



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025 – V3

CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN

ASSAINISSEMENT



V0 du 30/04/2026

V1 du 29/05/2026 : ajout des CARES + modifications/compléments suite retour CCHPB sur la V0

V2 du 04/06/2026 : ajout indicateurs ANC

V3 du 09/07/2026 : remplacement tableau ANC



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410

Table des matières

EDITORIAL	8
LES CHIFFRES CLES	11
SYNTHESE DU CONTRAT 2025	12
Le patrimoine de votre contrat	12
Le service aux usagers	12
Le bilan de l'activité	12
La qualité du traitement	12
La consommation d'énergie	12
Les interventions et l'entretien du patrimoine	13
Assainissement non collectif	13
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	14
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	17
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	20
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	28
Les avenants du contrat	28
Les conventions du contrat	28
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	29
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G	34
LE CARE	41
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	43
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT	46
LES INSTALLATIONS	48
Les stations d'épuration	48
Les postes de relevage	48
LE RESEAU	49
Répartition par diamètre et matériau	49
Les équipements de réseau	54
Schéma de fonctionnement :	55
Inventaire	55
LA GESTION CLIENTELE	57
Les branchements par commune	57
Les clients par commune	57
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune	57
Les consommations par tranche	58
LA FACTURE 120 M ³	60
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	63
QUALITE DU TRAITEMENT	69
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	72
Les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation	72
CONSUMMATION D'ENERGIE	72
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	74
Production de boues	74
Evacuation des boues	75
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	76
Les sous-produits : Graisses	76
Les sous-produits : Sables	76
Les apports extérieurs	76
Les manuels d'autosurveillance	76
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	77
Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année	77
Taux de conformité par système de traitement	77
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	79
Les opérations d'hydrocurage du réseau	79

Intervention spécifique sur le réseau	83
Autres types interventions	83
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	84
Les interventions de maintenance 2ème niveau	84
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	87
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	89
Les interventions de contrôle réglementaire de la pression	89
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques.....	89
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	90
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	101
ANNEXES.....	105
A. INFORMATIONS GENERALES - STEP - PLONEOUR LANVERN	7
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	7
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	7
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	8
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	8
B.1.1. Les raccordements domestiques.....	8
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	8
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	9
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	10
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	10
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	10
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	10
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	10
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	11
B.4.1. Les postes de relèvement.....	11
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	11
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	14
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	14
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	14
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	14
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	15
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	15
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP -PLONEOUR LANVERN	16
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	16
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	16
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	16
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	17
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	19
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	19
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	21
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	22
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	23
C.2.5. Le calcul des rendements	25
C.2.6. Le suivi bactériologique	26
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	27
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	28
C.3.1. Les boues	28
C.3.2. Les autres sous-produits.....	29
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	29
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	29
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	29
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	29

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	30
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	30
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	30
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	30
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	31
Paramètres physicochimiques	31
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	33
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	36
D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	2
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	2
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	2
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	3
E.1. LES RACCORDEMENTS	3
E.1.1. Les raccordements domestiques	3
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	3
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	4
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	4
E.3.1. Les contrôles de raccordements	4
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	4
E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	4
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	5
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	5
E.4.1. Les postes de relèvement	5
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	5
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	6
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	6
E.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	6
E.5.3. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte.....	6
E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	6
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	6
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	7
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	7
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	7
F.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	7
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	8
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	10
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	10
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	12
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	13
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	14
F.2.5. Le calcul des rendements.....	16
F.2.6. Le suivi bactériologique	17
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	17
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	18
F.3.1. Les boues	18
F.3.2. Les autres sous-produits	19
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	19
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	19
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	19
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	19
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	20
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	20
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	20
F.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	20
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	21



Paramètres physicochimiques	21
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	23
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	30
G. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC.....	33
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	33
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	33
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	34
H.1. LES RACCORDEMENTS.....	34
H.1.1. Les raccordements domestiques.....	34
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	34
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	34
H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	34
H.3.1. Les contrôles de raccordements	34
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	35
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	35
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	35
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	35
H.4.1. Les postes de relèvement.....	35
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	35
H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	36
H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte.....	36
H.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte.....	36
H.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	37
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	37
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC.....	38
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	38
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	38
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	38
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	39
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	41
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	41
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	43
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	44
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	44
I.2.5. Le calcul des rendements	47
I.2.6. Le suivi bactériologique	48
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	48
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	49
I.3.1. Les boues	49
I.3.2. Les autres sous-produits	49
I.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	49
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	50
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	50
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	50
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	50
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	50
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	50
I.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	50
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	51
Paramètres physicochimiques.....	51
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	53
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	56
J. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST - PEUMERIT.....	58
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	58

J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	58
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	59
K.1. LES RACCORDEMENTS	59
K.1.1. Les raccordements domestiques	59
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	59
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	59
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	59
K.3.1. Les contrôles de raccordements	59
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	59
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	60
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	60
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	60
K.4.1. Le poste de relèvement	60
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	60
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	60
K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	61
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	61
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST - PEUMERIT	61
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES	61
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	61
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	62
L.2.2. La pollution déversée en tête de station	64
L.2.3. La pollution sortante du système de traitement	65
L.2.4. Le calcul des rendements	66
L.2.5. Le suivi bactériologique	67
L.2.6. Le suivi du milieu récepteur	67
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	68
L.3.1. Les boues	68
L.3.2. Les autres sous-produits	68
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	68
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	68
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	68
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	68
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	68
L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	68
L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	68
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	69
Paramètres physicochimiques	69
L.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	71
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	71
M. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN - PLOVAN	73
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	73
M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	73
M.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT LES RACCORDEMENTS	74
M.3.1. Les raccordements domestiques	74
M.3.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	74
M.4. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	74
M.5. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	74
M.5.1. Les contrôles de raccordements	74
M.5.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	74
M.5.3. Diagnostics eaux claires parasites	74
M.5.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	75
M.6. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	76
M.6.1. Les postes de relèvement	76
M.6.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	76

M.7. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	76
M.8. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	77
M.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	77
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN - PLOVAN	78
N.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	78
N.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	78
N.1.2. Volume sortant du système de traitement	78
N.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	79
N.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE.....	81
N.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	81
N.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	83
N.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	84
N.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	85
N.2.5. Le calcul des rendements.....	87
N.2.6. Le suivi bactériologique.....	88
N.2.7. Le suivi du milieu récepteur	88
N.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	89
N.3.1. Les boues.....	89
N.3.2. Les autres sous-produits	90
N.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	90
N.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	90
N.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	90
N.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	90
N.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	90
N.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	90
N.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	91
Paramètres physicochimiques	91
N.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....	93
N.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	93
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLINFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO - PLOZEVET	95
O.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	95
O.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	95
P. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	96
P.1. LES RACCORDEMENTS	96
P.1.1. Les raccordements domestiques	96
P.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	96
P.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	97
P.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	97
P.3.1. Les contrôles de raccordements.....	97
P.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	97
P.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	97
P.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	98
P.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	98
P.4.1. Les postes de relèvement	98
P.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	99
P.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	101
P.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	101
P.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	101
P.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	101
P.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	101
P.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	102
P.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	102
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO - PLOZEVET	103
Q.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	103

Q.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	103
Q.1.2. Volume sortant du système de traitement	103
Q.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	104
Q.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	106
Q.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	106
Q.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	108
Q.2.3. La pollution déversée en tête de station	109
Q.2.4. La pollution sortante du système de traitement	110
Q.2.5. Le calcul des rendements	112
Q.2.6. Le suivi bactériologique	113
Q.2.7. Le suivi du milieu récepteur	113
Q.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	115
Q.3.1. Les boues	115
Q.3.2. Les autres sous-produits	116
Q.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	116
Q.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	116
Q.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	116
Q.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	116
Q.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	116
Q.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	116
Q.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	117
Q.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	117
Q.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	118
Paramètres physicochimiques	118
Q.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	120
Q.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	122
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	125
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	126
ATTESTATION DOMMAGES AUX BIENS	126
RESPONSABILITE CIVILE	127
ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE OBLIGATOIRE (BATIMENT)	127
ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT	132
ATTESTATION TOUTS RISQUES CHANTIERS	133
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	134
LE GLOSSAIRE	135
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	138

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

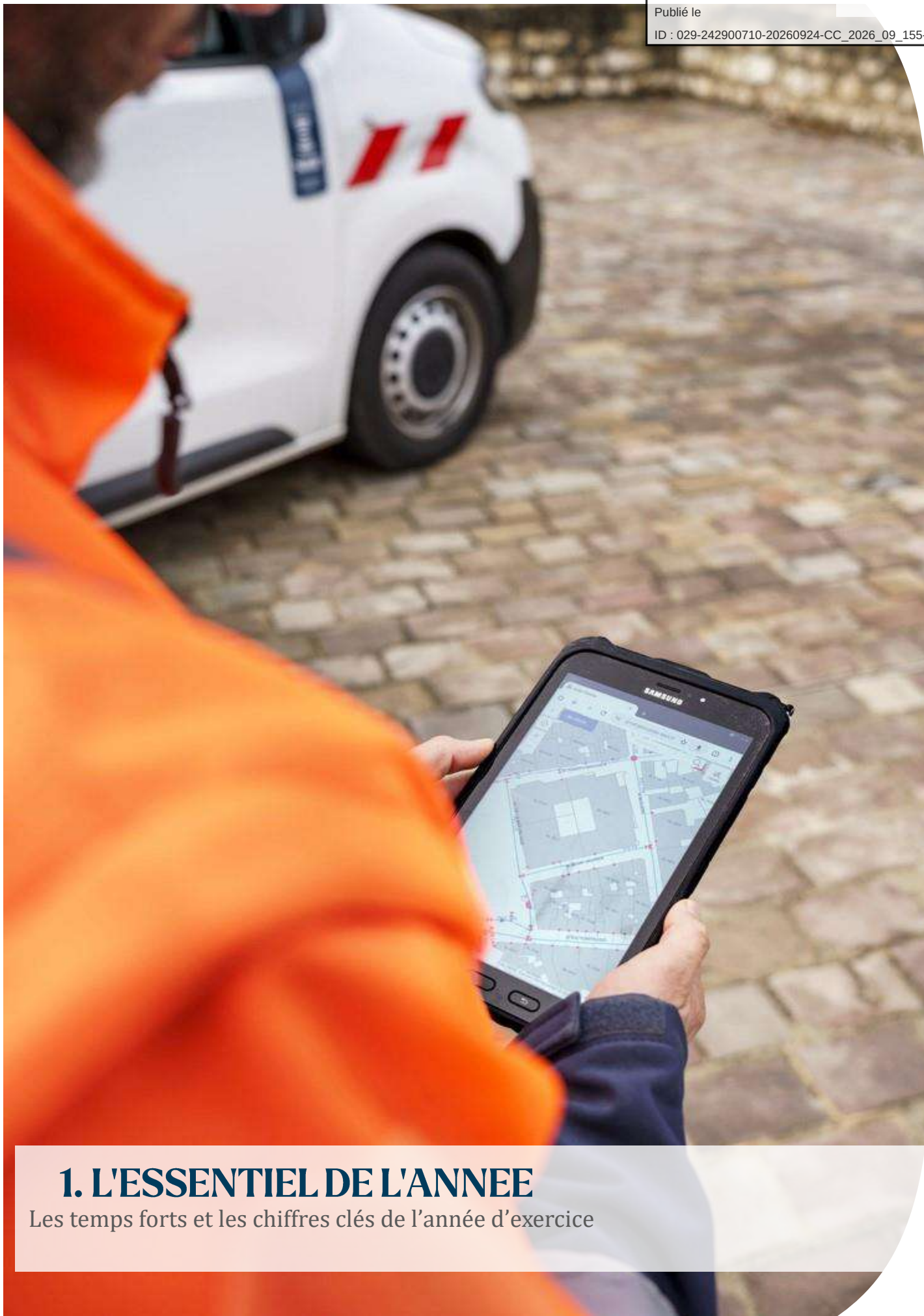
LA SYNTHÈSE DE VOTRE CONTRAT



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410



1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice



LES CHIFFRES CLES



423 803 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

5 181 branchements raccordés

3,21 € TTC/m³ Au 1er janvier 2026 pour une facture de 120 m³



123,5 kml de réseau Eaux usées

7 769 ml hydrocurés avec moyens lourds

35 interventions de débouchage



8 stations d'épuration

24 100 équivalent habitants (EH)

47 Poste(s) de relèvement



100% des bilans réalisés sont conformes



473 924 m³ d'effluents épurés

115 tMS de boues évacuées



SYNTHESE DU CONTRAT 2025

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2025
Nombre de station(s) d'épuration	8
Capacité épuratoire totale en équivalents-habitants	23 900
Nombre de poste(s) de relevage	47
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	4

Réseau hors réseau pluvial	2024	2025	Evolution
Linéaire de réseau Eaux usées / Eaux traitées aval step (en km)	122,129	123,515	0,84%

Le service aux usagers

Vos usagers	2024	2025	Evolution
Nombre de branchements	5 112	5 181	1,35%
Nombre de contrats d'abonnés	5 096	5 230	2,63%

Tarif de l'eau	2024	2025	Evolution
Prix du traitement de l'eau au mètre cube (€ TTC/m³)	3,21	3,21	0 %
Montant total d'une facture 120 m³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 (€ TTC)	384,96	385,49	0,14%

Le bilan de l'activité

Volumes	2024	2025	Evolution
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (en m³)	424 640	423 803	-0,19%
Volumes épurés (en m³)	545 799	473 924	-13,17%

La qualité du traitement

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution
Taux de conformité du contrat	100%	100%	0%

La consommation d'énergie

Consommation électrique	2024	2025	Evolution
Consommation (en kWh)	638 228	630 886	-1,15%

Les interventions et l'entretien du patrimoine

Interventions de débouchage	2024	2025	Evolution
Nombre d'interventions de débouchage	15	35	94,44%
Interventions de nettoyage	2024	2025	Evolution
Linéaire total hydrocuré sur le réseau (en ml)	2 665	7 769	192%
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (en ml)	2 534	6 965	174%
Hydrocurage préventif non programmé sur réseau (en ml)	131	804	514%
Linéaire contrôlé par passage caméra (en ml)	812	1 914	136%
Nombre de nettoyages des postes de relevage	60	54	-10,0%

Assainissement non collectif

Nombre de contrôle réalisés par activité

	2024	2025	Evolution
Contrôles de réalisation	115	122	6,09%
Contrôles de conception	106	142	33,96%
Contrôles de cession immobilière	103	79	-23,30%
Contrôles de bon fonctionnement	1290	1528	18,45%

Tout le détail des contrôles est à disposition sur le sharepoint et/ou sur Ypresia

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

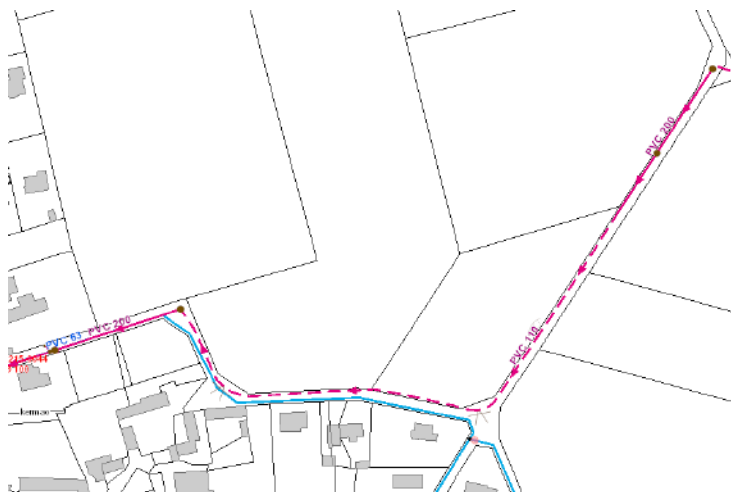
Un relationnel de proximité entre CCHPB et SAUR au quotidien avec des rencontres périodiques :

- Une réunion **mensuelle en assainissement collectif et non collectif** permettant d'aborder les sujets d'actualités, la vie de l'exploitation et les projets à venir et en cours...
- Une réunion **semestrielle de comité de pilotage** pour le suivi du contrat (24 mai et 27 novembre)
- Une réunion **semestrielle maintenance** pour partager/échanger sur le plan prévisionnel, avancement du renouvellement des équipements)
- Des réunions au besoin sur différents sujets (SIG, reporting, ...)

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé par les techniciens de CCHPB qui sert de fil conducteur pour les prochaines réunions et une base d'échange.

Au niveau de l'exploitation :

- **100% des rejets conformes** sur les stations d'épuration et **pas de débordements** sur les postes de relèvement
- **La totalité des boues conformes à la réglementation et épandues sur les terres agricoles du plan d'épandage**
- **Campagne de dératisation** sur les stations d'épuration avec 4 passages par an
- **Mise en place d'un curage préventif** sur les réseaux suivants :
 - Sous la passerelle en amont du PR Gendarmerie à Plogastel Saint Germain – 1 fois/an
 - Route de Quimper à Plozevet (en aval rejet de Capitaine cook) – 1 fois/an
 - Le syphon à l'entrée de Plozevet en provenance de Pouldreuzic – 2fois/an



- Des opérations de remise en état / renouvellement, mise à niveau de branchements, boîtes, tampons de voirie
- Des interventions de maintenance sur les réseaux



La pollution du ruisseau en aval de la station d'épuration de PLONEOUR LANVERN

Le 20 mai 2025, un accident a eu lieu à la station avec un déversement de boues dans le ruisseau qui traverse la station.

Nous étions en fin de chantier de renouvellement des diffuseurs du bassin d'aération qui avait nécessité sa vidange complète et son nettoyage. C'est lors du transfert de boues du bassin tampon vers le silo de stockage que le déversement s'est produit.

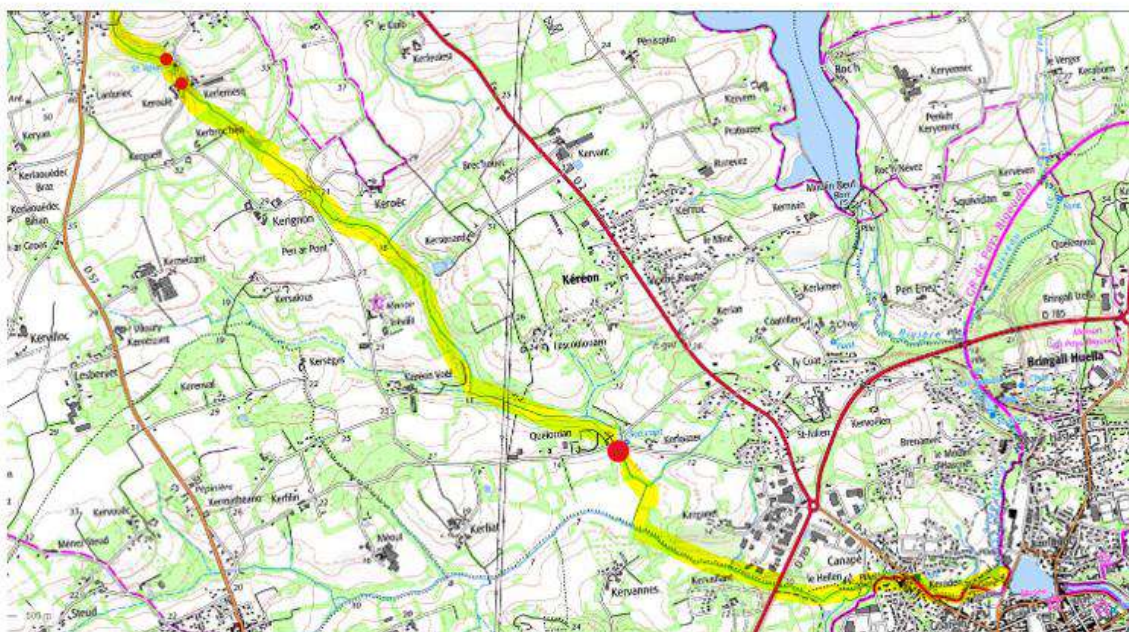
SAUR a lancé une alerte débordement selon le protocole DDTM.

La collectivité, la DDTM et l'OFB sont arrivés sur site pour les premières constatations. Une reconnaissance le long du ruisseau jusqu'à la rivière de Pont l'Abbé a été réalisée. Il a été constaté la mortalité de quelques poissons. Des séries de prélèvements ont été faites pendant plusieurs jours en accord avec l'OFB. L'ensemble des résultats ont été transmis aux autorités. Une procédure est en cours.

STATION EPURATION DE PLONEOUR LANVERN

SUIVI MILIEU RECEPTEUR – point de prélèvement

- M1 – amont step
- M2 – aval rejet – 100 ml
- M3 - quelordan



Activité contrôles de conformité

Assainissement Collectif

- Intégration des 600 nouveaux raccordés dans le logiciel YPRESIA pour lancer la campagne des contrôles du neuf
- Fin des contrôles sur PEUMERIT ET LANDUDEC.

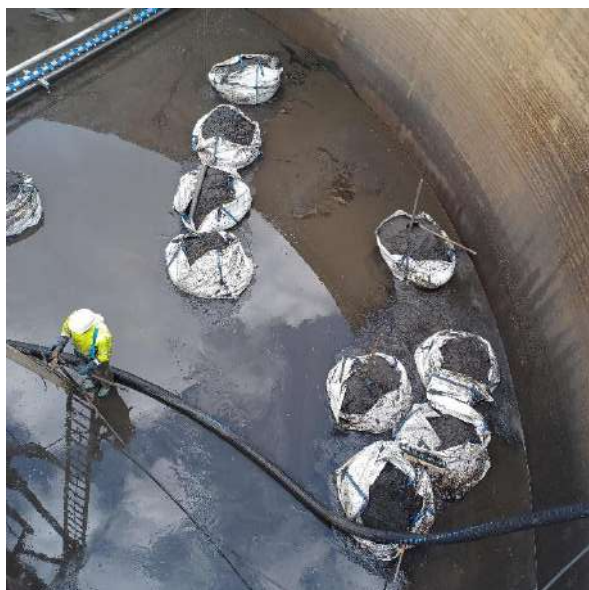
Assainissement Non Collectif

- Mise en place par la CCHPB des nouveaux imprimés « demande de projet » (conception)
- Tableau partagé avec SAUR et la CCHPB pour le suivi des absents et des risques santé. Pour un meilleur suivi des rdvs non honorés avec une relance par courrier avec RAR. Après un démarrage difficile, les courriers de relance sont désormais envoyés une fois par semaine.
- Fin de la géolocalisation des dossiers sur YPRESIA (2000 dossiers non géolocalisés en début de contrat)
- Intégration de tous les absents du logiciel AGATE vers YPRESIA (création d'environ 400 dossiers)
- Création de la date d'envoi des courriers (envoi A1) pour le suivi du contrat.
- Création par la SAUR de nouveaux rapports (contre-visite pour les RS et contre-visite des 10 mois après la réalisation)
- Différenciation des risques sanitaires sur la carte YPRESIA pour une meilleure visibilité des RS.
- Suivi des risques santé de la zone de captage de LANDUDEC.
- Création d'une visite supplémentaire, la contre-visite 10 mois réalisation pour vérifier les écoulements de la maison vers le nouvel assainissement, donner les conseils d'entretien aux propriétaires et vérifier le remblaiement après le passage de la SAUR.
- Intégration des formulaires AGATE au fil de l'eau dans le logiciel YPRESIA afin d'avoir accès au dernier rapport de l'installation.
- Contrôle en BF des conceptions de plus de 4 ans.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

La vidange du bassin d'aération de PLONEOU LANVERN pour permettre le renouvellement des diffuseurs

- Préalablement à cette opération, un protocole d'intervention a été présenté à la DDTM qui a validé la filière de traitement pendant cette phase travaux.
- Ce chantier s'est bien déroulé avec des tests satisfaisants à la remise en service du bassin. Pour information, 25 big bags de sables et autres ont été extraits de l'ouvrage.
- La racle de fond du clarificateur a été contrôlée également : elle était en bon état.



Nota : La fin de l'opération a été marquée par un déversement accidentel de boues (le 20 mai 2025) dans le ruisseau qui traverse la station lors du transfert par pompage d'un ouvrage à un autre (voir paragraphe ci-dessus).

D'autres opérations de renouvellement des équipements avec notamment :

SUR LES STATIONS D'EPURATION

- Ploneour Lanvern : les diffuseurs, préleveur de sortie, agitateur du BA
- Plogastel Saint Germain : Débitmètre de sortie
- Plozevet : préleveur d'entrée,

SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

- Télésurveillance : PR roz ar lann, Tassy
- Armoire électrique : Roz ar lann, Tassy,
- Pompes : PR lavoir
- Ballon antibélier : PR za kerganet



D'autres travaux / investigations menés par SAUR :

- Mise en place sonde radar sur le trop plein du poste de la station d'épuration de Plogastel St germain
- Test à la fumée sur Landudec (BC Pr rue neuve) et sur Ploneour Lanvern (secteur Canapé/Kerganet)

Des travaux réalisés par CCHPB sur différentes communes :

PLOZEVET :

- Mise en service extension de réseau rue des primevères
- Renouvellement du réseau rue Jules Ferry et rue du Stade

PLONEOUR-LANVERN :

- Des travaux de renouvellement de réseau de la cité des pins jusqu'à la station d'épuration
- Point A2 sur la station d'épuration

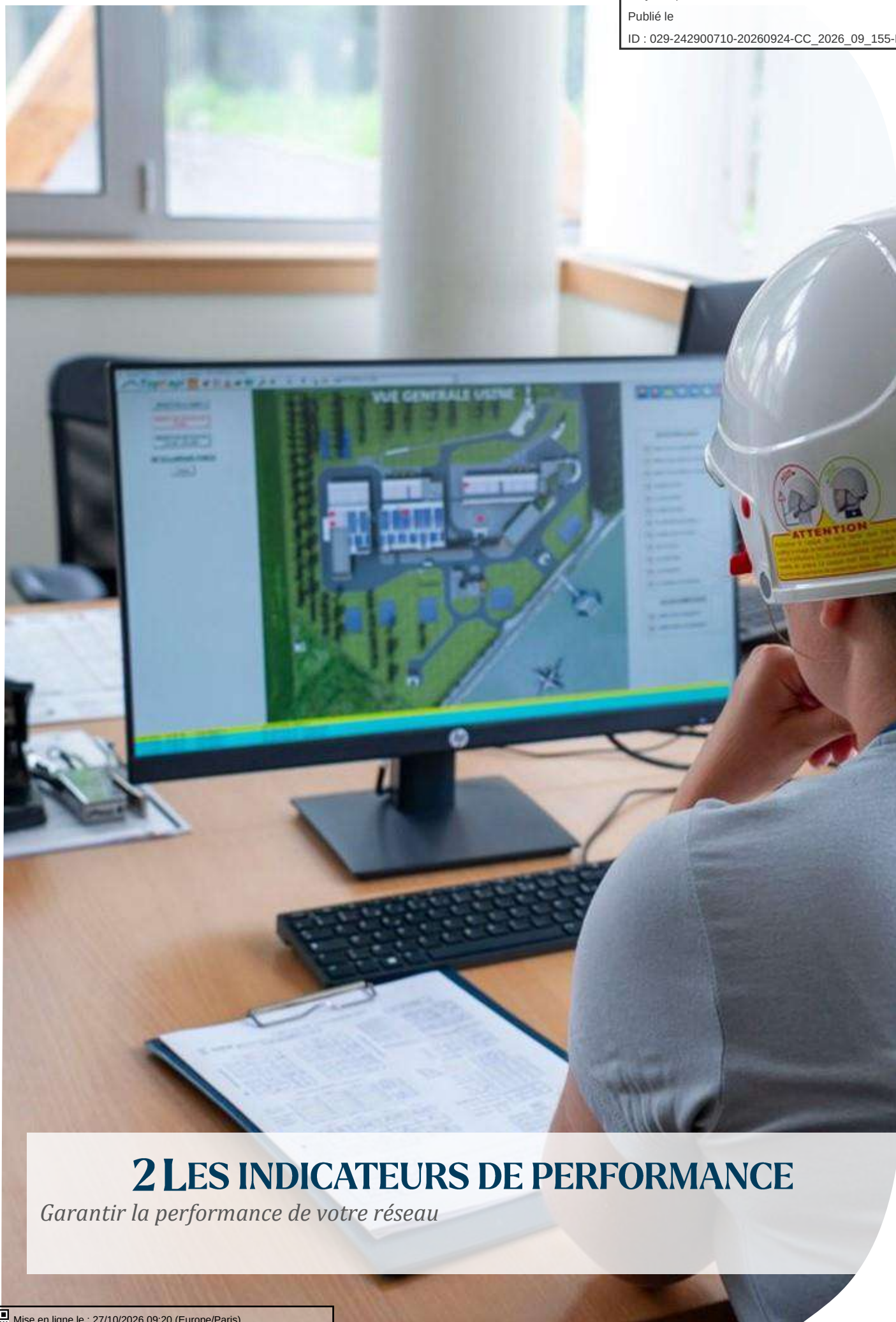
GOURLIZON :

- Mise en service du réseau et de la station au 1^{er} janvier 2025

PLOGASTEL ST GERMAIN :

- Travaux de renouvellement des réseaux Roz Ar Gall
- Remise à niveau point A2 sur la station d'épuration





2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2025

Assainissement collectif

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans 24h acceptables	VP.210 : Nombre de bilans 24h acceptables et conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
100	49	49	612,29 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	114,833 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
3 Autorisations de rejets	114,833 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).



PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration (= eaux usées)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
116/120 points	121,462 km	90/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
NR	NR	5 181 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 y compris réseau eau traitée
0,8%	4,926 km	123,515 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
0	0	0	0*
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

*Du curage préventif est en place sur 3 tronçons de canalisation sur le territoire (2 sur la commune de Plozevet (route de Quimper et Kermao) et 1 sur Plogastel Saint Germain (passerelle amont PR gendarmerie))

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
NR à définir avec la collectivité si besoin	3,21 €	3,21 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).



SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2025	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
0,37 %	5 101,54 €	1 369 151 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0,38 ‰	5 230 contrats abonnés	2 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usées consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
0,0000 €	423 803 m³	NR
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

Bilan des dégrèvements opérés sur les volumes d'eaux usées en lien avec les fuites après compteur :

- Nombre de demandes acceptées après analyse SAUR/CCHPB : 9
- Volume total dégrévée en m³ : 1973 m³

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	94,68%	14 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	115,01	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	99,58%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	120,95	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	121,462	Km
Total Partie B :			29 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	77,06%	12 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	93,6	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	121,462	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		10 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
Total Partie C :			72 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B		VALEUR DE L'INDICE	116 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NC	10 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90 points/120 points	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Assainissement non collectif

P301.3 – Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif		
Code SISPEA	Intitulé	Nombre
DC 333	Nombre d’installations ayant fait l’objet d’une vérification de l’exécution des travaux dans l’année	122
DC 331	Nombre d’installation réhabilitées dans l’année	92
DC 341	Nombre d’opérations neuves dans l’année	30
VP 342	Nombre d’installation réhabilitées dans l’année par opérations groupées	0
DC 343	Nombre d’installations réhabilitées dans l’année par initiative individuelle	92
DC 332	Nombre d’installations ayant fait l’objet d’un examen préalable de la conception dans l’année	142
VP 334	Nombre d’installations ayant fait l’objet d’une vérification du fonctionnement et de l’entretien dans l’année	1528
DC 320	Nombre d’immeubles contrôlés avec absence d’installation	11
DC 321	Nombre d’installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l’environnement au sens de l’arrêté contrôle	199 191 (BF) + 8 (CI)
DC 322	Nombre d’installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	91
VP 166	Nombre d’installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l’objet d’une mise en conformité	545 409 (BF) + 103 (REA) + 33 (CI)
VP 167	Nombre total d’installations contrôlées depuis la création du service	6058
VP 267	Nombre d’installations jugées non conformes mais en présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou risques avérés de pollution de l’environnement	955 919 (BF) + 36 (CI)





3 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2022, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

Les avenants du contrat

N° avenant	Date	Objet
Avenant n°1	04/09/2024	Modification du bordereau de prix
Avenant n°2	07/01/2026	Pénalités contractuelles, coûts supplémentaires relatifs au service ANC, nouvelles sujétions d'exploitation

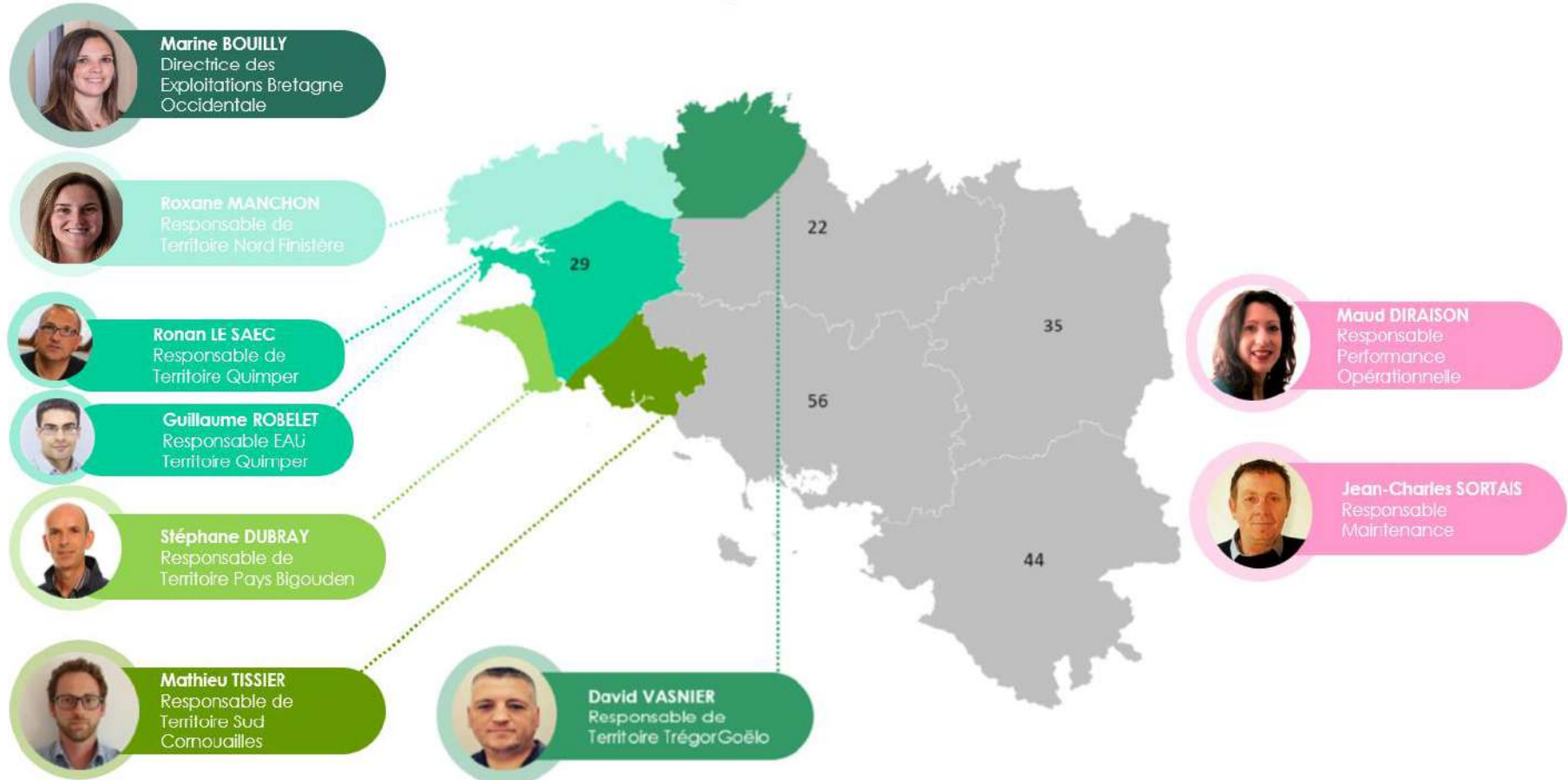
Les conventions du contrat

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Capitaine COOK	01/01/2025	31/12/2030	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Capitaine COOK SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Manoir du HILGUY	01/01/2023	31/12/2032	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Manoir du HILGUY SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	LARZUL S.A.	01/01/2025	31/12/2030	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden LARZUL S.A. SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Domaine de BEL AIR	03/02/2011	Durée 30 ans	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Domaine de BEL AIR SOCIETE SAUR

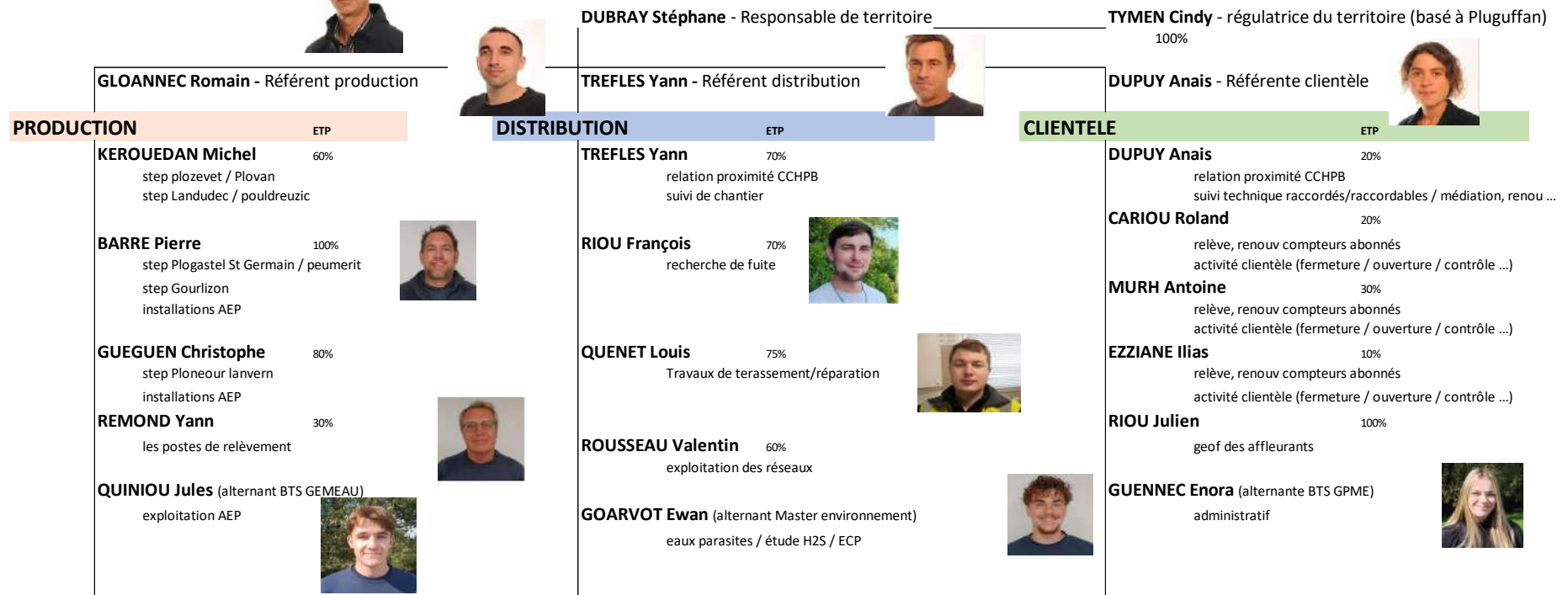


LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

DIRECTION RÉGIONALE OUEST Direction des Exploitations Bretagne Occidentale



TERRITOIRE CCHPB - Organigramme 2025



Organisation du Secteur Pays Bigouden en 2025

- ▶ Un responsable de territoire, **Stéphane DUBRAY**, votre interlocuteur au quotidien, garant de l'exploitation, manager des agents d'exploitation, coordonnateur des différents services, clientèle, travaux, production, réseaux.
- ▶ Des référents au quotidien dans l'exploitation des réseaux et la clientèle
- ▶ 26 agents SAUR spécialisés en production (exploitation ouvrages eau et assainissement) et en distribution/clientèle (exploitation des réseaux et de la relation client)
- ▶ 1 agent spécialisé dans le géoréférencement des affleurants
- ▶ 4 apprentis en alternance (Formation Master Environnement, BTS Gemeau, BTS GPME)
- ▶ Une régulatrice de la performance exploitation
- ▶ Des techniciens en appui technique (reporting et process)

Organisation de l'astreinte technique

Un numéro de téléphone unique pour nous joindre 24H/24 et 7 jours sur 7 : **02.77.62.40.00**

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.

D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique.

D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.

Un cadre est également de permanence sur la Direction Régionale. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

Rappel : pour toute demande d'intervention de nos équipes techniques (signaler une fuite, demander un repérage, autres...), vous pouvez contacter notre service ordonnancement de la façon suivante :

- Pour les urgences : téléphone au 02.97.62.72.09
- Demande non urgente : mail à 22-29ordo@saur.com et/ou cindy.tymen@saur.com avec copie à stephane.dubray@saur.com

Un accueil clientèle de proximité pour les abonnés

Nos bureaux de Pont l'Abbé sont ouverts du lundi au vendredi de 8H à 18H. Ils permettent à nos abonnés d'être reçus et de traiter leurs demandes.

Ils peuvent aussi nous joindre par téléphone au **02.77.62.40.00** en journée et en astreinte 24H/24 et 7 jours sur 7 au **02.77.62.40.09**



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



4 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410

ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici Fin 2029.

Dès cette année, en 2026, la 2G s'arrête définitivement.

- ➔ Chez Orange l'extinction de la 2G commence au printemps dans le Sud-Ouest pour se généraliser en septembre 2026 sur tout le territoire national :

Les vagues d'arrêt du réseau 2G d'Orange France



31 mars 2026

VAGUE 1

Unité Urbaine de la Côte Basque, Bayonne / Anglet / Biarritz (64)

12 mai 2026

VAGUE 2

Départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)

9 juin 2026

VAGUE 3

Départements de l'Ariège (09), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Hautes-Pyrénées (65) et Tarn-et-Garonne (82)

A partir de fin septembre 2026 : généralisation sur l'ensemble du territoire métropolitain

- ➔ Chez Bouygnet l'extinction de la 2G se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2026

Modernisation du réseau de Bouygues Telecom Planification de l'extinction de la 2G

- **Vague préparatoire** : la première vague d'extinction de la 2G commencera le 15 novembre 2026 sur 4 villes : BREST (29200), GUIPAVAS (29490), NANCY (54000 et 54100) et VANDOEUVRE-LES-NANCY (54500)
- **Généralisation** : la généralisation de l'extinction de la 2G sur tout le territoire métropolitain s'étalera sur la période du 1^{er} au 15 décembre 2026



CONFIDENTIEL

- ➔ Chez SFR l'extinction de la 2G est annoncé au 15 novembre 2026

Vous êtes concernés par cette rupture technologique que nous impose les fournisseurs de téléphonie mobile, et une partie de vos équipements sensibles de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève (le cas échéant) doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.

Depuis 2 ans, nous avons lancé un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition, en 2025, **vous avez dû être contacté par votre interlocuteur SAUR** qui vous a expliqué en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Si vous avez des interrogations, ou des besoins de compléments d'informations sur ce sujet sensible pour la continuité de services des fonctionnement et données de fonctionnements de vos installations et de vos réseaux d'eau potable, d'assainissement, ou d'eaux pluviales, **prenez contact très rapidement avec votre interlocuteur SAUR habituel afin de vous apporter toutes les informations nécessaires.**

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.

LES AMELIORATIONS SUR LES INSTALLATIONS

POSTE DE KERGANET à PLONEOUR LANVERN

- Mettre en place une cuve de stockage double peau pour le produit chimique servant à lutter contre la formation de l'H₂S. En 2025, le dimensionnement du volume à prévoir sera précisé par SAUR en fonction de l'étude spécifique qui va être menée sur l'optimisation du process
- Installer des sonde H₂S en poste fixe à l'exutoire du refoulement de Kerganet (pour piloter l'injection au poste avec un automatisme à améliorer) et Kerlavar (pour valider que le traitement est optimal)

POSTE DE KERGOAY à POULDREUZIC

- Installer une sonde H₂S en poste fixe à l'exutoire du refoulement (pour piloter/optimiser l'injection au poste) et optimiser l'automatisme qui pilote la pompe doseuse

LANDUDEC

Sur la station d'épuration :

- **Sécurisation de la vanne pied de silo** car accessible depuis domaine public sans obstacle (risque de malveillance) – SAUR préconise la pose d'une clôture et d'un portillon – travaux validés par une fiche navette signée CCHPB en mars 2026.



- **Réduire les risques de chute** sur le site avec :
 - Couverture des canaux de comptage par des caillebotis
 - Rambarde de sécurité en entrant sur la gauche sur le site

PLOVAN

Sur la station d'épuration :

- **Créer un ouvrage en amont du silo pour épaissir les boues extraites de la filière eau** (cela éviterait les retours de jus chargés en azote en provenance du silo).
- **Capoter le moteur de la turbine d'aération** qui est très exposée aux embruns.



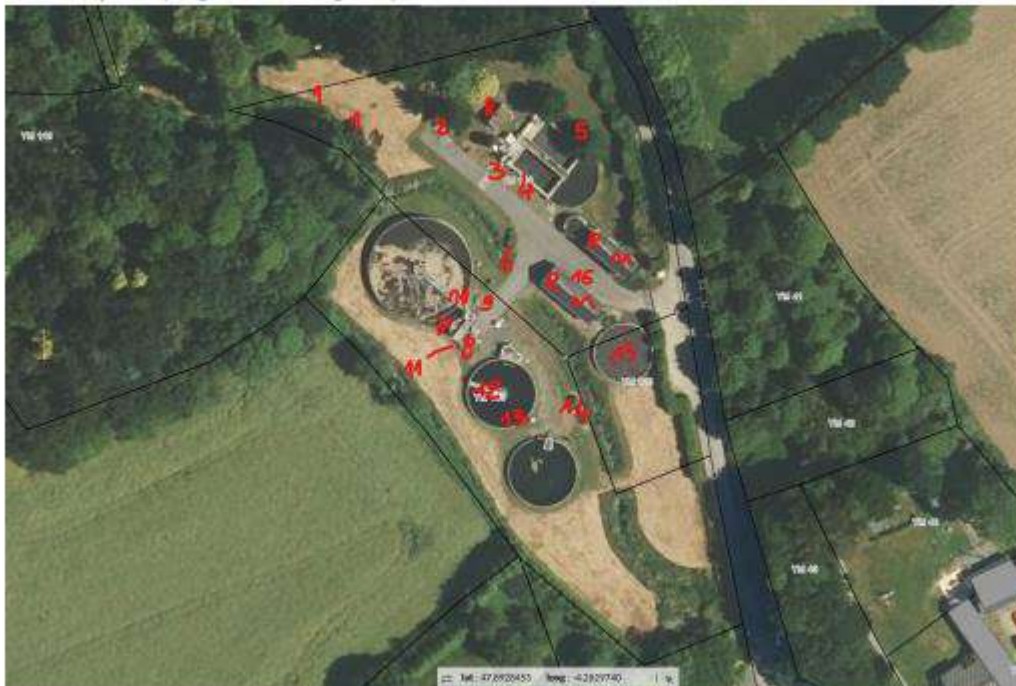
PLONEOUR LANVERN

En septembre 2023, une visite a été organisée par SAUR /CCHPB pour échanger et définir sur la station d'épuration un programme de travaux qui reprend en partie les améliorations citées dans notre RAD 2022.

La synthèse est la suivante. CCHPB a missionné fin 2024 un MO pour lancer ces travaux via un appel d'offres qui doit sortir avant l'été 2026.

AMELIORATIONS STEP PLONEOUR-LANVERN (A23-010)

- 1) Réparer le tampon verrouillé et la boîte de branchement **SAUR > fait**
- 2) Revoir le revêtement des parties hautes du canal d'entrée (ancien poste et nouveau poste) **CCHPB**
Changer les deux trappes actuelles par des nouvelles avec aération et retirer tuyau PVC **CCHPB**
- 3) Déposer les vannes, installer une protection des câbles et des boîtes de dérivation pour mise hors service **SAUR > fait**
- 4) Dérouleurs inox **SAUR**
- 5) Elagage du chêne **SAUR** (devis Bellocq)
- 6) Barrière de protection d'environ 5 mètres linéaires en plastique recyclé **CCHPB**
- 7) Etanchéifier le dégraisseur le stockage des graisses **CCHPB**
- 8) Création d'une dalle béton devant le dégraisseur **CCHPB**
- 9) Deuxième pompe d'égouttage **CCHPB**
Passiver le ferrailage **CCHPB**
- 10) Débitmétrie sur recirculation **CCHPB**
- 11) Classificateur **CCHPB**
- 12) Brosse pour le clarificateur **CCHPB**
- 13) Prévoir la vidange du clarificateur **SAUR**
- 14) Débitmétrie extraction **CCHPB**
Reprise totale du canal de sortie avec mise en place de caillebotis **CCHPB**
- 15) Garde-corps du silo à boues à 1,10 m de haut où nécessaire **CCHPB**
- 16) Table d'égouttage : détecteur H2S et disconnecteur AEP **CCHPB**
- R) Ravalement des façades **CCHPB**
- M) Démoussage des toitures **CCHPB**
- 17) Comptage électromagnétique eaux brutes sur bassin d'aération **CCHPB**



PLOZEVET :

En septembre 2023, une visite a été organisée par SAUR /CCHPB pour échanger et définir sur la station d'épuration un programme de travaux qui reprend en partie les améliorations citées dans notre RAD 2022.

La synthèse est la suivante. CCHPB a missionné fin 2024 un MO pour lancer ces travaux via un appel d'offres.

AMELIORATIONS STEP PLOZEVET (A23-022)

- | | |
|--|-----------------------|
| 1) Enedis : danger boîtier de borniers à l'entrée de la STEP : signalement
A voir pour déplacement / sécurisation ? | SAUR |
| 2) Gestion des pluviales à l'entrée de la STEP | CCHPB |
| 3) Réfection route d'accès à la STEP | CCHPB |
| 4) Réfection enrobés sur environ 35 m² (zone entrée STEP) | CCHPB |
| 5) Pompe chaulage silo boues à protéger | SAUR |
| 6) Déposer le silo à chaux | CCHPB |
| 7) Cuve chlorure ferrique (à voir selon études faisabilité) : l'installer sur la dalle du silo à chaux.
Remblayer l'ancien emplacement de la cuve.
Installer aire de dépotage de chlorure ferrique. | CCHPB |
| 8) Dégraisseur : changer les caillebottis de la rampe (commandés)
Revoir les marches et la rampe d'accès (béton ? enrobé ?...)
Déposer la pompe du dégraisseur (à réutiliser en renou) | SAUR
CCHPB
SAUR |
| 9) Bassin d'aération : installation d'1 débitmètre sur la recirculation + 1 débitmètre sur l'extraction des boues
Renouvellement des câbles électriques et goulottes (passerelle) fait + renouvellement sonde Redox (voir pour sonde ammoniacale dégazeur + sonde oxygène) point renou | CCHPB
SAUR |
| 10) Dégazage injection chlorure : installation d'une passerelle de travail
Dépose de la rampe AEP HS à priori fait, à confirmer | CCHPB
SAUR |
| 11) Clarificateur : vidange à prévoir en octobre fait
Changement racle en cours
Refaire le regard de sortie | SAUR
SAUR
CCHPB |
| 12) Poste à égoutture : installation de barres antichute
Remplacement coude rouillé + gestion infiltration eaux parasites en cours | CCHPB
SAUR |
| 13) Canal de sortie : caillebottis à installer | CCHPB |
| 14) Création d'une passerelle au-dessus du cours d'eau | CCHPB |
| 15) Bâtiment : ravalement de façades
Etanchéité toiture à refaire
Vérifier les drains autour du bâtiment (curer ? à mettre en place ?)
Changer les 3 blocs porte de la façade Sud | CCHPB |



TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR LES RESEAUX

SAUR a effectué un état des lieux sur certains regards situés en aval des refoulements qui présentent des risques d'H2S. Leurs états parfois très dégradés nécessitent un remplacement à court terme.

Un rapport détaillé sous forme de fiche (exemple ci-dessous) va être transmis pour permettre de lancer un programme de travaux qui va consister à déposer le regard existant (souvent en béton) pour le remplacer par un regard PEHD ou autres.



Paramètre	0	1	2	3	4
Dégradation GC					X

Commentaire:

- Tampon fortement oxydé
- GC du regard fortement dégradé, cailloux apparents et friable



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



5 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410

LES CARES

Assainissement COLLECTIF

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2025

COLLECTIVITE

CCHPB ASST

ACTIVITE

Assainissement

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en montant
PRODUITS	1 305,2	1 435,8	130,6
Exploitation du service	636,0	698,2	
Collectivités et autres organismes publics	608,1	662,2	
Travaux attribués à titre exclusif	60,6	73,8	
Produits accessoires	0,6	1,5	
CHARGES	1 531,2	1 684,8	153,6
Personnel	201,3	257,2	
Energie électrique	141,2	101,6	
Produits de traitement	31,8	43,5	
Analyses	10,2	13,1	
Sous-traitance, matières et fournitures	223,7	233,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	2,2	4,0	
Autres dépenses d'exploitation	103,5	124,3	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	<i>5,0</i>	<i>5,3</i>	
<i>Engins et véhicules</i>	<i>41,1</i>	<i>52,8</i>	
<i>Informatique</i>	<i>19,0</i>	<i>19,4</i>	
<i>Assurances</i>	<i>3,5</i>	<i>23,0</i>	
<i>Locaux</i>	<i>13,8</i>	<i>18,9</i>	
<i>Divers</i>	<i>21,1</i>	<i>4,9</i>	
Contribution des services centraux et recherche	63,4	80,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	608,1	662,2	
<i>Part collectivité</i>	<i>550,6</i>	<i>623,3</i>	
<i>Autres organismes publics</i>	<i>57,5</i>	<i>38,9</i>	
Charges relatives aux renouvellements	124,0	119,7	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	<i>56,5</i>	<i>47,3</i>	
<i>Programme contractuel</i>	<i>67,5</i>		
<i>Fonds contractuel</i>		<i>72,5</i>	
Charges relatives aux investissements contractuels	13,3	28,1	
Charges relatives investissements du domaine privé	3,6	3,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	4,9	13,0	
RESULTAT AVANT IMPOT	-226,0	-249,0	-23,0
RESULTAT	-226,0	-249,0	-23,0

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 02291801

Validé le 19/05/2026

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.



Assainissement NON COLLECTIF

SAUR SAS

ANNEE 2025

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE

CCHPB ANC

ACTIVITE

Assainissement non collectif

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en montant
PRODUITS	191,1	214,4	23,3
Exploitation du service	154,1	173,8	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	37,0	40,5	
Produits accessoires		0,1	
CHARGES	301,9	352,7	50,8
Personnel	179,5	214,6	
Sous-traitance, matières et fournitures	5,8	5,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	0,5		
Autres dépenses d'exploitation	59,4	70,9	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	0,2	0,2	
<i>Engins et véhicules</i>	53,7	65,2	
<i>Informatique</i>	3,6	3,6	
<i>Locaux</i>	1,6	1,4	
<i>Divers</i>	0,3	0,4	
Contribution des services centraux et recherche	18,0	19,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	37,0	40,5	
<i>Part collectivité</i>	37,0	40,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	0,1	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	1,6	1,4	
RESULTAT AVANT IMPOT	-110,8	-138,3	-27,5
RESULTAT	-110,8	-138,3	-27,5

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Ref : 24299827

Validé le 18/05/2026

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale : département, région, État et redevance
 d'occupation du domaine public de la collectivité.



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
- La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
- La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
- Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :



Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.



Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



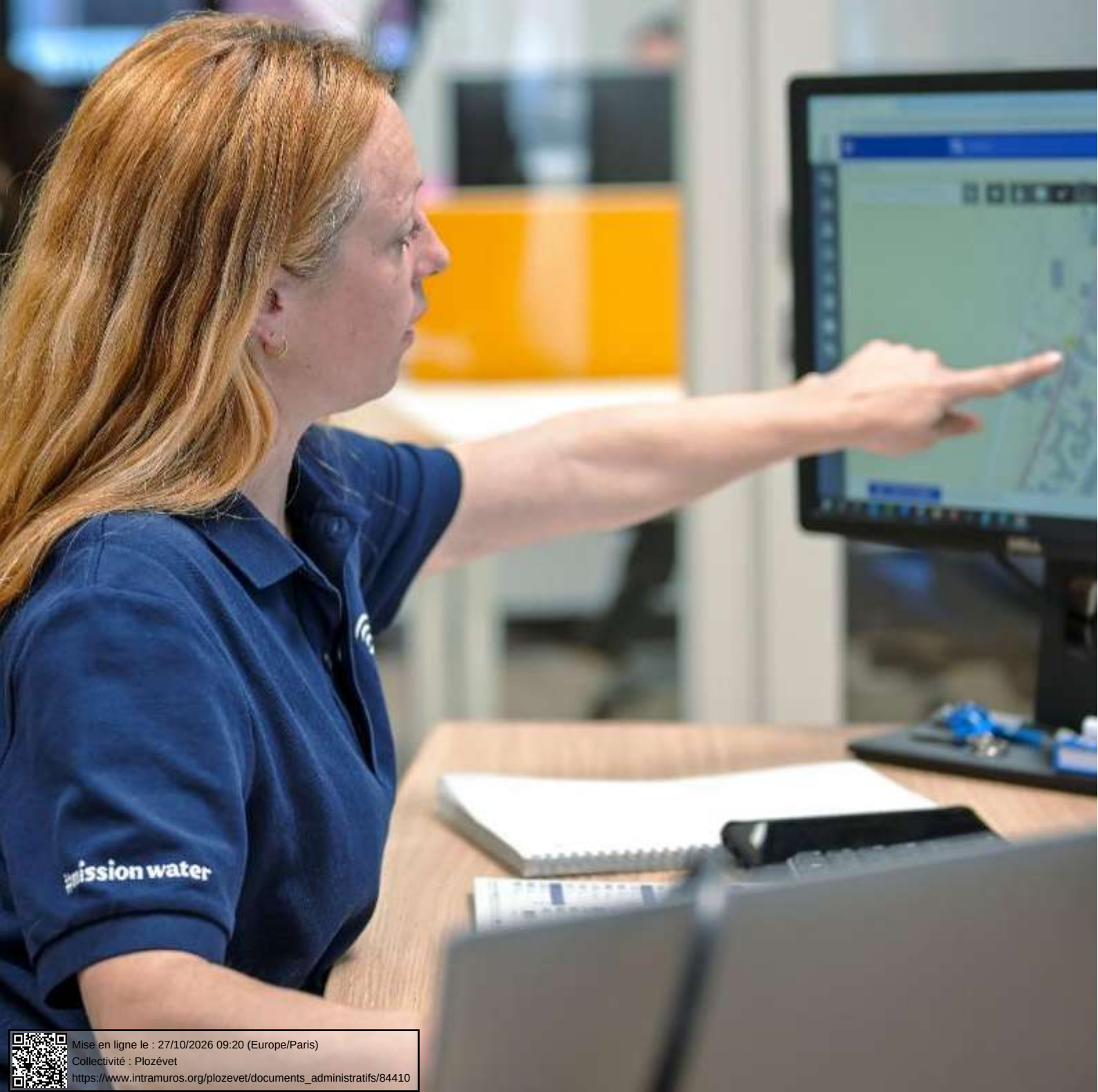
Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

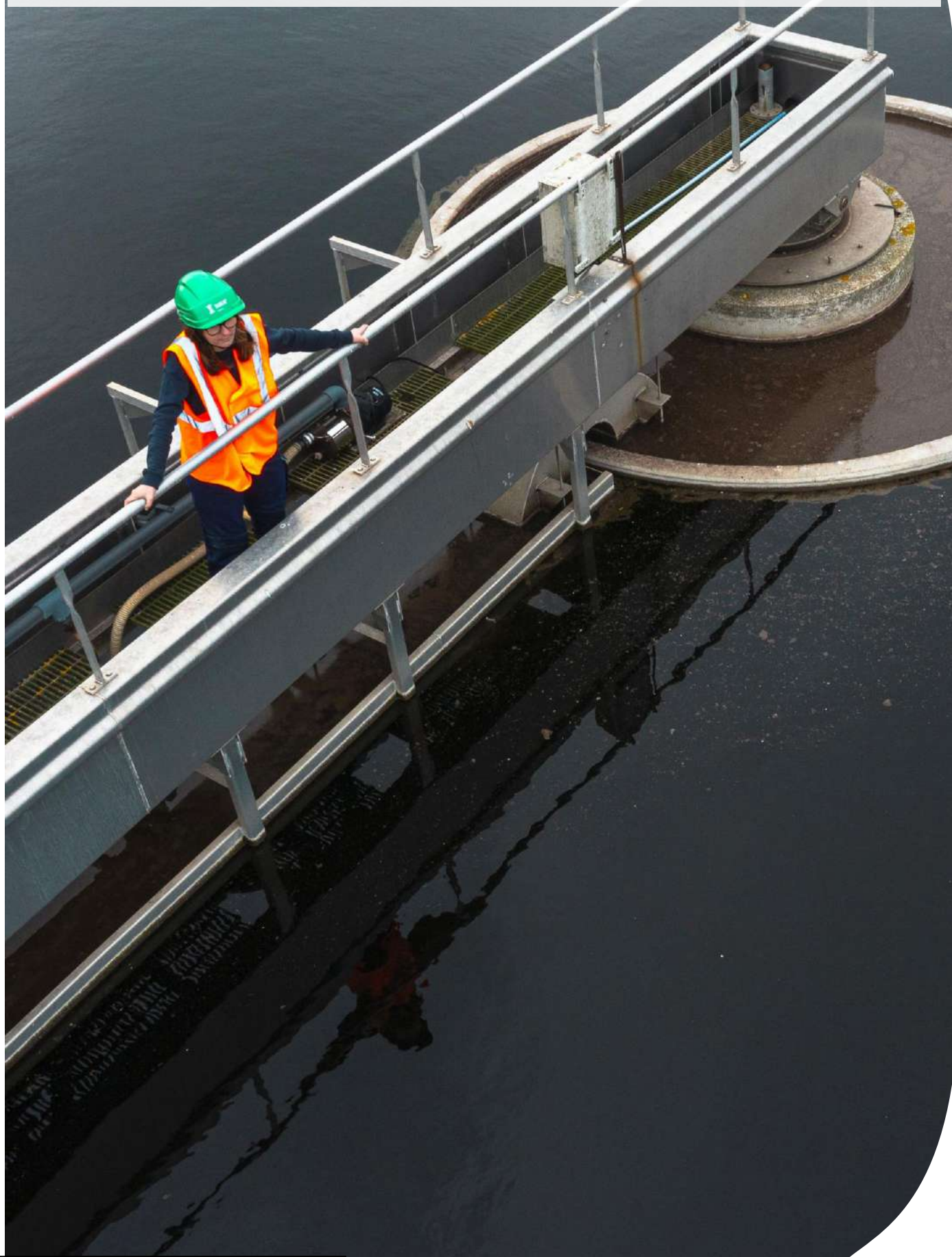
Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

2.LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	2005	1 200	Domestique	Boues activées	Oui	Non	LANDUDEC
Lagunes + PR Penhors -	1985	500	Domestique	Lagunes non aérées	Oui	Non	POULDREUZIC
Step Kerfildro - PLOZEVET	1993	9 500	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOZEVET
STEP de keruen - PLOVAN	2019	450	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOVAN
STEP Le Rest - PEUMERIT	2013	300	Domestique	Filtres plantés de roseau	Non	Non	PEUMERIT
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	2015	2 100	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
STEP - PLONEOUR LANVERN	2000	9 900	Domestique Industriel	Boues activées	Oui	Non	PLONEOUR-LANVERN
STEP - GOURLIZON	2024	150	Domestique	Filtres plantés de roseaux	Non	Non	GOURLIZON

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
GOURLIZON	PR Kerouguen	12 m³/h	2024	Oui	Non
LANDUDEC	PR Bel Air	9.97 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	10.8 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m³/h	2005	Oui	Non
PEUMERIT	PR Kersaoul	11.5 m³/h	2013	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy	15 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen	12 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m³/h	2000	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle	8 m³/h	2007	Oui	Non
	PR Canape	51 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Keraden	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m³/h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar	40 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m³/h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m³/h	2016	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
PLONEOUR-LANVERN	PR Lucie Aubrac	9 m³/h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m³/h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	21.5 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Rosa Bonheur	12 m³/h	2023	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m³/h	2015	Oui	Non
	PR rue La Lande	2.64 m³/h	2022	Oui	Non
	PR Stang Goulinet	8 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Tassy	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m³/h	1999	Oui	Non
PLOVAN	PR ZA Kerganet	59 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Prat Glaz -	12 m³/h	2019	Oui	Non
PLOZEVET	PR Prat Kergoe -	12 m³/h	2019	Oui	Non
	PR lot. OPAC	10 m³/h	2015	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Rue des Saules CES	18 m³/h	1978	Oui	Non
	Lagunes + PR Penhors	10 m³/h	1985	Oui	Non
	PR Cheminots	9 m³/h	2023	Oui	Non
	PR de la mer	7 m³/h	2023	Oui	Non
	PR Kervizigou	10 m³/h	2023	Oui	Non
	PR Palud Gourinet	8 m³/h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage	10 m³/h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m³/h	2012	Oui	Non
	PR ZA Pencleuziou	10 m³/h	2014	Oui	Non

La fonction assainissement a été injectée, sur les postes de relèvement prévus au contrat, dans le programme de la télesurveillance pour estimer les volumes refoulés à partir du marnage Haut et Bas et le débit unitaire des pompes.

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2025, le linéaire total des canalisations eaux usées est de 123,514 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 125	388,46	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	6739,84	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	53,64	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	22743,67	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	717,44	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 90	3,2	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire NC	794,22	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres NC	84,16	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 125	41,8	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 140	1,6	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	340,43	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	248,18	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	2976,88	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	35,53	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire NC	1902,44	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	188,8	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	2133,42	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 240	123,43	Gravitaire	Eaux usées
Grès C160	Circulaire 200	465,6	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	18,1	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 160	5,38	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 200	722,4	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 250	207,49	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire NC	9,23	Gravitaire	Eaux usées
PP	Circulaire 200	517,7	Gravitaire	Eaux usées
PP	Circulaire 250	489,66	Gravitaire	Eaux usées
PP SN16	Circulaire 200	1,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres NC	2,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	155,48	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	87,7	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	36,58	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	49,9	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	1984,38	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 180	90,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	27455,19	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	633,39	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire NC	42,87	Gravitaire	Eaux usées
PVC Bi-Orienté	Circulaire 110	126,72	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 160	86,39	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	6629,87	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 125	24,2	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	1926,33	Gravitaire	Eaux usées et eaux traitées step (Plogastel/Landudec)
PVC CR8	Circulaire 200	16028,9	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 250	3,72	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire NC	82	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN16	Circulaire 200	233,8	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN16	Circulaire NC	31,27	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 200	94,82	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 100	223,1	Refoulement	Eaux usées
Autres	Autres NC	4	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	379,8	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	67,8	Refoulement	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 63	142,32	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	381,05	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	816,56	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire NC	8,18	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 100	153,2	Refoulement	Eaux usées
PEHD PN 16	Circulaire 75	686,8	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	1032,83	Refoulement step Plogastel St Germain	Eaux traitées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	86,38	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	142,9	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	1191,3	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	640,15	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	673,29	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	3424,82	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	992,65	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	817,02	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	3004,91	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	4503,4	Refoulement	Eaux usées
PVC Bi-Orienté PN 16	Circulaire 110	6037,48	Refoulement	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	0,8	Refoulement	Eaux usées
PVC PN 16	Circulaire 63	343,1	Refoulement	Eaux usées
Total		123 515		

Linéaire par commune

Commune	Gravitaire	Refoulement	Linéaire Total (ml)
GOURLIZON	799	120	919
LANDUDEC	7 962	2 079	10 041
PEUMÉRIT	2 645	415	3 061
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	9 564	2 721	12 285
PLONÉOUR-LANVERN	47 139	10 071	57 210
PLOVAN	3 764	2 232	5 996
PLOZÉVET	15 620	2 852	18 472
POULDREUZIC	10 268	5 263	15 531
TOTAL	97 761	25 753	123 515

Répartition par matériau, diamètre et âge

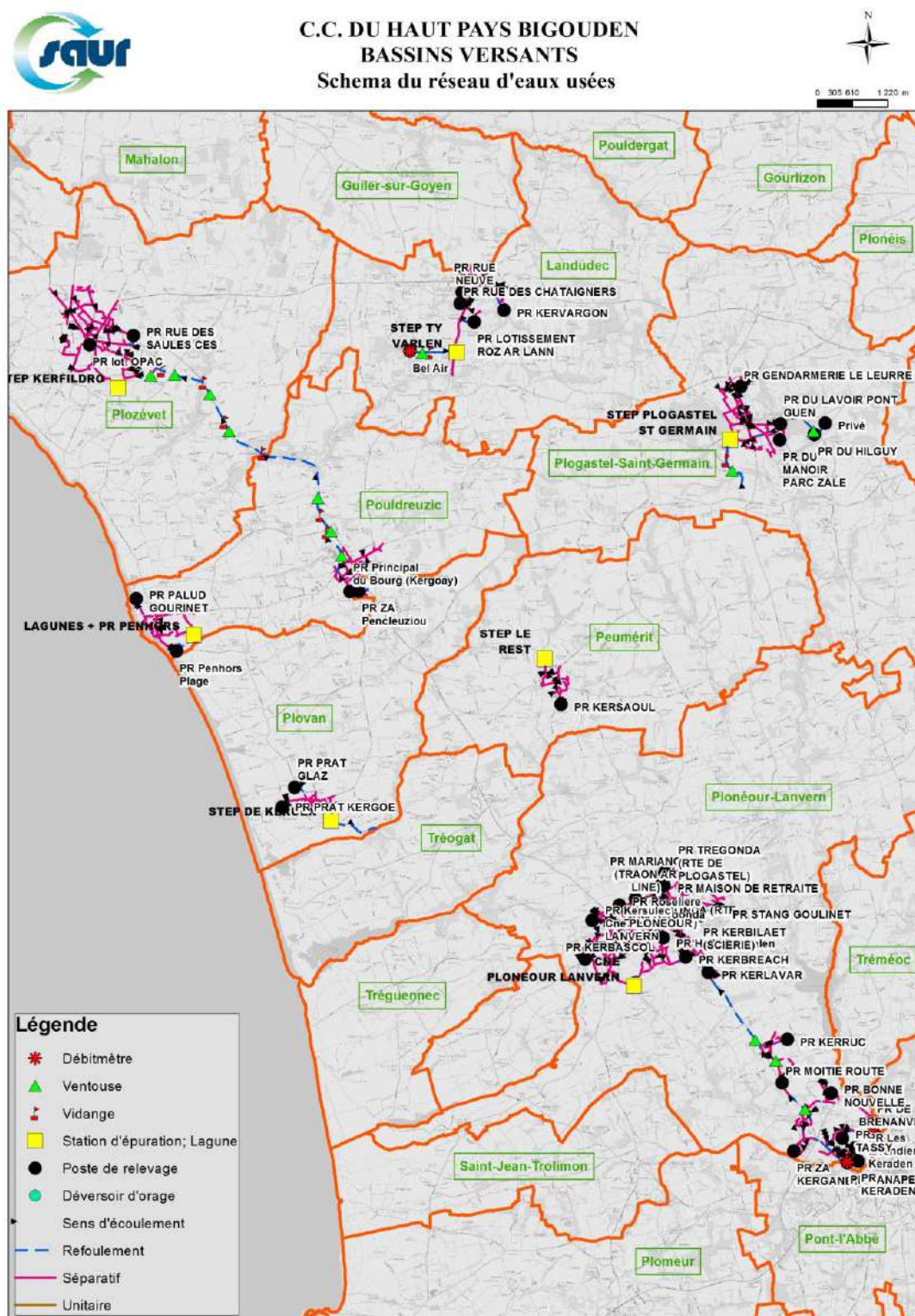
Matériau	Diamètre	Inconnu	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Linéaire Total (ml)
Amiante ciment	Circulaire 100	0	0	0	0	223	0	0	0	0	223
Amiante ciment	Circulaire 125	0	0	0	97	292	0	0	0	0	388
Amiante ciment	Circulaire 150	266	0	0	1 685	5 221	0	0	0	0	7 172
Amiante ciment	Circulaire 160	54	0	0	0	0	0	0	0	0	54
Amiante ciment	Circulaire 200	500	0	0	3 391	18 534	300	18	0	0	22 745
Amiante ciment	Circulaire 250	0	0	0	0	660	57	0	0	0	717
Amiante ciment	Circulaire 90	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Amiante ciment	Circulaire NC	188	0	0	50	124	0	0	0	0	361
Autres	Autres NC	83	0	0	0	0	0	0	0	5	88
Autres	Circulaire 100	0	0	0	0	380	0	0	0	0	380
Autres	Circulaire 125	0	0	0	42	0	0	68	0	0	110
Autres	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Autres	Circulaire 150	0	0	0	51	270	0	19	0	0	341
Autres	Circulaire 160	28	0	0	0	27	0	47	146	0	248
Autres	Circulaire 200	1 330	0	0	758	372	0	27	451	38	2 977
Autres	Circulaire 250	14	0	0	0	8	0	0	0	13	35
Autres	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	142	142
Autres	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	381	0	0	381
Autres	Circulaire 90	817	0	0	0	0	0	0	0	0	817
Autres	Circulaire NC	1 532	0	0	134	52	0	120	0	71	1 911
Fonte	Circulaire 100	0	0	0	0	153	0	0	0	0	153
Fonte	Circulaire 200	0	0	0	0	164	0	0	0	25	189
Grès	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	2 133	2 133
Grès	Circulaire 240	0	0	0	0	0	0	0	0	123	123
Grès C160	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	466	466
PEHD PN 16	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	0	687	687
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	1 033	0	1 033
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	18	0	18
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	0	0	0	0	0	0	0	86	0	86
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	1 191	0	1 191
Polypropylène	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9

Matériau	Diamètre	Inconnu	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Linéaire Total (ml)
Polypropylène	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Polypropylène	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	722	722
Polypropylène	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	207	207
PP	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	518	518
PP	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	490	490
PP SN16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Pvc	Autres NC	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
Pvc	Circulaire 110	0	0	0	0	205	0	432	155	3	796
Pvc	Circulaire 125	4	0	0	0	0	0	757	0	0	761
Pvc	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	3 462	0	0	3 462
Pvc	Circulaire 150	0	0	0	0	93	0	0	0	0	93
Pvc	Circulaire 160	0	0	0	0	0	279	2 665	33	0	2 978
Pvc	Circulaire 180	90	0	0	0	0	0	0	0	0	90
Pvc	Circulaire 200	1 571	0	0	266	1 191	2 502	19 250	991	1 687	27 455
Pvc	Circulaire 250	0	0	0	0	0	633	0	0	0	633
Pvc	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	303	273	241	817
Pvc	Circulaire 75	111	0	0	0	106	245	1 433	1 110	1	3 005
Pvc	Circulaire 90	655	0	0	0	814	227	487	2 321	0	4 504
PVC Bi-Orienté	Circulaire 110	0	0	0	0	0	0	0	127	0	127
PVC Bi-Orienté PN 16	Circulaire 110	0	0	0	0	0	0	0	6 038	0	6 038
Pvc CR16	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	86	0	86
Pvc CR16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	3 035	801	3 837
PVC CR16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	709	2 083	2 792
PVC CR8	Circulaire 125	0	0	0	0	0	24	0	0	0	24
PVC CR8	Circulaire 160	124	0	0	0	0	31	299	1 472	0	1 926
PVC CR8	Circulaire 200	50	0	0	33	0	0	2 807	12 715	423	16 030
PVC CR8	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
PVC CR8	Circulaire NC	0	0	0	0	0	0	0	82	0	82
PVC PN 16	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	343	343
PVC SN16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	234	234
PVC SN16	Circulaire NC	0	0	0	0	0	0	0	0	31	31
PVC SN8	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	95	0	95

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Tampons	2348
Vanne	15
Ventouse	15
Vidange	9

Schéma de fonctionnement :



Inventaire

Le détail équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le délégataire, en version papier ou informatique.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



7 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
GOURLIZON	0	0	0	0	35	-
LANDUDEC	346	362	365	360	360	0%
PEUMERIT	91	96	101	106	104	-1,89%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	490	498	510	525	532	1,53%
PLONEOUR-LANVERN	2 400	2 510	2 605	2 684	2 695	0,41%
PLOVAN	97	117	123	132	139	5,3%
PLOZEVET	780	805	827	832	837	0,60%
POULDREUZIC	347	357	385	473	479	1,3%
Total	4 551	4 745	4 916	5 112	5 181	1,37%

Les clients par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
GOURLIZON	0	0	0	0	36	-
LANDUDEC	345	350	353	359	359	0%
PEUMERIT	89	92	97	102	100	-2%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	478	491	500	517	523	1,2%
PLONEOUR-LANVERN	2 373	2 471	2 576	2 663	2 671	0,3%
PLOVAN	134	146	151	155	161	3,9%
PLOZEVET	774	801	818	826	830	0,5%
POULDREUZIC	347	358	386	472	477	1,1%
Total	4 540	4 709	4 881	5 096	5 157	1,2%

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
GOURLIZON	0	0	0	0	1 699	-
LANDUDEC	29 269	27 481	28 668	26 569	29 174	9,8%
PEUMERIT	5 378	6 062	6 028	6 230	6 131	-1,6%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	34 577	37 880	39 724	37 337	39 579	6%
PLONEOUR-LANVERN	196 779	190 267	196 832	203 206	207 256	2%
PLOVAN	4 654	5 499	5 549	6 045	6 230	3,1%
PLOZEVET	124 505	121 443	112 259	114 069	101 980	6,3%
POULDREUZIC	28 872	28 034	26 548	31 184	31 754	1,8%
Total	424 034	416 689	415 575	424 640	423 803	-0,20%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2025	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
GOURLIZON	35	33	0	0	2
LANDUDEC	360	347	10	0	3
PEUMERIT	104	98	1	0	5
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	532	506	11	0	15
PLONEOUR-LANVERN	2 695	2 612	53	2	28
PLOVAN	139	137	0	0	2
PLOZEVET	837	810	16	1	10
POULDREUZIC	479	461	10	0	8
Répartition (%)	-	96,58	1,95	0,06	1,41
Total	5 181	5 004	101	3	73

Les volumes consommés par tranche

Commune	2025	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
GOURLIZON	1 699	1 691	0	0	8
LANDUDEC	29 174	19 575	9 467	0	132
PEUMERIT	6 131	5 446	281	0	404
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	39 579	28 852	8 977	0	1 750
PLONEOUR-LANVERN	207 256	150 329	24 098	29 118	3 711
PLOVAN	6 230	5 924	0	0	306
PLOZEVET	101 980	39 505	18 553	42 950	972
POULDREUZIC	31 754	22 134	8 332	0	1 288
Total de la collectivité	423 803	273 494	69 708	72 068	8 571
Consommation moyenne par TYPE de branchement	81,81	54,66	690,18	24 022,67	117,41

La liste des industriels

- Avant application des coefficients correcteur

Commune	Nom de l'industriel	2024	2025	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	25 413	24 065	-5%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - PLOZEVET	63 008	60 552	-3.9%
Total		88 421	84 617	-4.3%

- Après application des coefficients correcteur (CP et Cd)

Commune	Nom de l'industriel	2024	2025	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	28 127	22 611	-19.6%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - PLOZEVET	58 133	59776	+2.8%
Total		86 260	82 387	-4.5%

Ci-dessous détail, par trimestre pour les industriels Larzul et Capitaine Cook, du calcul coefficient de pollution (CP et CD)

COOK - PLOZEVET															
		Vol EI rejeté (m3)	Total m3 mesurés lors des bilans	moy DCO (mg/l) déduite lors des bilans	total kg DCO calculés sur les bilans effectués	CR	CP	CC calculé	CC retenu (mini 1)	Vol corrigé (m3)	coef dégressivité CD				volume EU sanitaire (m3)
1er TRIM	2025	12730	12385	1000	12 383	1	1.25	1.25	1.25	15910	6000	6000	3910		420
2e TRIM	2025	15745	15317	1275	19 536	1	1.59	1.59	1.59	25102			8090	17012	518
3E TRIM	2025	15188	14687	1580	23 199	1	1.97	1.97	1.97	29988				29988	579
4E TRIM	2025	14905	14436	1749	25 247	1	2.19	2.19	2.19	32584				32584	467
total		58568								103584	6000	6000	12000	79584	1984
												1	0.8	0.6	0.5
											6000	4800	7200	39792	1984
												TOTAL facturé			59 776

LARZUL														
		Vol EI rejeté (m3)	Total m3 mesurés lors des bilans	moy DCO (mg/l) déduite lors des bilans	total kg DCO calculés sur les bilans effectués	CR	CP	CC calculé	CC retenu (mini 1)	Vol corrigé (m3)	coef dégressivité CD			
1er TRIM	2025	5565	821	1186	973	1	1.48	1.48	1.48	8248	6000	2513		
2e TRIM	2025	5854	1039	1252	1 301	1	1.56	1.56	1.56	9161		3487	5674	
3E TRIM	2025	6210	1049	1411	1 480	1	1.76	1.76	1.76	10951			6326	4625
4E TRIM	2025	6436	471	1515	714	1	1.89	1.89	1.89	12187				12187
total		24065								40547	6000	6000	12000	16812
											1	0.8	0.6	0.5
											6000	4800	3405	8406
												TOTAL facturé		22 611

La liste d'autres gros consommateurs

Commune	Nom / réf abonné	2024	2025	Evolution
PLOZEVET	ART et VIE - 0430054332	5 562	5 604	0,8%
PLONEOUR-LANVERN	BZH LAVAGE	7 170	8 807	22,8%
PLOGASTEL ST GERMAIN	MANOIR DU HUILGUY - 4318024517	4 271	3 757	-12,0%
LANDUDEC	DOMAINE BEL AIR - 0430006223	2 543	2 708	6,5%

LA FACTURE 120 M³



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 01.01.2026
* Nom du client : *****		
* Adresse desservie : ***** LANDUDEC		

→ Message

→ Contacts

- Gérer votre compte sur internet :
www.saurclient.fr
- Service Clients :
02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
- Dépannage 24h/24
02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
- TSA 32005
59405 AURAY CEDEX
- Accueil
Rue Teilhard de Chardin ZA Sequer nevez 29120
PONT L'ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Votre facture de simulation du 1 janvier 2026

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	ETTC
Collecte et traitement des eaux usées COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	370,25
Organismes publics	15,24
Total facture	385,49

détail au verso

Répartition de votre facture



- Collecte et traitement des eaux usées 96,0%
- Organismes publics 4,0%

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** LANDUDEC	m³	167933	Ø15 mm			Conso, simulée		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Collecte et traitement des eaux usées					336,60		370,25	
Abonnement					66,97		73,66	
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	Année 2026				31,94	10,00		
Part SAUR	Année 2026				35,03	10,00		
Consommation					269,63		296,59	
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	Année 2026		120	1,0886	130,63	10,00		
Consommation part SAUR	Année 2026		120	1,1583	139,00	10,00		
► Organismes publics					13,85		15,24	
Consommation					13,85		15,24	
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	Année 2026		120	0,1154	13,85	10,00		
HT exonéré de TVA : 0,00 €				TVA 10,00 % : 35,04 €		Total facture TTC : 385,49 €		
HT soumis à TVA : 350,45 €				TVA sur les débits : 35,04 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements.

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurcien.fr

SAUR SAS au capital de 101523000€ RCS Nantes 339376944 SIRET 339 376 944 05075 Siège Social : 11 Chemin de Brelagne 82130 ISSY-LES-MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR2633937694
Vos données personnelles sont utilisées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement). Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saurcien.fr/moncompte ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Brelagne 82130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurcien.fr.
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 28.04.2025
• Nom du client : *****		
• Adresse desservie : ***** PLOZEVET		

→ Message

→ Contacts

- @ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- 📞 Service Clients
02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
- 🔧 Dépannage 24h/24
02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
- ✉ TSA 32005
56408 AURAY CEDEX
- 🏠 Accueil
Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez 29120
PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Votre facture de simulation du 28 avril 2025

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	ETTC
Collecte et traitement des eaux usées	373,87
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	
Organismes publics	11,09
Total facture	384,96
	384,96

détail au verso

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie : ***** PLOZEVET	Consommation m³	Compteur 708989	Diamètre 015 mm	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information Conso. simulée	
---------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	----------------	-------------------------------	--

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Vos factures en détail					339,89		373,87
► Collecte et traitement des eaux usées					67,68		74,44
Abonnement							
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	01-07-24 / 30-06-25				31,94	10,00	
Part SAUR	01-07-24 / 30-06-25				35,74	10,00	
Consommation					272,21		299,43
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	01-07-24 / 30-06-25		120	1,0865	130,38	10,00	
Consommation part SAUR	01-07-24 / 30-06-25		120	1,1819	141,83	10,00	
► Organismes publics					10,08		11,09
Consommation					10,08		11,09
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de	01-07-24 / 30-06-25		120	0,0840	10,08	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 34,99 €	Total facture TTC : 384,96 €
HT soumis à TVA : 349,97 €	TVA sur les débits : 34,99 €	

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

SAUR

Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Référence contrat : 291801/12

Date : 07/02/2026

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affinage	Type d'encaissement : Société
Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2026	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 10/10/2025	K : 1,16765
Prix révisé = [K=1,16765] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15 + 0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_o + 0,113 \times 010534763 / 010534763_o + 0,382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_o + 0,075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_o$								
$K = 0,15 + 0,28 \text{ ICHT-E} / \text{ICHT-E}_o + 0,113 \text{ E/E}_o + 0,382 \text{ FSD2/FSD2}_o + 0,0750 \text{ TP10a/TP10a}_o$								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,16765								

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2025				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,40000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	123,70000						150,57095
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285	010764285	01/05/2025	30/09/2025	SITE INTERNET INSEE		1,2685	118,70000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C,T)	131,50000	01/08/2025	30/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			163,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, BOGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,60000						130,30000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/07/2025	12/09/2025	Site Internet LE MONITEUR		1	130,30000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,15+0,28xICHTE/ICHTEo+0,113x010534763/010534763o+0,382xFSD2/FSD2o+0,075xTP10A2010/TP10A2010o									
.		0,15						0,150000000	
.	+	0,28	x	138,1 / 122,4				+ 0,315915033	
.	+	0,113	x	150,57095 / 123,7				+ 0,137546624	
.	+	0,382	x	163,8 / 131,5				+ 0,475829658	
.	+	0,075	x	130,3 / 110,6				+ 0,088358951	
.								=====	
.								1,167650266	
K définitif : 1,16765									
CRITERES TARIFAIRES									

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
	Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
	Valeur	30,00	35,03					

Date : 07/02/2026

SAUR **Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN**
Référence contrat : 291801/12

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Abonnement part SAUR - Régul année 2020		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021 Devise : Euro	Redevance : Tarif à NR - Abonnement part SAUR - Régul année 2020 Date d'actualisation : 08/01/2021	
CRITERES TARIFAIRES		
Régul abo année 2020 : (Non);(Oui)		

Régul abo année 2020 Non

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Régul abo année 2020 Oui

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Date : 07/02/2026

SAUR **Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN**
Référence contrat : 291801/12

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Consommation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2026 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,16765] * Prix de base	Redevance : Consommation part SAUR Date d'actualisation : 10/10/2025 K : 1,16765	
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix		
Formule de révision : 0,15+0,28xICHTE/ICHTEo+0,113x010534763/010534763o+0,382xFSD2/FSD2o+0,075xTP10A2010/TP10A2010o		

$K = 0.15 + 0.28 \text{ ICHT-E/ICHT-E}_0 + 0.113 \text{ E/E}_0 + 0.382 \text{ FSD2/FSD2}_0 + 0.0750 \text{ TP10a/TP10a}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,16765								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2025				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,40000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	123,70000						150,57095
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285	010764285	01/05/2025	30/09/2025	SITE INTERNET INSEE		1,2685	118,70000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C, T)	131,50000	01/08/2025	30/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			163,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,60000						130,30000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/07/2025	12/09/2025	Site Internet LE MONITEUR		1	130,30000

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat = $0,15 + 0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,113 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,382 \times \text{FSD}2 / \text{FSD}2_0 + 0,075 \times \text{TP10A}2010 / \text{TP10A}2010_0$									
.		0,15							0,150000000
.	+	0,28	x	138,1 / 122,4					+ 0,315915033
.	+	0,113	x	150,57095 / 123,7					+ 0,137546624
.	+	0,382	x	163,8 / 131,5					+ 0,475829658
.	+	0,075	x	130,3 / 110,6					+ 0,088358951
.									-----
.									1,167650266

K définitif : 1,16765									
CRITERES TARIFAIRES									
Tranche (m3/an)									

n.r.= non assujéti à la redevance								
Critère	Tranches							
	[1 , 10000]		[10001 , 50000]		50001 - Maximum		Prix de base	Prix actualisé
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé		
Valeur	0,9920	1,1583	0,7440	0,8687	0,5952	0,6950	n.r.	n.r.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



A. BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

QUALITE DU TRAITEMENT

La charge hydraulique annuelle

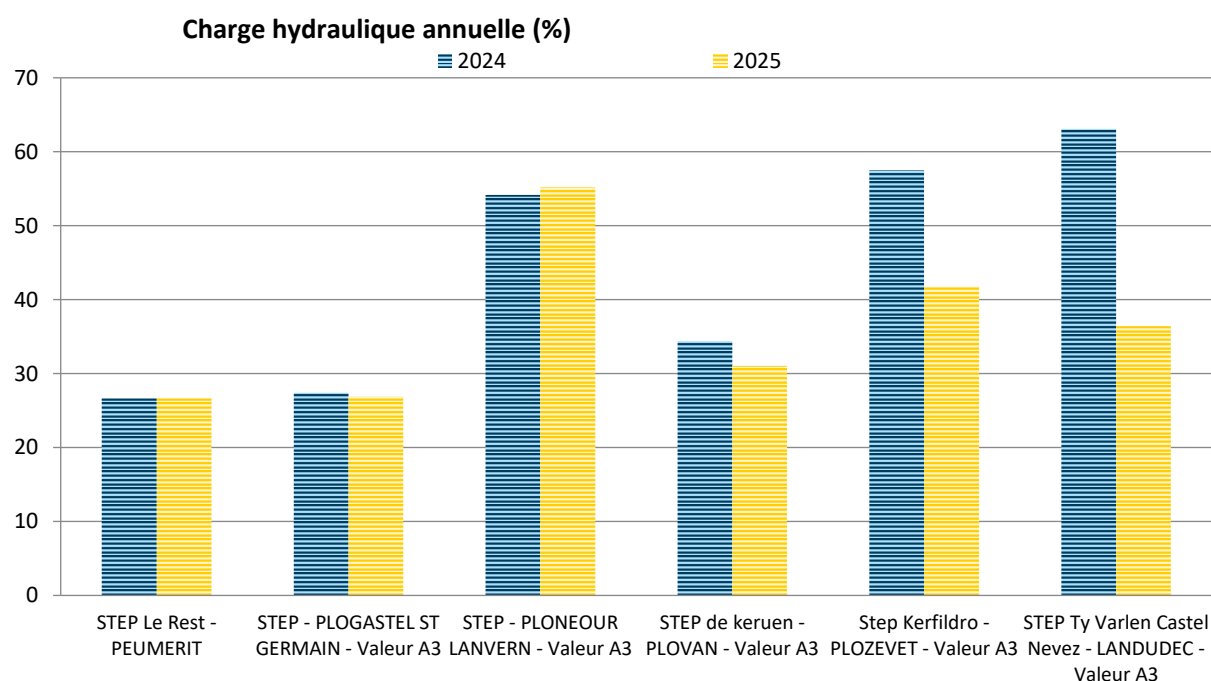
Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP Le Rest - PEUMERIT	26,67%	26,67%

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	27,43%	26,88%
STEP - PLONEOUR LANVERN	54,15%	55,22%
STEP de keruen - PLOVAN	34,38%	31,04%
Step Kerpildro - PLOZEVET	57,48%	41,73%
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	63,10%	36,42%



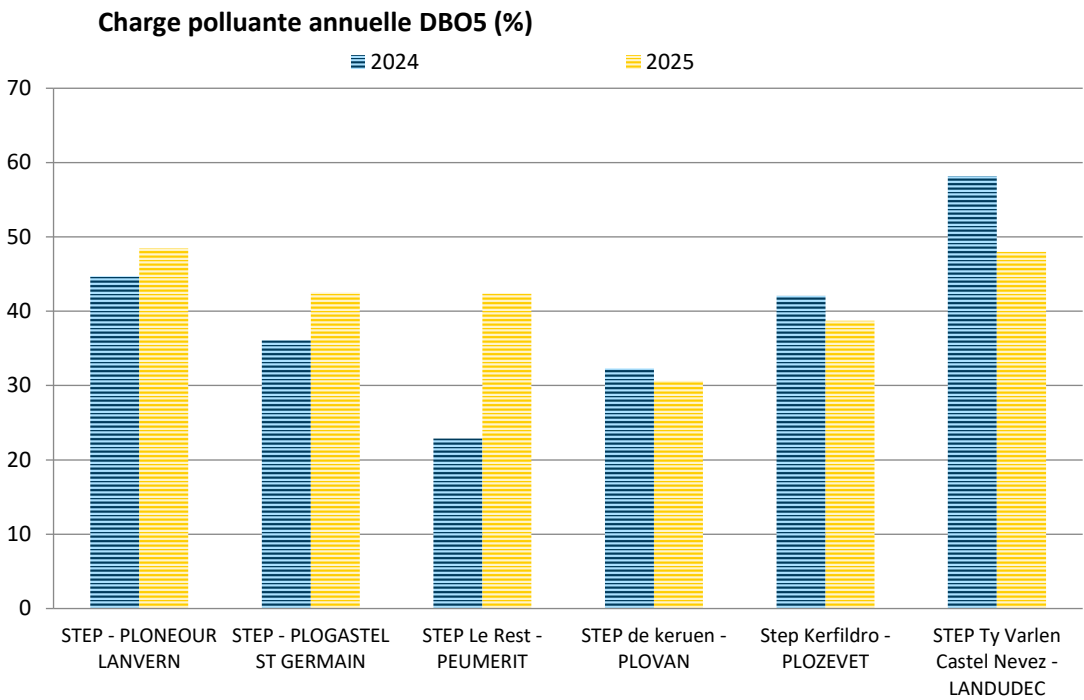
*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

Nota : La capacité nominale de la STEP de Landudec est passée de 1000EH à 1200 EH

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) / 1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	36,11%	42,49%
STEP - PLONEOUR LANVERN	44,72%	48,46%
STEP de keruen - PLOVAN	32,29%	30,62%
Step Kerfildro - PLOZEVET	42,1%	38,73%
STEP Le Rest - PEUMERIT	22,89%	42,44%
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	58,2%	47,54%



*Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

Les volumes d'effluents épurés dans l'année

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2024 m³	2025 m³
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN (1)	Entrée	40 158	39 247
	Sortie	41 505	43 084
STEP - PLONEOUR LANVERN	Entrée	237 187	241 843
	Sortie	267 552	238 726
STEP de keruen – PLOVAN (2)	Entrée	8 578*	7 667
	Sortie	8 578	7 667
Step Kerfildro – PLOZEVET	Entrée	210 363	152 304
	Sortie	198 294	156 593
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Entrée	34 641	27 914
	Sortie	29 870	27 854
STEP – PEUMERIT (3)	Entrée	Pas de mesure	Pas de mesure (voir ci-dessous)
LAGUNE PENHORS (4)	Entrée	70 260	45 249
STEP GOURLIZON	Entrée	-	875

(1)-Ecart entrée / sortie proche de 10% en raison notamment de problème d'infiltration dans un regard de la step en période de nappe haute – travaux de remise en état du regard prévus en 2026 par CCHPB

(2) Depuis 2024, sur la station de PLOVAN, le volume pris en compte en entrée = celui de la sortie (voir mail ci-dessous du SEA qui a fait valider cette décision par la DDTM)

Il s'avère que la canal venturi en entrée de station se colmate régulièrement malgré la présence d'un tamis en amont. Le venturi ISMA de forme parabolique est le plus petit de la gamme du fournisseur. Une accumulation progressive de matières en bas du col vient générer progressivement des dépôts qui perturbent la mesure de débit (surcomptage) malgré l'intervention de l'exploitant (nettoyage du canal 2 à 3 fois par mois).

Les écarts entre l'entrée et la sortie sont de fait régulièrement supérieurs à 10%.

Je propose pour le SANDRE de l'auto-surveillance de retenir les valeurs de débit de sortie (alimentation de la zone végétalisée) en entrée également. Pour mémoire, il est demandé dans le guide auto-surveillance pour les stations < 500 eq.hab. une mesure de débit soit en entrée soit en sortie. L'intérêt du débitmètre d'entrée serait dans ce cas l'assèchement du prélèvement d'eaux brutes au débit d'où la nécessité de poursuivre l'entretien du canal comme réalisé régulièrement par l'exploitant et notamment systématiquement avant les bilans auto-surveillance.

Pour info, sur les steps de faible débit, je demande sur les nouveaux projets à avoir un venturi avec un col plat de 3 cm minimum (type Endress et hauser) parce que le type ISMA (forme parabolique) n'est pas satisfaisant même en présence d'un tamisage en amont.

Dans l'attente de votre avis sur cette situation.

Cordialement



Michel CORNIC

Direction de l'aménagement, de l'agriculture,
de l'eau et de l'environnement.
Technicien

02 98 76 66 18 / 06 70 72 15 29

Conseil départemental du Finistère - Kuzul-departament Penn-ar-Bed
32 bd Duplex - CS 29020 - 29198 Quimper - Kemper-Cadex

(3) Il existe un comptage de bâchées en entrée de station mais sans système d'acquisition de données type télésurveillance. En conséquence, le volume admis n'est pas suivi hormis par un relevé physique de l'horo-comptage lors du passage de l'agent d'exploitation. Les horo-compteurs en place, récemment renouvelés, ne donnent pas entière satisfaction (comptage aléatoire). Un nouveau modèle va être mis en place (idem ceux posés à la station de Gourlizon).

(4) volume estimé en l'absence de débitmètre – installation prévue en 2026

Le détail des volumes mensuels avec les débits maximum, minimum et moyen reçus sur les stations d'épuration est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement

Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration

Nom de l'installation	Débit de référence m3/j	Nombre de dépassements (j)
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	1 200	2
STEP de keruen Cne PLOVAN	68	2
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	1000	0
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	400	0
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	210	0

Nota : Le contrat prévoyait de fournir aussi le nombre de dépassement **en heure**. Les capacités de pompage horaires des postes d'entrée sont calibrées sur la charge maximale volumique horaire admissible dans les ouvrages. Cette donnée ne nous semble donc pas judicieuse à fournir sauf à indiquer pas de dépassement.

Le détail des volumes journaliers est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement.

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation

Calcul à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, prise en compte de toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Consommation en KWh	638 228	630 886

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2021	2022	2023	2024	2025
Lagunes + PR Penhors - POULDREUZIC	5 167	4 339	4 590	6 434	3 282
PR Bel Air - LANDUDEC	593	756	666	901	826
PR Bonne Nouvelle - PLONEOUR LANVERN	891	861	966	979	1 001
PR Canape - PLONEOUR LANVERN	4 163	8 030	6 513	6 730	7 099
PR Cheminots - POULDREUZIC	0	0	132	246	313
PR de Brenanvec - PLONEOUR LANVERN	1 756	1 786	2 010	2 131	2 369
PR de la mer - POULDREUZIC	0	0	199	633	1 181
PR du Hilguy - PLOGASTEL ST GERMAIN	654	1 671	1 825	1 867	1 718
PR du Lavoir Pont Guen - PLOGASTEL ST GERMAIN	4 376	4 060	5 050	4 463	5 859
PR du Manoir Parc Zale - PLOGASTEL ST GERMAIN	306	349	354	351	432

Consommation électrique en kWh	2021	2022	2023	2024	2025
PR Gendarmerie Le Leurre - PLOGASTEL ST GERMAIN	988	2 704	1 127	3 348	1 376
PR Halle Raphalen - PLONEOUR LANVERN	244	282	309	318	343
PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	363	319	322	310	369
PR kerbascol - PLONEOUR LANVERN	681	866	692	811	844
PR Kerbilaet (Scierie) - PLONEOUR LANVERN	1 551	1 612	1 592	1 746	1 967
PR Kerbreach - PLONEOUR LANVERN	3 384	3 277	4 577	3 847	4 789
PR Kergonda (Rte d'Audierne) - PLONEOUR LANVERN	1 103	1 160	1 276	1 258	1 319
PR Kerlavar - PLONEOUR LANVERN	9 580	9 915	12 743	13 299	16 858
PR Kerouguen - GOURLIZON	0	0	0	32	269
PR Kerruc - PLONEOUR LANVERN	1 598	1 538	2 346	3 175	2 032
PR Kersaoul - PEUMERIT	866	1 002	1 179	1 391	1 521
PR Kervargon - LANDUDEC	2 164	1 836	3 041	2 660	2 340
PR Kervizigou - POULDREUZIC	0	0	130	312	479
PR Les lavandières Keraden - PLONEOUR LANVERN	640	720	1 282	1 565	1 510
PR lot. OPAC - PLOZEVET	245	274	289	730	1 661
PR Lotissement Roz Ar Lann - LANDUDEC	665	655	651	700	855
PR Lucie Aubrac - PLONEOUR LANVERN	0	210	533	539	680
PR Maison de Retraite - PLONEOUR LANVERN	1 789	1 643	1 820	2 284	2 445
PR Mariano (Traon Ar Line) - PLONEOUR LANVERN	2 085	2 481	2 555	3 323	4 841
PR Moitie Route - PLONEOUR LANVERN	17 379	15 402	17 093	17 075	18 752
PR Palud Gourinet - POULDREUZIC	457	510	759	905	790
PR Penhors Plage - POULDREUZIC	1 936	1 456	1 981	2 593	1 831
PR Prat Glaz - PLOVAN	2 706	2 484	3 496	3 527	2 792
PR Prat Kergoe - PLOVAN	850	897	951	961	1 022
PR Principal du Bourg (Kergoay) - POULDREUZIC	22 343	24 223	37 632	38 670	30 864
PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2) - PLONEOUR LANVERN	0	0	0	346	472
PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	190	219	251	230	261
PR Rue des Chataigners - LANDUDEC	623	570	649	663	767
PR Rue des Saules CES - PLOZEVET	708	687	781	912	1 057
PR rue La Lande - PLONEOUR LANVERN	0	10	238	617	843
PR Rue Neuve - LANDUDEC	2 389	2 625	3 882	4 216	3 650
PR Stang Goulinet - PLONEOUR LANVERN	770	544	839	769	982
PR Tassy - PLONEOUR LANVERN	527	542	565	642	641
PR Tregonda (Rte de Plogastel) - PLONEOUR LANVERN	663	686	752	741	803
PR ZA Kerganet - PLONEOUR LANVERN	10 451	12 208	15 577	16 081	19 409
PR ZA Pencleuziou - POULDREUZIC	330	388	35	305	392
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	48 817	52 429	49 041	43 080	48 499
STEP - PLONEOUR LANVERN	217 191	196 558	181 143	220 179	197 918
STEP de keruen - PLOVAN	10 526	11 547	11 006	12 606	13 982
Step Kerfildro - PLOZEVET	155 476	169 262	175 808	171 603	179 417
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	26 876	33 895	31 917	35 124	35 164
Total	567 060	579 488	593 165	638 228	630 886

Le contrat prévoit des performances énergétiques (PE) sur les stations (article 43) basées sur le charges entrées station (cela -----a été corrigé dans l'avenant n°1 signé le 7 janvier 2026).

En kWh/DBO5 traité	Engagement PErefS ₀	PE 2022	PE 2023	PE 2024	PEref révisée 2025	PE 2025
STEP Plonéour-Lanvern	2,8	2.09	2.24	2.27	2.27	1.88
STEP de KERUEN - Plovan	5,1	3.78	4.31	3.96	3.96	4.63
STEP KERFILDRO – Plozévet	1,8	2.39	2.51	1.96	1.96	2.23
STEP de Plogastel-Saint-Germain	2,9	3.33	3.72	2.68	2.68	2.48
STEP Ty Varlen – Landudec	2,4	2.02	2.16	2.76	2.70	2.81

Nota : pour Landudec, le ratio calculé prend en compte l'énergie consommée par nos bureaux raccordés sur le branchement de la station d'épuration. Cela explique que le PE₂₀₂₄ est supérieur à l'objectif.

Ci-après **notre plan d'action 2026** pour toujours essayer de réduire/optimiser les consommations sur les sites

- Landudec : mise en place d'une régulation sur le chauffage des bureaux + installation comptage divisionnaire pour la consommation des bureaux qui sont raccordés sur le branchement électrique de la step
- Plozevet : poursuivre le pilotage de l'aération du BA avec la sonde ammoniac couplée à la sonde oxygène en place. SAUR avait proposé de limiter le temps de marche de la turbine n°1 (la plus proche du point d'entrée des effluents dans le BA) mais CCHPB n'était pas favorable.
- Plogastel Saint Germain : l'optimisation faite, après analyse technique, sur le fonctionnement de la désodorisation de local traitement des boues a permis d'améliorer la performance (2.59 en 2024 puis 2.48 en 2025)

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Production de boues

Nom de l'installation	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	17,478	14,152
STEP - PLONEOUR LANVERN	68,348	47,131
STEP de keruen - PLOVAN	3,119	2,116
Step Kerfildro - PLOZEVET	50,183	58,403
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	NC	10,600

Pour la station de Landudec, à partir de 2025, la production de boues est estimée à partir du débit de la pompe d'extraction et de la concentration des boues extraites vers le silo

Evacuation des boues

Nom de l'installation	Destination	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Epandage agricole	10,725	11,025
STEP - PLONEOUR LANVERN	Epandage agricole	61,017	50,274
STEP de keruen - PLOVAN	Epandage agricole	2,616	2,448
Step Kerfildro - PLOZEVET	Epandage agricole	51,322	42,892
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Epandage agricole	16,132	8,194

Pour rappel, suite à l'évolution de la réglementation concernant le chaulage des boues en lien avec le COVID 19, la collectivité a demandé à SAUR de suspendre le chaulage des boues dans les silos début 2023.

Ci-dessous la synthèse des épandages de boues (les bilans agronomiques sont archivés sur le sharepoint)

NOM DE LA STATION :	LANDUDEC	NOM DE LA STATION :	PLOGASTEL SAINT GERMAIN
Département :	FINISTERE	Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429108S0001	Code SANDRE de la station :	0429167S0001
Capacité nominale :	1000 E.H.	Capacité nominale :	2100 E.H.
Filière de traitement :	Boues activées	Filière de traitement :	Boue activée
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement	Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement
Quantité de boues brutes épandues :	788,00 m³	Quantité de boues brutes épandues :	315,00 m³
Siccité moyenne des boues épandues :	1,04 %	Siccité moyenne des boues épandues :	3,50 %
Quantité de matière sèche épandue :	8,19 t de MS	Quantité de matière sèche épandue :	11,03 t de MS
Surface totale des épandages :	15,57 ha	Surface totale des épandages :	11,25 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles	Nombre d'agriculteurs concernés :	1 exploitations agricoles
Dose moyenne :	50,61 m³ / ha	Dose moyenne :	28,00 m³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,53 t MS / ha	Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,98 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 13/03/2025 au 18/08/2025	Périodes d'épandage :	du 19/03/2025 au 19/08/2025
Observations :	- En 2025, 100% des boues de la station ont été épandues	Observations :	- En 2025, 100% des boues de la station ont été épandues.

NOM DE LA STATION :	PLOZEVET	NOM DE LA STATION :	PLOVAN
Département :	FINISTERE	Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429215S0002	Code SANDRE de la station :	0429214S0003
Capacité nominale :	9500 E.H.	Capacité nominale :	450 E.H.
Filière de traitement :	Boues activées	Filière de traitement :	Boues activées
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie mécaniquement	Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement
Quantité de boues brutes épandues :	1 693,00 m³	Quantité de boues brutes épandues :	368,00 m³
Siccité moyenne des boues épandues :	2,51 %	Siccité moyenne des boues épandues :	0,67 %
Quantité de matière sèche épandue :	42,42 t de MS	Quantité de matière sèche épandue :	2,45 t de MS
Surface totale des épandages :	53,45 ha	Surface totale des épandages :	6,36 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	3 exploitations agricoles	Nombre d'agriculteurs concernés :	1 exploitation agricole
Dose moyenne :	31,67 m³ / ha	Dose moyenne :	57,86 m³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,79 t MS / ha	Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,38 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 06/03/2025 au 24/09/2025	Périodes d'épandage :	du 03/04/2025 au 03/09/2025
Observations :	- En 2025, 100% des boues de la station de Plozévet ont été épandues.	Observations :	- En 2025, 100% des boues de la station ont été épandues.

NOM DE LA STATION :	PLONEOUR LANVERN
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429174S0002
Capacité nominale :	9900 E.H.
Filière de traitement :	Boues activées
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie mécaniquement
Quantité de boues brutes épandues :	1 638,00 m³
Siccité moyenne des boues épandues :	3,08 %
Quantité de matière sèche épandue :	50,40 t de MS
Surface totale des épandages :	46,70 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles
Dose moyenne :	35,07 m³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	1,08 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 18/03/2025 au 10/09/2025
Observations :	
-	En 2025, 100% des boues de la station ont été épandues.

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Nom de l'installation	Destination	2024 Kg	2025 Kg
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Refus dégrillage évacué vers CET	1 550	1250
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Refus dégrillage évacué vers CET	12 750	4 275
STEP - PLONEOUR LANVERN	Refus dégrillage évacué vers CET	17 000	19 000
STEP de keruen - PLOVAN	Refus dégrillage évacué vers CET	150	150
Step Kerfildro - PLOZEVET	Refus dégrillage évacué vers CET	24 000	24 000

Les sous-produits : Graisses

Nom de l'installation	Destination	2024 m³	2025 m³
Step Kerfildro - PLOZEVET	Graisses évacuées vers STEP Corniguel	29	22
STEP PLONEOUR LANVERN	Graisses évacuées vers STEP Corniguel	28	26

Les sous-produits : Sables

Nom de l'installation	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
STEP - PLONEOUR LANVERN	27 000	34 500
Step Kerfildro - PLOZEVET	36 000	36 000

Les apports extérieurs

Sans objet, pas d'apports extérieurs.

Les manuels d'autosurveillance

Les manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie sont validées ou en cours de validation suite révision auprès des organismes concernés (AELB /DDTM/SEA). Ils sont disponibles sur le SharePoint CCHPB assainissement dans Documents réglementaires.

Le cahier de vie de la station d'épuration de GOURLIZON et celui des lagunes de PENHORS sont en cours de rédaction.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	12	12
STEP - PLONEOUR LANVERN	12	12
STEP de keruen - PLOVAN	3	3
Step Kerfildro - PLOZEVET	12	12
STEP Le Rest - PEUMERIT	3	3
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	5	7

Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP - GOURLIZON	-	-	-
STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	100%	100%	Conforme
STEP - PLONEOUR LANVERN	100%	100%	Conforme
STEP de keruen - PLOVAN	100%	100%	Conforme
Step Kerfildro - PLOZEVET	100%	100%	Conforme
STEP Le Rest - PEUMERIT	100%	100%	Conforme
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	100%	100%	Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables par système de traitement

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

A man with a beard, wearing a green safety helmet with the text "#mission water" and an orange high-visibility safety vest over a dark blue long-sleeved shirt, is leaning on a metal railing. He is looking off to the side. The background is a blurred construction site with a crane and other structures under a cloudy sky.

9 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

	2025
Hydrocurage sur réseau avec moyens lourds (ml)	7 769
Dont :	
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (ml)	6 965
Hydrocurage curatif sur réseau (ml)	804
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	1 914
Nombre de débouchages du réseau	35
Nombre de nettoyage des postes de relevage	54

Concernant le curage préventif, le contrat prévoit des quantités moyennes annuelles à réaliser (2500 ml/an et 3000 ml/an en moyenne sur 3 ans).

Un rattrapage des années passées a été fait sur 2025. Ci-dessous le bilan à fin 2025.

	Prévisionnel Contrat	Avancement à fin 2025
Hydrocurage préventif (ml)	3000	+ 564
Passage caméra (ml)	2000	-3 951

Concernant les ITV (passage caméra), le solde sera à ZERO à la fin du contrat. Les inspections sont mobilisables au besoin pour vérifier l'état des réseaux avant des aménagements de voirie ou autres par exemple mais aussi pour investiguer les réseaux qui présenteraient des défaillances (infiltrant aux eaux parasites pas exemple).

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)
PLONEOUR-LANVERN	3 205
PLOZEVET	2 860
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	400
LANDUDEC	500
Total	6 965

Voir dans les BSA en annexe pour le détail.

Opérations d'hydrocurage préventif non programmés et débouchages

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
LANDUDEC	Curage EU	2	110
PEUMERIT	Débouchage Rior EU	1	0
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Curage EU	1	5
	Débouchage Rior Branchement	4	0
PLONEOUR-LANVERN	Curage EU	5	123
	Débouchage Hydro Branchement	1	8
	Débouchage Hydro EU	3	300
	Débouchage Rior Branchement	9	0
	Débouchage Rior EU	3	0
PLOZEVET	Curage EU	3	58
	Débouchage Hydro EU	2	200
	Débouchage Rior Branchement	1	0
Total		35	804

Voir dans les BSA en annexe pour le détail.

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	402,9
PLOZEVET	1 511
Total	1 913,9

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR LANVERN	28/05/2025	Rue Craos Ar Bleon, venelle Mariano	297,55
	28/05/2025	Mairie	105,35
PLOZEVET	06/01/25	Rue du Stade / rue Jules Ferry	559
	14/03/25	Rue du Stade	162
	06/10/25	Rue de la Fontaine vers la step	790

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
LANDUDEC	7
PEUMERIT	2
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	5
PLONEOUR-LANVERN	30
PLOVAN	2
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	10
GOURLIZON	1
Total	59

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	06/01/25	PR Kervargon
	22/01/25	PR Bel Air
	30/01/25	PR Rue Neuve
	31/01/25	PR Lotissement Roz Ar Lann
	17/09/25	PR Lotissement Roz Ar Lann
	17/09/25	PR Rue des Châtaigniers
	18/09/25	PR Kervargon
PEUMERIT	25/04/25	PR Kersaoul
	09/10/25	PR Kersaoul
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	31/01/25	PR du Hilguy
	31/01/25	PR du Lavoir Pont Guen
	31/01/25	PR du Manoir Parc Zale
	13/06/25	PR Gendarmerie Le Leurre
	18/09/25	PR Gendarmerie Le Leurre
PLONEOUR-LANVERN	06/01/25	PR Canape
	13/01/25	PR Keraden
	22/01/25	PR de Brenanvec
	22/01/25	PR Kerbreach
	22/01/25	PR Kerlavar
	22/01/25	PR Kerruc
	22/01/25	PR Moitie Route
	22/01/25	PR Stang Goulinet
	22/01/25	PR Tassy
	22/01/25	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	24/01/25	PR Aubrac
	24/01/25	PR Kergonda (Rte d'Audierne)
	24/01/25	PR Les lavandières Keraden
	14/02/25	PR Bonne Nouvelle
	14/02/25	PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2)
	24/02/25	PR kerbascol
	24/02/25	PR Kersulec
	24/02/25	PR Maison de Retraite
	24/02/25	PR Mariano (Traon Ar Line)
	11/04/25	PR Kerbilaet (Scierie)
	11/04/25	PR Kerbreach
	11/04/25	PR Moitie Route
	26/05/25	PR Roselière Rte Kergonda
	26/05/25	PR ZA Kerganet
	25/06/25	PR kerbascol

Commune	Date	Adresse
	31/07/25	PR Les lavandières Keraden
PLONEOUR-LANVERN	31/10/25	PR Kerbilaet (Scierie)
	31/10/25	PR rue La Lande
	10/09/25	PR Canape
	07/11/25	PR Halle Raphalen
PLOVAN	30/01/25	PR Prat Glaz
	06/02/25	PR Prat Kergoe
PLOZEVET	31/01/25	PR lot. OPAC
	25/02/25	PR Rue des Saules CES
POULDREUZIC	25/02/25	PR Cheminots
	25/02/25	PR de la mer
	25/02/25	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	25/02/25	PR Kervizigou
	27/03/25	PR ZA Pencleuziou
	09/10/25	PR ZA Pencleuziou
	09/10/25	PR Principal du Bourg (Kergoay)
POULDREUZIC Penhors	22/01/25	PR Palud Gourinet
	27/03/25	Lagunes + PR Penhors
	27/03/25	PR Penhors Plage
GOURLIZON	09/10/25	PR Kerouguen

Intervention spécifique sur le réseau

Commune	Date	Adresse	Commentaires
PLOGASTEL ST GERMAIN	30/09/25	Hameau de kervil	Remise en conformité branchement EU partie privée
PLOZEVET	16/09/25	Rue de la fontaine	Bouchon sur réseau avec débordement sur la voirie – interv HdeO pour déboucher + dde arrêt rejet de Cook le temps d’intervenir

Autres types interventions

Renouvellement tampon voirie / HR400 sur boîte de branchement :

Commune	Date	Adresse	Commentaires
PLOZEVET	22/01/25	46 route Audierne	Mise à jour boîte de bcht
PLONEOUR LANVERN	08/04/25	Kerganet	Renouvellement tampon voirie
PLONEOUR LANVERN	27/06/25	Kerruc	Mise à jour HR400
PLOZEVET	16/07/25	Route de kermao	Renouv tampon voirie
PLOZEVET	29/09/25	Rue de la fontaine	Mise à niveau tampon
PLONEOUR LANVERN	02/12/24	Allée des chataigniers	Mise à jour HR400
PLOZEVET	27/11/25	Route de quimper	Renouvellement tampon

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
LANDUDEC	10	0	10
PLOGASTEL ST GERMAIN	18	1	19
PLONEOUR LANVERN	45	1	46
PLOVAN	6	0	6
PLOZEVET	13	0	13
POULDREUZIC	5	0	5
Total	97	2	99

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	11/01/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 2	07/09/25	Préventif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 1	07/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Compresseur d'air	07/09/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pont Racleur	17/01/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Mobilier	11/02/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Armoire Electrique	12/02/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Potence Agitateur SILO A BOUES	11/09/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	STEP Ty Varlen Castel Nevez	11/09/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	STEP Ty Varlen Castel Nevez	12/09/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Potence Agitateur SILO A BOUES	12/09/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Débitmètre canal de sortie	24/11/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Télésurveillance	01/12/25	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Débitmètre canal de sortie	09/12/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Clôture	03/01/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Pompe eau industrielle n°2	27/01/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Automate	12/02/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Pompe eau industrielle n°2	13/02/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	Pompe Relèvement du Lavoir 1	21/02/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	Pompe Relèvement du Lavoir 2	02/04/25	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Hilguy	Armoire électrique	02/04/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Pompe eau industrielle n°1	15/04/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Batterie de condensateurs	28/04/25	Préventif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence BA	19/05/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence silo n°1	19/05/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Lot 2 clapets PR entrée	11/06/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Débitmètre sortie	03/07/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale	Pompe submersible n°1	07/07/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	15/09/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Hilguy	Pompe de Relèvement du Hilguy	15/09/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	17/09/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Débitmètre sortie	07/11/25	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	Table d'égouttage	03/12/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	Armoire électrique extérieure	30/01/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	31/01/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Canape - PLONEOUR LANVERN	Débitmètre	06/02/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	Pompe immergée monocal n°1	11/02/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	14/02/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	Pompe immergée monocal n°1	26/02/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocal n°2	12/03/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy - PLONEOUR LANVERN	Pompe 2	18/03/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	27/03/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Débitmètre à ultra-sons sortie	28/03/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Poreux de diffusion	16/04/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Stang Goulinet	PR Stang Goulinet - PLONEOUR LANVERN	02/05/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Pompe doseuse	22/05/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Porte local électrique	02/06/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Compacteur a Vis	18/06/25	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	Pompe immergée monocanal N°2	11/07/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Compacteur à vis	24/07/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	Levage	28/07/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	Télésurveillance	30/07/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line)	Robinetterie, Tuyauterie	01/08/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	Levage	01/08/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	02/08/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	27/08/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pompe de sortie de boues	03/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pompe de sortie de boues	04/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec - PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec	15/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Lucie Aubrac	PR Lucie Aubrac	17/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pompe de sortie de boues	17/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen	PR Halle Raphalen	17/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	PR Kerbilaet (Scierie)	17/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	PR Maison de Retraite	17/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	PR Maison de Retraite	19/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec	PR Kersulec	19/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Préleveur Entrée	24/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Débitmètre canal entrée	25/09/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	22/10/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Préleveur Entrée	22/10/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Compacteur à vis	04/12/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Automate	10/12/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Automate	12/12/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Préleveur Entrée	16/12/25	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	31/12/25	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Pompe de refoulement vers rejet	28/03/25	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLOVAN	STEP de keruen	Sonde de niveau US	16/06/25	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Télétransmission	15/07/25	Curatif
PLOVAN	PR Prat Glaz	PR Prat Glaz	31/07/25	Curatif
PLOVAN	PR Prat Glaz	PR Prat Glaz	18/09/25	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Ventilateur local technique	17/11/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Armoire électrique triphasée	02/01/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Aérateur immergé à pompe insufflatrice	17/01/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Mesure ammonium	30/01/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Table d'égouttage	05/02/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Sonde de Conductivité	19/02/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Préleveur entrée	27/02/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Motoréducteur racleur a graisse	07/05/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Step Kerfildro	16/05/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Sonde de Conductivité	05/08/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Préleveur entrée	26/09/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Robinetterie, Tuyauterie	08/12/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Débitmètre boues	09/12/25	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Pompe alimentation des boues	24/12/25	Curatif
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	Débitmètre	04/02/25	Curatif
POULDREUZIC	PR Penhors Plage	Poire de niveau	25/03/25	Curatif
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Robinetterie, Tuyauterie	15/04/25	Curatif
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	PR Principal du Bourg (Kergoay)	08/08/25	Curatif
POULDREUZIC	PR Palud Gourinet	Télésurveillance	24/10/25	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
GOURLIZON	STEP - GOURLIZON	STEP - GOURLIZON	20/05/25
GOURLIZON	PR Kerouguen	PR Kerouguen	09/07/25
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	STEP Ty Varlen Castel Nevez -	19/05/25
LANDUDEC	PR Rue Neuve	PR Rue Neuve	26/05/25
LANDUDEC	PR Rue des Châtaigniers	PR Rue des Châtaigniers	26/05/25
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	PR Lotissement Roz Ar Lann	26/05/25
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	STEP Ty Varlen Castel Nevez	25/06/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	21/05/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Hilguy	PR du Hilguy	26/05/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	PR du Lavoir Pont Guen	26/05/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale	PR du Manoir Parc Zale	26/05/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre	PR Gendarmerie Le Leurre	26/05/25
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	25/06/25

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
PLONEOUR LANVERN	PR Canape	PR Canape	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	PR Keraden	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Les lavandières Keraden	PR Les lavandières Keraden	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	PR Tassy	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Lucie Aubrac	PR Lucie Aubrac	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR de Brenanvec	PR de Brenanvec	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	PR Moitie Route	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc	PR Kerruc	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	PR ZA Kerganet	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	PR Kerbreach	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	PR Kerlavar	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen	PR Halle Raphalen	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	PR Kerbilaet (Scierie)	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Stang Goulinet	PR Stang Goulinet	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	PR Maison de Retraite	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line)	PR Mariano (Traon Ar Line)	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec	PR Kersulec	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol	PR kerbascol	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	PR rue La Lande	PR rue La Lande	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	30/06/25
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	09/07/25
PLOVAN	STEP de keruen	STEP de keruen	20/05/25
PLOVAN	PR Prat Kergoe	PR Prat Kergoe	26/05/25
PLOVAN	PR Prat Glaz	PR Prat Glaz	26/05/25
PLOVAN	STEP de keruen	STEP de keruen	24/06/25
PLOZEVET	Step Kerfildro	Step Kerfildro	19/05/25
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES	PR Rue des Saules CES	26/05/25
PLOZEVET	PR lot. OPAC	PR lot. OPAC	26/05/25
PLOZEVET	Step Kerfildro	Step Kerfildro	26/06/25
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Lagunes + PR Penhors	20/05/25
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20/05/25
POULDREUZIC	PR ZA Pencleuziou	PR ZA Pencleuziou	26/05/25
POULDREUZIC	PR Cheminots	PR Cheminots	26/05/25
POULDREUZIC	PR Kervizigou	PR Kervizigou	26/05/25
POULDREUZIC	PR de la mer	PR de la mer	26/05/25
POULDREUZIC	PR Palud Gourinet	PR Palud Gourinet	26/05/25
POULDREUZIC	PR Penhors Plage	PR Penhors Plage	26/05/25
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	PR Principal du Bourg (Kergoay)	26/06/25

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
PLONEOUR LANVERN	PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2)	Palan	10/06/25
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Rail- Surpresseur	09/07/25

Les interventions de contrôle réglementaire de la pression

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
PLOVAN	PR Prat Kergoe	Ballon anti-bélier	11/09/25

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	09/07/25

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation des différents contrôles réalisés avec la méthode

LES CONTROLES PERIODIQUES DU BON FONCTIONNEMENT

Déroulement de la mission

Préparation du listing

Un listing des installations d'assainissement non collectif est dressé à partir des abonnements d'eau potable de la commune croisés avec les données cadastrales.

Envoi des avis de passage

Un avis de passage est envoyé 21 jours avant l'intervention chez le particulier. Cet avis de passage est adressé à l'abonné et indique la date de passage ainsi que le créneau horaire.

Visite chez le particulier

Le contrôle porte sur les points suivants :

- L'existence d'une installation d'assainissement non collectif et sa composition,
- La vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse et de graisses à l'intérieur du bac dégraisseur,
- La vérification visuelle de la qualité du rejet en milieu superficiel,
- La vérification du bon entretien des installations.

Lors du passage, des conseils d'entretien sont donnés au particulier suivant l'état des ouvrages.

Gestion des absences et des refus

Dans le cas d'une absence, un avis de passage est laissé notifiant le jour, l'heure et le motif ainsi qu'un numéro de téléphone à contacter pour fixer un autre rendez-vous.

Si à ce second passage, il est constaté une nouvelle absence un second avis est déposé.

Remise des rapports de visite

Les observations, lors des opérations de contrôle, ont fait l'objet d'un rapport de visite qui est remis au propriétaire à l'issue du contrôle.

Mise à jour du listing des abonnés du SPANC

A l'issue des visites le listing des abonnées du SPANC est mis à jour en retirant ceux qui ne sont pas concernés (compteur agricole, raccordés au réseau collectif ou maison non habitable, ...).

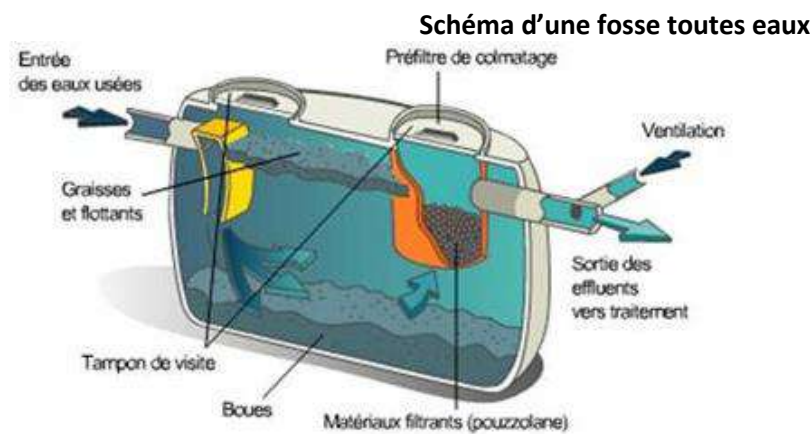
Filière de traitement

Le prétraitement des eaux usées

Présentation des différents ouvrages de prétraitement :

- **Le bac à graisses** : il est destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.
Il évite le risque de colmatage des canalisations d'évacuation. Il est préconisé lorsque la fosse toutes eaux est à plus de 10 mètres de l'habitation.
Son volume utile est généralement au moins égal à 200 litres pour la desserte d'une cuisine et de 500 litres si toutes les eaux ménagères transitent par le bac.
- **La fosse septique** : elle est destinée à la collecte, la liquéfaction et la rétention des matières solides. Elle reçoit uniquement les eaux vannes. Cet équipement est remplacé aujourd'hui par la fosse toutes eaux.
- **La fosse toutes eaux** : elle est destinée à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques.

D'autre part, pour protéger le système de traitement aval il faut rajouter un préfiltre indicateur de colmatage qui retiendra les matières en suspension.



Le traitement des eaux prétraitées

Présentation des différents ouvrages de traitement :

- **Tranchées d'épandage (sol perméable)** : ce système est constitué de canalisations de dispersion placées à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées qui permettent l'infiltration lente des effluents prétraités sur une importante surface et leur épuration par les micro-organismes du sol. Ainsi, le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.
- **Filtre à sable vertical non drainé (sol trop perméable)** : ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant les effluents prétraités. L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée par le sol en place.
- **Filtre à sable vertical drainé (sol peu perméable)** : ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant des effluents prétraités. L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée en milieu superficiel.
- **Tertre d'infiltration (sol perméable avec une nappe affleurante)** : le tertre est constitué d'un massif sableux hors sol. L'épuration se fait à travers le sol reconstitué surélevé par rapport au terrain naturel. Le tertre utilise donc un système granulaire comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant.
- **Lit à massif de zéolite (filtre compact pour des surfaces limitées)** : ce système est constitué d'un lit de matériaux filtrants à base de chabasite, placé dans une coque étanche. Il se compose de deux couches,

une granulométrie fine (0.5 – 2mm) en profondeur et une granulométrie plus grossière (2 – 5mm) en surface.

- **Autres dispositifs nouvellement agréés** : certaines mini stations d'épurations, filtre à fibres de coco, filtre à base de laine de roche...

Classement des installations et réhabilitation

Le classement des installations est établi en fonction de critères :

- Description de la filière (filière complète ou incomplète)
- Les conditions de fonctionnement (dispositif défectueux ou bon état de fonctionnement)
- Impact sur l'environnement
- Impact sur la salubrité.

Les installations existantes sont considérées non conformes avec obligation de travaux dans les cas suivants :

- installations présentant des dangers pour la santé des personnes
- absence d'installation
- installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement

Le courrier de notification a été transmis à l'usager. Il informe celui-ci de son obligation de mettre en conformité son installation **sous maximum 4 ans** ou **1 an maximum en cas de vente**. (Article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012).

LES CONTROLES DE CONCEPTION

Déroulement de la mission

Tous travaux en rapport avec l'assainissement non collectif doivent faire l'objet d'un contrôle de conception. Par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 1997, toute demande d'autorisation doit être accompagnée d'une étude de définition de filière.

Les dossiers, transmis à nos services par les services d'urbanisme de chaque commune, font l'objet d'un contrôle dont le principe est le suivant :

Vérification sur la base d'un plan de masse à l'échelle indiquant l'emplacement de chaque ouvrage et de son environnement ainsi qu'un descriptif des caractéristiques essentielles du terrain :

- De l'adéquation de la filière proposée avec l'aptitude des sols,
- Du respect des prescriptions techniques réglementaires selon les textes en vigueur,
- Du bon emplacement du dispositif sur la parcelle.

LES CONTROLES DE REALISATION

Déroulement de la mission

Ce contrôle a pour but de vérifier la bonne exécution des travaux avant remblaiement conformément à l'étude de filière et à la réglementation en vigueur.

LES CONTROLES DE CESSIONS IMMOBILIERES

Rappels réglementaires

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un nouveau diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostics Techniques (DDT) précisé à l'article L271-4 du Code de la Construction.

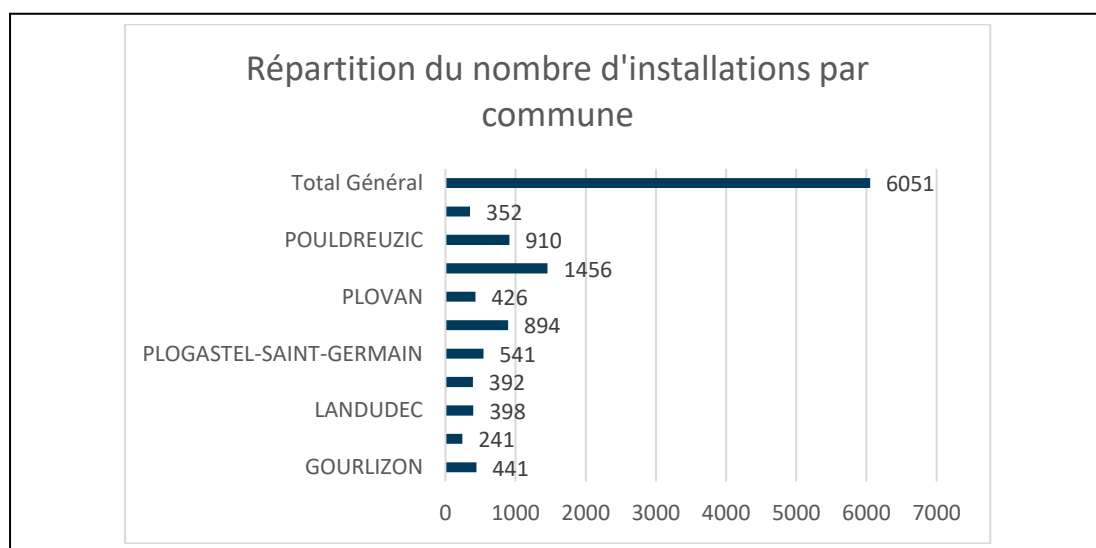
Ce diagnostic a pour but d'évaluer la conformité de l'installation individuelle d'assainissement, et les éventuels risques pour la santé et l'environnement. Il est établi par la commune par le biais du SPANC.

En cas de non-conformité de l'installation individuelle d'assainissement au moment de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur disposera d'un délai d'un an pour effectuer les travaux de mise en conformité (article L271-4 du code de la construction).

LES INSTALLATIONS ANC

- **Nombre total d'installation sur le territoire** : 5 801 (Fosses ayant fait l'objet d'un contrôle de BF, de réalisation ou de vente)
- **Nombre d'ANC mis hors service à la suite du raccordement collectif** : 33 (raccordements Pouldreuzic)

Répartition du nombre d'installation par commune :

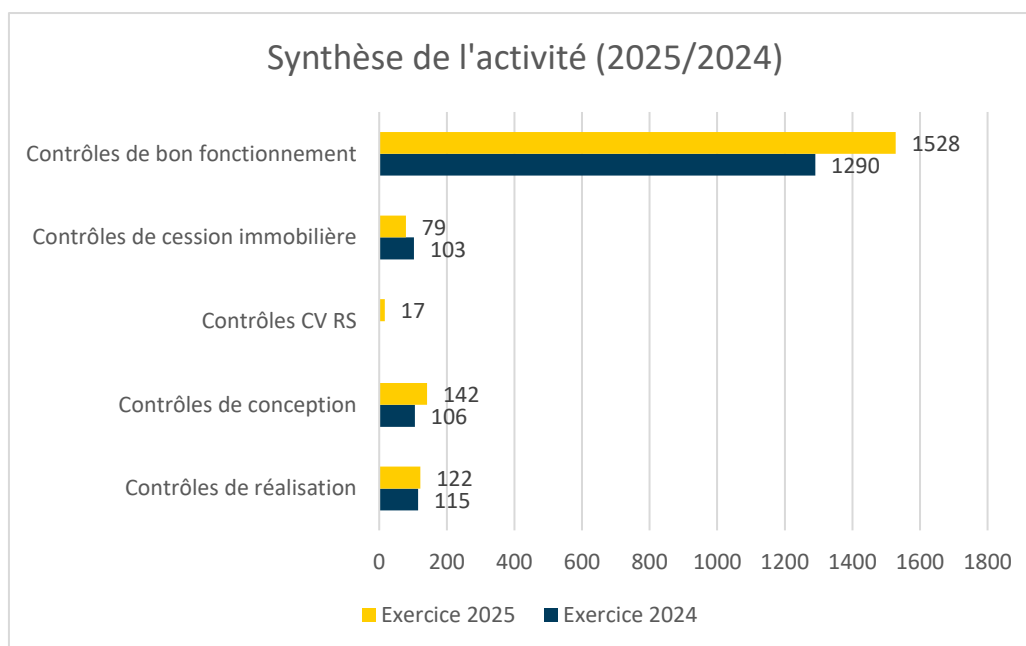


ORGANISATION DU SERVICE CONTROLE

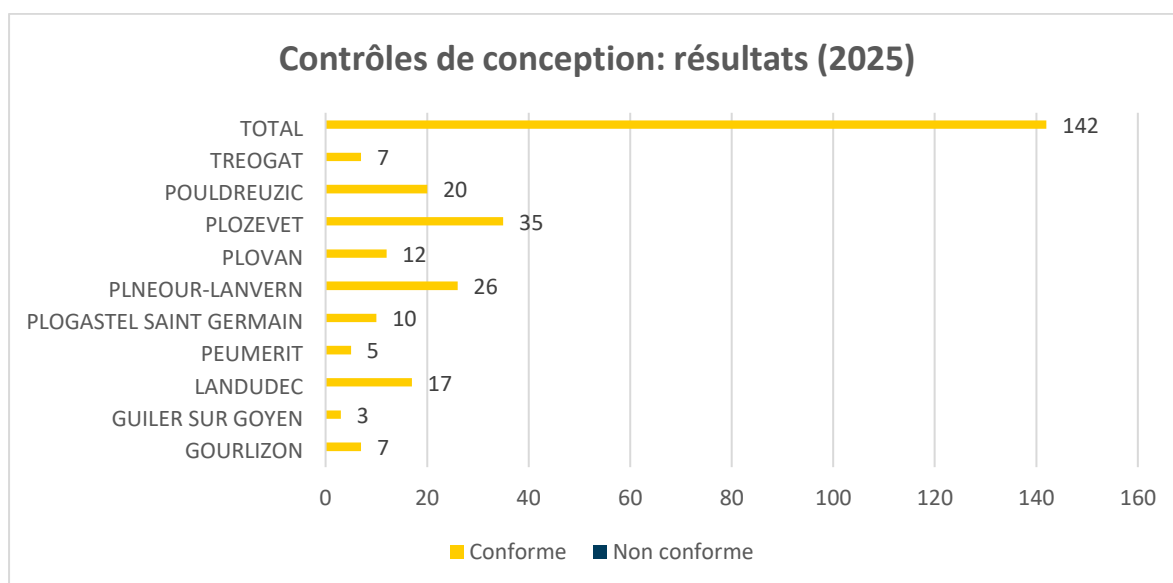
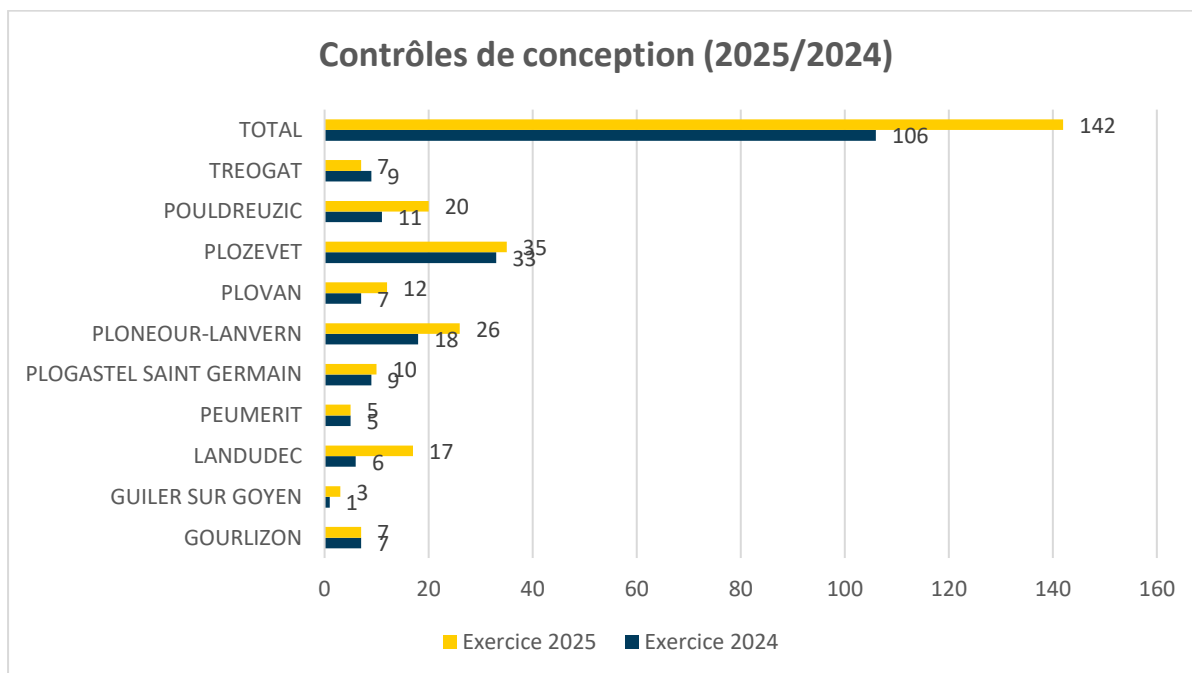
Une responsable de service qui pilote l'activité avec une équipe composée de :

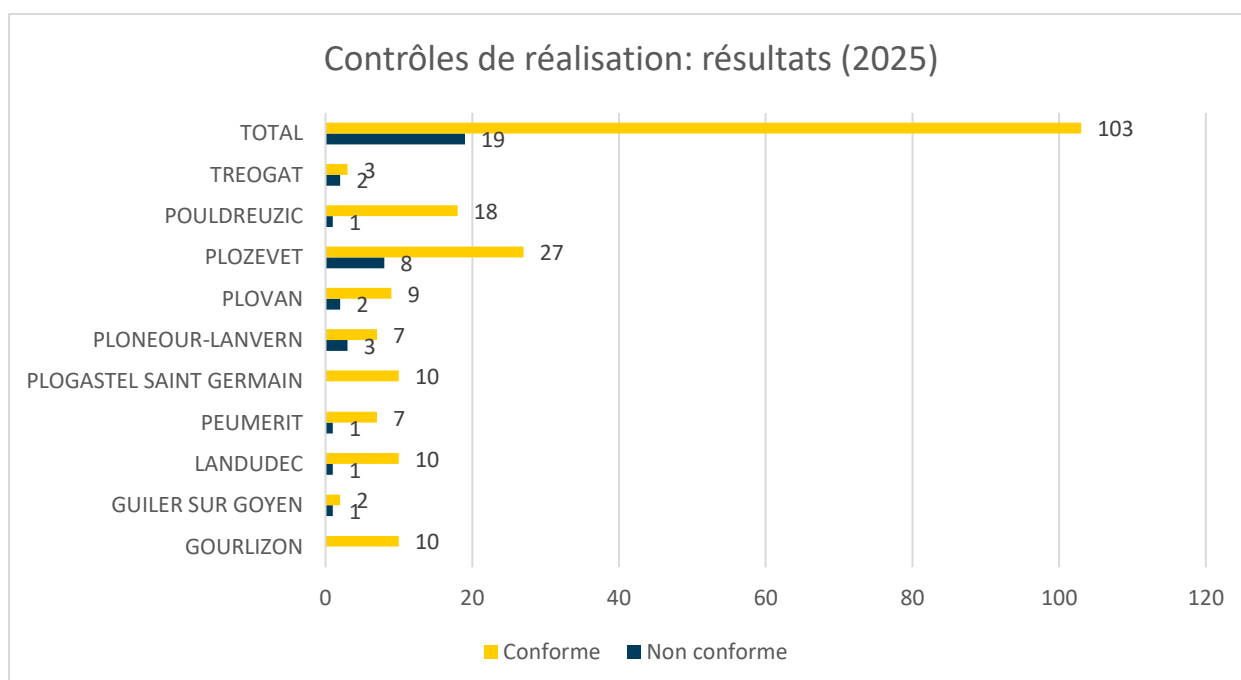
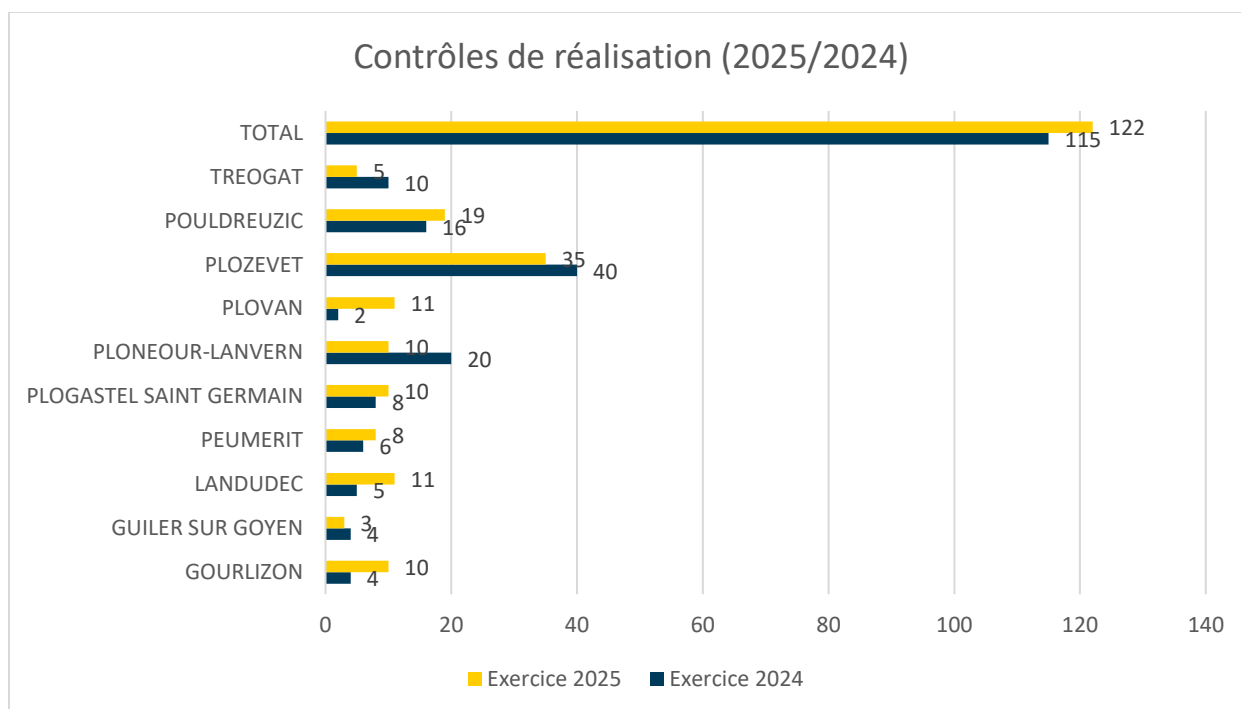
- **Pôle administratif** (secrétariat, prise de Rdv, facturation...)
 - 2 personnes – 1,5 ETP
- **Pôle technique** de techniciens spécialisés :
 - Conception/réalisation : 1 agent – 0,7 ETP
 - Contrôles BF, cessions : 4 agents – 2,3 ETP

Synthèse de l'activité 2025 en nombre



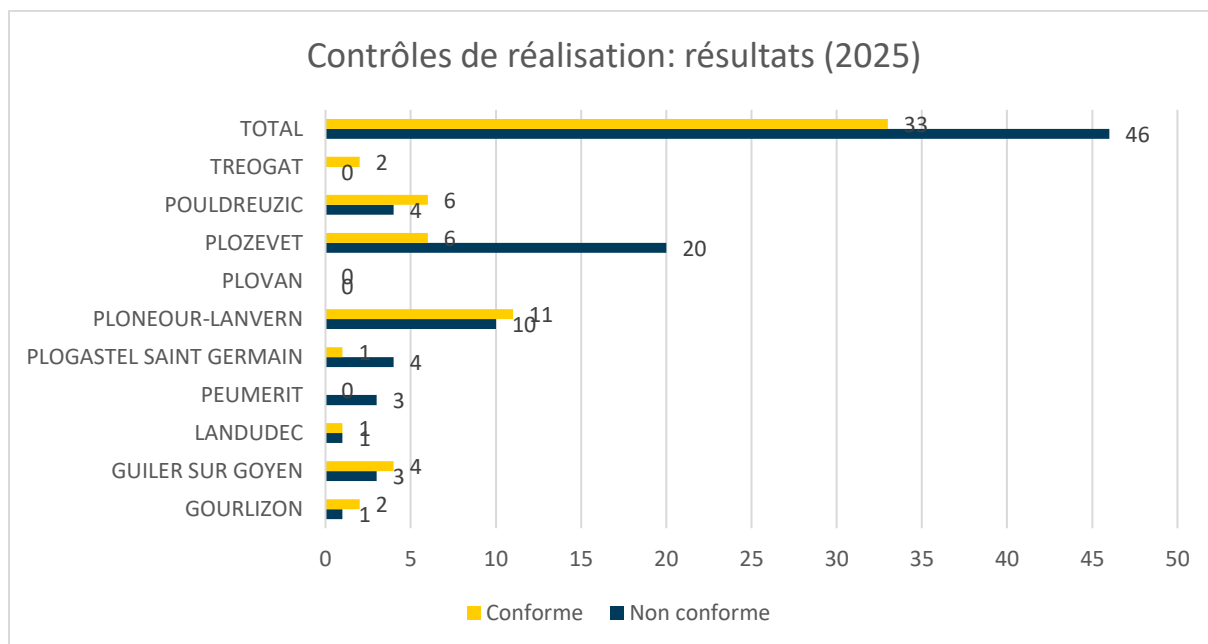
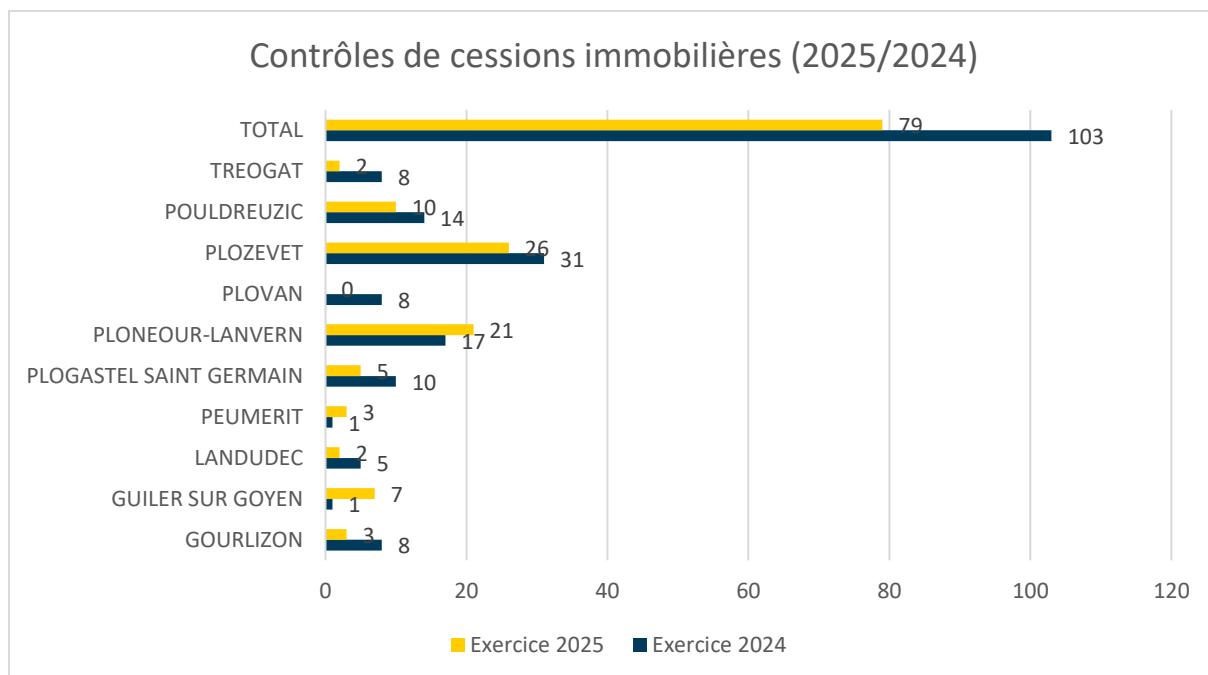
Détail de l'activité par commune en conception / réalisation





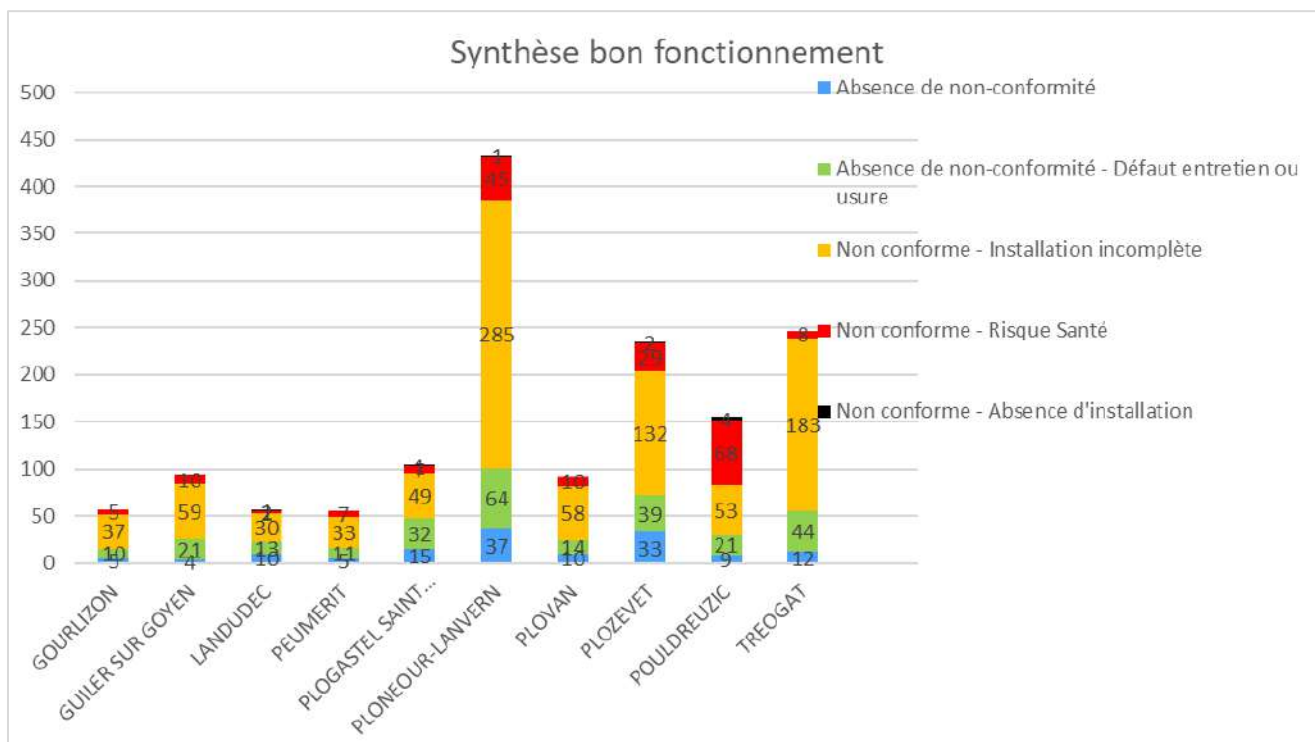
18.5 % non-conformités relevées lors des contrôles réalisation

Détail de l'activité par commune dans le cadre cession immobilière

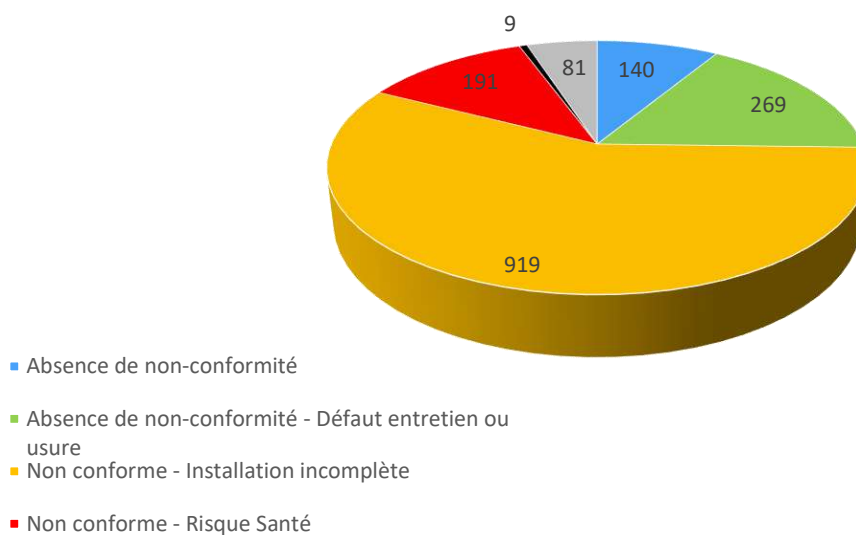


58 % non-conformités relevées lors des contrôles cessions immobilières

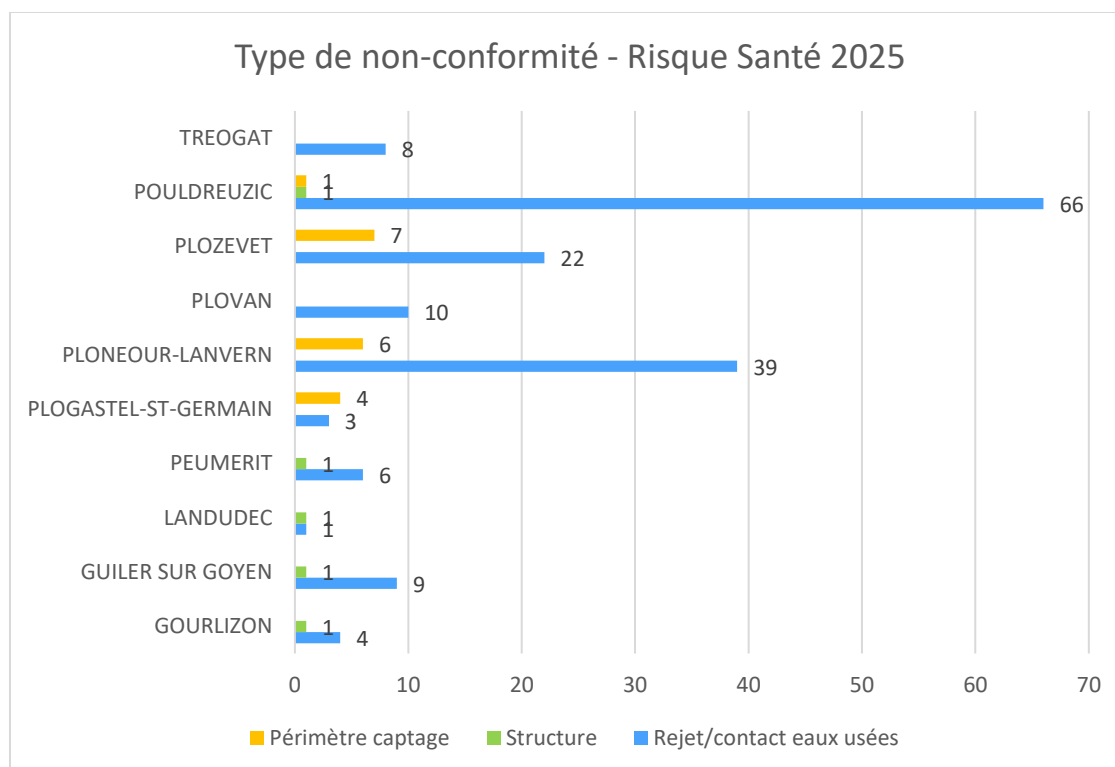
Détail de l'activité par commune dans le cadre contrôle bon fonctionnement



Synthèse des contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2025 (1528 unités)



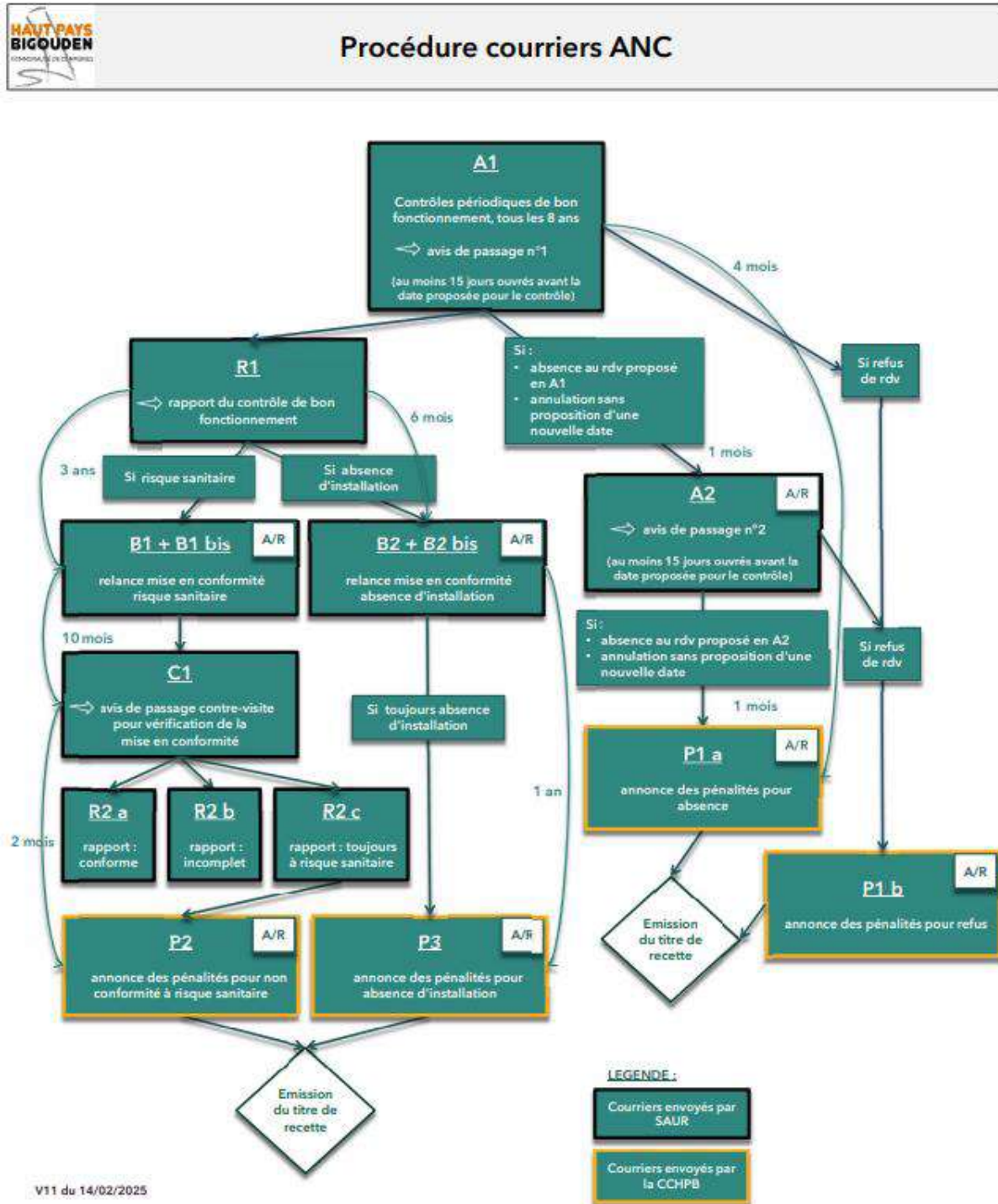
Détail des non-conformité – risque santé



Réclamations

Mode réception	Date	Commune	Motif
mail	29/08/2025	PLOZEVET	Durée du contrôle/coût
mail	07/10/2025	PLOZEVET	Information rapport/délai réponse
mail	15/11/2025	PLONEOUR-LANVERN	Facturation
tableau CCHPB	30/04/2025	PLOZEVET	Pénalités
tableau CCHPB	31/10/2025	PLOZEVET	Refus contrôle BF
réunion CCHPB	20/01/2025	PLOVAN	Durée contrôles
réunion CCHPB	06/03/2025		Service SAUR injoignable
réunion CCHPB	08/04/2025	PLOVAN	Rapport erroné
réunion CCHPB	22/07/2025	TREOGAT	Rendez-vous

CCHPB a délibérée en juin 2024 pour la mise en place de pénalités financière selon les cas (risque sanitaire, absence installation, refus visite, absence à un rdv). Le logigramme ci-dessous présente le déroulé avec les missions de SAUR et CCHPB et les délais de traitement.



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)Totale	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	523 755
programmé	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	475 790
non programmé	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	47 965

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,179507	1,189146	1,179998	1,172310	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotation actualisée (€)	58 195	68 641	69 202	68 670	68 223	0	0	0	0	332 931
Report de solde actualisé (€)	0	28 546	- 81 350	- 79 706	- 99 585	0	0	0	0	
Non programmé au contrat	7 484	20 588	10 191	32 730						70 993
Programmé au contrat	22 165	157 949	57 368	55 819						293 301
Total renouvellement(€)	29 649	178 537	67 559	88 549	0	0	0	0	0	364 294
Solde(€)	28 546	- 81 350	- 79 706	- 99 585	- 31 363	0	0	0	0	

Détail des opérations de renouvellement réalisées en 2025 :

Programmé

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	Libellé Matériel	Numéro Intervention	Date réalisation	Montant PPR	Montant actu	Montant cout direct	Montant achat	Montant sous traitance	Montant MO	Pourcentage frais	Montant MO+frais	Montant frais	Montant cout réel avec frais
29108PR00002 - PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC / KST00060122 - Télésurveillance	Télésurveillance	1008522908	30/05/2025	1 950	2 301	2 144	1 548	0	596	0,844	992	396	2 540
29108PR00002 - PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC / NCA00051494 - Armoire électrique	Armoire électrique	1008522889	30/05/2025	3 550	4 189	3 854	3 500	0	354	0,844	1 066	712	4 566
29174PR00006 - PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN / NCA00056472 - Armoire électrique	Armoire électrique	1007143409	30/05/2025	3 550	4 189	5 140	4 698	0	443	0,844	1 393	950	6 090
29174PR00006 - PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN / KST00061795 - Télésurveillance	Télésurveillance	1007143421	30/05/2025	1 950	2 301	1 035	327	0	708	0,844	899	191	1 226
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / IRP00002801 - Préleveur réfrigéré de sortie	Préleveur réfrigéré de sortie	1009747128	30/05/2025	3 870	4 567	4 517	4 060	0	457	0,844	1 292	835	5 352
29174PR00014 - PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN / DAM00009855 - Ballon Sous Pression	Ballon Sous Pression	1008461623	30/05/2025	5 680	6 702	7 901	7 140	0	761	0,844	2 221	1 460	9 361
29174PR00004-PR Moitie Route - PLONEOUR LANVERN / DTA00001147-Traitement des odeurs	Traitement des odeurs	1005769854	30/05/2025	1 870	2 207	1 684	1 431	0	253	0,844	564	311	1 995
29174PR00014-PR ZA Kerganet - PLONEOUR LANVERN/XTU00066217-Tuyauterie ToutType	Tuyauterie ToutType	1009405362	30/05/2025	1 520	1 794	1 344	368	0	976	0,844	1 224	248	1 593
29174SE00002-STEP - PLONEOUR LANVERN/Serrurerie-GBT00054860	Serrurerie	1009257351	06/06/2025	219	258	160	111	0	49	0,844	79	30	190
29108SE00001 - STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC / SGT00001556 - Pont Racleur	Pont Racleur	1006417976	07/10/2025	8 790	10 372	4 124	3 497	0	627	0,844	1 390	762	4 887
29225PR00003 - PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC / SBC00000616 - Compacteur	Compacteur	1010664826	07/10/2025	4 000	4 720	3 311	2 091	0	1 220	0,844	1 832	612	3 923
29108SE00001-STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC/Serrurerie-GBT00081314	Serrurerie	1009257275	08/10/2025	110	130	112	112	0	0	0,844	21	21	133
29167SE00002-STEP PLOGASTEL ST GERMAIN/Serrurerie-GBT00081316	Serrurerie	1009257300	23/10/2025	146	172	112	112	0	0	0,844	21	21	133
29214SE00001-STEP de keruen - PLOVAN/Serrurerie-GBT00081317	Serrurerie	1009257375	23/10/2025	110	129	67	67	0	0	0,844	12	12	80

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	Libellé Matériel	Numéro Intervention	Date réalisation	Montant PPR	Montant actu	Montant cout direct	Montant achat	Montant sous traitance	Montant MO	Pourcentage frais	Montant MO+frais	Montant frais	Montant cout réel avec frais
29215SE00001-Step Kerfildro - PLOZEVET/Serrurerie-GBT00081315	Serrurerie	1009257423	23/10/2025	146	172	67	67	0	0	0,844	12	12	80
29174SE00002-STEP - PLONEOUR LANVERN/ATB00005709-Agitateur bassin d'aération N°1	Agitateur bassin d'aération N°1	1010309252	23/10/2025	6 022	7 106	6 002	5 589	0	413	0,844	1 522	1 109	7 112
29174PR00008 - PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN / VAN02585132 - Vanne manuelle à opercule n°2	Vanne manuelle à opercule n°2	1010891727	17/11/2025	200	236	955	454	0	502	0,844	678	177	1 132
29174PR00008 - PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN / VAN02585133 - Vanne manuelle à opercule n°1	Vanne manuelle à opercule n°1	1010891752	17/11/2025	200	236	89	89	0	0	0,844	16	16	105
29174PR00008 - PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN / VCL00051702 - Clapet de non retour à boule n°1	Clapet de non retour à boule n°1	1010891763	17/11/2025	300	354	64	64	0	0	0,844	12	12	75
29174PR00008 - PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN / VCL00051703 - Clapet de non retour à boule n°2	Clapet de non retour à boule n°2	1010891775	17/11/2025	300	354	64	64	0	0	0,844	12	12	75
29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / IRP00002406 - préleveur entrée	préleveur entrée	1010568563	17/11/2025	3 870	4 567	4 364	4 060	0	304	0,844	1 110	807	5 171

Non programmé :

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST	Code Matériel	Libellé Matériel	Numéro Intervention	Date solde	Montant cout direct	Montant achat	Montant sous traitance	Montant MO	Pourcentage frais	Montant MO+frais	Montant frais	Montant cout réel soldé	Fiche navette	Etat renou
29225PR00002-PR Penhors An Traon Cne POULDREUZIC/GOU00026657-Portail	GOU00026657	Portail	1008085834	11/06/2025	7 068	7 068	0	0	0,844	1 306	1 306	8 375	fiche navette n° 13	soldé
29174PR00009-PR Kergonda (Rte d'Audierne) - PLONEOUR LANVERN/GBT00051018-Equipements non détaillés du poste	GBT00051018	Equipements non détaillés du poste (Portillion)	1008085982	17/11/2025	727	551	0	175	0,844	310	134	861	fiche navette n° 15	en cours
29167SE00002 - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN / IFE00023816 - Débitmètre sortie	IFE00023816	Débitmètre sortie	1010006022	11/06/2025	2 220	1 845	0	375	0,844	785	410	2 631	fiche navette n° 18	soldé
29215SE00001 - Step Kerfildro - PLOZEVET / XTU00060326 - Robinetterie, Tuyauterie	XTU00060326	Robinetterie, Tuyauterie	1009755978	11/06/2025	8 862	0	7 862	1 000	0,844	2 638	1 638	10 500	fiche navette n° 19	soldé
29225PR00004-PR Penhors Plage - POULDREUZIC/ PSB00046157-Pompe immergée n°1	PSB00046157	Pompe immergée n°1	1010309365	23/10/2025	730	583	0	148	0,844	282	135	865	fiche navette n° 20	soldé
29174SE00002-STEP - PLONEOUR LANVERN/BDG00000687-Poreux de diffusion	BDG00000687	Poreux de diffusion	1010709999	23/10/2025	18 558	12 694	4 979	885	0,844	4 315	3 430	21 988	fiche navette n° 21	soldé
29167PR00002-PR du Lavoir Pont Guen - PLOGASTEL/ PSB00053777-Pompe Relèvement du Lavoir 2	PSB00053777	Pompe Relèvement du Lavoir 2	1010710066	23/10/2025	2 235	2 043	0	192	0,844	605	413	2 648	fiche navette n° 22	soldé
29214SE00001-STEP de keruen - PLOVAN /PSB00075467-Pompe de refoulement vers rejet	PSB00075467	Pompe de refoulement vers rejet	1010890699	23/10/2025	759	611	0	148	0,844	288	140	899	fiche navette n° 23	soldé
29174SE00002-STEP - PLONEOUR LANVERN/GBT00054860-Serrurerie	GBT00054860	Serrurerie	1011337066	17/11/2025	5 024	0	5 024	0	0,844	929	929	5 952	fiche navette n° 26	soldé

ANNEXES

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

2025

CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - STEP - PLONEOUR LANVERN	7
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	7
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	7
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	8
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	8
B.1.1. Les raccordements domestiques.....	8
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	8
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	9
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	10
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	10
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	10
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	10
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	10
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	11
B.4.1. Les postes de relèvement.....	11
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	11
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	14
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	14
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	14
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	14
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	15
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	15
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP -PLONEOUR LANVERN	16
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	16
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	16
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	16
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	17
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	19
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	19
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	21
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	22
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	23
C.2.5. Le calcul des rendements	25
C.2.6. Le suivi bactériologique	26
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	27
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	28
C.3.1. Les boues.....	28
C.3.2. Les autres sous-produits.....	29
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	29
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	29
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	29
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	29
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	30
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	30
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	30
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	30
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	31
Paramètres physicochimiques	31
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	33
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	36
D. INFORMATIONS GENERALES - STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN.....	2

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	2
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	2
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	3
E.1. LES RACCORDEMENTS	3
E.1.1. Les raccordements domestiques	3
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	3
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	4
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	4
E.3.1. Les contrôles de raccordements	4
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	4
E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	4
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	5
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	5
E.4.1. Les postes de relèvement	5
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	5
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	6
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	6
E.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	6
E.5.3. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	6
E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	6
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	6
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP - PLOGASTEL ST GERMAIN	7
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	7
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	7
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	7
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	8
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	10
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	10
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	12
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	13
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	14
F.2.5. Le calcul des rendements	16
F.2.6. Le suivi bactériologique	17
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	17
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	18
F.3.1. Les boues	18
F.3.2. Les autres sous-produits	19
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	19
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	19
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	19
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	19
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	20
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	20
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	20
F.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	20
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	21
Paramètres physicochimiques	21
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	23
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	30
G. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	33
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	33
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	33
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	34
H.1. LES RACCORDEMENTS	34

H.1.1. Les raccordements domestiques.....	34
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	34
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	34
H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	34
H.3.1. Les contrôles de raccordements	34
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	35
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	35
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	35
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	35
H.4.1. Les postes de relèvement.....	35
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	35
H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	36
H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte.....	36
H.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte.....	36
H.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	37
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	37
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC.....	38
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	38
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	38
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	38
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	39
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	41
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	41
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	43
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	44
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	44
I.2.5. Le calcul des rendements	47
I.2.6. Le suivi bactériologique	48
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	48
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	49
I.3.1. Les boues	49
I.3.2. Les autres sous-produits.....	49
I.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	49
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	50
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	50
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	50
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	50
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	50
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	50
I.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	50
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	51
Paramètres physicochimiques	51
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	53
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	56
J. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST - PEUMERIT.....	58
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	58
J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	58
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	59
K.1. LES RACCORDEMENTS	59
K.1.1. Les raccordements domestiques	59
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	59
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	59
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	59
K.3.1. Les contrôles de raccordements.....	59
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	59

K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	60
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	60
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	60
K.4.1. Le poste de relèvement	60
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	60
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	60
K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	61
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	61
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST - PEUMERIT.....	61
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	61
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	61
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	62
L.2.2. La pollution déversée en tête de station	64
L.2.3. La pollution sortante du système de traitement.....	65
L.2.4. Le calcul des rendements.....	66
L.2.5. Le suivi bactériologique	67
L.2.6. Le suivi du milieu récepteur	67
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	68
L.3.1. Les boues	68
L.3.2. Les autres sous-produits	68
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	68
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	68
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	68
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	68
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	68
L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	68
L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	68
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	69
Paramètres physicochimiques.....	69
L.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	71
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	71
M. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN - PLOVAN.....	73
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	73
M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	73
M.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT LES RACCORDEMENTS.....	74
M.3.1. Les raccordements domestiques.....	74
M.3.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	74
M.4. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	74
M.5. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	74
M.5.1. Les contrôles de raccordements	74
M.5.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	74
M.5.3. Diagnostics eaux claires parasites	74
M.5.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	75
M.6. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	76
M.6.1. Les postes de relèvement.....	76
M.6.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	76
M.7. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	76
M.8. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	77
M.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	77
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN - PLOVAN	78
N.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	78
N.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	78
N.1.2. Volume sortant du système de traitement	78
N.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	79
N.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE.....	81

N.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	81
N.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	83
N.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	84
N.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	85
N.2.5. Le calcul des rendements.....	87
N.2.6. Le suivi bactériologique.....	88
N.2.7. Le suivi du milieu récepteur	88
N.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	89
N.3.1. Les boues.....	89
N.3.2. Les autres sous-produits	90
N.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	90
N.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	90
N.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	90
N.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	90
N.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	90
N.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	90
N.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	91
Paramètres physicochimiques.....	91
N.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....	93
N.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	93
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLINFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO - PLOZEVET	95
O.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	95
O.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	95
P. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	96
P.1. LES RACCORDEMENTS.....	96
P.1.1. Les raccordements domestiques	96
P.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	96
P.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	97
P.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	97
P.3.1. Les contrôles de raccordements.....	97
P.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	97
P.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	97
P.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	98
P.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	98
P.4.1. Les postes de relèvement	98
P.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	99
P.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	101
P.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	101
P.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	101
P.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	101
P.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	101
P.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	102
P.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	102
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO - PLOZEVET	103
Q.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	103
Q.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	103
Q.1.2. Volume sortant du système de traitement	103
Q.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	104
Q.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	106
Q.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	106
Q.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	108
Q.2.3. La pollution déversée en tête de station	109
Q.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	110
Q.2.5. Le calcul des rendements.....	112
Q.2.6. Le suivi bactériologique	113

Q.2.7. Le suivi du milieu récepteur	113
Q.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	115
Q.3.1. Les boues	115
Q.3.2. Les autres sous-produits	116
Q.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	116
Q.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	116
Q.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	116
Q.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	116
Q.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	116
Q.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	116
Q.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	117
Q.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	117
Q.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	118
Paramètres physicochimiques	118
Q.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	120
Q.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	122

A. INFORMATIONS GENERALES – STEP – PLONEOUR LANVERN

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129174
Commune	PLONEOUR-LANVERN			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre		0429174R0002
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429174S0002
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Lieu d'implantation	PLONEOUR-LANVERN			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	594	1200	100	9900
Temps pluie		1200		
Débit de référence	745 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			345,03 kg/jour	5 751 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées faible charge	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation	
File Boue	Type de traitement		Epaississement et épandage	
	Filières de traitement		Epaississement par table d'égouttage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur		-		
Nom	Ruisseau de Pen Ar Prat			
Masse d'eau	FRGR1232			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface	
	Rejet souterrain			

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
PLONEOUR-LANVERN	29174	2 695

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Larzul S.A.	Ploneour Lanvern	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 150 m ³ /j Débit instantané de pointe : 10 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C MES : 150 kg/j DBO5 : 250 kg/j DCO : 500 kg/j NTK : 25 kg/j Pt : 8 kg/j MEH : 37,5 kg/j	☒ Oui (par l'industriel) ☐ Non	01/01/2025 (6 ans renouvelable)

Convention de mise à disposition bassin de stockage boues

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention relative au stockage des boues d'épuration (augmentation de la capacité de stockage de la STEP)	Mr GONIDEC	25/11/2020	1 an renouvelable annuellement	Mr GONIDEC SOCIETE SAUR

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement réseau Route de Keriform jusqu'à la station d'épuration

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plonéour-Lanvern	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	240
		Non conforme	8
		Non contrôlée	1
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	57
		Non conforme	16
		Total Plonéour-Lanvern :	322

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR LANVERN	402,9

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR LANVERN	28/05/2025	Rue Craos Ar Bleon, venelle Mariano	297,55
PLONEOUR LANVERN	28/05/2025	Mairie	105,35

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.

Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet, gestion communale

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle	8 m³/h	2007	Oui	Non
	PR Canape	51 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Keraden	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m³/h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar	40 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m³/h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m³/h	2016	Oui	Non
	PR Lucie Aubrac	9 m³/h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m³/h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	28 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2)	12 m³/h	2023	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m³/h	2015	Oui	Non
	PR rue La Lande	10 m³/h	2022	Oui	Non
	PR Stang Goulinet	8 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Tassy	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m³/h	1999	Oui	Non
	PR ZA Kerganet	59 m³/h	2005	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif programmées

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Linéaire EU (ml)
PLONEOUR-LANVERN	3503

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLONEOUR-LANVERN	07/05/25	Rue Lautredou	1980
	28/05/2025	Croas Ar Bleon, venelle Mariano	298
	28/05/2025	Mairie	105
	10/12/2025	Allée cormorans, courlis, mouettes	1120

Opérations d'hydrocurage non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLONEOUR-LANVERN	Curage EU	5	123
	Débouchage Hydro Branchement	1	8
	Débouchage Hydro EU	3	300
	Débouchage Rior Branchement	9	0
	Débouchage Rior EU	3	0
Total		21	431

Détail des interventions d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	06/01/25	Place Charles de Gaulle
	24/02/25	Place Charles de Gaulle
	28/02/25	Allée du Docteur Royer
	14/03/25	Rue de la Marne
	09/04/25	Rue Stang Ar Rozen
	12/05/25	Rue Estrevet Poulou
	12/08/25	Rue des Alliés
	31/10/25	PR La Lande
	19/12/25	Rue du Château d'Eau

Détail des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	11/02/25	Route de Plogastel
	24/02/25	Parking de la mairie
	14/03/25	Rue de la Marne
	01/08/25	Rue des alliés
	14/08/25	Allée de Kergonda
	17/09/25	Rue des Ecoreuils
	24/11/25	Rue Jules Verne
	05/12/25	Rue Fort Cigogne
	18/12/25	Rue Jules Ferry
	19/12/25	Rue Jules Ferry
	22/12/25	Rue Stang Ar Rozen
	30/12/25	Rue Jean Jaurès

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
PLONEOUR-LANVERN	30

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	06/01/25	PR Canape
	13/01/25	PR Keraden
	22/01/25	PR de Brenanvec
	22/01/25	PR Kerbreach
	22/01/25	PR Kerlavar
	22/01/25	PR Kerruc
	22/01/25	PR Moitie Route
	22/01/25	PR Stang Goulinet
	22/01/25	PR Tassy
	22/01/25	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	24/01/25	PR Aubrac
	24/01/25	PR Kergonda (Rte d'Audierne)
	24/01/25	PR Les lavandières Keraden
	14/02/25	PR Bonne Nouvelle
	14/02/25	PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2)
	24/02/25	PR kerbascol
	24/02/25	PR Kersulec
	24/02/25	PR Maison de Retraite
	24/02/25	PR Mariano (Traon Ar Line)
	11/04/25	PR Kerbilaet (Scierie)
	11/04/25	PR Kerbreach
	11/04/25	PR Moitie Route
	26/05/25	PR Roselière Rte Kergonda
	26/05/25	PR ZA Kerganet
	25/06/25	PR kerbascol
	31/07/25	PR Les lavandières Keraden
	31/10/25	PR Kerbilaet (Scierie)
	31/10/25	PR rue La Lande
	10/09/25	PR Canape
	07/11/25	PR Halle Raphalen

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de points A1.

Pas de déversements pour les points R1 en 2025.

B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Sans objet

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

SAUR réalise en autocontrôle périodique le bon fonctionnement des points R1 en simulant un débordement et en validant la chaîne de transmission de l'information.

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le réseau collecte des eaux parasites.

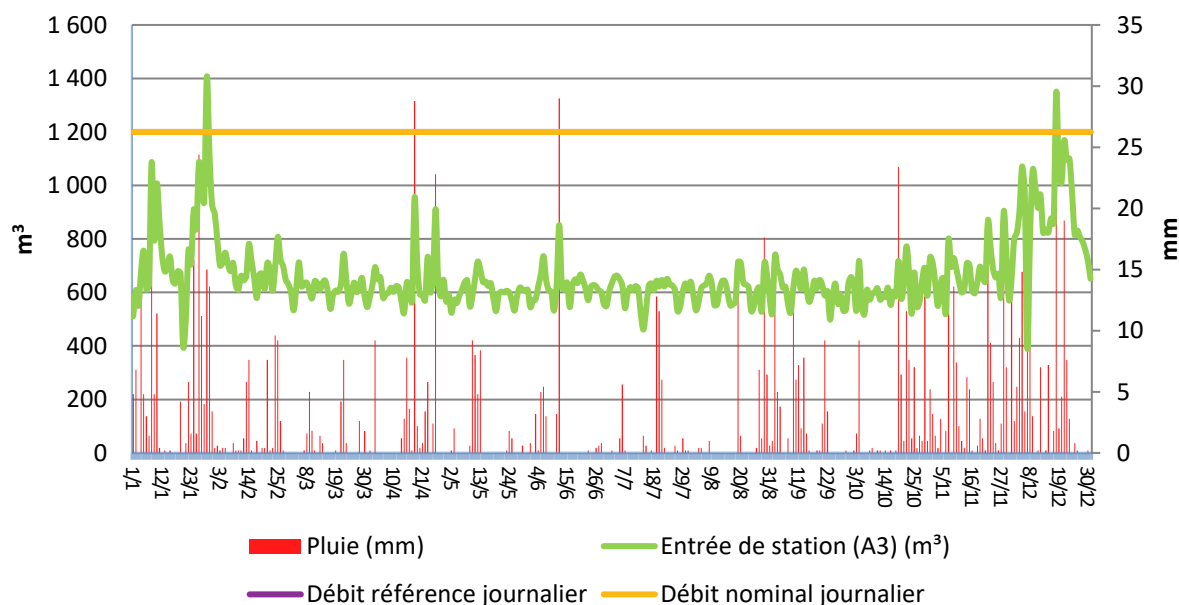
Une campagne de test à la fumée sur les bassins de collecte de Canapé / Kerganet ont permis d'identifier des anomalies notamment des mauvais raccordements en domaine privé (gouttières / avaloirs). Des travaux de mises en conformité sont demandés aux propriétaires des parcelles concernées.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP – PLONEOUR LANVERN

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

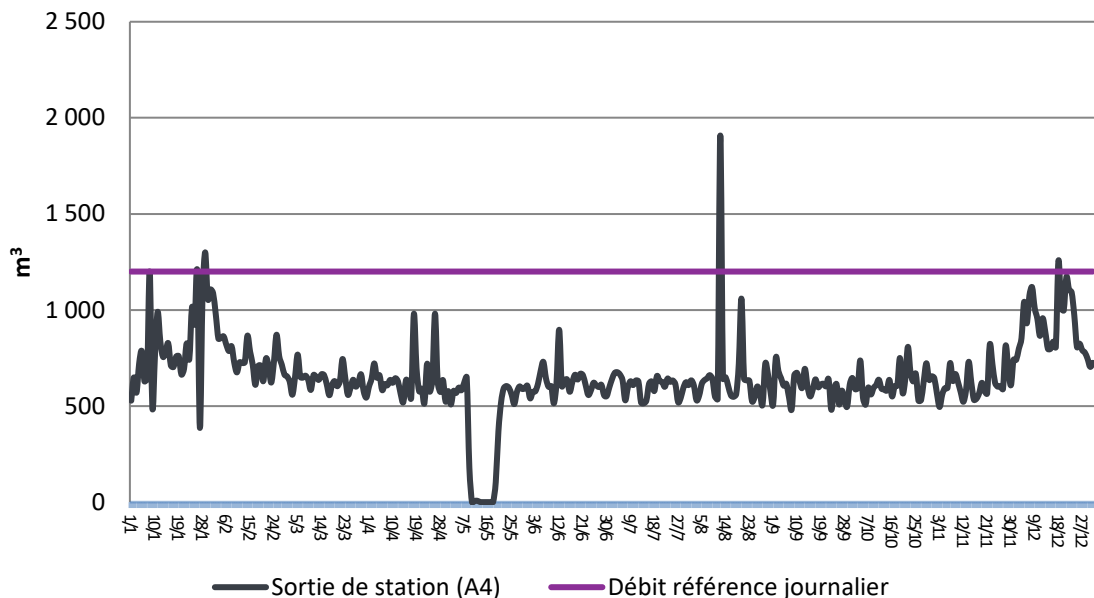
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

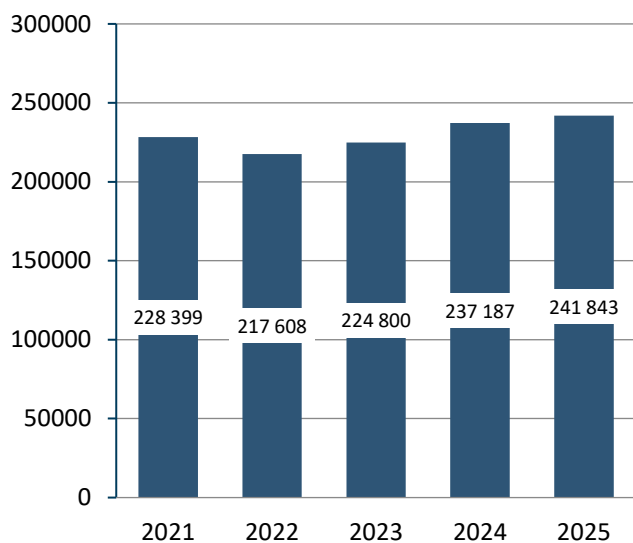
Volume journalier au niveau de la sortie (A4) en m³/j



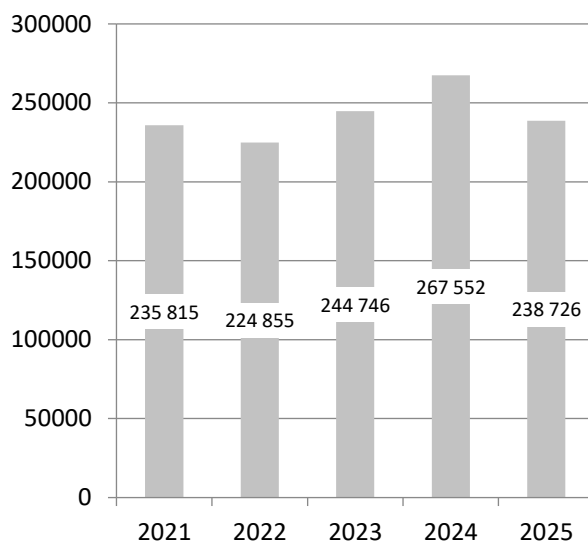
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	23 963	23 861	18 863	17 220	17 804	17 890	17 642	17 582	17 257	18 814	17 879	19 624	228 399
	2022	20 799	17 169	19 222	17 168	16 193	16 658	16 761	15 509	15 786	18 379	20 487	23 477	217 608
	2023	26 554	16 117	19 934	18 442	17 379	15 936	15 634	17 343	16 819	17 693	20 891	22 058	224 800
	2024	22 349	23 244	23 682	21 276	19 112	17 734	18 913	18 629	16 639	19 242	18 038	18 329	237 187
	2025	24 140	19 410	19 101	19 109	18 696	18 587	18 808	18 871	18 252	19 033	20 164	27 672	241 843
Sortie de station (A4) (m3)	2021	26 342	26 584	19 535	17 929	17 365	17 210	18 212	17 932	17 120	19 224	18 036	20 326	235 815
	2022	22 411	17 237	19 773	17 602	17 131	16 322	17 255	15 581	15 947	18 737	21 834	25 025	224 855
	2023	31 235	17 104	21 475	19 981	18 336	17 014	17 101	18 214	17 646	19 546	22 402	24 692	244 746
	2024	25 310	26 284	28 084	25 204	22 129	19 476	24 267	20 475	18 095	20 911	18 038	19 279	267 552
	2025	25 110	21 464	19 546	19 109	11 685	18 598	18 807	20 468	17 935	19 208	18 603	28 193	238 726
Pluie (mm)	2021	103,6	84,8	35,2	19	87,8	44	57,8	49	62,2	133,2	35	107,8	819,4
	2022	63	54	50	29,2	6,2	82	2	22,8	61,4	91	188,4	158,6	808,6
	2023	130,8	16,4	107,4	50,9	36,6	19,6	90,4	53,6	56,4	113,4	179,8	122,2	977,5
	2024	99,8	154,2	118,8	60,4	72,4	35,2	69,4	55,4	42,2	98,4	91,6	56,4	954,2
	2025	176,2	49,8	28,2	91,6	37	51,8	42,6	50	79,2	92,6	121	159,2	979,2

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

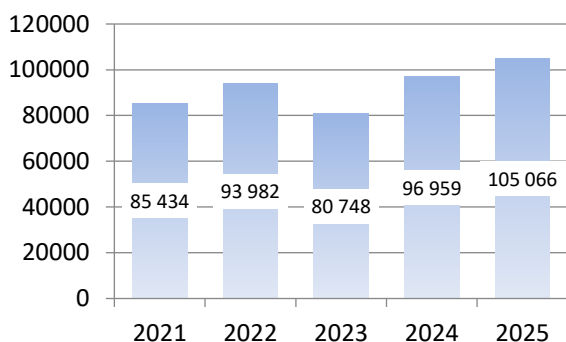
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

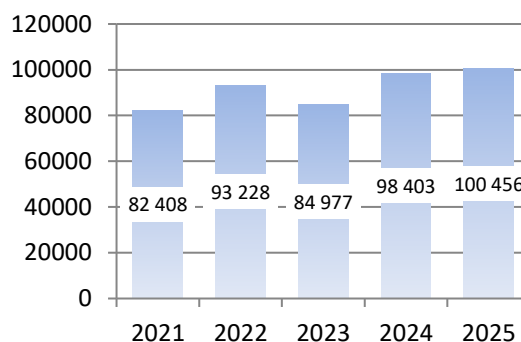
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 /1000

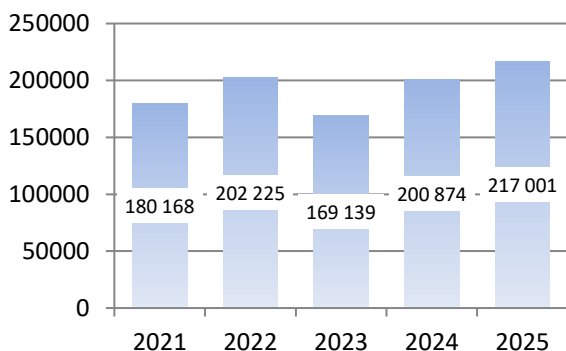
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DBO5 en kg/an**



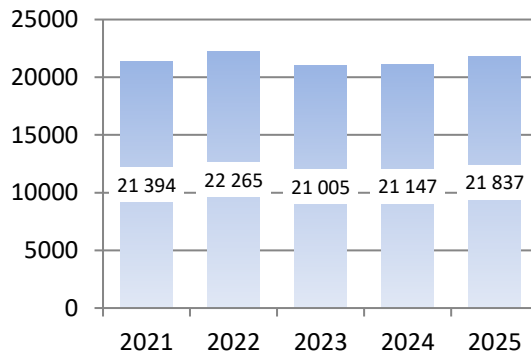
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



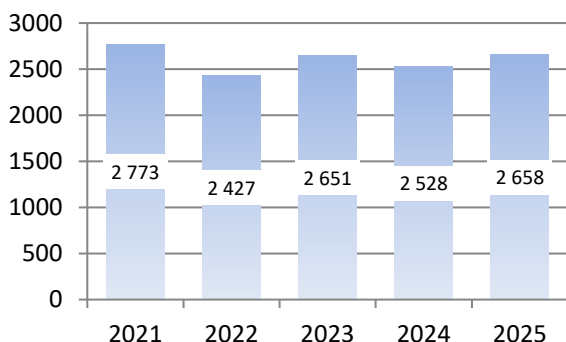
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



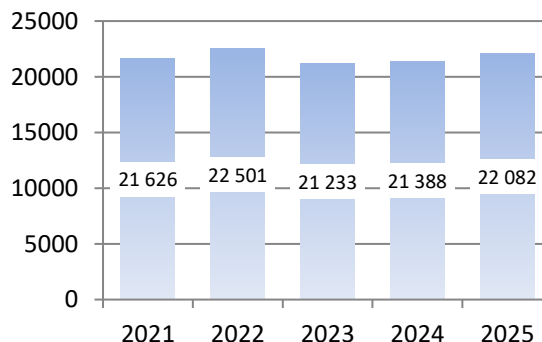
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



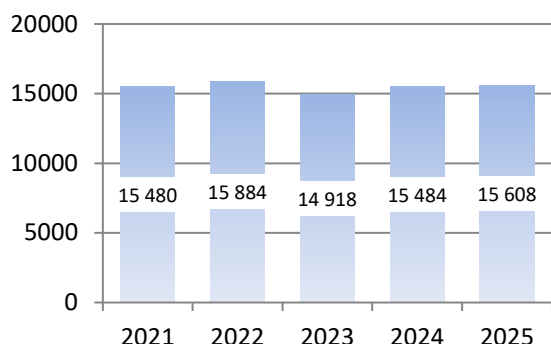
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



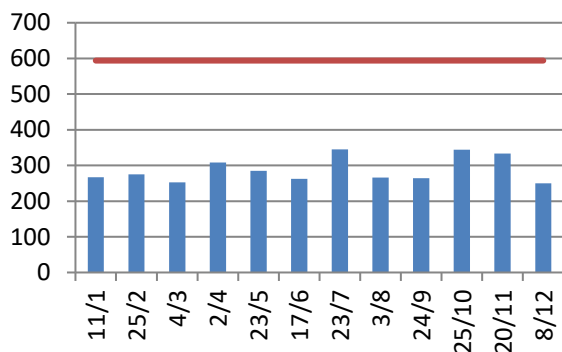
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

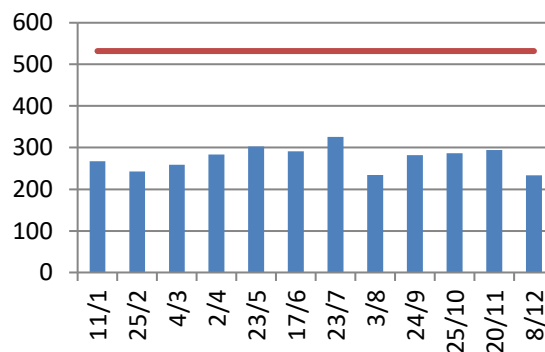
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

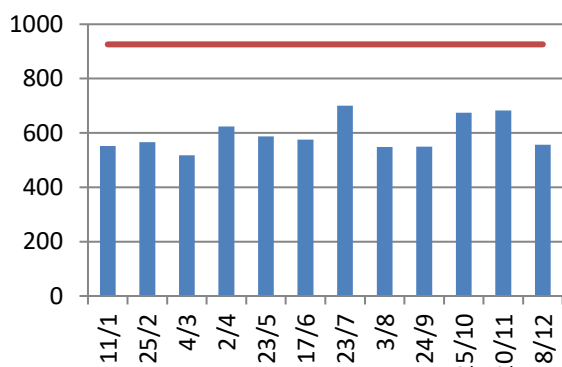
Charge entrante DBO5 en kg/j



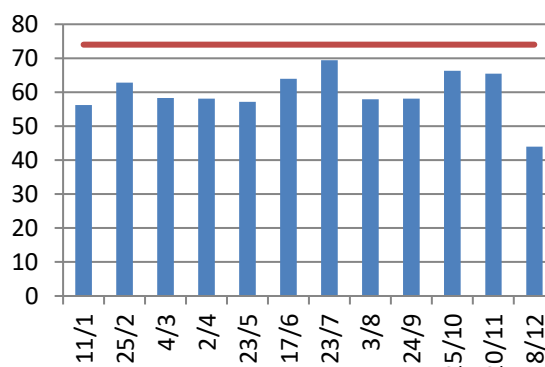
Charge entrante MES en kg/j

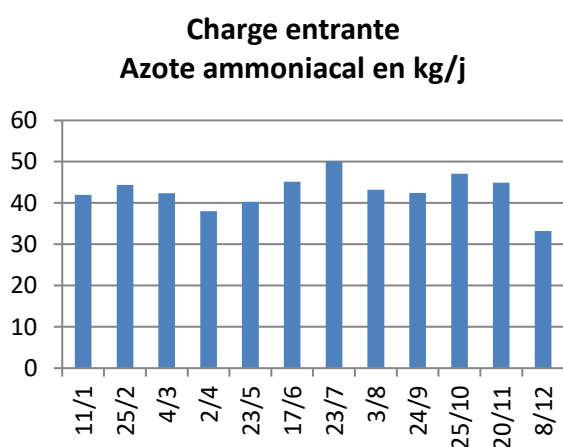
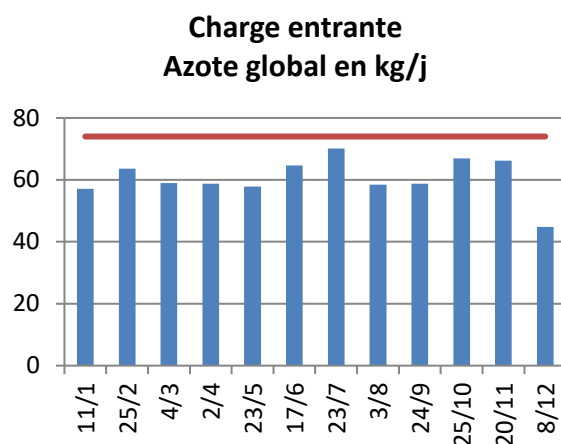
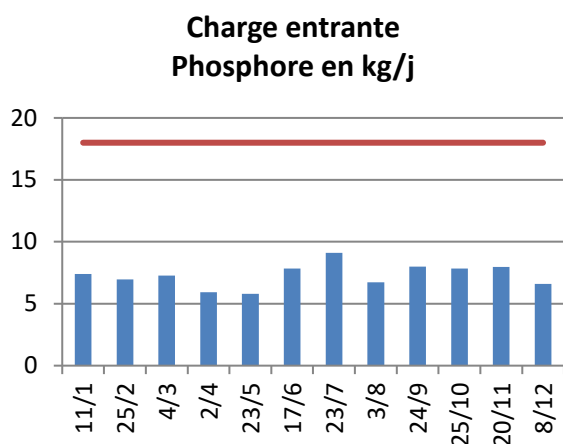


Charge entrante DCO en kg/j



Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j





C.2.3. La pollution déversée en tête de station

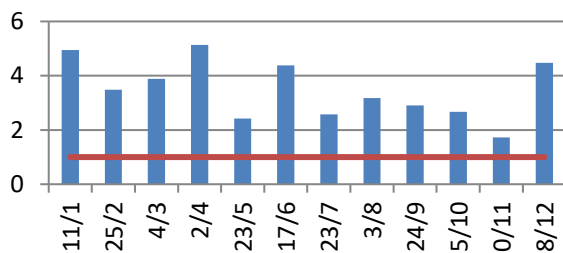
Sans objet

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

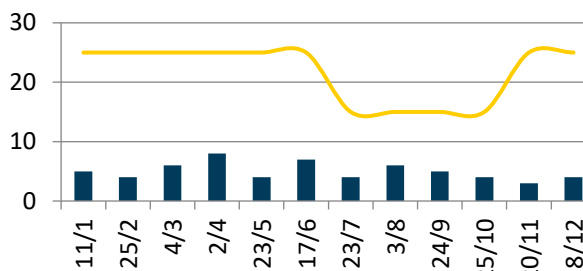
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

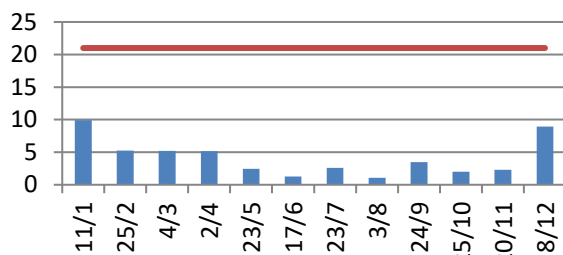
Charge sortante DBO5 en kg/j



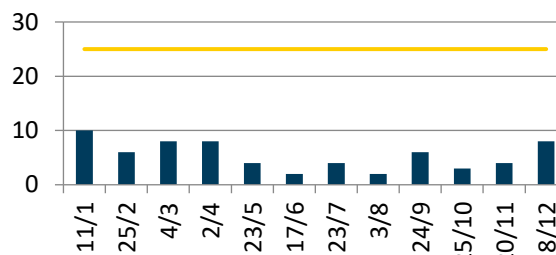
Concentration sortante DBO5 en mg/l



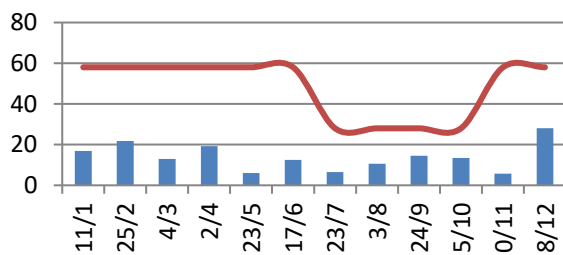
Charge sortante MES en kg/j



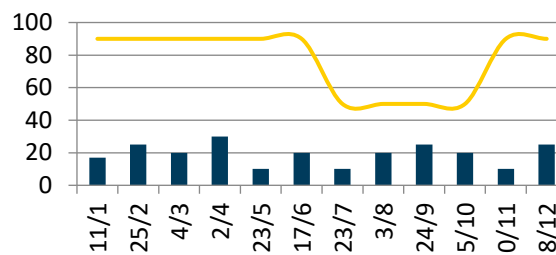
Concentration sortante MES en mg/l



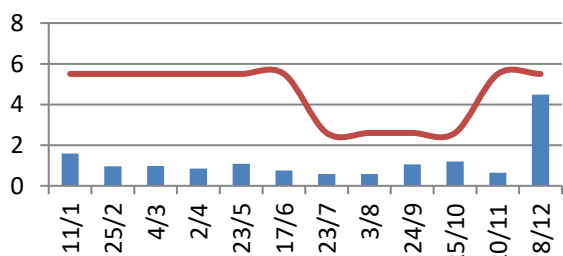
Charge sortante DCO en kg/j



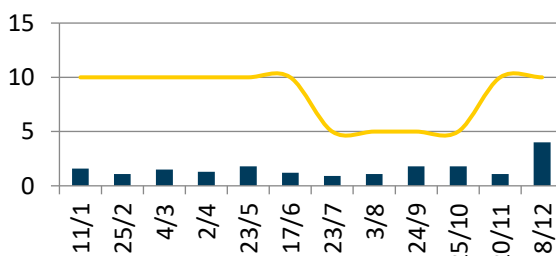
Concentration sortante DCO en mg/l



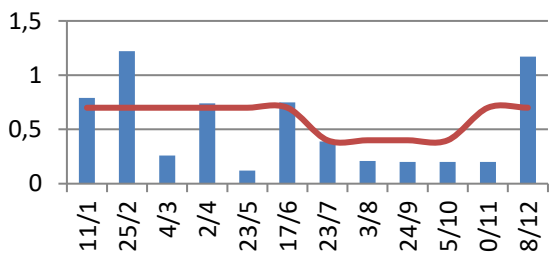
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j



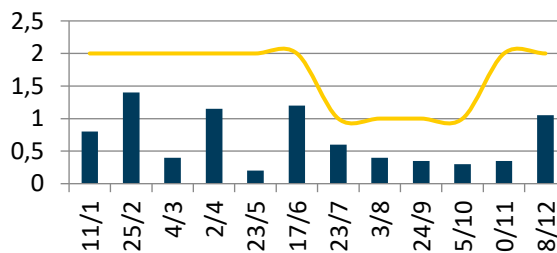
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



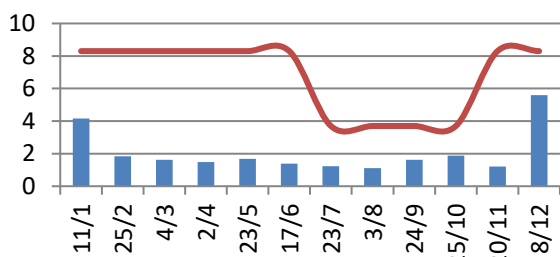
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



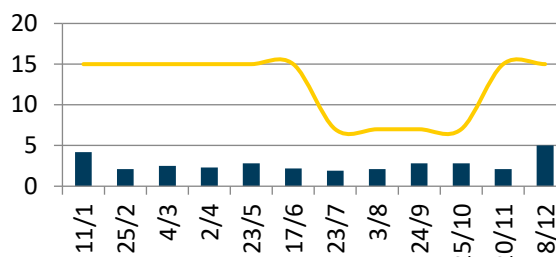
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



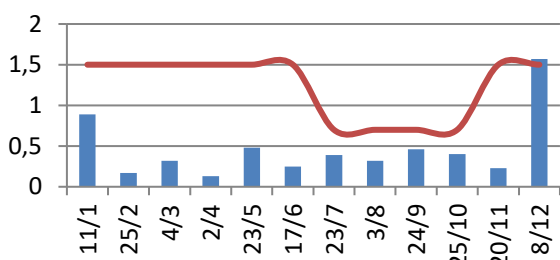
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



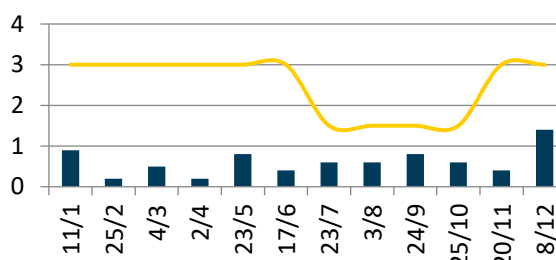
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



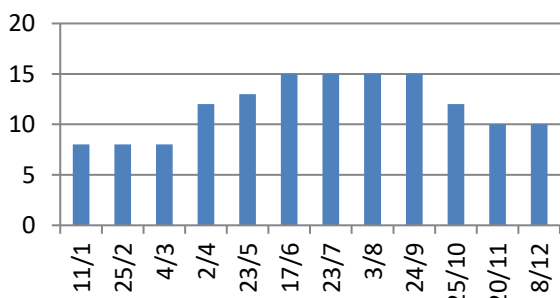
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



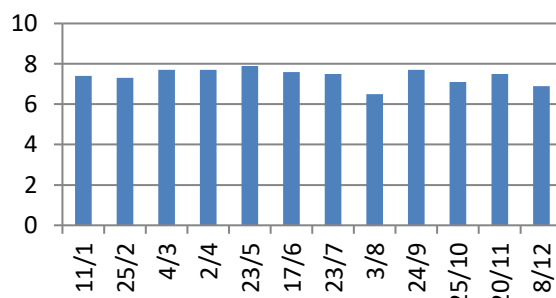
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

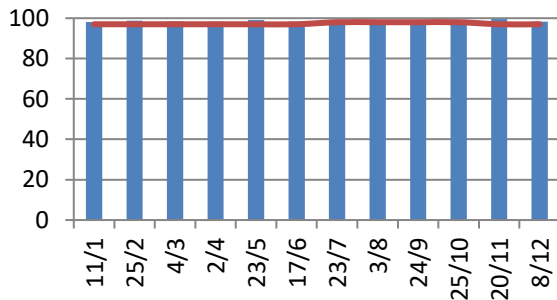
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

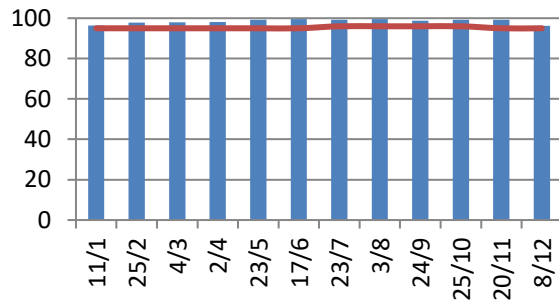
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

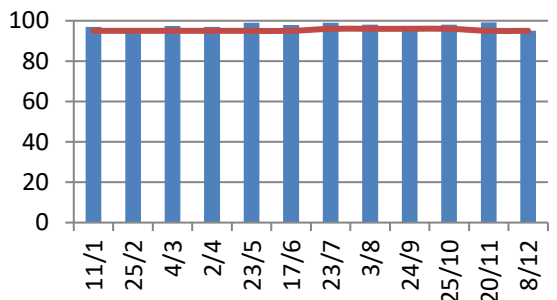
Rendement DBO5 en %



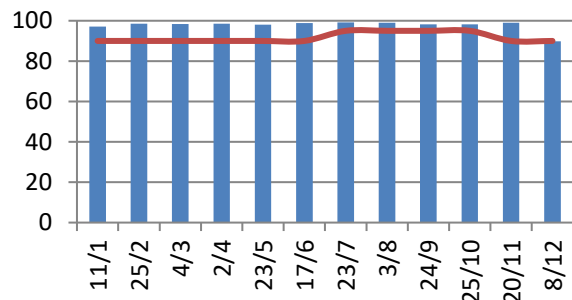
Rendement MES en %



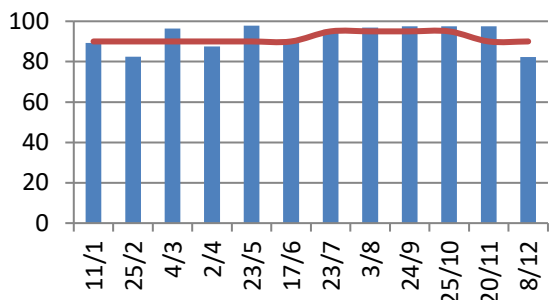
Rendement DCO en %



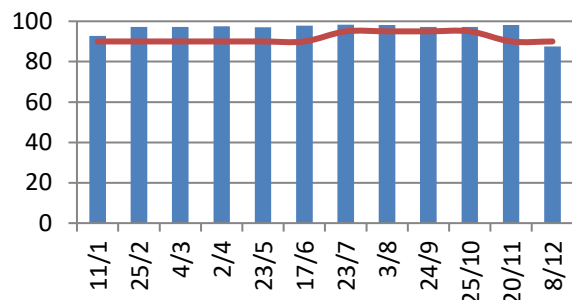
Rendement Azote Kjeldahl en %



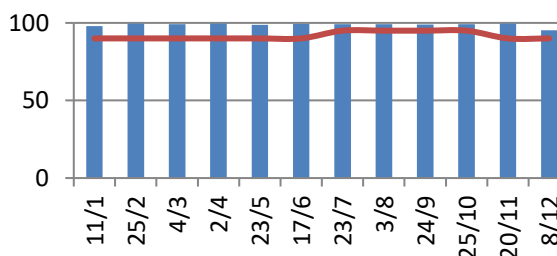
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



C.2.6. Le suivi bactériologique

Cliquez ici pour taper du texte.

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
04/03/2025	A4 - Sortie de station (R)	23 000
02/04/2025		59 000
23/07/2025		22 000
03/08/2025		20 000
24/09/2025		76 000
25/10/2025		10 000

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Cliquez ici pour taper du texte.

Date	Param	M1 - AMONT	M2 - AVAL	M3 - Aval - Querlordan	Unité
05/03/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	0,03	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,8	4,2	4,5	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,2	0,6	0,1	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	4	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	10	15	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	19	6 600	2 000	N/100 ml
	Matières en suspension	4	4	16	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,6	3,55	4,4	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,02	mg/l
	Phosphore total (en P)	1,2	1,4	0,38	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,5	7,2	7,2	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	20	°C
04/08/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	0,4	mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,1	4,4	2,6	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	0,7	0,9	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2	2	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	19	650	650	N/100 ml
	Matières en suspension	2	10	2	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,5	3,65	1,7	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,15	0,25	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,3	7,3	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	20	°C
25/09/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,3	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,8	3,4	3,8	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	1	0,6	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	10	10	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	78	20 000	920	N/100 ml
	Matières en suspension	2	3	8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,4	2,4	3,15	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,09	0,08	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,5	7,6	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	20	°C

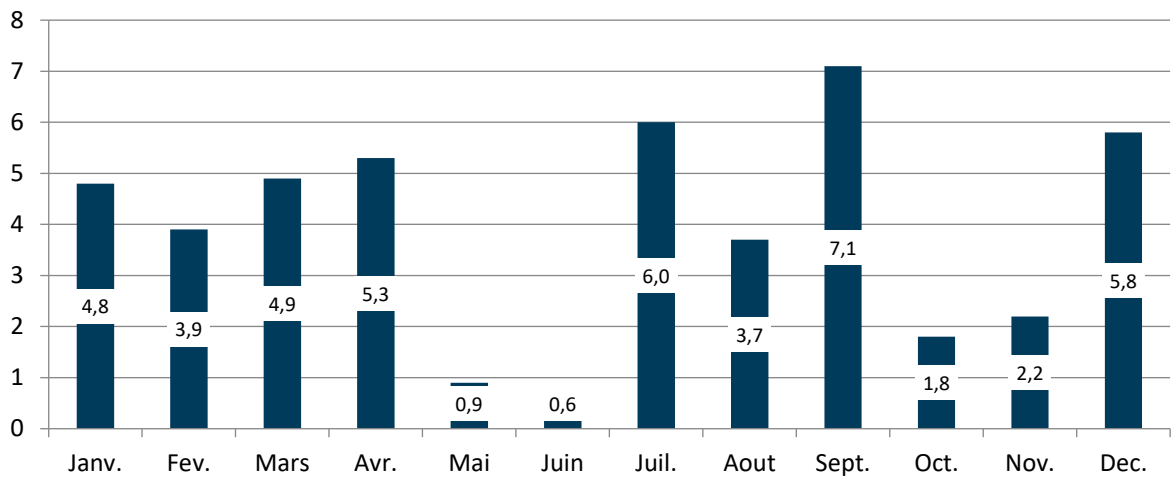
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

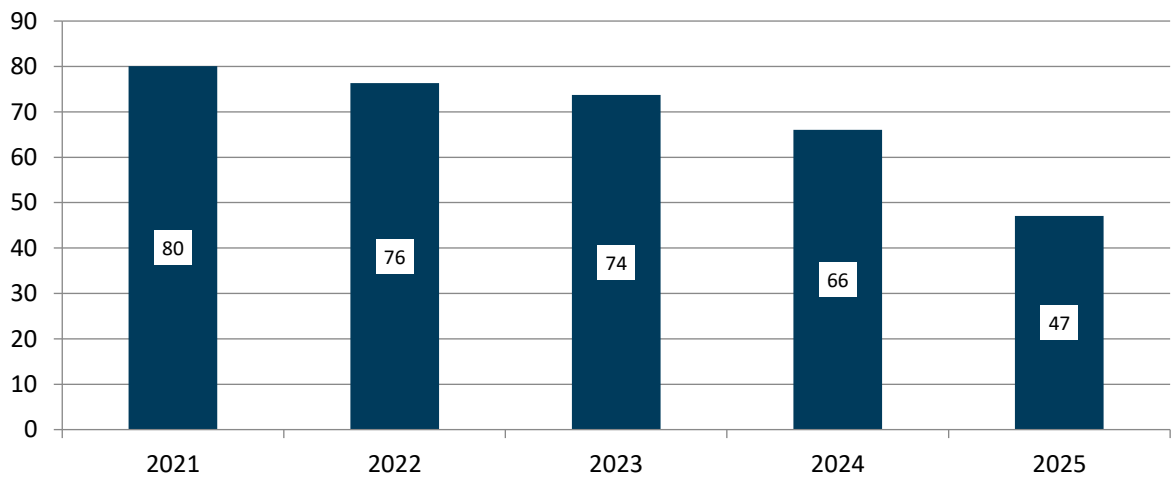
Boues	Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	3 001	47,13
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 634	50,274

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	50,274	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	19 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	34 500	Sable produit évacué vers incinération
Graisses (S8) en m3	6	Vers STEP du Corniguel (Quimper)

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	197 918

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly cation poudre	Boues	815
Chlorure ferrique	Eau	28 074

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Renouvellement des diffuseurs dans le bassin d'aération avec curage complet de l'ouvrage au préalable (mai 2025). Pendant cette opération exceptionnelle, le clarificateur a été transformé en bassin d'aération avec 2 hydroéjecteurs pour l'oxygénation des boues et le bassin tampon tertiaire utilisé comme décanteur statique. Ce fonctionnement a été validé par la DDTM après présentation d'un protocole d'intervention.

A la fin de cette opération qui s'était bien déroulée, lors du transfert des boues décantées du bassin tertiaire vers le silo de stockage des boues n°3, **un déversement accidentel de boues s'est produit dans le ruisseau** ouvert qui traverse la station. Une alerte débordement a été faite par SAUR aux autorités et la collectivité, la DDTM et l'OFB se sont retrouvées sur place pour les premières constatations.

Une reconnaissance sur le ruisseau a été faite de la station d'épuration jusqu'à Pont l'Abbé afin de constater l'impact sur le milieu. Des poissons morts ont été retrouvés. SAUR a effectué une série de prélèvements à différents points définis avec la DDTM/OFB pendant plus d'une semaine. Tous les résultats d'analyses ont été transmis à l'OFB qui a ouvert une procédure.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Quelques dizaines de m3 ont été déversés dans le ruisseau le 20 mai. La qualité des eaux du ruisseau a été dégradée et des poissons morts ont été retrouvés.

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Une alerte a été faite le 20 mai par SAUR suite déversement de boues au niveau de la station dans le ruisseau.

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 200	Rend emen	Conc entra	Rend emen	Conc entra	Rend emen	Conc entra	Rend emen	Conc entra	Rend emen	Conc entra	Conc entra tion (mg/l)	Conc entra tion	Conc entra tion	Rend emen	Conc entra
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	594															
Ensem	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,4	5,42	97,6	19,33	98,8	5	96,3	2,73	97,7	1,6	0,62	0,03	1,13	92,6	0,68
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,4	5,42	97,6	19,33	98,8	5	96,3	2,73	97,7	1,6	-	-	-	92,6	0,68
	Valeur réductible (1)		212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible		0		0		0		0		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95,33	25	95,33	76,67	97,33	21,67	91,67	12,33	91,67	8,33	2,5	-	-	91,67	1,67
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		2		2		2	0	0	2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE Du : 3 décembre 2025 à 9 h N° 02/2025

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	9900 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR HAUT PAYS BIGOUDEN	594 kg de DBO5/j
Mise en service	: 01/11/2000	1200 m³/j
Constructeur	: TERNOIS EPURATION	
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant : MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: 'Pen ar Prat'	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429174S0002

Personnes rencontrées : Christophe GUEGUIN (SAUR FRANCE)
 Technicien de la visite : Willy POURE
 Technicien accompagnant : Romain CARADEC

Météo jour de la visite : Pluie Météo jour précédent : Pluie Température : 10 °C

A) - SYNTHESE :

Cette visite fait suite à la visite d'autosurveillance réalisée le 9 septembre 2025.
 Bon fonctionnement des débitmètres A3 (entrée de station) et A4 (sortie de station).
 Travaux à venir :
 - Remplacement du débitmètre ultrason actuel d'entrée de station par un débitmètre électromagnétique.
 - Remplacement de la sonde de détection de surverse du poste d'entrée de station par une mesure de débits (identifié en point A2 ou A5 en fonction du positionnement du A3).
 En attendant la remise en service du groupe froid du préleveur d'entrée de station, continuer à stocker les échantillons dans le préleveur de sortie station.

B) - DEBITMETRES :

REFERENCE :	ENTREE (A3) (QE1)	SORTIE (A4) (QS A4)
	SIEMENS HYDRORANGER 200	VEGA VEGAPULS C 21-VEGAMET 861
DATE DE MISE EN SERVICE :	17/01/2013	01/10/2024
Etat du canal et du déversoir :	RAS	Correct
Positionnement sonde :	RAS	Satisfaisante
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	311	123
Vérification plaque d'étalonnage avant modification:	311	123
Vérification plaque d'étalonnage après modification:	--	--
Paramétrage du débitmètre :	Cf calage	Cf calage
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	6 secondes.	30 secondes

Commentaires : bon fonctionnement du débitmètre ultrason d'entrée de station et du débitmètre radars de sortie de station d'épuration.
 A noter, la fluctuation de la mesure du débitmètre d'entrée sur au moins 3 mm.

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
---	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre (A4 - N°2) (QS A4)

Visite n° 002 du 03/12/2025

Type de débitmètre : VEGA VEGAPULS C 21-VEGAMET 861

Type de canal : ENDRESS HAUSER HQI 425 N (Hmax = 255 mm, Qmax = 102 m³/h)

Hauteur départ sonde : 827 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 123 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m³/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m³/h	Erreur débit %	Débit m³/h	Erreur débit %
0	0	1	1	0,16			
50	8,6	50,7	0,7	8,8	2,3	8,2	-6,8
70	14,4	69,9	-0,1	14,5	0,7	13,4	-7,6
90	21,1	90	0	21,1	0		
110	28,6	109,9	-0,1	28,3	-1	25,8	-8,8
130	36,9	130,3	0,3	36,9	0		
150	45,8	150,6	0,6	46,2	0,9	42,1	-8,9
190	65,4	190,1	0,1	65,7	0,5	59,6	-9,3
210	76,1	209,9	-0,1	76	-0,1		
240	93,3	240,2	0,2	93,3	0		
255	102	255,2	0,2	102,1	0,1	92,6	-9,3

Ecart par rapport au zéro

1 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (≥ 24 mm)

0,56 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 50 mm et 190 mm)

0,77 %

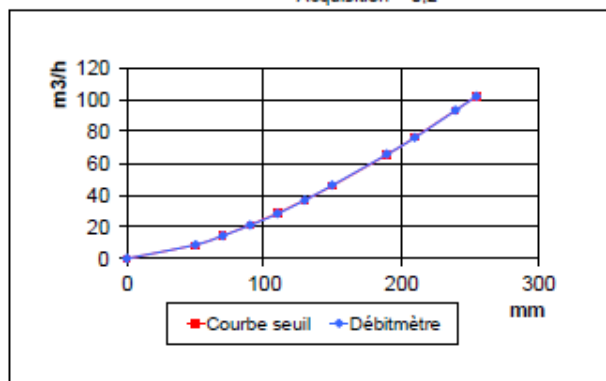
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

2,3 %

Erreur de comptage sur 21 mn (h=170mm, Q=55,9m³/h)

Débitmètre 0,2

Acquisition 0,2



Conclusions :

Le by-pass manuel du canal de sortie a permis de réaliser les mesures "sonde en place". Le niveau zéro a été obtenu avec 12 mm de cale(s) positionnées sous la sonde. Les hauteurs mesurées et les débits reportés rentrent dans la tolérance des critères d'acceptation. Les fonctions de totalisation sont bonnes.

Une modification de la valeur du 20 mA est susceptible d'être apportée au niveau de l'automate : passage de 92 m³/h à 102 m³/h.

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3 - N°1) (QE1)

Visite n° 002 du 03/12/2025

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : ENDRESS HAUSER QV 303 (Hmax = 250 mm ; Qmax = 104,26 m3/h), Hmax=250 mm

Hauteur départ sonde : 877 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 311 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0			
30	4	29,5	-0,5	3,9	-2,5		
50	8,6	50,4	0,4	8,7	1,2		
80	17,6	79,6	-0,4	17,5	-0,6	17,5	0
100	24,8	98,2	-1,8	24,2	-2,4		
130	37,3	128,8	-1,2	36,8	-1,3		
150	46,6	150,3	0,3	46,8	0,4	46,4	-0,9
180	62	178,8	-1,2	61,4	-1		
200	73,2	200	0	73,5	0,4		
230	91,4	229,3	-0,7	91	-0,4	91	0
250	104,3	252	2	104,2	-0,1		

Ecart par rapport au zéro

0 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (≥ 25 mm)

1,03 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 30 mm et 180 mm)

1,34 %

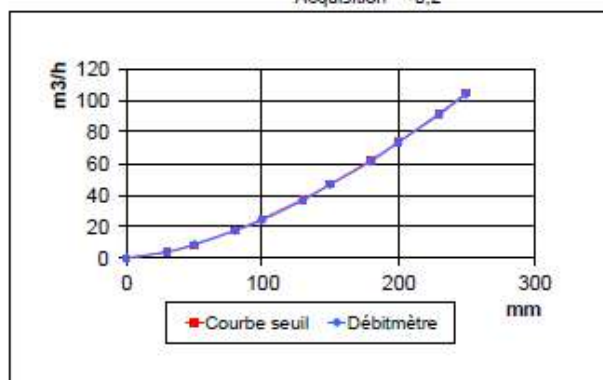
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

2,5 %

Erreur de comptage sur 20 mn (h=180mm, Q=61m3/h)

Débitmètre -0,2

Acquisition -0,2



Conclusions :

Les hauteurs mesurées sur la plaque d'étalonnage et les débits reportés rentrent dans la tolérance des critères d'acceptation (avec P006 = 877 mm et P052 = - 8 mm). Les fonctions de totalisation sont bonnes.

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

2025 a été marquée par un déversement accidentel de boues dans le ruisseau (voir événement du 20 mai détaillé au point C.5.1)

La charge organique entrante moyenne s'élève à 288 kg de DBO5/j soit un taux de charge organique de 48 %.

Les volumes admis sur la station augmentent en période hivernale. Des investigations sur le réseau sont en cours pour essayer de localiser ces infiltrations d'eaux de nappe principalement.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Dé bit m3 /j	DB O5 mg/l	DCO mg/l	ME S mg /l	NT K mg /l	N-NH 4 mg /l	N-NO 2 mg /l	N-NO 3 mg /l	NG L mg /l	Pt mg /l	DC O / DB O5	Dé bit m3 /j	DB O5 mg/l	DC O mg /l	ME S mg /l	NT K mg /l	N-NH 4 mg /l	N-NO 2 mg /l	N-NO 3 mg /l	NG L mg /l	Pt mg /l	
11/01/2025	862	310	640	310	65,2	48,7	0,03	1	66,2	8,6	2,06	990	5	17	10	1,6	0,9	0,03	2,6	4,2	0,8	
25/02/2025	808	340	700	300	77,7	54,9	0,03	1	78,7	8,6	2,06	871	4	25	6	1,1	0,2	0,03	1	2,1	1,4	
04/03/2025	616	410	840	420	94,7	68,8	0,03	1	95,7	11,8	2,05	649	6	20	8	1,5	0,5	0,03	1	2,5	0,4	
02/04/2025	630	490	990	450	92,3	60,3	0,03	1	93,3	9,4	2,02	643	8	30	8	1,3	0,2	0,03	1	2,3	1,15	
23/05/2025	606	470	970	500	94,4	66,4	0,03	1	95,4	9,55	2,06	604	4	10	4	1,8	0,8	0,03	1	2,8	0,2	
17/06/2025	626	420	920	465	102,2	72,1	0,03	1	103,2	12,5	2,19	626	7	20	2	1,2	0,4	0,03	1	2,2	1,2	
23/07/2025	651	530	1075	500	106,7	77	0,03	1	107,7	14	2,03	643	4	10	4	0,9	0,6	0,03	1	1,9	0,6	
03/08/2025	533	500	1030	440	108,6	81,1	0,03	1	109,6	12,6	2,06	530	6	20	2	1,1	0,6	0,03	1	2,1	0,4	
24/09/2025	588	450	935	480	98,9	72,2	0,03	1	99,9	13,6	2,08	581	5	25	6	1,8	0,8	0,03	1	2,8	0,35	
25/10/2025	675	510	1000	425	98,2	69,8	0,03	1	99,2	11,6	1,96	668	4	20	3	1,8	0,6	0,03	1	2,8	0,3	
20/11/2025	653	510	1045	450	100,3	68,8	0,03	1	101,3	12,2	2,05	578	3	10	4	1,1	0,4	0,03	1	2,1	0,35	
08/12/2025	806	310	690	290	54,6	41,2	0,03	1	55,6	8,2	2,23	1119	4	25	8	4	1,4	0,03	1	5	1,05	
Moyenn e	-	437,5	902,92	419,2	91,15	65,11	0,03	1	92,15	11,05	2,07	-	5	19,33	5,42	1,6	0,617	0,03	1,133	2,73	0,68	
Min	533	310	640	290	54,6	41,2	0,03	1	55,6	8,2	1,96	530	3	10	2	0,9	0,2	0,03	1	1,9	0,2	
Max	862	530	1075	500	108,6	81,1	0,03	1	109,6	14	2,23	1119	8	30	10	4	1,4	0,03	2,6	5	1,4	

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Dé bit m 3/j	DB O5 kg/ j	DC O kg/ j	M ES kg /j	N T K kg /j	NG L kg /j	Pt kg /j	hydra ulique %	DB O5 %	D C O %	M ES %	N T K %	N G L %	Pt %	Dé bit m 3/j	DB O5 kg /j	DC O kg /j	M ES kg /j	N T K kg /j	N G L kg /j	Pt kg /j	DB O5 %	D C O %	M ES %	N T K %	N G L %	Pt %
11/01 /2025	86 2	267 ,22	551 ,68	26 7,2	56, 2	57, 06	7, 41	72%	45 %	60 %	50 %	7 6 %	7 7 %	4 1 %	99 0	4,9 5	16, 83	9, 9	1, 58	4, 16	0, 79	98, 1	96 ,9	96 ,3	97 ,2	92 ,7	89 ,3
25/02 /2025	80 8	274 ,72	565 ,6	24 2,4	62, 78	63, 59	6, 95	67%	46 %	61 %	46 %	8 5 %	8 6 %	3 9 %	87 1	3,4 8	21, 78	5, 23	0, 96	1, 83	1, 22	98, 7	96 ,2	97 ,8	98 ,5	97 ,1	82 ,5

04/03 /2025	61 6	252 ,56	517 ,44	25 8,7	58, 34	58, 95	7, 27	51%	43 %	56 %	49 %	7 9 %	8 0 %	4 0 %	64 9	3,8 9	12, 98	5, 19	0, 97	1, 62	0, 26	98, 5	97 ,5	98 ,0	98 ,3	97 ,2	96 ,4
02/04 /2025	63 0	308 ,7	623 ,7	28 3,5	58, 15	58, 78	5, 92	53%	52 %	67 %	53 %	7 9 %	7 9 %	3 3 %	64 3	5,1 4	19, 29	5, 14	0, 84	1, 48	0, 74	98, 3	96 ,9	98 ,2	98 ,6	97 ,5	87 ,5
23/05 /2025	60 6	284 ,82	587 ,82	30 3	57, 21	57, 81	5, 79	51%	48 %	63 %	57 %	7 7 %	7 8 %	3 2 %	60 4	2,4 2	6,0 4	2, 42	1, 09	1, 69	0, 12	99, 2	99 ,0	99 ,2	98 ,1	97 ,1	97 ,9
17/06 /2025	62 6	262 ,92	575 ,92	29 1,1	63, 98	64, 6	7, 82	52%	44 %	62 %	55 %	8 6 %	8 7 %	4 3 %	62 6	4,3 8	12, 52	1, 25	0, 75	1, 38	0, 75	98, 3	97 ,8	99 ,6	98 ,8	97 ,9	90 ,4
23/07 /2025	65 1	345 ,03	699 ,82	32 5,5	69, 46	70, 11	9, 11	54%	58 %	76 %	61 %	9 4 %	9 5 %	5 1 %	64 3	2,5 7	6,4 3	2, 57	0, 58	1, 22	0, 39	99, 3	99 ,1	99 ,2	99 ,2	98 ,3	95 ,8
03/08 /2025	53 3	266 ,5	548 ,99	23 4,5	57, 88	58, 42	6, 72	44%	45 %	59 %	44 %	7 8 %	7 9 %	3 7 %	53 0	3,1 8	10, 6	1, 06	0, 58	1, 11	0, 21	98, 8	98 ,1	99 ,5	99 ,0	98 ,1	96 ,8
24/09 /2025	58 8	264 ,6	549 ,78	28 2,2	58, 15	58, 74	8	49%	45 %	59 %	53 %	7 9 %	7 9 %	4 4 %	58 1	2,9	14, 52	3, 49	1, 05	1, 63	0, 2	98, 9	97 ,4	98 ,8	98 ,2	97 ,2	97 ,5
25/10 /2025	67 5	344 ,25	675	28 6,9	66, 28	66, 96	7, 83	56%	58 %	73 %	54 %	9 0 %	9 0 %	4 4 %	66 8	2,6 7	13, 36	2	1, 2	1, 87	0, 2	99, 2	98 ,0	99 ,3	98 ,2	97 ,2	97 ,4
20/11 /2025	65 3	333 ,03	682 ,38	29 3,9	65, 5	66, 15	7, 97	54%	56 %	74 %	55 %	8 9 %	8 9 %	4 4 %	57 8	1,7 3	5,7 8	2, 31	0, 64	1, 21	0, 2	99, 5	99 ,2	99 ,2	99 ,0	98 ,2	97 ,5
08/12 /2025	80 6	249 ,86	556 ,14	23 3,7	44, 01	44, 81	6, 61	67%	42 %	60 %	44 %	5 9 %	6 1 %	3 7 %	11 19	4,4 8	27, 98	8, 95	4, 48	5, 6	1, 17	98, 2	95 ,0	96 ,2	89 ,8	87 ,5	82 ,2
Moye nne	-	287 ,85	594 ,52	27 5,2	59, 83	60, 5	7, 28	56%	48 %	64 %	52 %	8 1 %	8 2 %	4 0 %	-	3,4 8	14, 01	4, 13	1, 23	2, 07	0, 52	98, 8	97 ,6	98 ,4	97 ,7	96 ,3	92 ,6
Min	53 3	249 ,86	517 ,44	23 3,7	44, 01	44, 81	5, 79	44%	42 %	56 %	44 %	5 9 %	6 1 %	3 2 %	53 0	1,7 3	5,7 8	1, 06	0, 58	1, 11	0, 12	98, 1	95 ,0	96 ,2	89 ,8	87 ,5	82 ,2
Max	86 2	345 ,03	699 ,82	32 5,5	69, 46	70, 11	9, 11	72%	58 %	76 %	61 %	9 4 %	9 5 %	5 1 %	11 19	5,1 4	27, 98	9, 9	4, 48	5, 6	1, 22	99, 5	99 ,2	99 ,6	99 ,2	98 ,3	97 ,9

D. INFORMATIONS GENERALES – STEP – PLOGASTEL ST GERMAIN

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129167	
Commune		PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Taille de l'agglomération		936 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre		0429167R0001	
Nom		STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Type(s) de réseau		séparatif			
Industriels raccordés		NON			
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429167S0001	
Nom		STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Lieu d'implantation		Roz Ar Gall - PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Date de mise en œuvre		2015			
Maître d'ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant	
Temps sec	126	400	75	2 100	
Temps pluie		400			
Débit de référence	400 m³/j				
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)		95,55 kg/jour		1 593 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement		Epandage		
	Filières de traitement		Epaississement statique + table d'égouttage		
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur					
Nom		Ruisseau & zone d'infiltration			
Masse d'eau		FRGR1581			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface rivière de Pont l'Abbé		
	Rejet souterrain		Refolement vers zone d'infiltration		

D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation (bureau d'études missionné : IRH).

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	29167	532

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Manoir du Hilguy	Plogastel Saint Germain	Hôtellerie	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 30 m3/j Débit instantané de pointe : 15 m3/ h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 16,8 kg/j Graisses < 400 mg/l	☐ Oui ☒ Non	01/01/2023 (10 ans)

E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement réseau (ROZ AR GALL jusqu'à la station)

E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plogastel Saint Germain	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	8
		Non conforme	0
		Total Plogastel Saint Germain	8

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre de cession immobilière :

Type de contrôle	Adresse du contrôle	Date	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Rue Des Bruyeres	05/12/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Cité Des Hortensias	30/10/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Rue De Parc Zale	30/10/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Rue Du Kastel	29/09/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Rue Des Bruyeres	08/09/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Rue Du Leurre	10/06/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Cité Des Hortensias	16/09/2025	Conforme
Contrôle de Cession Immobilière	Cité Des Hortensias	11/04/2025	Conforme

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'ITV réalisées en 2025.

E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.

Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025.

E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet, gestion communale

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy	15 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen	12 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m³/h	2000	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif programmées

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Linéaire EU (ml)
PLOGASTEL ST GERMAIN	400

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	25/06/25	Hameau de kerleron	400

Opérations d'hydrocurage non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Curage EU	1	5
	Débouchage Rior Branchement	4	0
Total		5	5

Détail des interventions d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	03/07/25	Impasse du Kastel

Détail des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	12/02/25	Cité des Hortensias
	03/07/25	Impasse du Kastell
	10/09/25	Cite de Ty Guen
	09/10/25	Rue de Parc Zalé

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	5

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	31/01/25	PR du Hilguy
	31/01/25	PR du Lavoir Pont Guen
	31/01/25	PR du Manoir Parc Zale
	13/06/25	PR Gendarmerie Le Leurre
	18/09/25	PR Gendarmerie Le Leurre

E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de points A1, pas de débordements des points R1 en 2025.

E.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

E.5.3. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Rien à signaler

E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

SAUR a mis en place un autocontrôle périodique pour vérifier le bon fonctionnement de ces points R1 en simulant un débordement et validant la chaîne de transmission de l'information

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

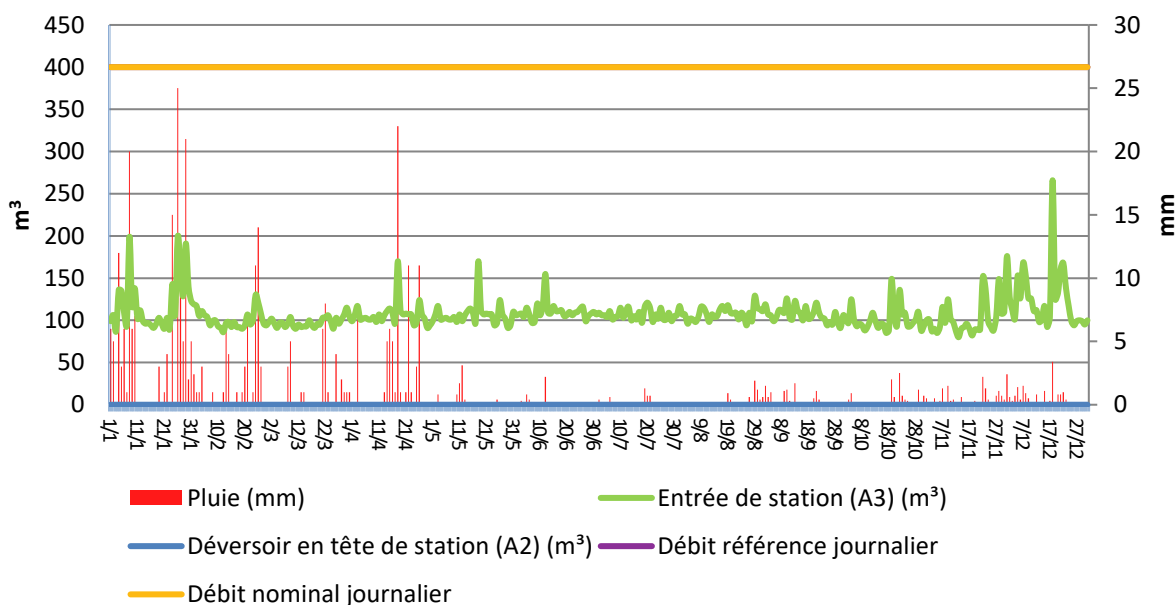
Renouvellement réseau de ROZ AR GALL jusqu'à la station d'épuration

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP – PLOGASTEL ST GERMAIN

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

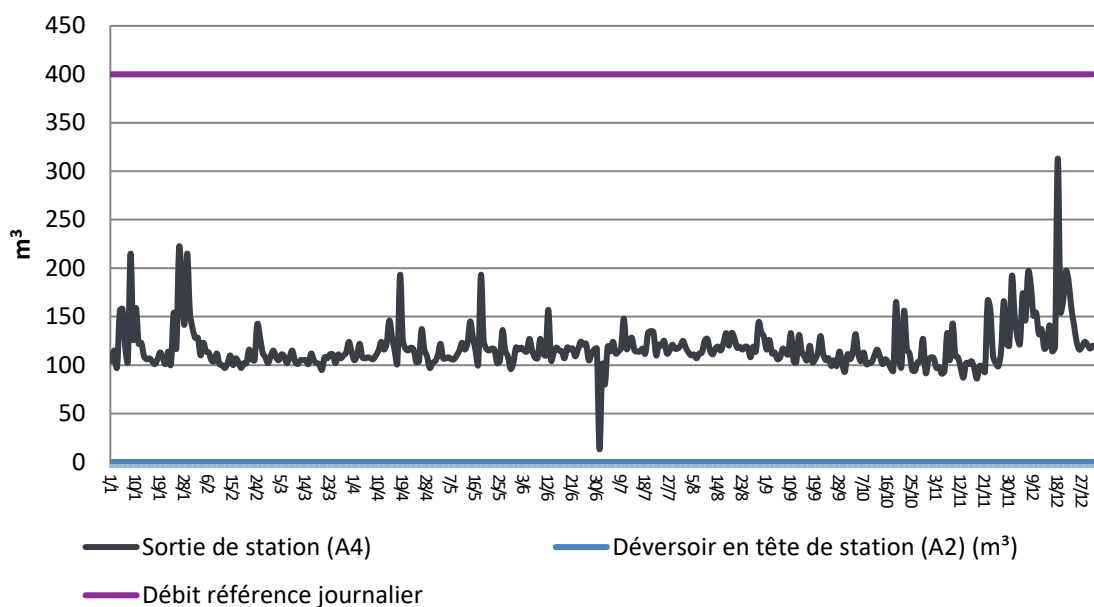
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

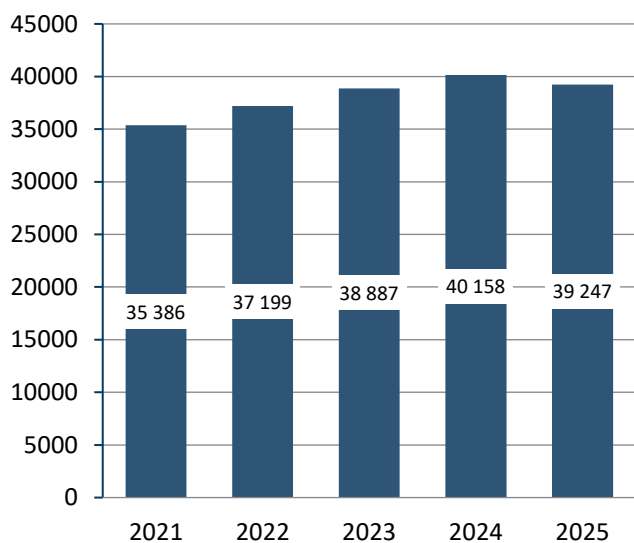
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de la sortie (A4) en m³/j

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	3 881	3 627	2 678	2 482	2 895	2 567	2 663	2 892	2 916	3 174	2 590	3 021	35 386
	2022	3 157	2 796	2 937	2 942	3 052	3 191	3 082	3 091	2 918	3 077	3 281	3 675	37 199
	2023	4 542	2 325	3 096	3 080	3 100	2 921	3 414	3 208	3 096	3 246	2 796	4 063	38 887
	2024	3 591	3 838	3 492	3 258	3 402	3 126	3 455	3 418	3 037	3 296	3 204	3 041	40 158
	2025	3 682	2 829	3 032	3 196	3 306	3 305	3 306	3 344	3 203	3 130	3 016	3 898	39 247
Sortie de station (A4) (m3)	2021	4 363	4 166	2 850	2 713	3 119	2 666	2 666	2 886	2 930	3 429	2 906	3 298	37 992
	2022	3 433	3 031	3 149	3 037	3 082	3 200	3 353	3 440	2 889	3 321	3 595	4 016	39 546
	2023	5 141	2 509	3 518	3 523	3 310	2 952	3 624	3 483	3 335	3 597	3 604	4 875	43 471
	2024	3 736	3 925	3 647	3 318	3 557	3 365	3 455	3 418	3 037	3 296	3 204	3 547	41 505
	2025	4 094	3 079	3 336	3 505	3 611	3 490	3 563	3 713	3 328	3 411	3 314	4 640	43 084
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2021	214	108	37	27	122	40	88	49	59	125	43	117	1 029
	2022	80	76	62	30	11	77	5	22	80	94	196	163	896
	2023	131	18	132	84	44	19	94,3	81,4	67	103	151,4	165	1 090,1
	2024	146,9	213,2	140,9	85,4	123,3	38	73,8	69	48	33	96	54	1 121,5
	2025	158	60,4	34	75	7,5	4,4	4,3	5,8	10,8	10,7	13,8	17,5	402,2

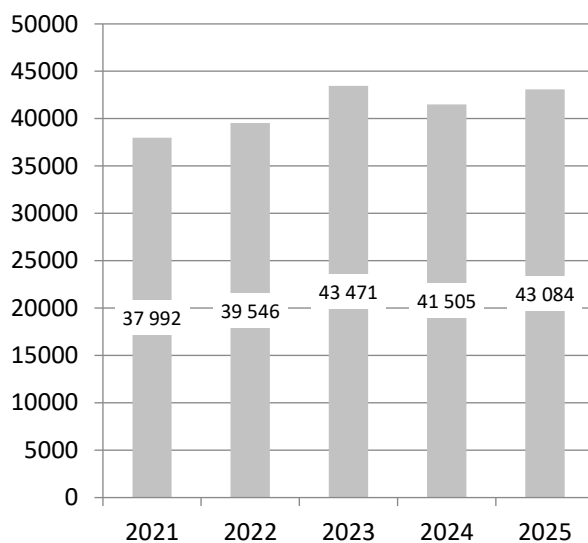


F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

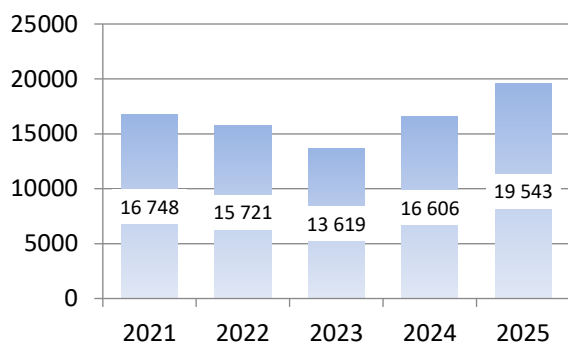
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

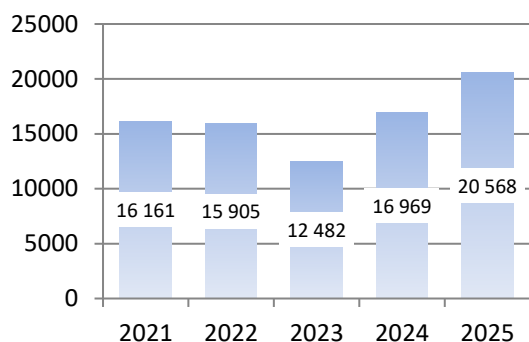
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg / an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 / 1000$

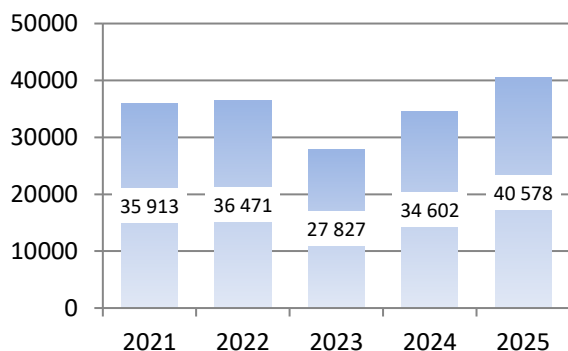
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DBO5 en kg/an**



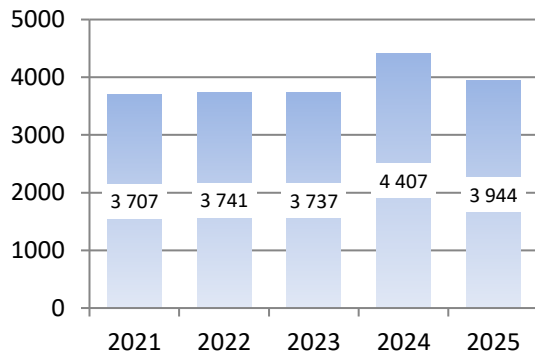
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



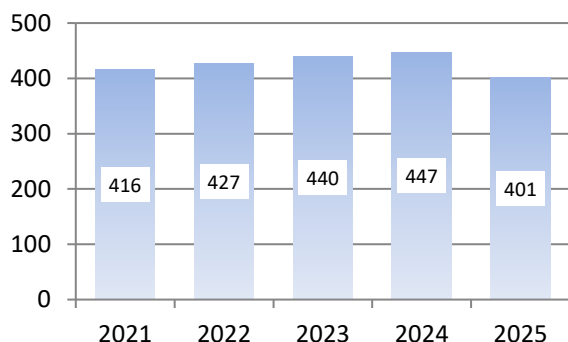
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



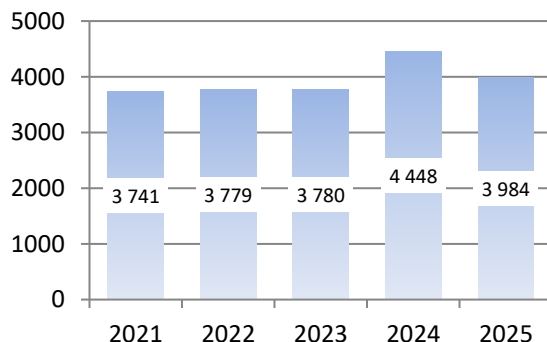
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



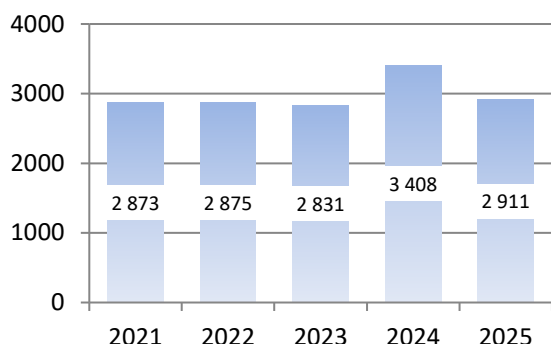
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



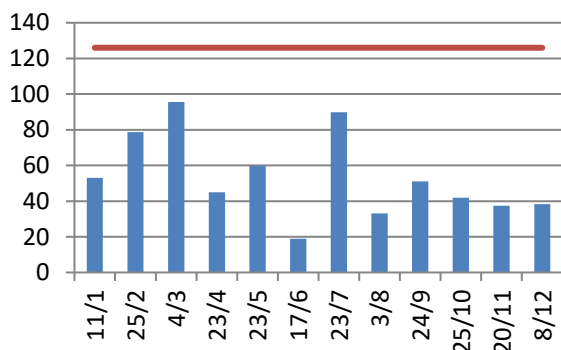
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

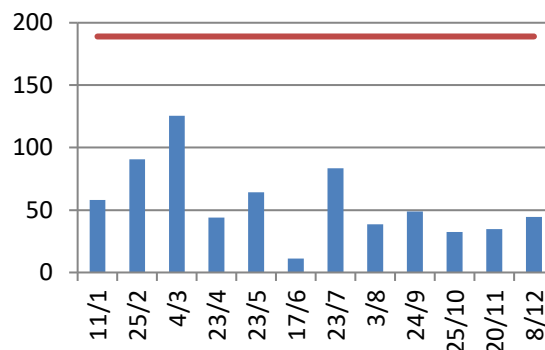
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

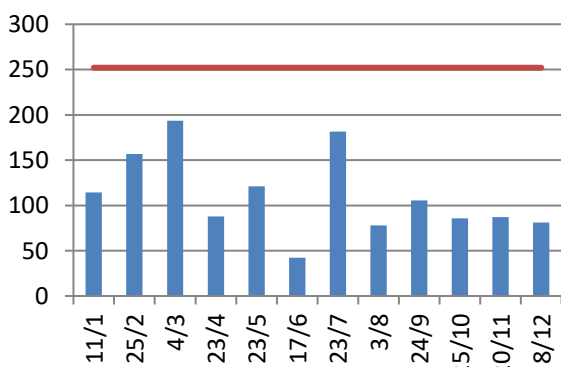
Charge entrante DBO5 en kg/j



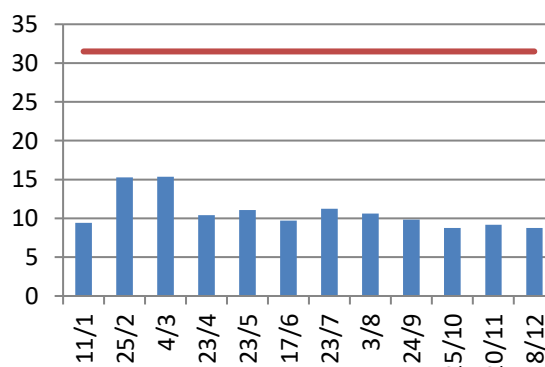
Charge entrante MES en kg/j

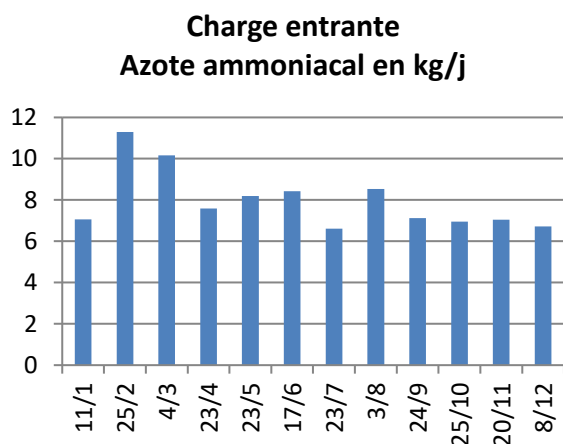
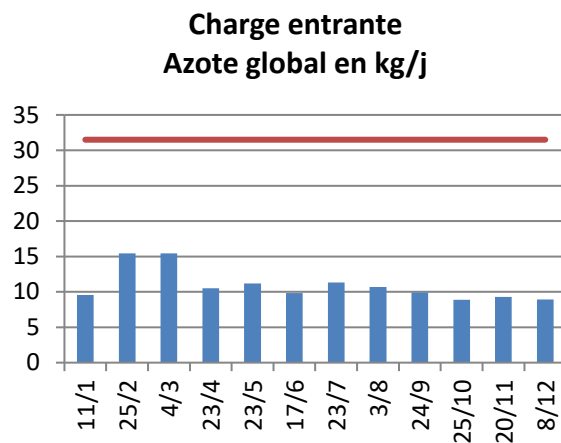
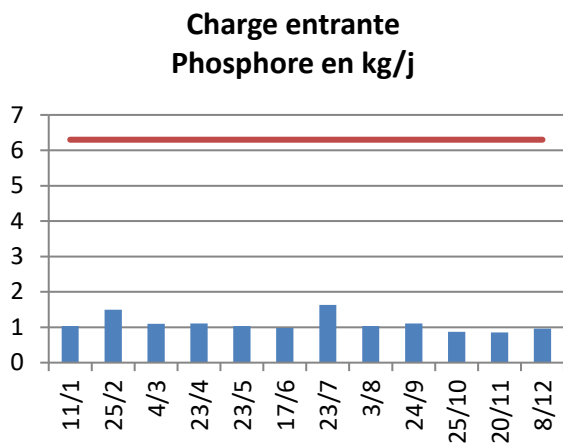


Charge entrante DCO en kg/j



Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j





F.2.3. La pollution déversée en tête de station

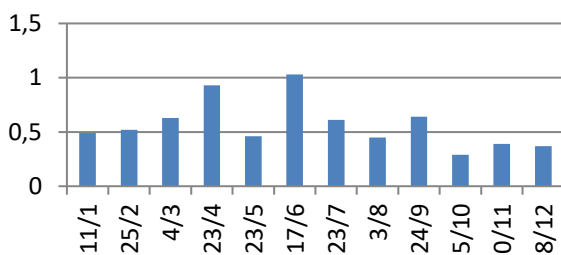
Sans objet, pas de déversement

F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

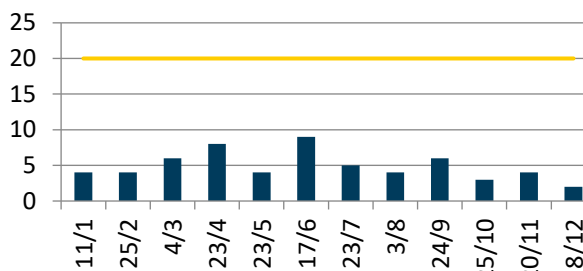
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

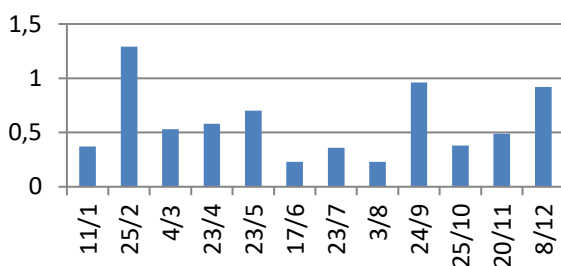
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



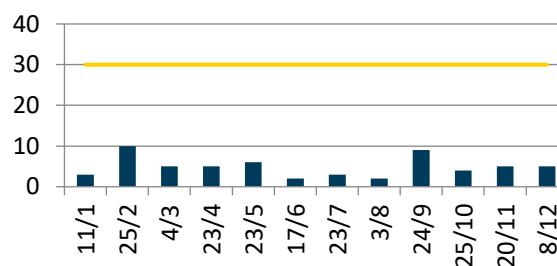
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



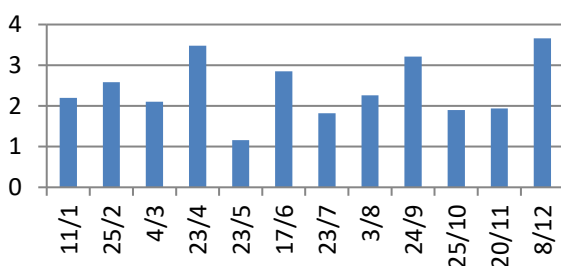
**Charge sortante
MES en kg/j**



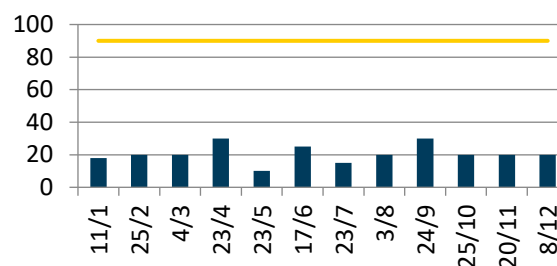
**Concentration sortante MES en
mg/l**



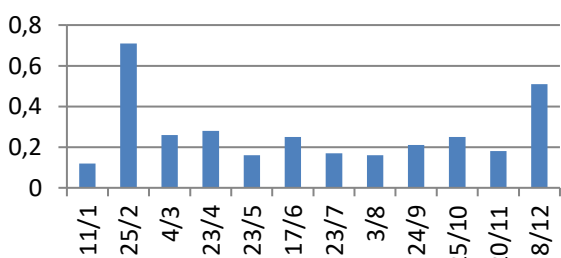
**Charge sortante
DCO en kg/j**



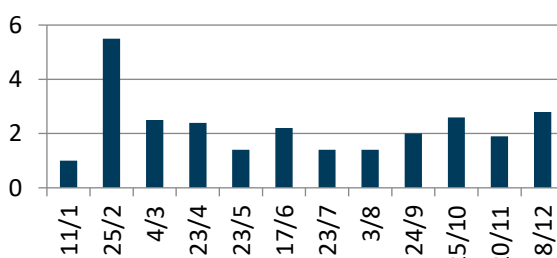
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



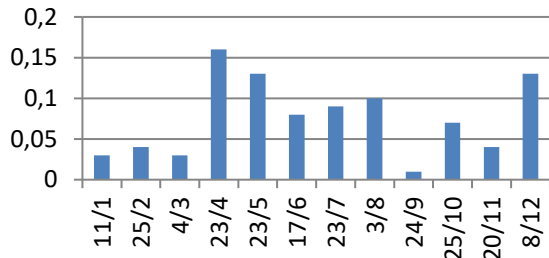
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



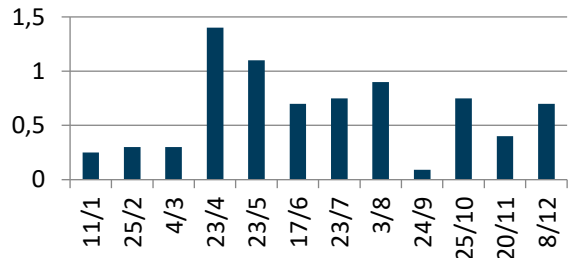
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



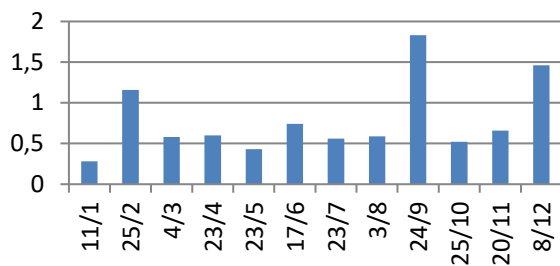
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



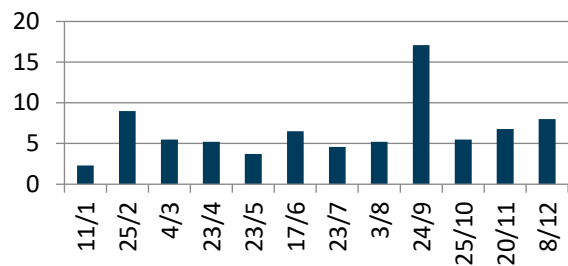
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



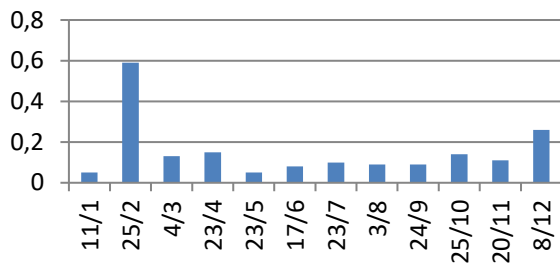
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



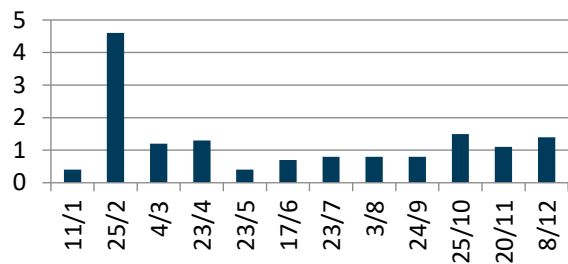
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



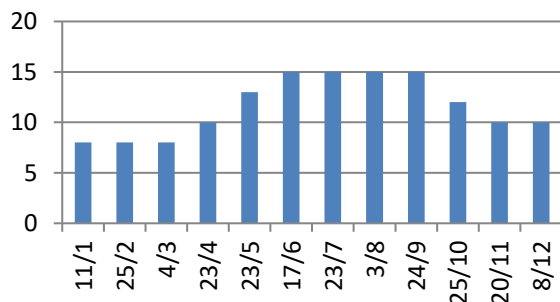
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



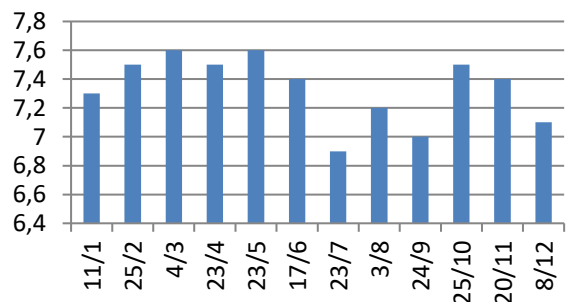
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

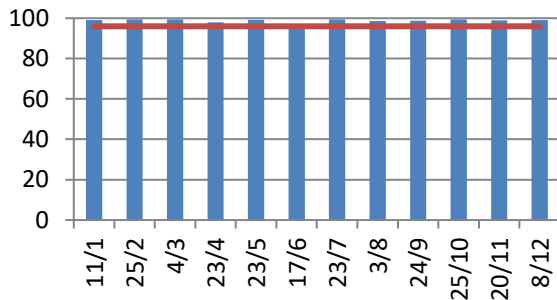
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

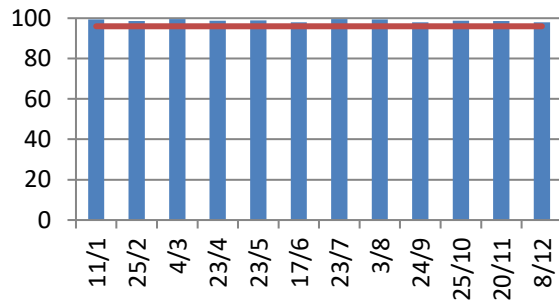
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

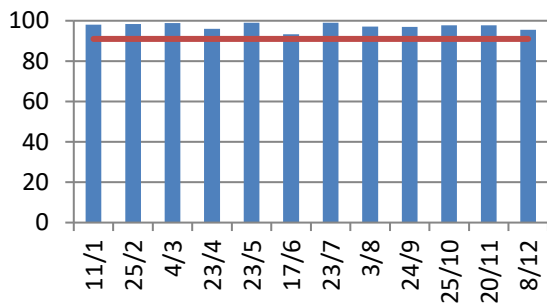
Rendement DBO5 en %



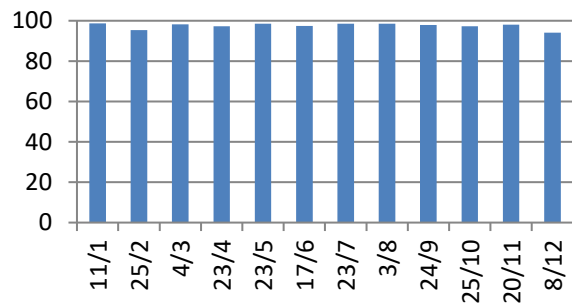
Rendement MES en %



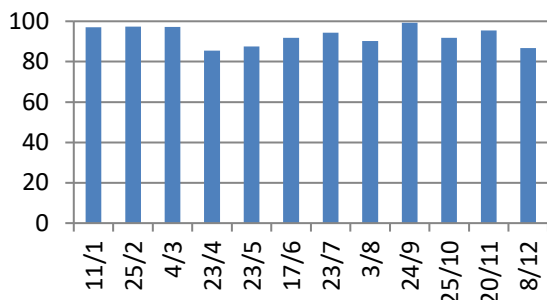
Rendement DCO en %



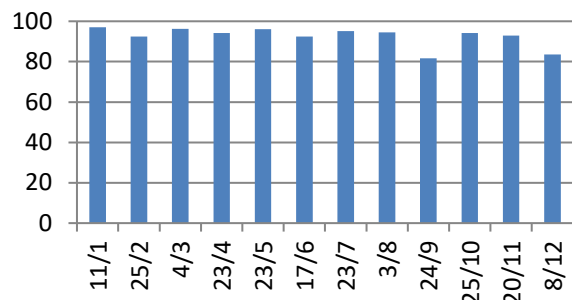
Rendement Azote Kjeldahl en %



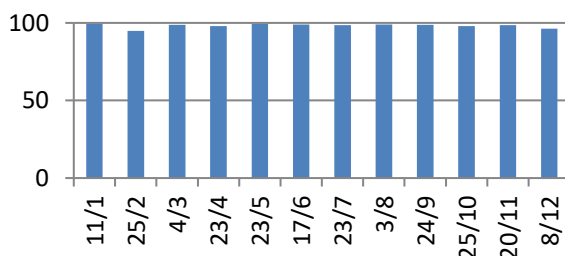
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



F.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
24/05/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	4,9	4,9	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,2	0,3	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	3	8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,7	4,65	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,03	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,6	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	°C
04/08/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	10,3	0,5	mg/l
	Azote global (N.GL.)	13,8	6,6	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	11,5	0,9	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	20	2	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	100	9	mg/l
	Matières en suspension	300	8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	2,1	5,7	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,2	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	1,85	0,05	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,7	6,3	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	°C
25/09/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	9,3	7,8	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	0,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	65	4	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	8,7	7,55	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,07	0,03	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7	6,5	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	°C
21/11/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,9	6,2	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,2	0,4	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	2	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	10	mg/l
	Matières en suspension	2	25	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,7	5,75	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,04	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,2	unité pH
	Température de mesure du pH	20	20	°C

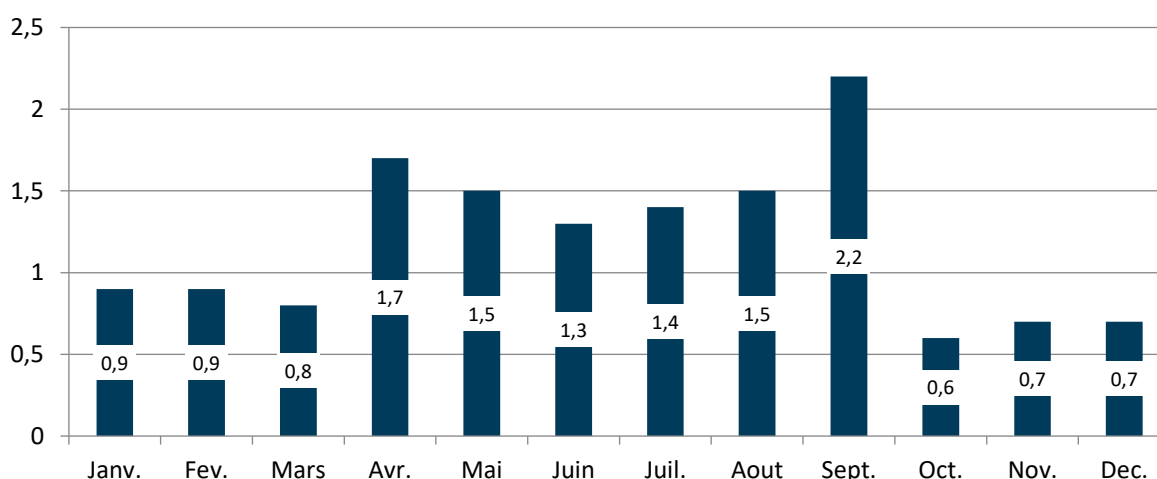
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

F.3.1. Les boues

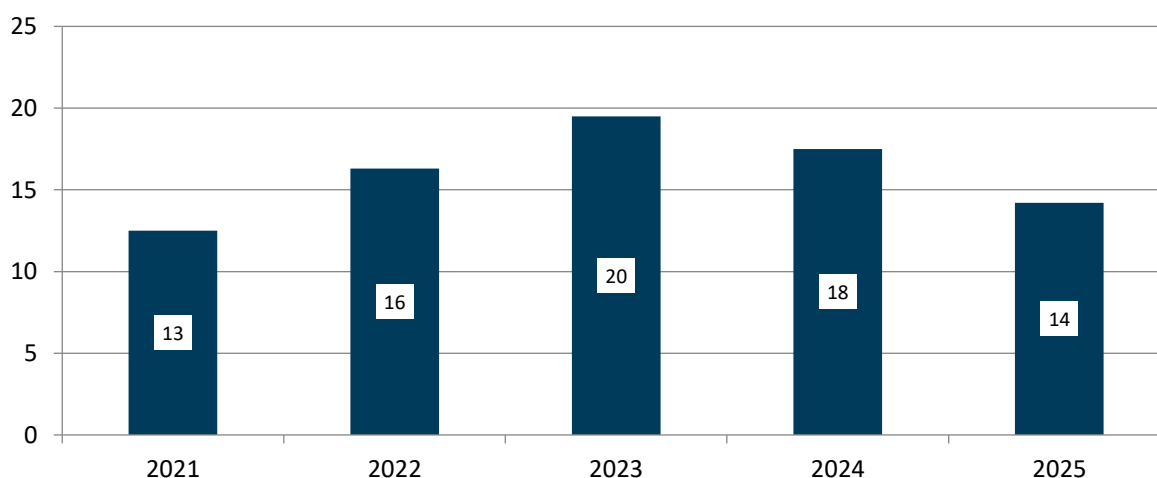
Boues	Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	831	14,152
Boues évacuées (point S6 et S17)	315	11,025

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues produites vers épandage agricole	11,025	100.00%	

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	4 275	CET Vraie Croix (56)

F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	48 499

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère	Boues	230
Chlorure ferrique	Eau	7 328

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Des changements sur la métrologie :

- Remplacement de l'équipement de mesure point A2. Il a été installé une sonde radar à la place de la sonde piézo.
- Renouvellement des 2 débitmètres de sortie A4 (US remplacé par sonde radar)

F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

F.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	400	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	126															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,8	4,92	97,3	20,67	98,6	4,92	92,5	6,62	97,5	2,26	1,25	0,06	4,31	92,8	0,64
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,8	4,92	97,3	20,67	98,6	4,92	92,5	6,62	97,5	2,26	-	-	-	92,8	0,64
	Valeur rédhibitoire (1)		212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	30	91	90	96	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	5	-	-	90	2
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Le MAS a été mis à jour suite changement sur les points A2 et A4. Il est dans le circuit de validation depuis septembre 2025.



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 2 juillet 2025 à 9 h N° 01/2025

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	2100 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR HAUT PAYS BIGOUDEN	126 kg de DBO5/j
Mise en service	: 21/04/2015	400 m³/j
Constructeur	: SAUR - TRAVAUX	
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant : MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: Riv.Pont L'Abbe	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429167S0001

Personnes rencontrées : Christophe GUEGUEN et Jules QUINIOU (SAUR)
 Technicien de la visite : Dominique RYO
 Technicien accompagnant : Julien BAAZIZ

Météo jour de la visite : Sec Météo jour précédent : Sec Température : 16 °C

Remarques générales sur :

- Circuit retour en tête : Pas de retour en tête

- Pluviomètre : Bonne transmission des impulsions vers le système d'acquisition de données (5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision)
 Pluviomètre de niveau

A) - SYNTHÈSE :

- Le point A2 (trop-plein du poste de relèvement des eaux brutes, en entrée de station) a été récemment équipé d'une nouvelle sonde radar, en remplacement d'une sonde piézométrique.
- Concernant les deux points A4, les sondes ultrasons ont été remplacées par des sondes radar.
- Les trois débitmètres ont été contrôlés et validés en contrôle initial.
- Les débitmètres A3 et A6 fonctionnent correctement.
- Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent correctement.

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A2) (A2)	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS1)	SORTIE (A4) (QS2)
REFERENCE :	VEGA sonde radar VEGA C21	SIEMENS MAG 5000	VEGA sonde radar VEGA C21	VEGA sonde radar VEGA C21
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/07/2025	21/04/2015	19/03/2025	19/03/2025
Etat du canal et du déversoir :	Sans objet	Sans objet	Légère dégradation du béton de propreté en fond du canal d'approche	RAS
Positionnement sonde :	Bon	Bon	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	0	--	155	155
Hauteur plaque d'étalonnage avant opération de vérification :	0 mm	--	154.8 mm	154 mm
Hauteur plaque d'étalonnage après opération de vérification :	0 mm	--	155 mm	155 mm
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	5 secondes à la montée et 4 secondes à la descente	Sans objet	6 secondes à la montée et 5 secondes à la descente	4 secondes à la montée et 5 secondes à la descente
	BOUES (A6) (QB)			
Référence :	SIEMENS MAG 5000			
Date de mise en service :	24/07/2018			
Commentaires :	Fonctionnement correct du débitmètre électromagnétique.			

Commentaires : A2 : L'équipement a été correctement installé et le fonctionnement est satisfaisant.

A3 : Le débitmètre d'entrée fonctionne correctement

A4 : Les débitmètres de sortie fonctionnent correctement

A6 : Fonctionnement correct

C) - PRELEVEURS :

		ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :		HACH LANGE Dépression BU 3011	HACH LANGE BUHLER 4010
DATE DE MISE EN SERVICE :		01/10/2023	21/04/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :		00h01	00H01
Lieu de prélèvement :		Dans un bol de prélèvement, placé en dérivation de la conduite de sortie du tamis	Regard de répartition en amont des canaux de mesures de sortie station
Cycle de fonctionnement :		24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :		1 prel / 1 m³	1 prel / 1 m³
Prise en compte impulsion :		Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :		56	68
Reproductibilité du volume prélevé :		Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :		4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	5.1 m	4,6 m
	Ø :	12 mm	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :		1 m/s	1,3 m/s
Etat bol prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :		Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)		Température mesurée : 3.8 °C, affiché : 4°C	Température mesurée : 3,7 °C, affiché : 4 °C

Commentaires :

Préleveur d'entrée :

- Fonctionnement correct (vitesse, reproductibilité et température)
- Equipement propre

Préleveur de sortie :

- Fonctionnement correct (vitesse, reproductibilité et température)
- Equipement propre

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation		Réaliser par retournement du bidon de stockage
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage)		Stockage dans glacière avec pains de glace et convoyage par véhicule de l'exploitant depuis la station jusqu'au laboratoire
Délais de convoyage		Dans la journée en semaine
Laboratoire d'autosurveillance	Nom	LABORATOIRE SAUR (QUIMPER) - Madame TALADUN
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses		12 analyses par an
Contrôle analytique		Contrôle réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère

Commentaires : RAS

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

Les données SANDRE et les données mensuelles de fonctionnement sont transmises régulièrement.

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre (A2 - N°6 : Trop-plein poste) (A2)

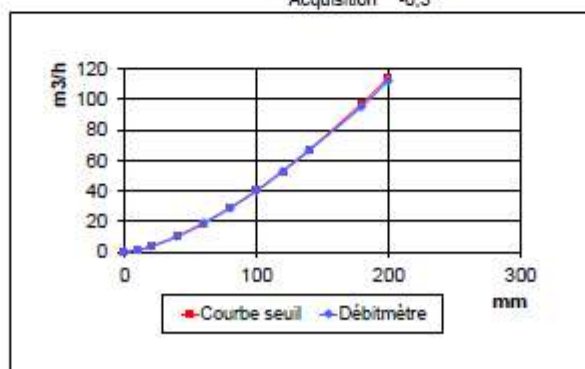
Visite n° 001 du 02/07/2025
 Type de débitmètre : VEGA sonde radar VEGA C21
 Type de canal : Hmax=200 mm
 Hauteur départ sonde : 2771 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 0 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0			
10	1,28	10,21	0,21	1,34	4,7	1,34	0
20	3,81	20,02	0,02	3,6	-0,3	3,6	0
40	10,21	39,8	-0,4	10,24	0,3	10,24	0
60	18,75	60,2	0,2	18,9	0,8	18,9	0
80	28,87	80	0	28,9	0,1	28,9	0
100	40,34	99,1	-0,9	39,9	-1,1	39,9	0
120	53,03	119,9	-0,1	52,9	-0,2	52,9	0
140	66,82	139,8	-0,2	66,6	-0,3	66,6	0
160	97,42	178	-2	95,2	-2,3	95,2	0
200	114,1	198	-2	112,3	-1,6	112,3	0

Ecart par rapport au zéro 0 mm
 Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (≥ 20 mm) 0,78 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 10 mm et 200 mm) 0,78 %
 Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe (entre 10 mm et 200 mm) 2,3 %
 Erreur de comptage sur 12 mn (h=60mm, Q=18,75m3/h)
 Débitmètre -0,3
 Acquisition -0,3



Conclusions :
 Bon fonctionnement du débitmètre, qui répond aux critères d'acceptabilité
 Pour mémoire : la hauteur de remplissage du poste est de 2771 mm lorsque la plaque d'étalonnage est à 0 mm.

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre radar (A4 - N° : Sortie station) (QS1)

Visite n° 001 du 02/07/2025

Type de débitmètre : VEGA sonde radar VEGA C21

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV, Hmax=338 mm

Hauteur départ sonde : 723 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 155 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0		0	
40	2,35	41	1	2,5	6,4	2,7	8
60	5,3	60	0	5,3	0	5,7	7,5
90	11,89	90	0	12	0,9	12,76	6,3
120	21,1	120	0	21,2	0,5	22,5	6,1
150	32,98	151	1	33,3	1	35,2	5,7
180	47,64	180	0	48,5	1,8	51,3	5,8
210	65,24	211	1	66,2	1,5	69,9	5,6
240	86,02	241	1	87	1,1	91,86	5,6
280	119,14	281	1	120,8	1,4	127,5	5,5
330	170,4	332	2	172,5	1,2	182,48	5,8

Ecart par rapport au zéro

0 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe ($\geq 33,8$ mm)

1,58 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm)

1,58 %

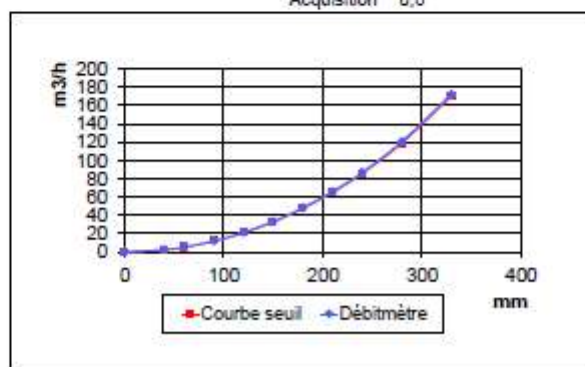
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe (entre 40 mm et 330 mm)

6,4 %

Erreur de comptage sur 21 mn (h=180mm, Q=48,11m3/h)

Débitmètre 0,4

Acquisition 0,6



Conclusions :

L'équipement fonctionne correctement et respecte les critères d'acceptabilité.

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre radar (A4 - N° : Sortie station) (QS2)

Visite n° 001 du 02/07/2025

Type de débitmètre : VEGA sonde radar VEGA C21

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV, Hmax=338 mm

Hauteur départ sonde : 720 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 155 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0		0	
40	2,35	39,6	-0,4	2,35	0	2,48	5,5
60	5,3	59,5	-0,5	5,3	0	5,6	5,7
90	11,89	89,5	-0,5	11,89	0	12,58	5,8
120	21,1	119,7	-0,3	21,2	0,5	22,45	5,9
150	32,98	150,2	0,2	33,13	0,5	35	5,6
180	47,64	180	0	47,6	-0,1	50,32	5,7
210	65,24	210	0	65,3	0,1	69,1	5,8
240	86,02	240	0	86,1	0,1	91	5,7
280	119,14	280	0	119,4	0,2	126,1	5,6
330	170,4	330	0	170,7	0,2	180,23	5,6

Ecart par rapport au zéro

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe ($\geq 33,8$ mm)

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm)

Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe (entre 40 mm et 330 mm)

Erreur de comptage sur 25 mn (h=180mm, Q=47,97m3/h)

Débitmètre -0,4

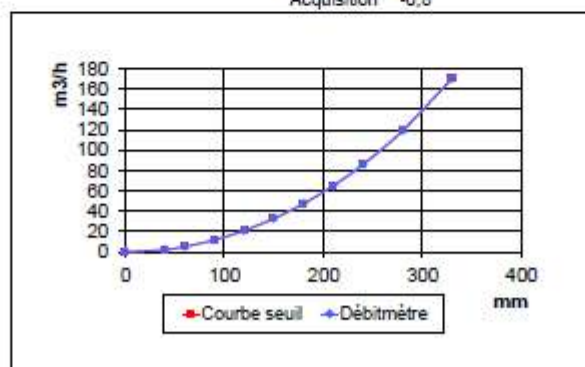
Acquisition -0,8

0 mm

0,17 %

0,17 %

0,5 %



Conclusions :

Le débitmètre fonctionne correctement et répond aux critères d'acceptabilité

Point A2 :



F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Le flux de pollution organique moyen est de 53.6kg de DBO5/j soit un taux de charge de 42%. On peut noter des valeurs élevées en février et mars, faible au mois de juin qui ressemble à une mauvaise représentativité de l'eau brute.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2025 avec une bonne qualité des eaux traitées.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
11/01/2025	102	520	1120	570	92,5	69,2	0,03	1	93,5	10,1	2,15	122	4	18	3	1	0,4	0,05	1,3	2,3	0,25	
25/02/2025	121	650	1295	750	126,4	93,4	0,03	1	127,5	12,4	1,99	129	4	20	10	5,5	4,6	0,08	3,36	9	0,3	
04/03/2025	91	1050	2125	1380	168,7	111,7	0,03	1	169,7	12,05	2,02	105	6	20	5	2,5	1,2	0,05	2,9	5,5	0,3	
23/04/2025	107	420	820	410	97,2	70,9	0,03	1	98,2	10,4	1,95	116	8	30	5	2,4	1,3	0,05	2,7	5,2	1,4	
23/05/2025	107	560	1130	600	103,5	76,5	0,03	1	104,5	9,6	2,02	116	4	10	6	1,4	0,4	0,03	2,3	3,7	1,1	
17/06/2025	111	170	380	100	87,5	75,9	0,03	1	88,6	8,8	2,24	114	9	25	2	2,2	0,7	0,05	4,3	6,5	0,7	
23/07/2025	107	840	1695	780	104,9	61,8	0,03	1	105,9	15,2	2,02	121	5	15	3	1,4	0,8	0,03	3,2	4,6	0,75	
03/08/2025	107	310	730	360	99,1	79,8	0,03	1	100,1	9,65	2,35	113	4	20	2	1,4	0,8	0,07	3,8	5,2	0,9	
24/09/2025	102	500	1035	480	96,4	69,9	0,03	1	97,4	10,9	2,07	107	6	30	9	2	0,8	0,09	15	17,1	0,08	
25/10/2025	93	450	920	350	94,4	74,7	0,03	1	95,4	9,4	2,04	95	3	20	4	2,6	1,5	0,05	2,8	5,5	0,75	
20/11/2025	89	420	980	390	103,2	79,1	0,03	1	104,2	9,5	2,33	97	4	20	5	1,9	1,1	0,04	4,95	6,8	0,4	
08/12/2025	153	250	530	290	57,3	43,9	0,03	1	58,3	6,3	2,12	183	2	20	5	2,8	1,4	0,07	5,1	8	0,7	
Moyenne	-	511,67	1063,33	538,3	102,6	75,57	0,03	1	103,6	10,36	2,11	-	4,92	20,67	4,92	2,26	1,25	0,055	4,309	6,62	0,64	
Min	89	170	380	100	57,3	43,9	0,03	1	58,3	6,3	1,95	95	2	10	2	1	0,4	0,03	1,3	2,3	0,08	
Max	153	1050	2125	1380	168,7	111,7	0,03	1	169,7	15,2	2,35	183	9	30	10	5,5	4,6	0,09	15	17,1	1,4	

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
11/01/2025	102	53,04	114,24	58,14	9,44	9,54	1,03	26%	42%	45%	31%	30%	30%	16%	122	0,49	2,2	0,37	0,12	0,28	0,03	99,1	98,1	99,4	98,7	97,1	97,0
25/02/2025	121	78,65	156,7	90,75	15,29	15,43	1,5	30%	62%	62%	48%	49%	49%	24%	129	0,52	2,58	1,29	0,71	1,16	0,04	99,3	98,4	98,6	95,4	92,5	97,4
04/03/2025	91	95,55	193,38	125,6	15,35	15,44	1,1	23%	76%	77%	66%	49%	49%	17%	105	0,63	2,1	0,52	0,26	0,58	0,03	99,3	98,9	99,6	98,3	96,3	97,1
23/04/2025	107	44,94	87,74	43,87	10,4	10,51	1,11	27%	36%	35%	23%	33%	33%	18%	116	0,93	3,48	0,58	0,28	0,6	0,16	97,9	96,0	98,7	97,3	94,3	85,4
23/05/2025	107	59,92	120,91	64,2	11,07	11,18	1,03	27%	48%	48%	34%	35%	35%	16%	116	0,46	1,16	0,7	0,16	0,43	0,13	99,2	99,0	98,9	98,5	96,2	87,6
17/06/2025	111	18,87	42,18	11,1	9,71	9,83	0,98	28%	15%	17%	06%	31%	31%	16%	114	1,03	2,85	0,23	0,25	0,74	0,08	94,6	93,2	97,9	97,4	92,5	91,8
23/07/2025	107	89,88	181,36	83,46	11,22	11,33	1,63	27%	71%	72%	44%	36%	36%	26%	121	0,6	1,82	0,36	0,17	0,56	0,09	99,3	99,0	99,6	98,5	95,1	94,4
03/08/2025	107	33,17	78,11	38,52	10,6	10,71	1,03	27%	26%	31%	20%	34%	34%	16%	113	0,45	2,26	0,23	0,16	0,59	0,1	98,6	97,1	99,4	98,5	94,5	90,2
24/09/2025	102	51	105,57	48,96	9,83	9,93	1,11	26%	40%	42%	26%	31%	32%	18%	107	0,64	3,21	0,96	0,21	1,83	0,01	98,7	97,0	98,0	97,8	81,6	99,2
25/10/2025	93	41,85	85,56	32,55	8,78	8,87	0,87	23%	33%	34%	17%	28%	28%	14%	95	0,28	1,9	0,38	0,25	0,52	0,07	99,3	97,8	98,8	97,2	94,1	91,8
20/11/2025	89	37,38	87,22	34,71	9,18	9,27	0,85	22%	30%	35%	18%	29%	29%	13%	97	0,39	1,94	0,48	0,18	0,66	0,04	99,0	97,8	98,6	98,0	92,9	95,4
08/12/2025	153	38,25	81,09	44,37	8,77	8,92	0,96	38%	30%	32%	23%	28%	28%	15%	183	0,37	3,66	0,92	0,51	1,46	0,13	99,0	95,5	97,9	94,2	83,6	86,7
Moyenne	-	53,54	111,17	56,35	10,81	10,91	1,1	27%	42%	44%	30%	34%	35%	17%	-	0,57	2,43	0,58	0,27	0,78	0,08	98,6	97,3	98,8	97,5	92,5	92,8
Min	89	18,87	42,18	11,1	8,77	8,87	0,85	22%	15%	17%	06%	28%	28%	13%	95	0,28	1,16	0,23	0,12	0,28	0,01	94,6	93,2	97,9	94,2	81,6	85,4
Max	153	95,55	193,38	125,6	15,35	15,44	1,63	38%	76%	77%	66%	49%	49%	26%	183	1,03	3,66	1,29	0,71	1,83	0,16	99,3	99,0	99,6	98,7	97,1	99,2

G. INFORMATIONS GENERALES – STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ – LANDUDEC

G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129108
Commune	LANDUDEC			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			Code Sandre	0429108R0001
Nom	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	0429108S0001
Nom	STEP Ty Varlen Castel Nevez			
Lieu d'implantation	LANDUDEC			
Date de mise en œuvre	2005			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	72	Cliquez ici pour taper du texte.	26	1 200
Temps pluie		210		
Débit de référence	- m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			40,18 kg/jour	670 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées	
	Filière de traitement		Boues activées à aération prolongée sans anoxie Déphosphatation physico-chimique	
File Boue	Type de traitement		Epaississement	
	Filières de traitement		-	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Cours d'eau Ar Gourret			
Masse d'eau	FRGR1282			
Type	Eau douce de surface			

G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation.

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.1. LES RACCORDEMENTS

H.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
LANDUDEC	29108	360

H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Domaine de Bel Air	Landudec	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 62 m3/j pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 23 kg/j DCO : 50 kg/j	☐ Oui ☐ Non	03/02/2011 (30 ans) Avenant n°1 du 20/05/2015

H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de travaux réalisés en 2025.

H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

H.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Landudec	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conformité non contrôlée	1
	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	9
		Non conforme	8
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	1
		Non conforme	1
		Total Landudec	23

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

H.3.2. Surveillance de l’état du réseau : Passage caméra

Pas de passage caméra en 2025.

H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.
Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025.

H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet, gestion communale.

H.4. L’ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

H.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air	10 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	11 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m³/h	2005	Oui	Non

H.4.2. Récapitulatif des opérations d’entretien

Opérations d’hydrocurage préventif programmées

Synthèse des opérations d’hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l’année

Commune	Linéaire EU (mL)
LANDUDEC	500

Détail des interventions d’hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l’année

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
LANDUDEC	04/12/25	kerargon	500

Opérations d’hydrocurage non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d’hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l’année

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
LANDUDEC	Débouchage Hydro Branchement	1	10
LANDUDEC	Débouchage Hydro EU	1	100
Total		2	110

Détail des interventions d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	14/04/25	Résidence du Vieux Puits
LANDUDEC	02/08/25	Rue de la Vallée

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
LANDUDEC	7

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	06/01/25	PR Kervargon
	22/01/25	PR Bel Air
	30/01/25	PR Rue Neuve
	31/01/25	PR Lotissement Roz Ar Lann
	17/09/25	PR Lotissement Roz Ar Lann
	17/09/25	PR Rue des Châtaigniers
	18/09/25	PR Kervargon

H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il n'existe pas de points A1, pas de déversement des points R1 (PR rue des Châtaigniers et PR rue Neuve) en 2025.

H.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

H.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

SAUR a mis en place un autocontrôle périodique sur les points R1 avec test bon fonctionnement du capteur de surverse et validation chaîne de transmission de l'information.

H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le réseau collecte des eaux parasites.

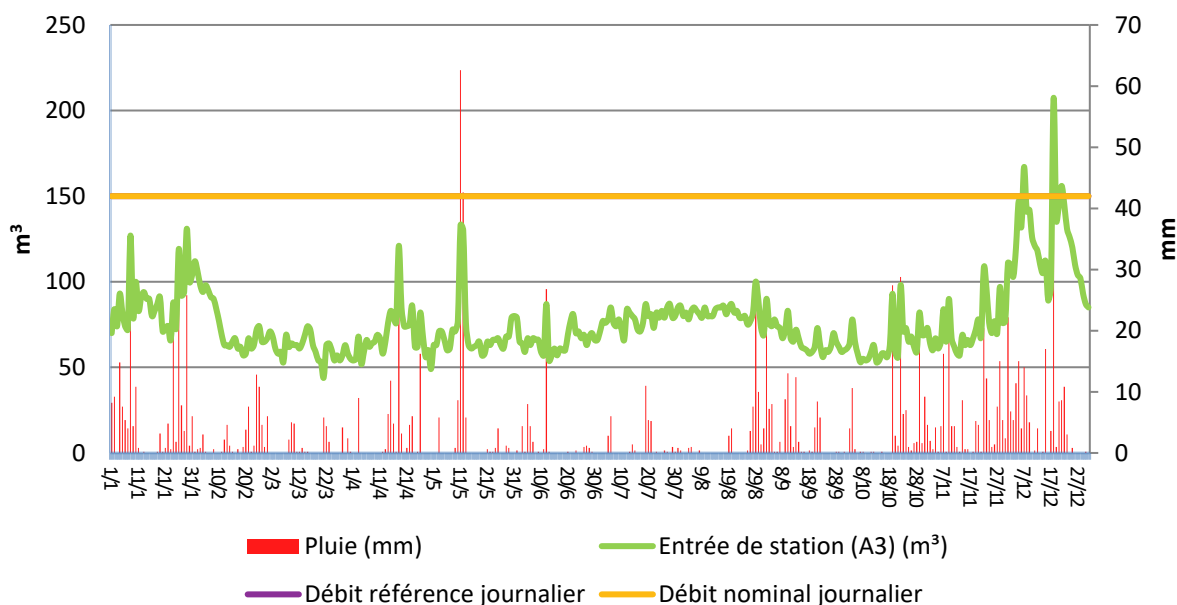
Une campagne de test à la fumée sur le bassin de collecte du PR Rue Neuve a permis de détecter des mauvais raccordements en domaine privé confirmés par des contrôles conformité à la parcelle. Des travaux de déconnexion de gouttières notamment ont été demandés.

I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ – LANDUDEC

I.1. BILAN SUR LES VOLUMES

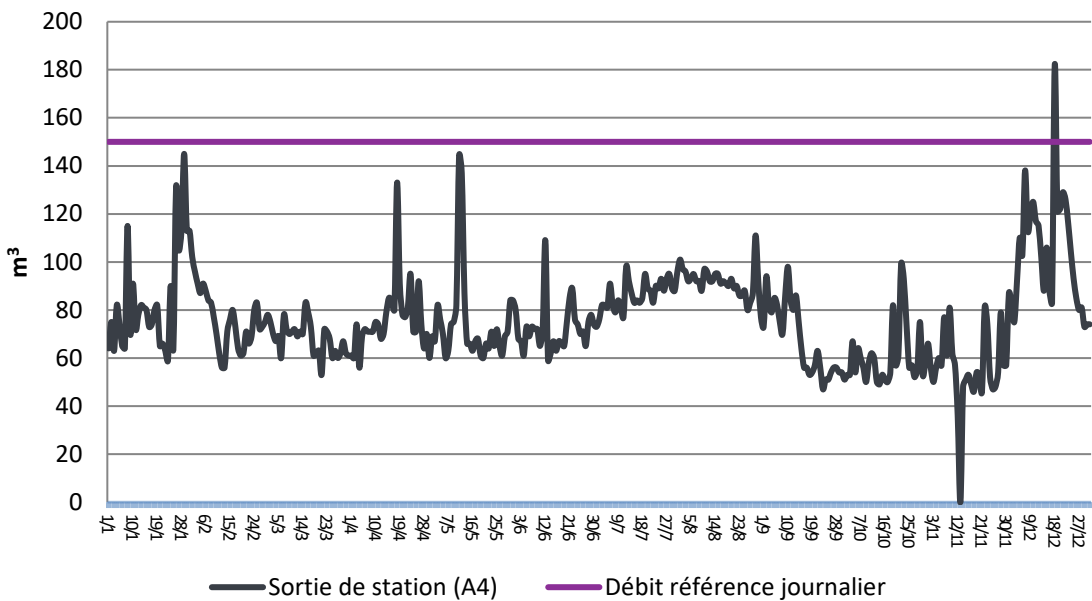
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



I.1.2. Volume sortant du système de traitement

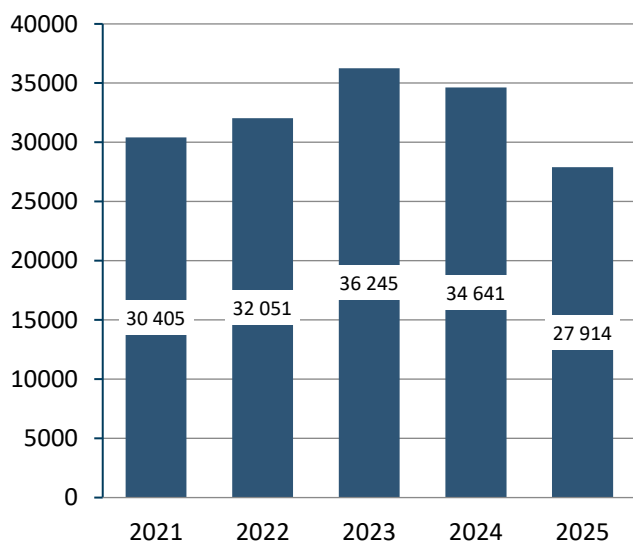
Volume journalier au niveau de la sortie (A4) en m³/j



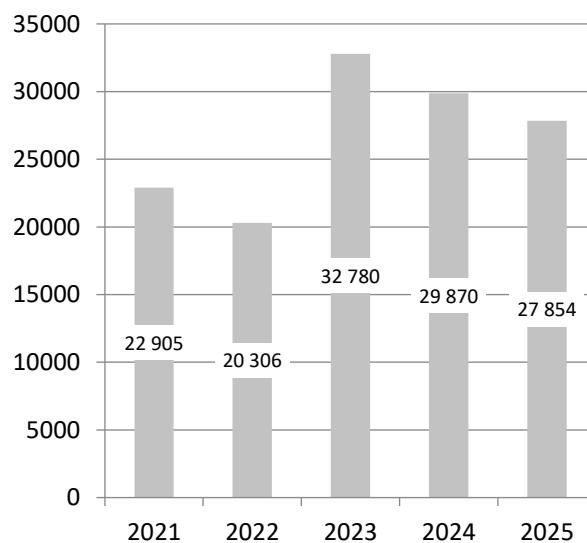
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	3 047	3 309	1828	1680	2 422	2 285	2 787	3 115	2 212	2 492	2 318	2 870	30 405
	2022	3 073	2 348	2 466	2 533	2 444	2 409	2 703	3 175	2 257	2 275	2 848	3 520	32 051
	2023	4 616	2 486	2 874	2 805	2 766	2 421	3 169	3 324	2 447	2 429	2 965	3 943	36 245
	2024	3 700	3 585	4 083	3 489	2 790	2 603	3 194	3 340	1 830	1 871	2 001	2 155	34 641
	2025	2 729	2 106	1 889	2 072	2 189	1 980	2 422	2 554	2 018	1 991	2 166	3 798	27 914
Sortie de station (A4) (m3)	2021	2 720	3 000	1 814	1 680	1 544	1 397	1 862	2 103	1 483	1 749	1 715	1 838	22 905
	2022	1 898	1 533	1 714	1 680	1 316	1 393	1 537	1 726	1 191	1 211	2 213	2 894	20 306
	2023	4 136	2 153	2 512	2 412	2 245	2 005	2 701	2 790	2 046	2 163	4 320	3 297	32 780
	2024	3 404	3 429	3 215	2 810	2 193	1 940	2 570	2 996	1 733	1 748	1 925	1 907	29 870
	2025	2 592	2 119	2 112	2 276	2 309	2 161	2 676	2 839	2 030	1 867	1 668	4 262	27 854
Pluie (mm)	2021	167,2	90	43	0,2	93,6	48,2	70,4	52,6	39	150,7	46,6	140	941,5
	2022	75,2	62,8	47	29,4	0	0	0	20,8	16	77,8	216	178	723
	2023	142	14	125	87	57	18	100	77	65	147	192	157,8	1 181,8
	2024	136,2	198,4	114,8	59,6	88,6	16,4	95,4	86,8	50,2	109,6	110	60	1 126
	2025	198,6	63,4	32,4	97,6	134	50,8	35,2	60,4	102,8	123	152,8	189,6	1 240,6

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume (A3)

- Entrée de la STEP (A3)

Volume réglementaire sortie V_s = Volume (A4)

- Sortie de la station (A4)

Flux réglementaire entrée F_e = Flux A3

- Entrée de la STEP (A3)

Flux réglementaire sortie F_s = Flux A4

- Sortie de la station (A4)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

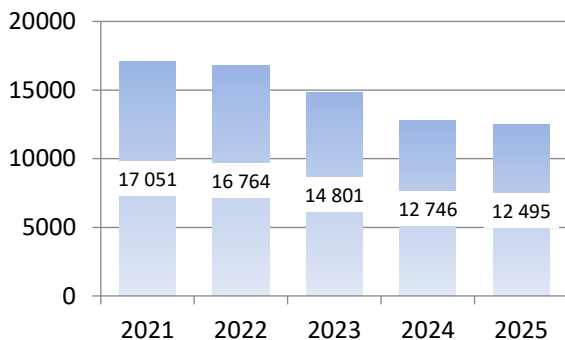
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

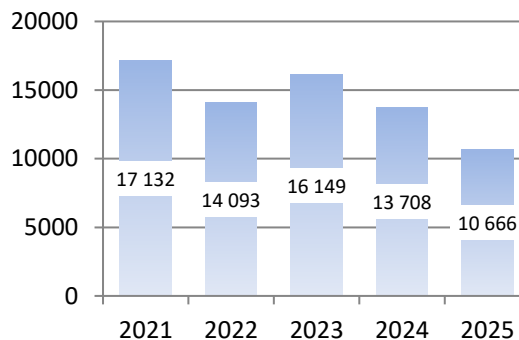
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

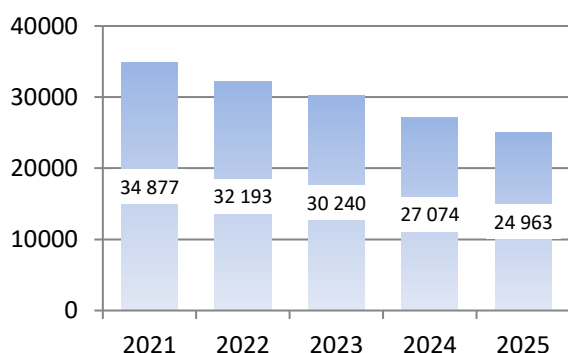
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



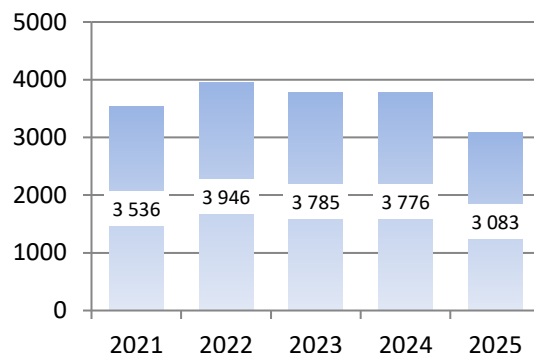
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



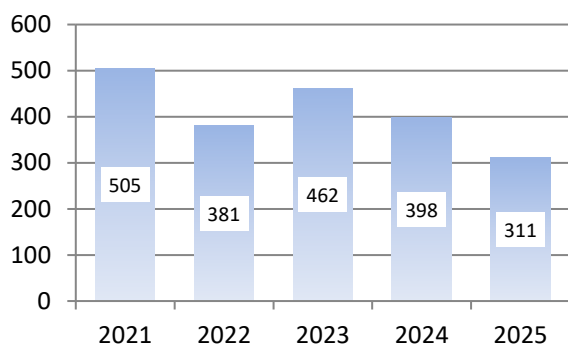
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



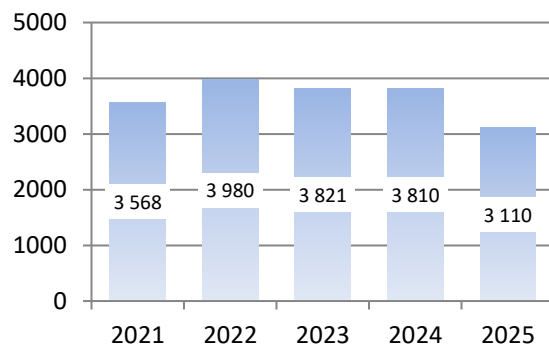
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



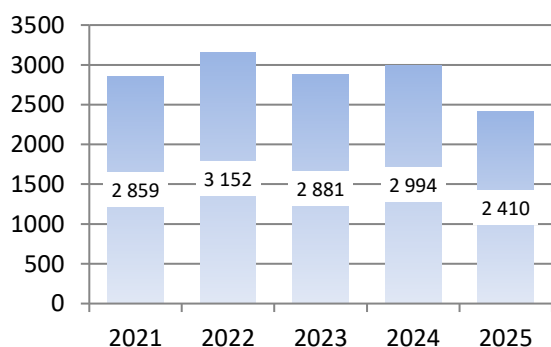
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Ammoniacal en kg/an**

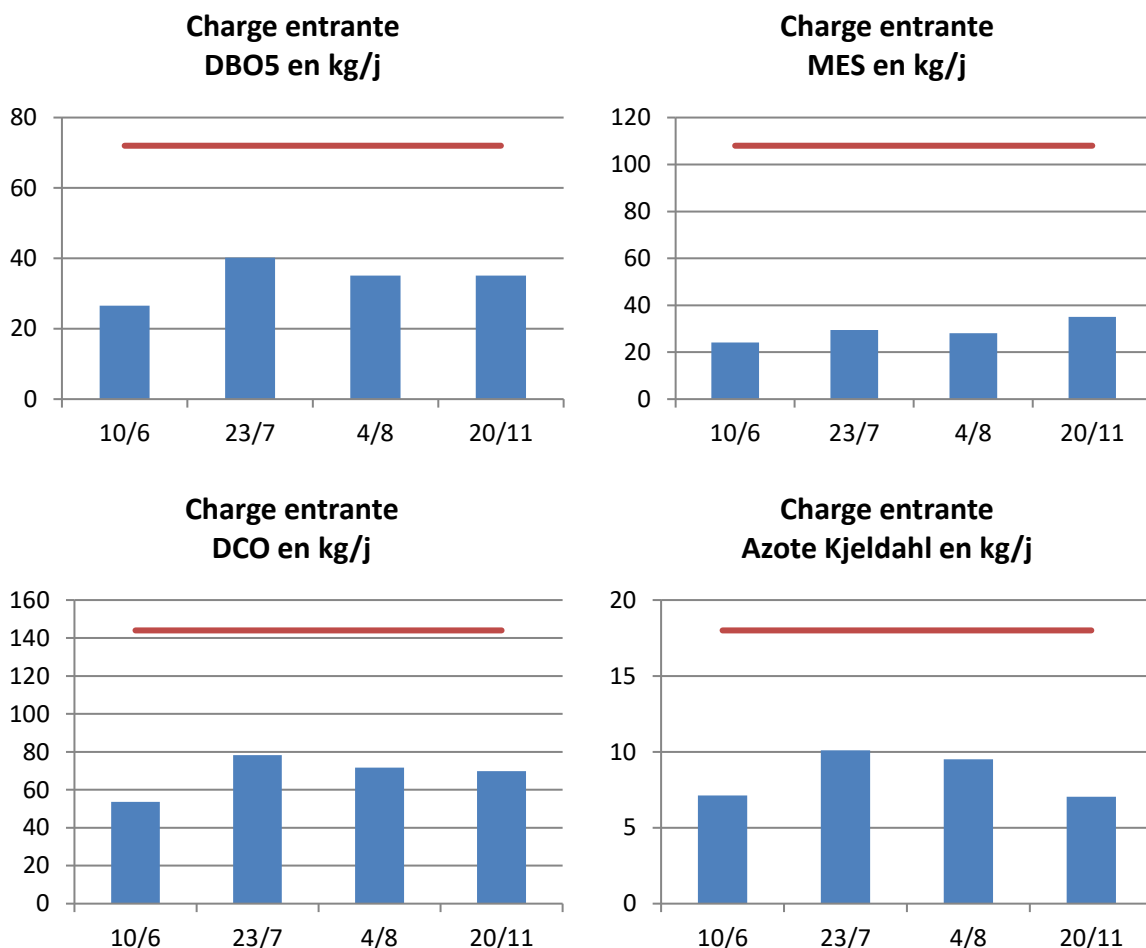


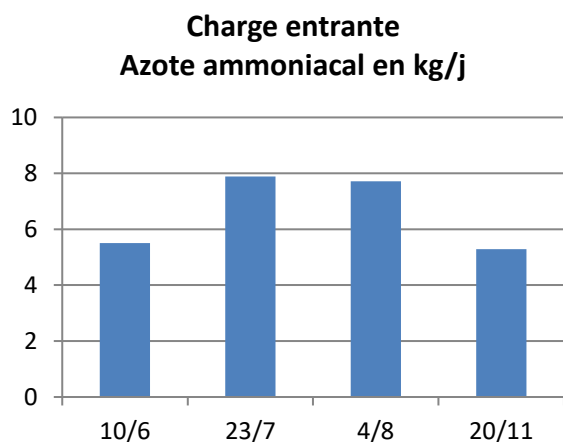
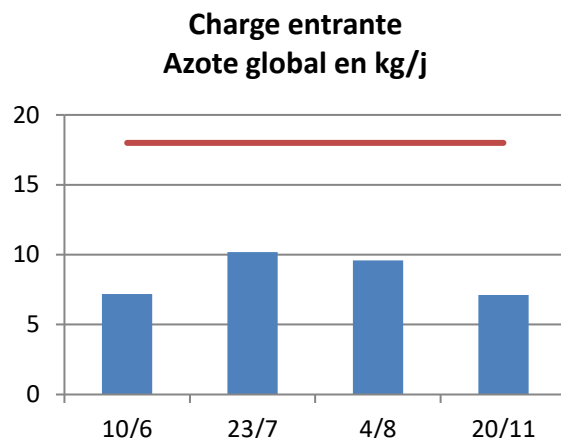
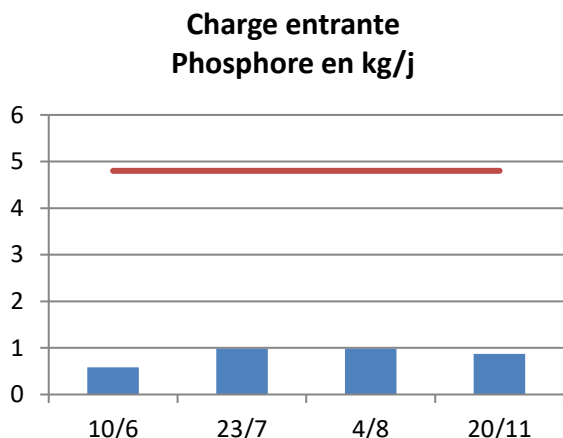
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$





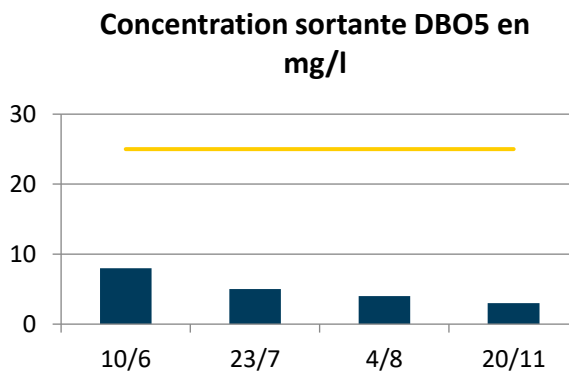
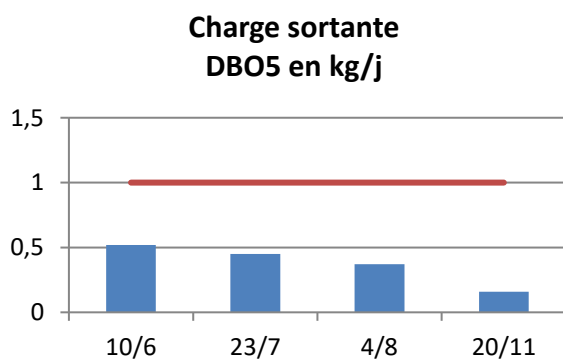
I.2.3. La pollution déversée en tête de station

Sans objet, pas de déversement

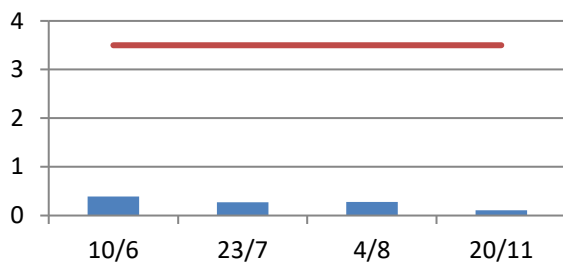
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

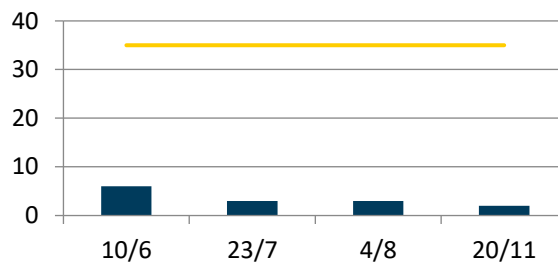
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant



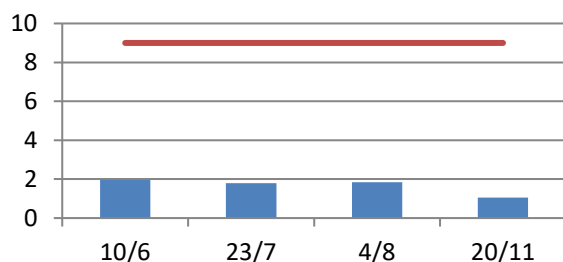
**Charge sortante
MES en kg/j**



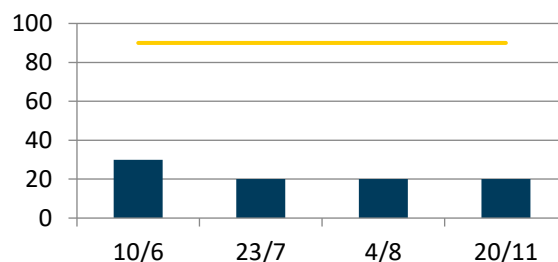
**Concentration sortante MES en
mg/l**



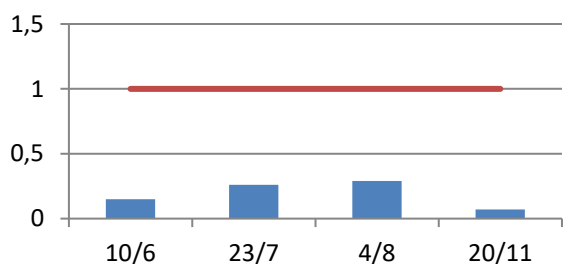
**Charge sortante
DCO en kg/j**



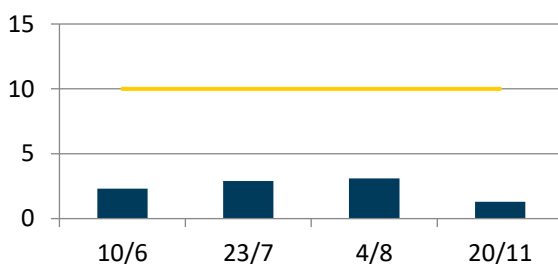
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



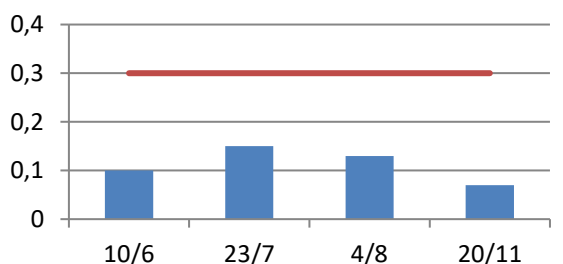
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



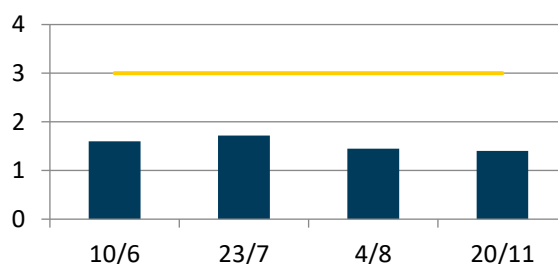
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



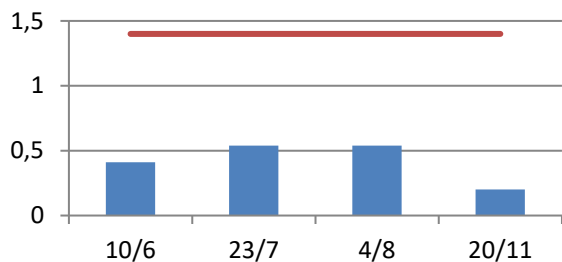
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



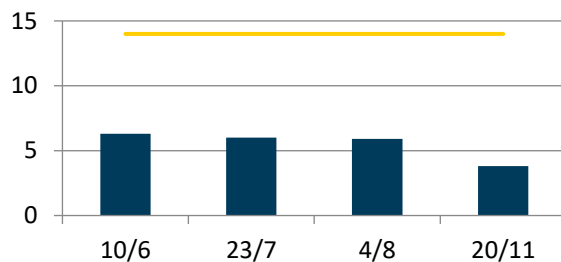
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



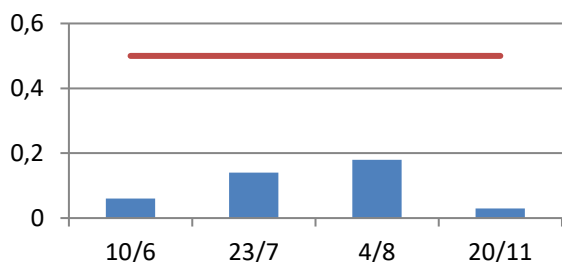
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



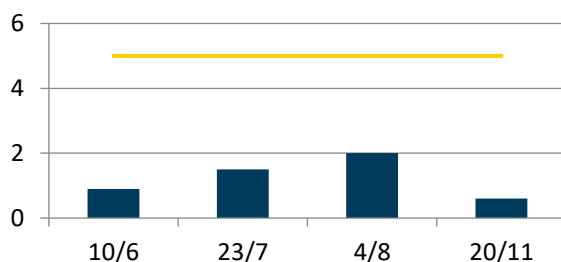
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



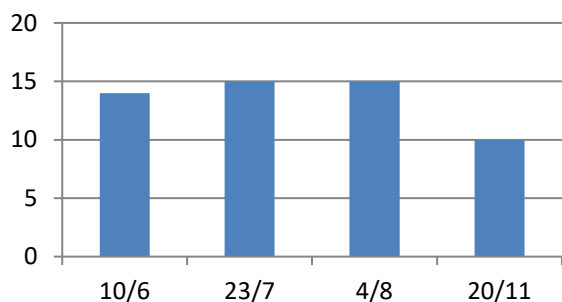
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



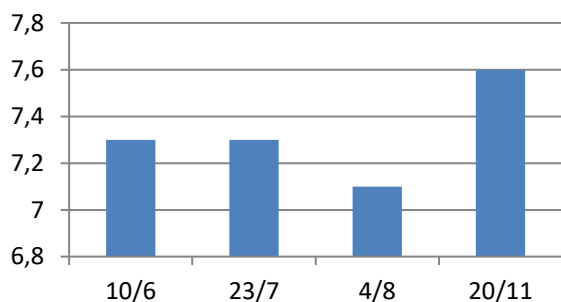
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



I.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

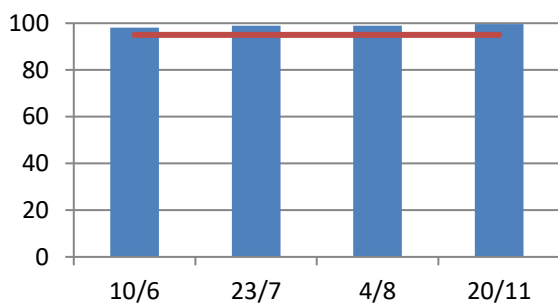
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

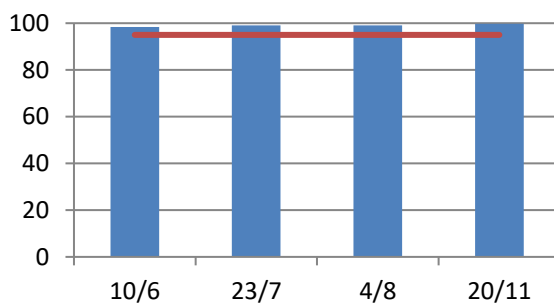
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

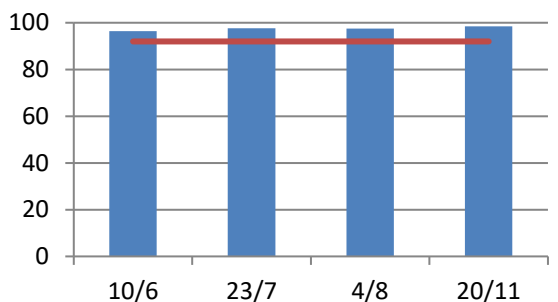
Rendement DBO5 en %



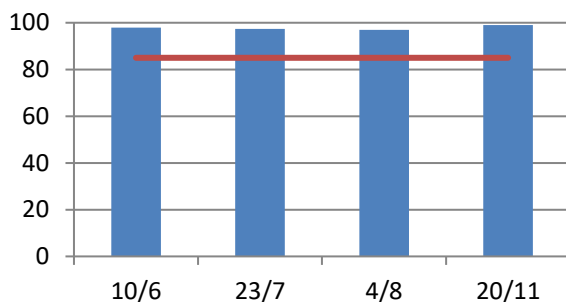
Rendement MES en %



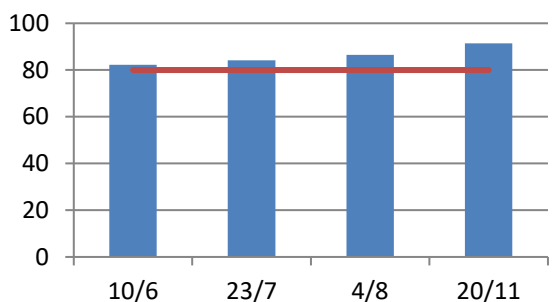
Rendement DCO en %



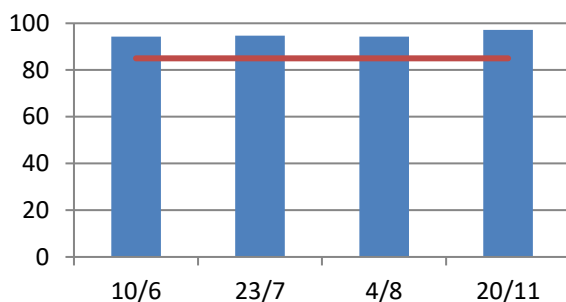
Rendement Azote Kjeldahl en %



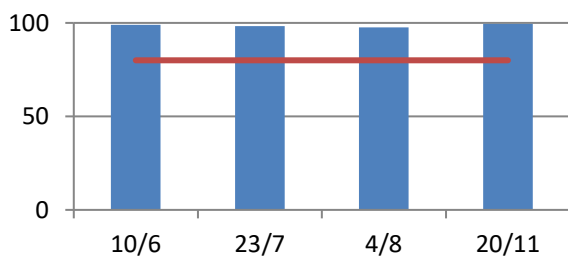
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



I.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
11/06/2025	A4 - Sortie de station (R)	170 000
24/07/2025		120 000
05/08/2025		83 000

I.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
11/06/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,5	6	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	0,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	4	4	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	6	6	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	6,1	5,8	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,04	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,6	7,4	unité pH
	Température de l'eau	14	14	°C
24/07/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,5	mg/l
	Azote global (N.GL.)	7,2	6,2	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,7	0,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	2	2	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	6,4	5,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,05	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,035	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,5	7,3	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
05/08/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,7	6,3	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,5	0,5	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	2	2,5	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	6,2	5,8	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,03	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,2	7,1	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C

Date	Param	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
	Température de mesure du pH	20	20	°C
21/11/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,4	4,8	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,1	0,1	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	2,5	3	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	5,3	4,65	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,03	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,2	unité pH
	Température de l'eau	10	10	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C

I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

I.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	1 173	10,600
Boues évacuées (point S6 et S17)	788	8,194

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole	8,194	100.00%	

I.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	250	CET La vraie Croix (56)

I.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	35 164

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	3 145

I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Pas de faits marquants à signaler en 2025

I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

I.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c’est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l’entrée est calculée à partir de l’entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	150	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	60															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Nombre de mesures réalisées		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99	3,5	97,5	22,5	98,9	5	95,1	5,5	97,8	2,4	1,25	-	-	86	1,54
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99	3,5	97,5	22,5	98,9	5	95,1	5,5	97,8	2,4	-	-	-	86	1,54
	Valeur rédhitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhitoire		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	35	92	90	95	25	85	14	85	10	5	-	-	80	3
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 9 décembre 2025 à 9 h 30 N° 01/2025

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	1000 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR HAUT PAYS BIGOUDEN	60 kg de DBO5/j
Mise en service	: 01/07/2005	150 m³/j
Constructeur	: SAUR - TRAVAUX	
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant : MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	:	Type de milieu récepteur :
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429108S0001

Personnes rencontrées : Christophe KERVOALEN & Luc GLOAGUEN (SAUR)
 Technicien de la visite : Paul JACQUIN & Romain CARADEC

Météo jour de la visite : Pluie Météo jour précédent : Température : 10°C

A) - SYNTHESE :

Un écart d'environ 40 % (environ - 20 m3/jour) a été constaté par l'exploitant suite au renouvellement du débitmètre A4 (sonde ultra-son remplacée par une sonde radar). Un écart moins important mais déjà supérieur à 10% était présent sur cette station.

Le surcompense en entrée correspondrait à une surhauteur de 10 mm.

Lors de visite, le débitmètre A4 a été contrôlé et fonctionnait correctement.

Pour le débitmètre A3, les points de références ont été repris à la lunette de niveau optique sans grande différence avec les valeurs déjà notées (Hauteur zéro : avant = 658 / après = 658 mm - Plaque : avant = 64,5 mm / après = 63,5 mm). Un reparamétrage avec ces valeurs a été effectué ce jour. Les hauteurs simulées ainsi que les débits étaient conformes.

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)
REFERENCE :	SIEMENS LUT 430	VEGA sonde radar VEGA C21
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/04/2014	01/11/2022
Etat du canal et du déversoir :	Bon	Bon
Positionnement sonde :	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	65,5	126
Vérification plaque d'étalonnage avant modification:	65,5	124
Vérification plaque d'étalonnage après modification:	61,5	--
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	Bon	Bon

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre radar (A4 - N°) (QS)

Visite n° 001 du 09/12/2025

Type de débitmètre : VEGA sonde radar VEGA C21

Type de canal : Canal à seuil déversoir triangulaire (angle = 30°; p = 205 mm; Hmax = 250 mm).

Hauteur départ sonde : 517 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 126 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0						
20	0,1						
40	0,45						
60	1,29						
80	2,59						
100	4,47						
140	10,2	139,5	-0,5	10,14	-0,6		
160	14,17	159,5	-0,5	14,08	-0,6		
180	18,95	179,5	-0,5	18,83	-0,6		
240	38,59	239,5	-0,5	38,66	0,2		
250	42,7	250,1	0,1	42,72	0		

Ecart par rapport au zéro

mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (≥ 25 mm)

0,4 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm)

0,6 %

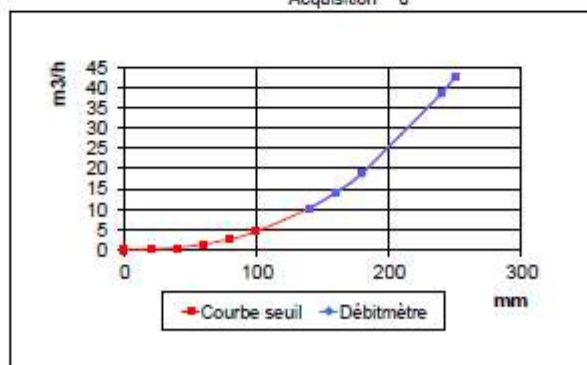
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

0,6 %

Erreur de comptage sur 14 mn (h=250mm, Q=42,7m3/h)

Débitmètre 0,2

Acquisition 0



Conclusions :

Bon fonctionnement (réglage : A = 366 m / B = 616 mm)

 DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001
--	--	-----------------------------	--------------

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3 - N°) (QE)

Visite n° 001 du 09/12/2025
 Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430
 Type de canal : Venturi MOBREY - Type : Z1458 5-10, Hmax=180 mm
 Hauteur départ sonde : 656 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 63,5 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0			
20	1,6	20	0	1,58	-1,2		
40	4,8						
60	9,1	58	-2	8,87	-2,5		
80	14,2						
100	20	100	0	20,34	1,7		
120	26,4						
140	33,3	140	0	33,44	0,4		
160	40,8						
180	48,8	180	0	48,8	0		

Ecart par rapport au zéro

0 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (≥ 18 mm)

1,16 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm)

1,45 %

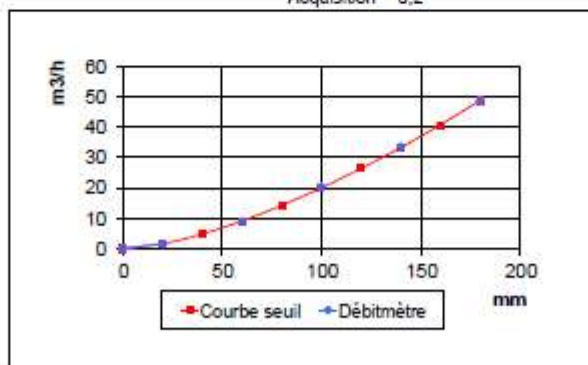
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

2,5 %

Erreur de comptage sur 11 mn (h=180mm, Q=48,8m3/h)

Débitmètre 0,2

Acquisition 0,2



Conclusions :

Le débitmètre a été recalé ce jour avec la modification suivante :

2.2.1 : Étalonnage max = 453 mm - 476 mm

2.2.2 : Étalonnage min = 658 mm - 656 mm

2.2.3 : OFF Set = 6 mm - 0 mm

2.15.3.4 : Q max = 171,36 m3/h - 48,8 m3/h

2.15.3.5 : Hauteur de lame zéro = 23 mm - 16 mm

I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Le flux de pollution moyen en organique s'élève à 34 kg de DBO5/j soit un taux de charge de 48 % (par rapport au nouvel arrêté) mais avec une pointe en été à 56% de la capacité nominale du step (nouvel arrêté)

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2025.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N- NO2 mg/l	N- NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
10/06/2025	59	450	910	410	120,9	93,4	0	0	121,9	9,9	2,02	65	8	30	6	2,3	0,9	0	0	6,3	1,6	
23/07/2025	82	490	955	360	123,1	96,2	0	0	124,1	11,9	1,95	90	5	20	3	2,9	1,5	0	0	6	1,72	
04/08/2025	78	450	920	360	122,1	99	0	0	123,1	12,6	2,04	92	4	20	3	3,1	2	0	0	5,9	1,45	
20/11/2025	78	450	895	450	90,2	67,8	0	0	91,2	11,1	1,99	53	3	20	2	1,3	0,6	0	0	3,8	1,4	
Moyenne	-	460	920	395	114,1	89,1	0	0	115,1	11,38	2	-	5	22,5	3,5	2,4	1,25	0	0	5,5	1,54	
Min	59	450	895	360	90,2	67,8	0	0	91,2	9,9	1,95	53	3	20	2	1,3	0,6	0	0	3,8	1,4	
Max	82	490	955	450	123,1	99	0	0	124,1	12,6	2,04	92	8	30	6	3,1	2	0	0	6,3	1,72	

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
10/06/2025	59	26,55	53,69	24,19	7,13	7,19	0,58	28%	37%	37%	22%	40%	40%	12%	65	0,52	1,95	0,39	0,15	0,41	0,1	98	96,4	98,4	97,9	94,3	82,2
23/07/2025	82	40,18	78,31	29,52	10,09	10,18	0,98	39%	56%	54%	27%	56%	57%	20%	90	0,45	1,8	0,27	0,26	0,54	0,15	98,9	97,7	99,1	97,4	94,7	84,1
04/08/2025	78	35,1	71,76	28,08	9,52	9,6	0,98	37%	49%	50%	26%	53%	53%	20%	92	0,37	1,84	0,28	0,29	0,54	0,13	99	97,4	99	97	94,3	86,4
20/11/2025	78	35,1	69,81	35,1	7,04	7,11	0,87	37%	49%	48%	33%	39%	40%	18%	53	0,16	1,06	0,11	0,07	0,2	0,07	99,5	98,5	99,7	99	97,2	91,4
Moyenne	-	34,23	68,39	29,22	8,45	8,52	0,85	35%	48%	47%	27%	47%	47%	18%	-	0,37	1,66	0,26	0,19	0,42	0,12	98,9	97,5	99	97,8	95,1	86
Min	59	26,55	53,69	24,19	7,04	7,11	0,58	28%	37%	37%	22%	39%	40%	12%	53	0,16	1,06	0,11	0,07	0,2	0,07	98	96,4	98,4	97	94,3	82,2
Max	82	40,18	78,31	35,1	10,09	10,18	0,98	39%	56%	54%	33%	56%	57%	20%	92	0,52	1,95	0,39	0,29	0,54	0,15	99,5	98,5	99,7	99	97,2	91,4

J. INFORMATIONS GENERALES – STEP LE REST – PEUMERIT

J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d’assainissement			Code Sandre		040000129159	
Commune		PEUMERIT				
Taille de l’agglomération		80 eq. Hab.				
Système de collecte			Code Sandre		0429159R0001	
Nom		STEP Le Rest Cne PEUMERIT				
Type(s) de réseau		Séparatif				
Industriels raccordés		NON				
Exploitant		SAUR				
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY				
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre		0429159S0001	
Nom		STEP Le Rest				
Lieu d’implantation		PEUMERIT				
Date de mise en œuvre		2013				
Maître d’ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN				
Capacité Nominale		Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure		Equivalent habitant
Temps sec		18	45	6	300	
Temps pluie			45			
Débit de référence		45 m³/j				
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)				14,16 kg/jour		236 eq. Hab.
File Eau		Type de traitement		-		
		Filière de traitement		Filtre planté de roseaux		
File Boue		Type de traitement		-		
		Filières de traitement		-		
Exploitant		SAUR				
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY				
Milieu récepteur						
Nom		Saulaie et ruisseau				
Masse d’eau		FRGR1648				
Type		Eau douce de surface				

J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation.

K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

K.1. LES RACCORDEMENTS

K.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
PEUMERIT	29159	104

K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de raccordement d'abonnés non domestiques sur ce réseau de collecte.

K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de travaux réalisés en 2025

K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

K.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Résultat	Nombre de contrôle
Peumerit	Cession immobilière	Non conforme	1
	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	37
		Non conforme	6

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'ITV réalisées en 2025.

K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.
 Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025

K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

K.4.1. Le poste de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
PEUMERIT	PR Kersaoul - PEUMERIT	11.5 m³/h	2013	Oui	Non

K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PEUMERIT	Débouchage Rior EU	1	0

Détail des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	09/05/25	Hent Ar Rest

Opération sur le poste de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
PEUMERIT	2

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	25/04/25	PR Kersaoul - PEUMERIT
PEUMERIT	09/10/25	PR Kersaoul - PEUMERIT

K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversement en 2025.

K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet, pas de point A1 ni R1.

K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Rien à signaler.

L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP LE REST – PEUMERIT

L.1. BILAN SUR LES VOLUMES

Aucun équipement de mesure en place en entrée (A3) et sortie station (A4)

Il existe un comptage de bâchées en entrée de station mais sans système d'acquisition de données type télésurveillance. En conséquence, le volume admis n'est pas suivi hormis par un relevé physique de l'horocomptage lors du passage de l'agent d'exploitation.

Les horo-compteurs en place, récemment renouvelés, ne donnent pas entière satisfaction (comptage aléatoire). Un nouveau modèle va être mis en place (idem ceux posés à la station de Gourlizon).

L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $Cr = 1000 * Fr/Vr$ (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (Fs / Fe)]$

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

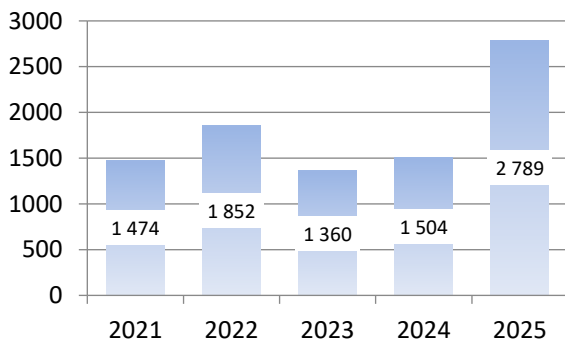
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

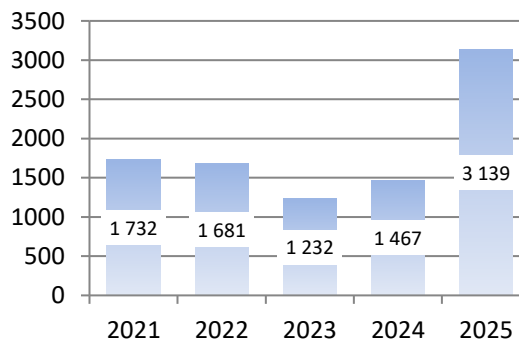
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

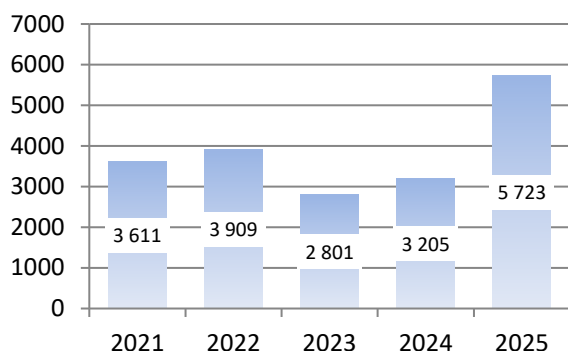
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



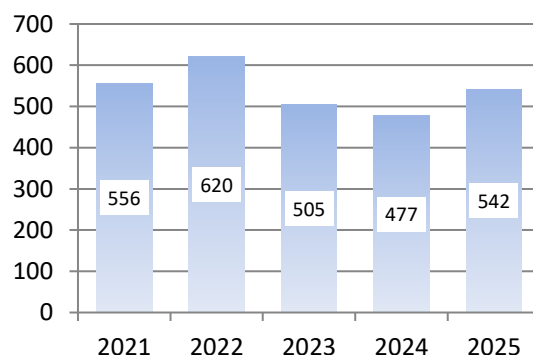
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



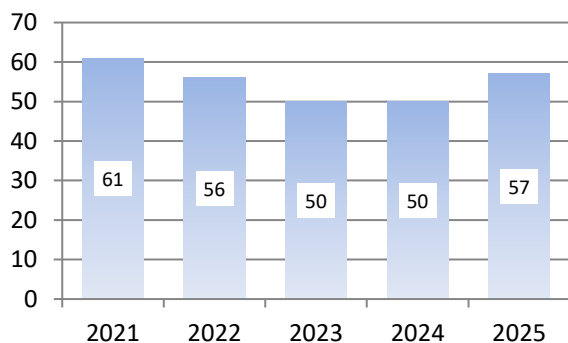
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



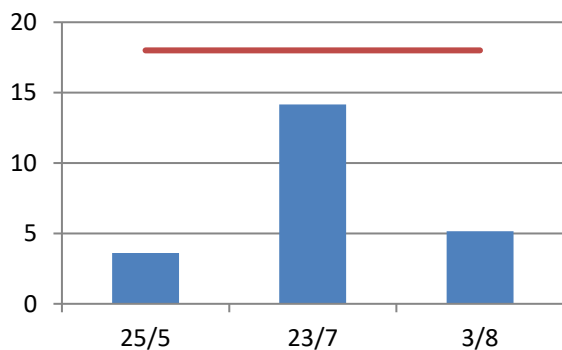
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

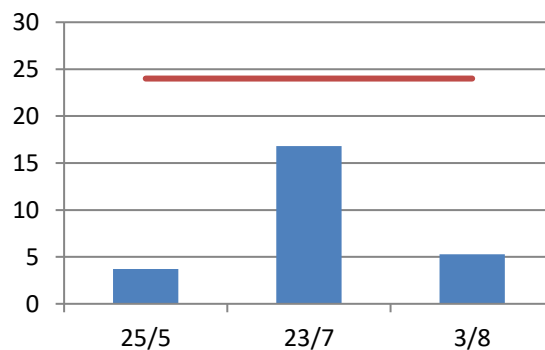
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

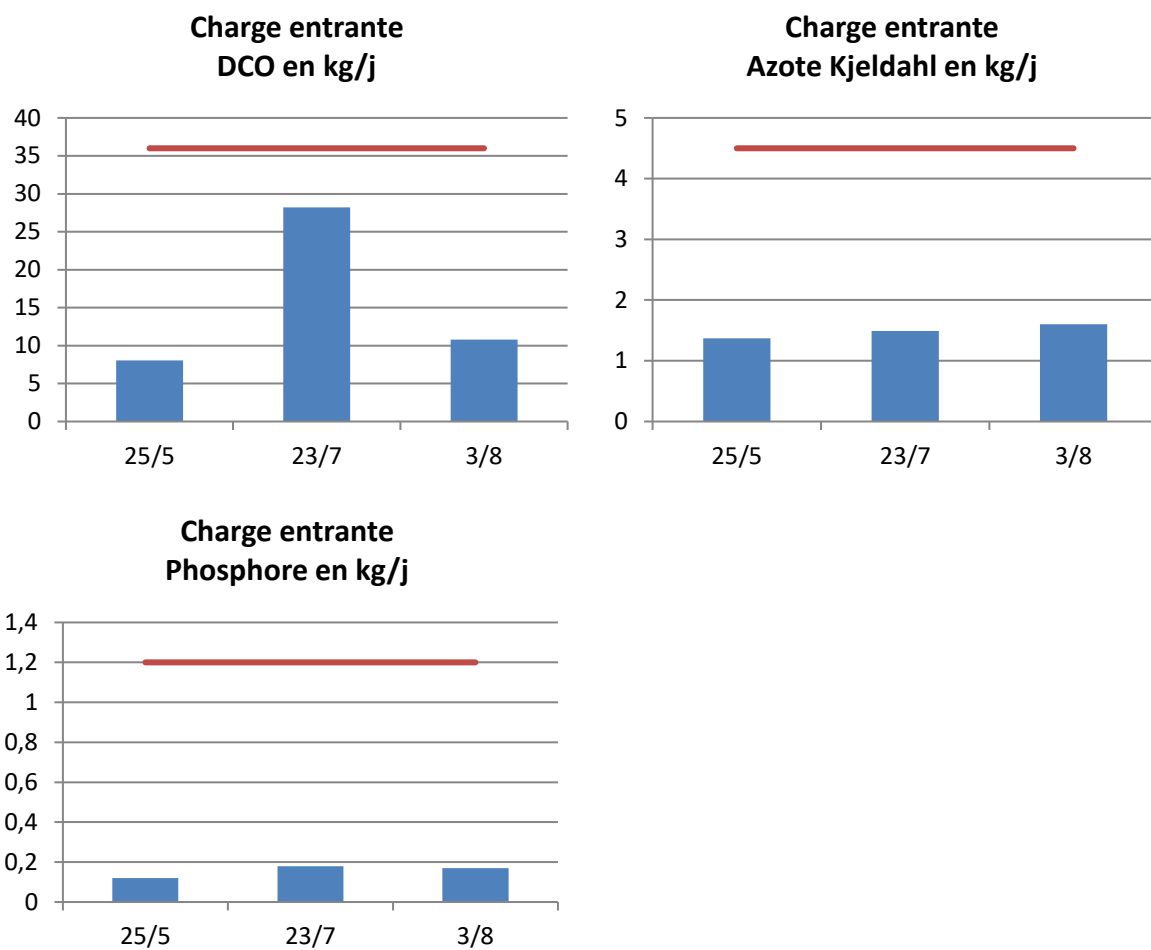
Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



**Charge entrante
MES en kg/j**





L.2.2. La pollution déversée en tête de station

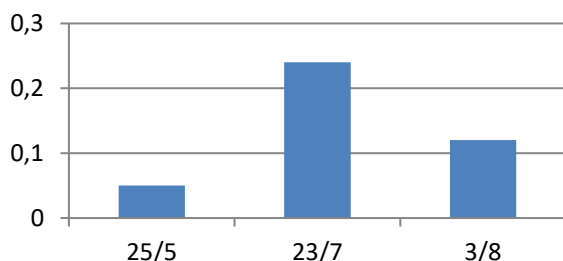
Sans objet

L.2.3. La pollution sortante du système de traitement

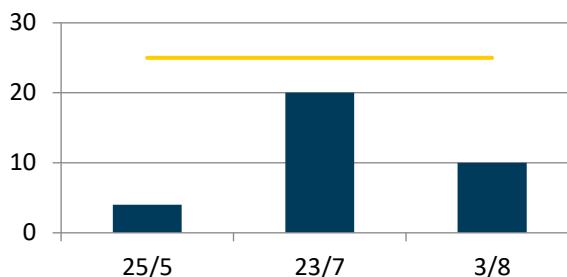
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

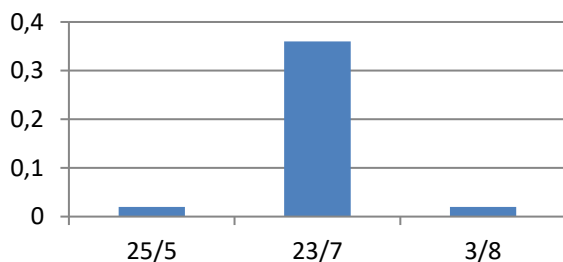
Charge sortante DBO5 en kg/j



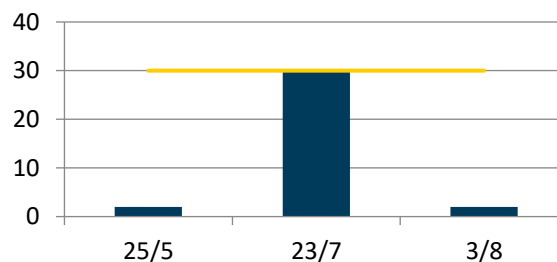
Concentration sortante DBO5 en mg/l



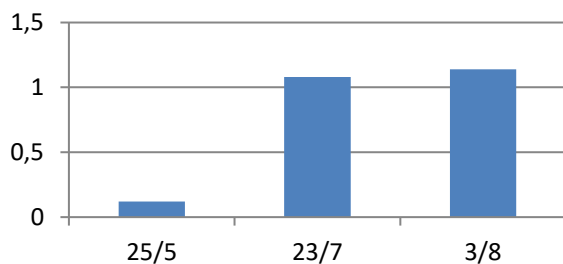
Charge sortante MES en kg/j



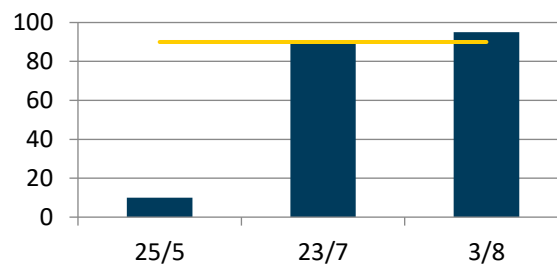
Concentration sortante MES en mg/l



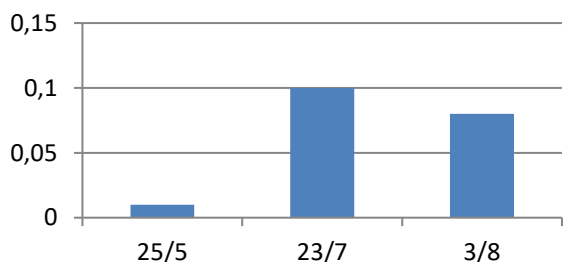
Charge sortante DCO en kg/j



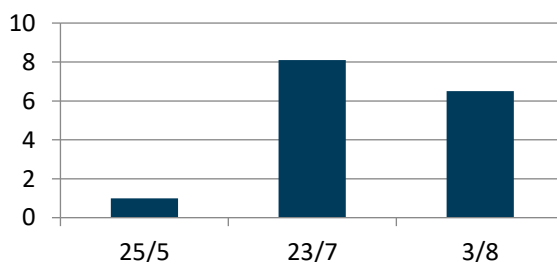
Concentration sortante DCO en mg/l



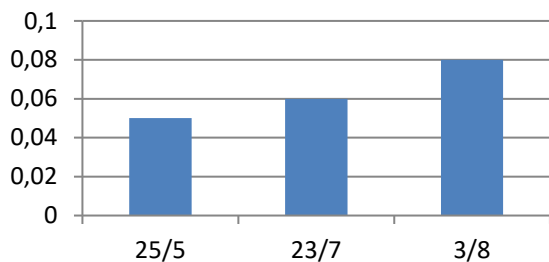
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j



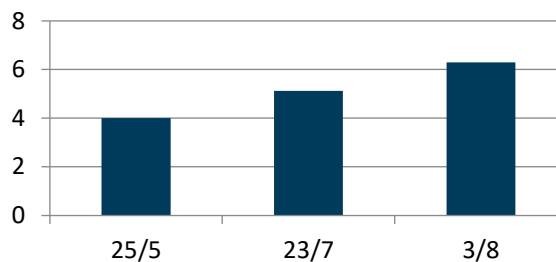
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



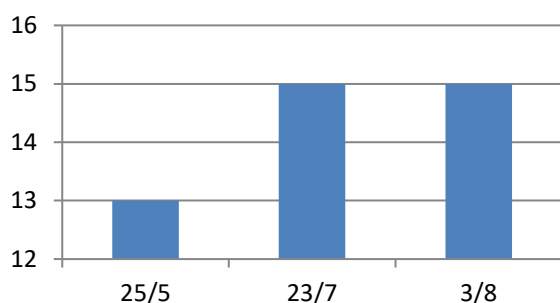
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



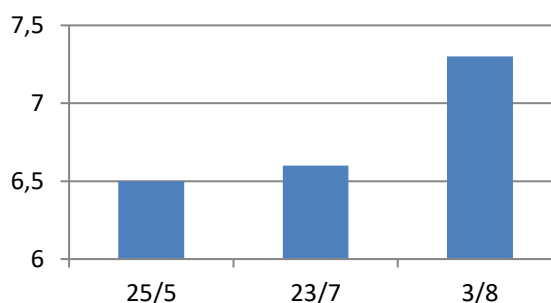
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



L.2.4. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

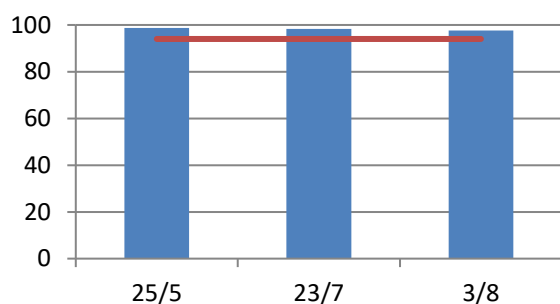
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

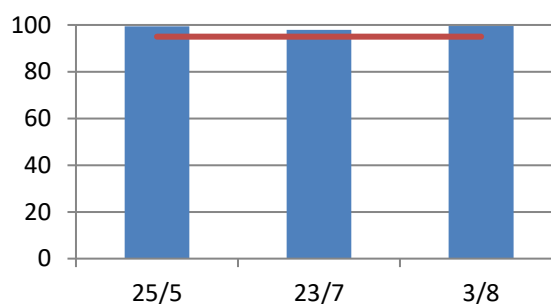
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux } (A2 + A4 + A5)$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

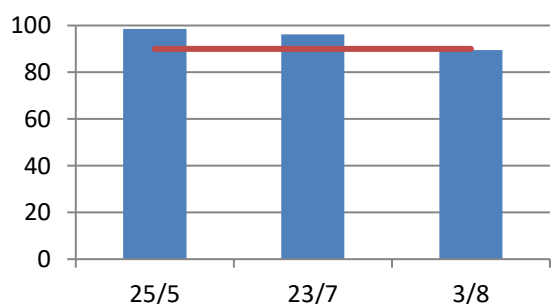
Rendement DBO5 en %



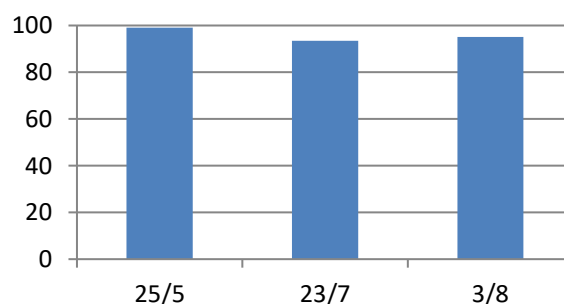
Rendement MES en %

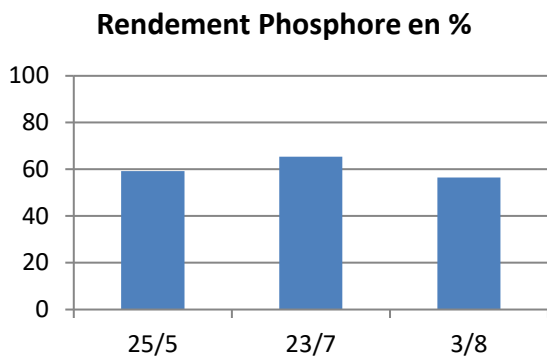


Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldahl en %





L.2.5. Le suivi bactériologique

Sans objet

L.2.6. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
26/05/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,8	6,8	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	0,6	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Matières en suspension	2	30	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	6,4	6,2	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,04	0,04	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,9	7,1	unité pH
	Température de l'eau	13	13	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
24/07/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	2,6	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,2	6,7	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	4,1	0,5	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	30	9	mg/l
	Matières en suspension	2	2	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	1	6,1	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,09	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,11	0,85	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	3,2	6,3	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
04/08/2025	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	7,3	7,5	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,9	0,9	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	10	20	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	300	350	N/100 ml
	Matières en suspension	2	40	mg/l
	Nitrates (en N-NO ₃)	6,4	6,6	mg/l
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,15	0,05	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,5	7,4	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C

L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

L.3.1. Les boues

Sans objet.

L.3.2. Les autres sous-produits

Sans objet.

L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Sans objet, pas de branchement électrique sur ce site.

L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans objet, pas de produits chimiques utilisés sur cette filière de traitement

L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Pas de faits marquants à signaler en 2025

L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

~~Sans objet~~

L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N- NH4	N- NO2	N- NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	45	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	18															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		-		3		-	-	-	-	
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,9	11,33	94,7	65	98,2	11,33	-	-	95,9	5,2	-	-	-	60,4	5,14
Conditions normales d'exploitation	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,9	11,33	94,7	65	98,2	11,33	-	-	95,9	5,2	-	-	-	60,4	5,14
	Valeur réhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	30	90	90	94	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		-		0		-	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		1		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	85	15	-	-	-	55	10
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Pas de métrologie d'autosurveillance sur cette station d'épuration.

L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 7.6 kg de DBO5/j soit un taux de charge de 42 % de la charge nominale de la station mais la valeur du mois de juillet semble élevée (79% de la charge). Sans cette valeur, la moyenne serait de 4.4kg de DBO5/j soit un taux de charge de 24% proche de la valeur de l'année dernière.

Nota : Un dépassement en rendement et en concentration en DCO est observé sur le bilan du mois d'août. Le flux est cependant respecté 1.14 kg/j pour 4.05 kg/j.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N- NO2 mg/l	N- NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
25/05/2025	12	300	670	310	113,9	0	0	0	0	9,8	2,23	12	4	10	2	1	0	0	0	0	4
23/07/2025	12	1180	2350	1400	123,9	0	0	0	0	14,8	1,99	12	20	90	30	8,1	0	0	0	0	5,13
03/08/2025	12	430	900	440	133,4	0	0	0	0	14,5	2,09	12	10	95	2	6,5	0	0	0	0	6,3
Moyenne	-	636,67	1306,67	716,7	123,7	0	0	0	0	13,03	2,11	-	11,33	65	11,33	5,2	0	0	0	0	5,14
Min	12	300	670	310	113,9	0	0	0	0	9,8	1,99	12	4	10	2	1	0	0	0	0	4
Max	12	1180	2350	1400	133,4	0	0	0	0	14,8	2,23	12	20	95	30	8,1	0	0	0	0	6,3

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
25/05/2025	12	3,6	8,04	3,72	1,37	0	0,12	27%	20%	22%	16%	30%		10%	12	0,05	0,12	0,02	0,01	0	0,05	98,7	98,5	99,4	99,1		59,2
23/07/2025	12	14,16	28,2	16,8	1,49	0	0,18	27%	79%	78%	70%	33%		15%	12	0,24	1,08	0,36	0,1	0	0,06	98,3	96,2	97,9	93,5		65,3
03/08/2025	12	5,16	10,8	5,28	1,6	0	0,17	27%	29%	30%	22%	36%		15%	12	0,12	1,14	0,02	0,08	0	0,08	97,7	89,4	99,5	95,1		56,6
Moyenne	-	7,64	15,68	8,6	1,48	0	0,16	27%	42%	44%	36%	33%		13%	-	0,14	0,78	0,14	0,06	0	0,06	98,2	94,7	98,9	95,9		60,4
Min	12	3,6	8,04	3,72	1,37	0	0,12	27%	20%	22%	16%	30%		10%	12	0,05	0,12	0,02	0,01	0	0,05	97,7	89,4	97,9	93,5		56,6
Max	12	14,16	28,2	16,8	1,6	0	0,18	27%	79%	78%	70%	36%		15%	12	0,24	1,14	0,36	0,1	0	0,08	98,7	98,5	99,5	99,1		65,3

M. INFORMATIONS GENERALES – STEP DE KERUEN – PLOVAN

M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d’assainissement			Code Sandre	040000129214
Commune		PLOVAN		
Taille de l’agglomération		288 eq. Hab.		
Système de collecte			Code Sandre	0429214R0001
Nom		STEP de keruen		
Type(s) de réseau		Séparatif		
Industriels raccordés		NON		
Exploitant		SAUR		
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY		
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	0429214S0002
Nom		STEP de keruen		
Lieu d’implantation		PLOVAN		
Date de mise en œuvre		2019		
Maître d’ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN		
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	27	68	8,5	450
Temps pluie		68		
Débit de référence	68 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			12,24 kg/jour	204 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée faible charge	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation	
File Boue	Type de traitement		Epaississement	
	Filières de traitement		Epandage agricole	
Exploitant		SAUR		
Personne à contacter		Stéphane DUBRAY		
Milieu récepteur				
Nom		Ruisseau de Kergalan		
Masse d’eau		-		
Type	Rejet superficiel		Ruisseau de Kergalan en amont pont Quidou	
	Rejet souterrain		Zone infiltration sur le site de la STEP	

M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation.

M.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT RACCORDEMENTS

M.3.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
PLOVAN	29214	139

M.3.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet.

M.4. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Création d'un nouveau réseau lors de la viabilisation du lotissement communal

M.5. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

M.5.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plovan	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé conformité non contrôlée	4
	Cession immobilière	Conforme	2
	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	7
		Total Plovan	13

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

M.5.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'ITV réalisées en 2025.

M.5.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.

Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025

M.5.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet, gestion communale

M.6. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

M.6.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOVAN	PR Prat Glaz - PLOVAN	12 m³/h	2019	Oui	Non
PLOVAN	PR Prat Kergoe - PLOVAN	12 m³/h	2019	Oui	Non

M.6.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Aucune

Opérations d'hydrocurage préventif

Aucune opération de débouchage en 2025.

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
PLOVAN	2

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLOVAN	30/01/25	PR Prat Glaz
PLOVAN	06/02/25	PR Prat Kergoe

M.7. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversement en 2025.

M.8. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Pas de point A1 ou R1 sur le système de collecte de Plovan

M.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

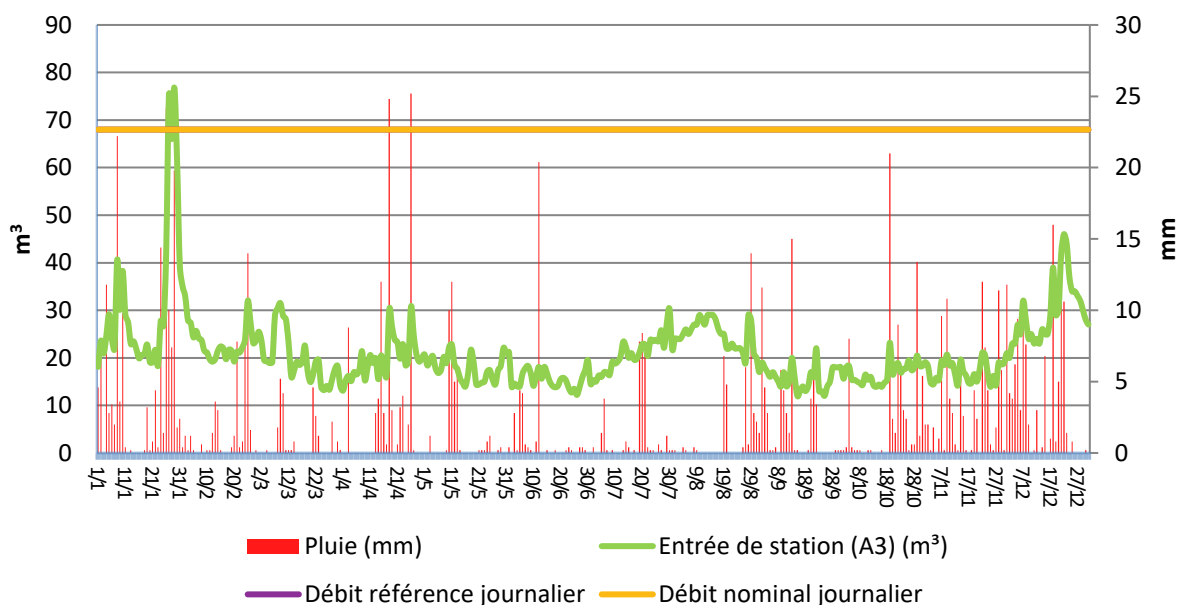
Le réseau collecte des eaux parasites en période de nappe haute. Des investigations en période de nappe haute ont permis de détecter des apports d'eaux parasites provenant de branchement privé. Des mises en conformité vont être demandées aux propriétaires concernés.

N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP DE KERUEN – PLOVAN

N.1. BILAN SUR LES VOLUMES

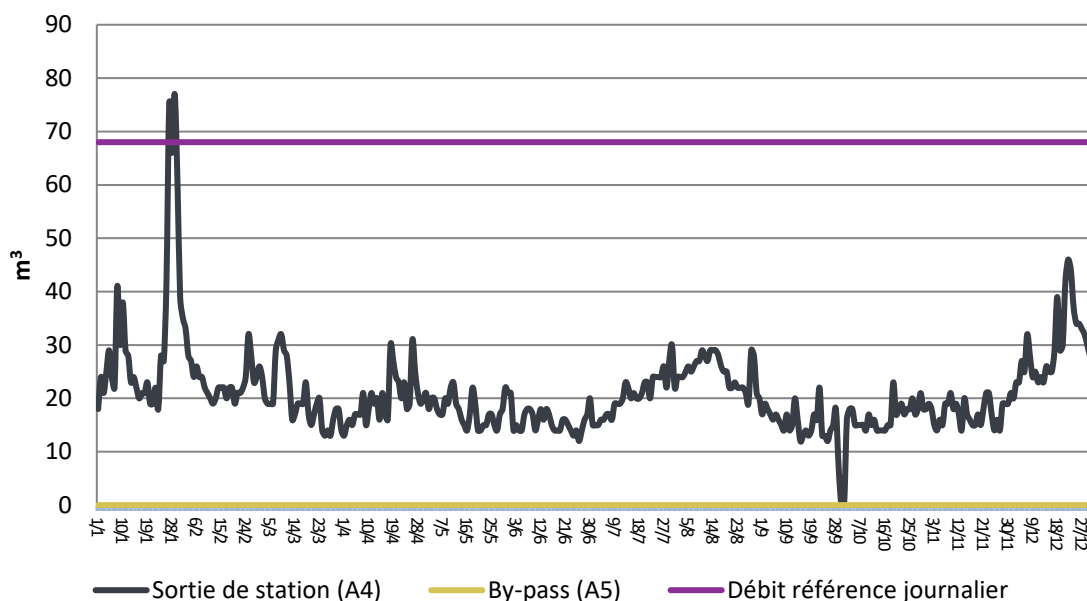
N.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



N.1.2. Volume sortant du système de traitement

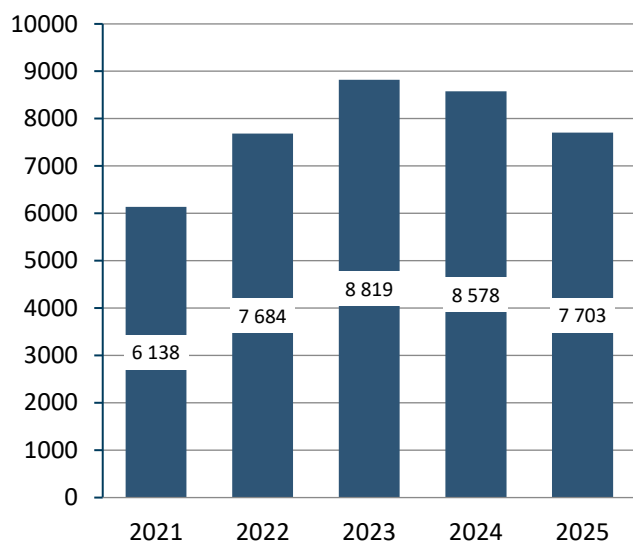
Volume journalier au niveau de la sortie (A4) et du Bypass (A5) en m³/j



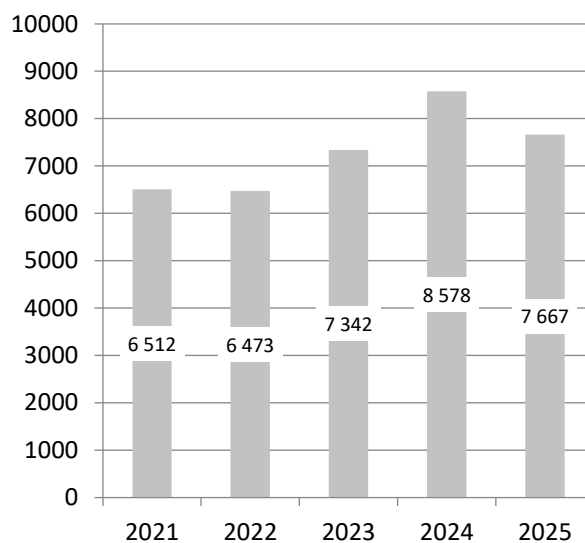
N.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	657,67	645,86	403,13	371,14	401,23	381,58	563,51	645,35	545,23	528,31	479,37	515,57	6 138
	2022	577	509	615	555	584	501	727	854	589	622	765	786	7 684
	2023	1 067,36	607,4	716	894	634,05	588,39	751,04	925,2	625,3	574,7	609,6	826,1	8 819
	2024	876	1 128	1 075	782	572	514	683	803	478	528	505	634	8 578
	2025	974	665	617,1	593,4	555	468,3	640	774	473	520,3	515,1	908	7 703
Sortie de station (A4) (m3)	2021	696	794	484	421	465	421	615	671	513	485	414	533	6 512
	2022	545	472	462	500	544	451	634	736	439	473	574	656	6 473
	2023	966	476	575	568	574	451	657	798	492	490	550	745	7 342
	2024	876	1 128	1 075	782	572	514	683	803	478	528	505	634	8 578
	2025	976	667	620	594	554	471	640	774	444	502	517	908	7 667
By-pass (A5) (m3)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2021	75	64	23	21	58,4	36,2	6	3,8	62,8	106	30,4	84	570,6
	2022	54,6	39,2	39,4	27,8	10	71,6	13,2	27,4	61	80,6	143,6	80,4	648,8
	2023	97,6	12,6	93,4	75,8	37	18,6	68,4	47,2	46,4	93,6	142	98,4	831
	2024	79	119,8	116,6	48,2	77	48,8	48,8	41,2	34,2	87,4	73	41,8	815,8
	2025	158,8	48,2	24,4	93,8	38	36,6	34,8	39	64,8	76,6	94,8	116,2	826

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



N.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

N.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

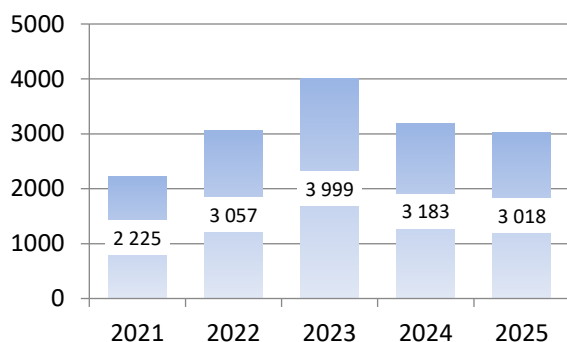
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

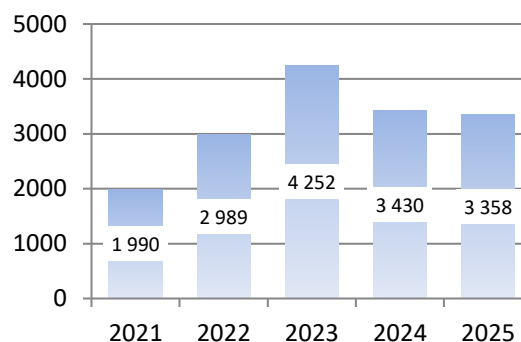
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 /1000

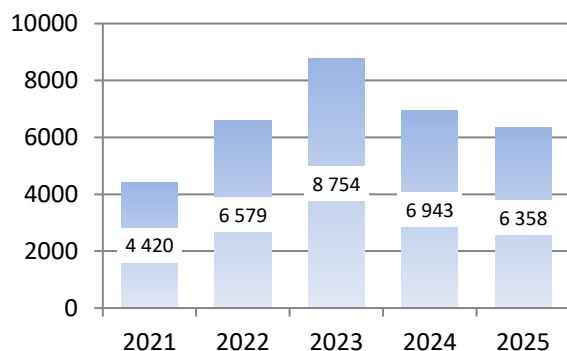
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DBO5 en kg/an**



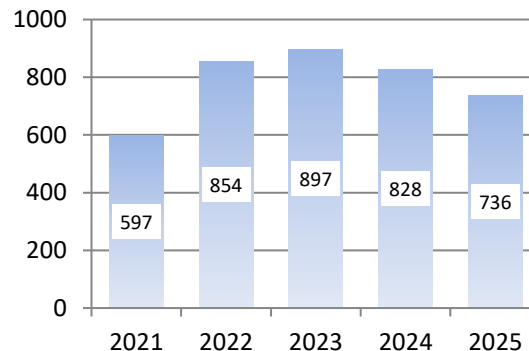
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



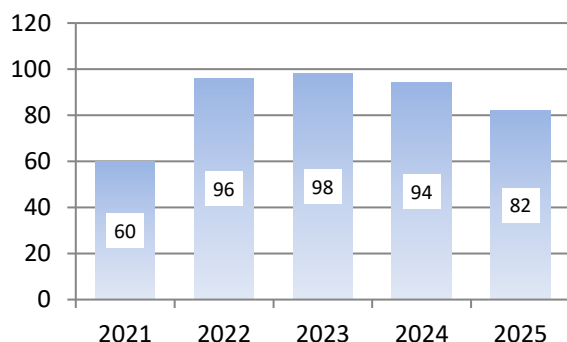
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



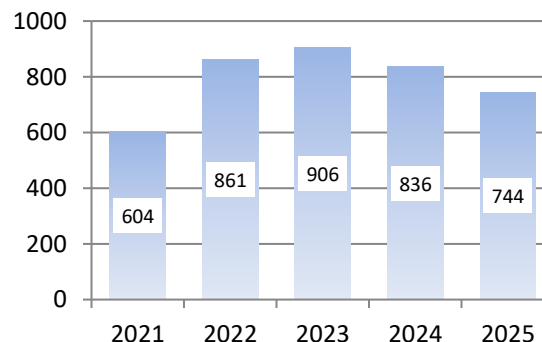
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



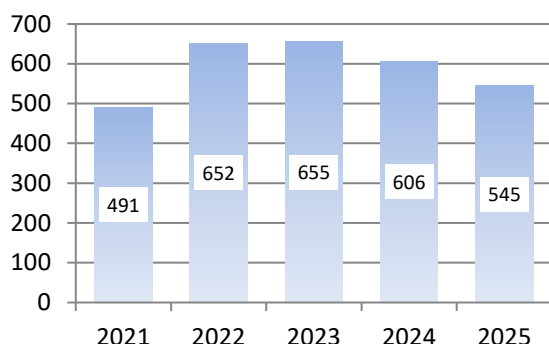
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



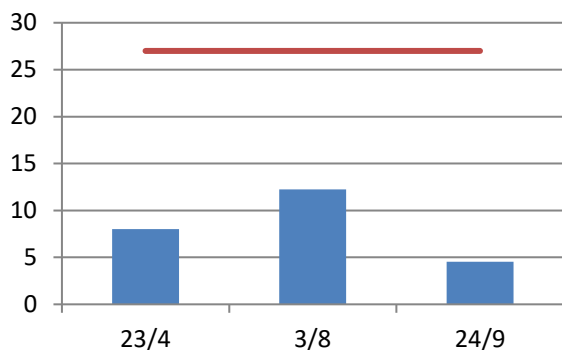
N.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

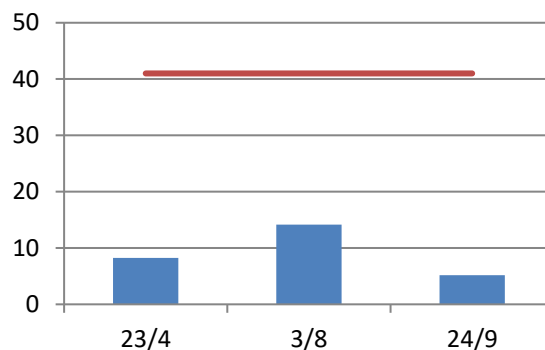
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

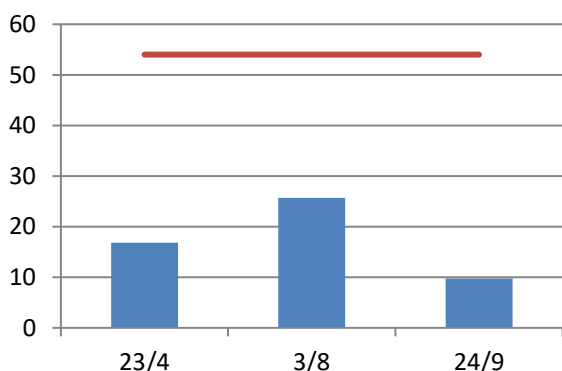
Charge entrante DBO5 en kg/j



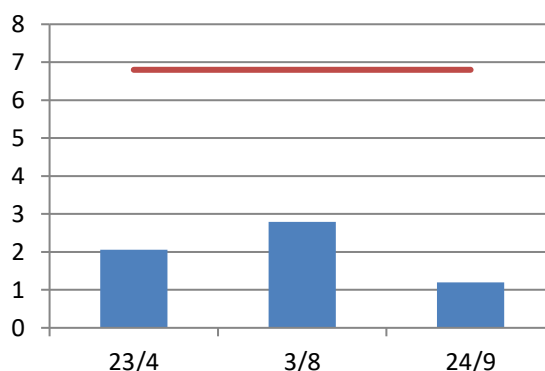
Charge entrante MES en kg/j

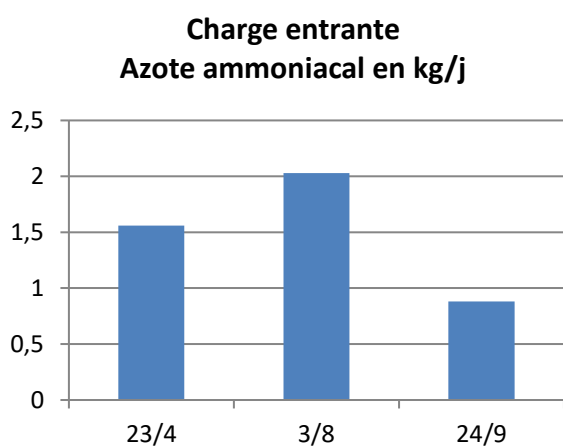
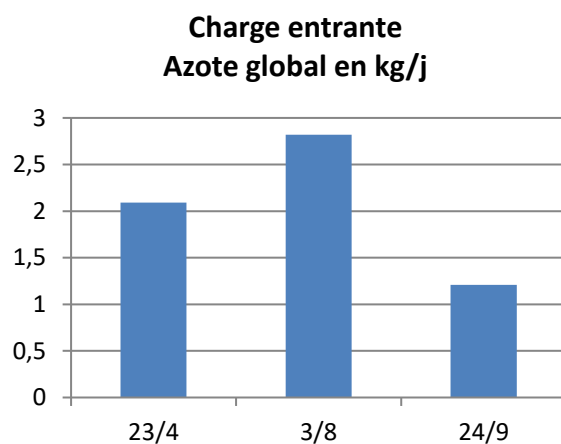
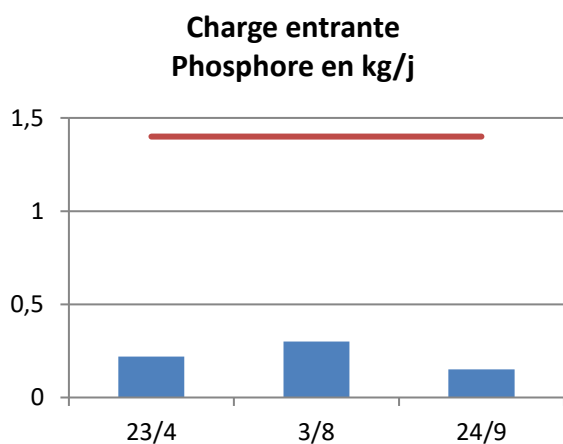


Charge entrante DCO en kg/j



Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j





N.2.3. La pollution déversée en tête de station

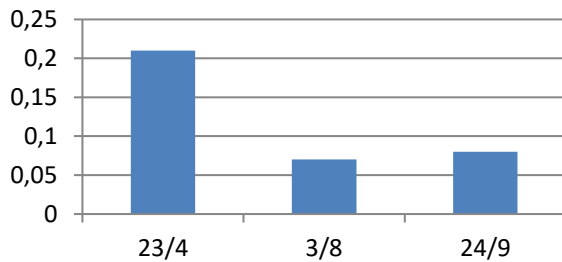
Sans objet

N.2.4. La pollution sortante du système de traitement

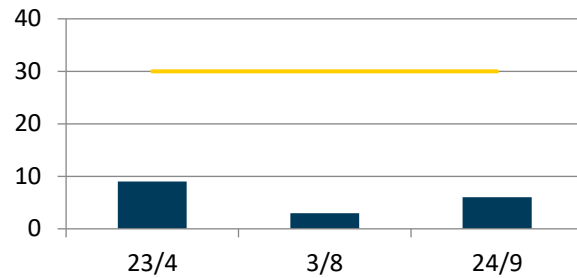
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

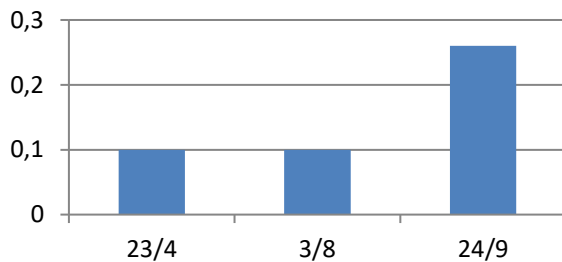
Charge sortante DBO5 en kg/j



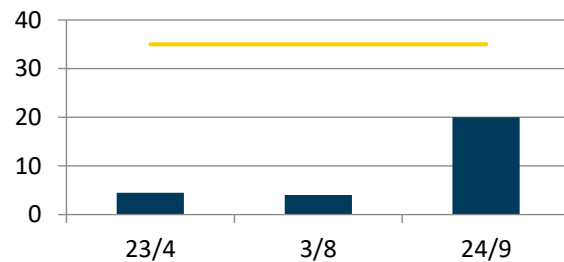
Concentration sortante DBO5 en mg/l



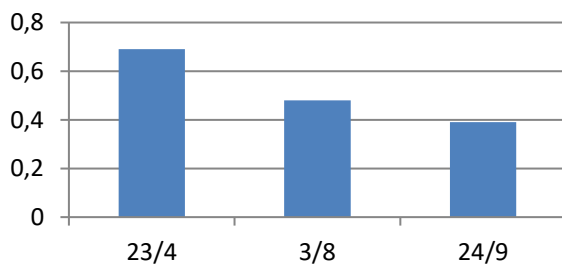
Charge sortante MES en kg/j



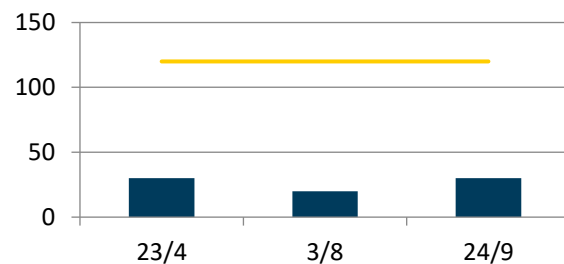
Concentration sortante MES en mg/l



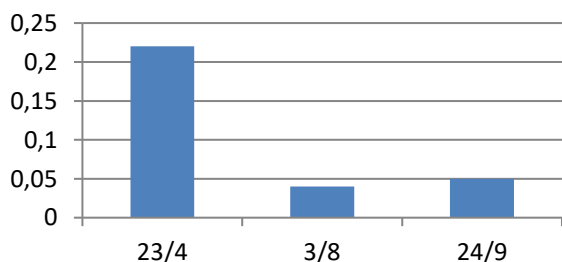
Charge sortante DCO en kg/j



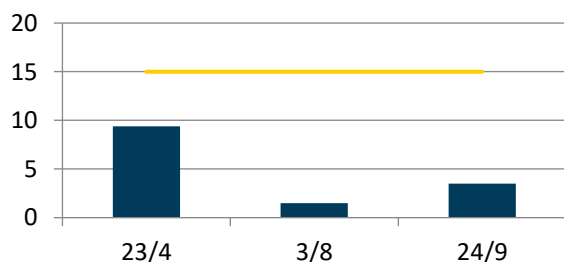
Concentration sortante DCO en mg/l



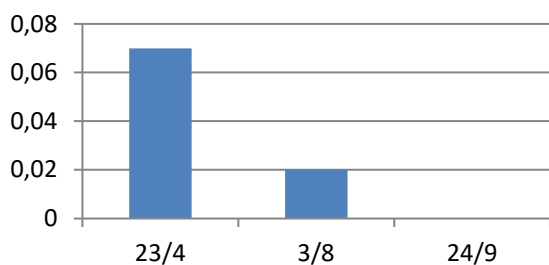
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j



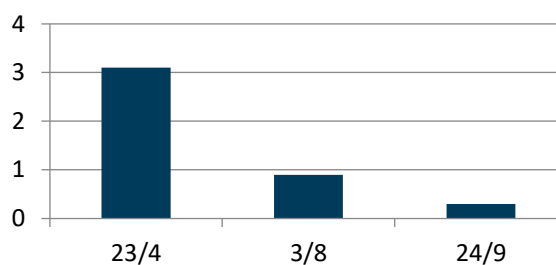
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



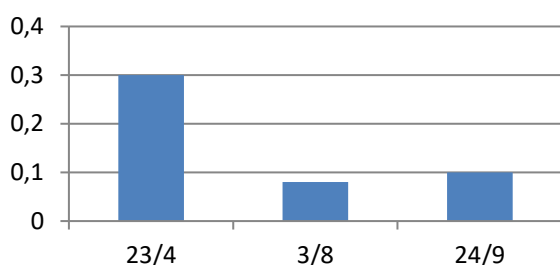
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



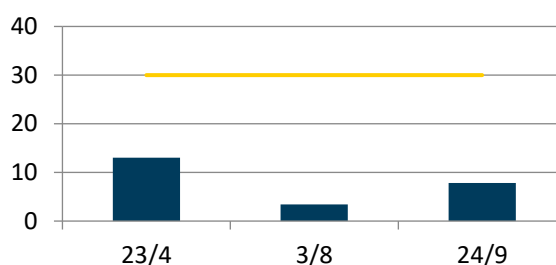
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



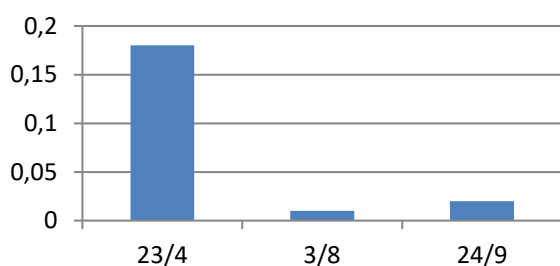
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



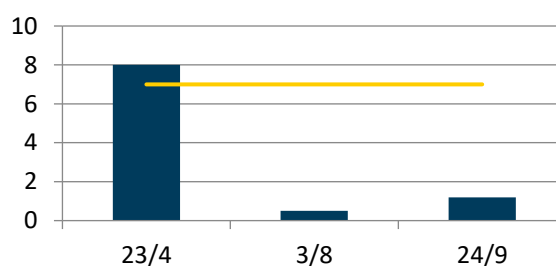
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



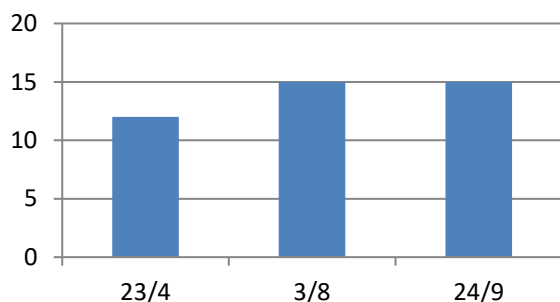
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



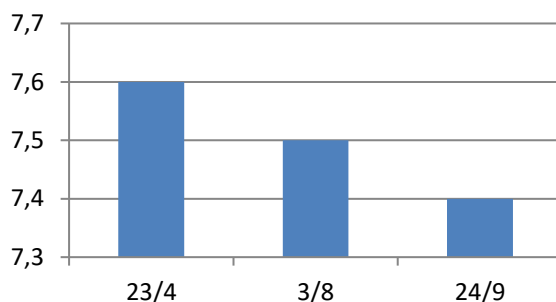
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



N.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

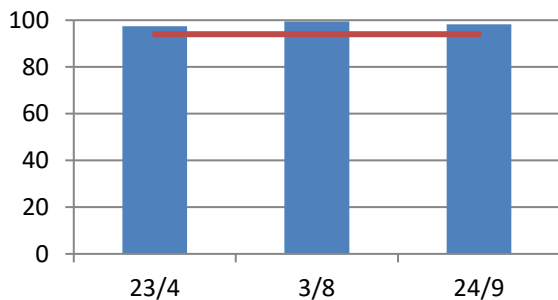
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

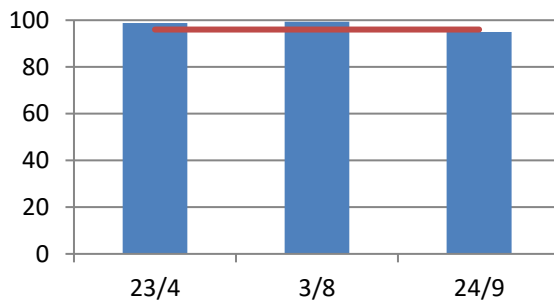
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

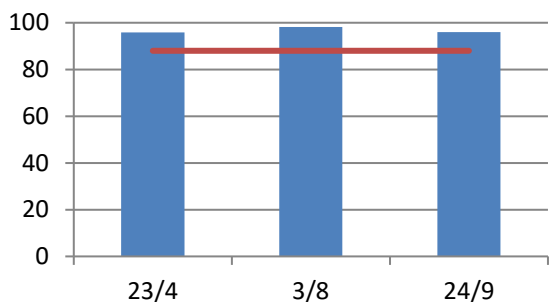
Rendement DBO5 en %



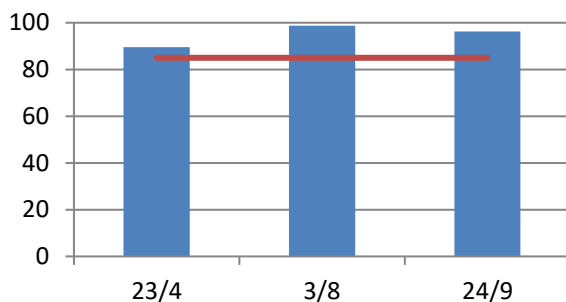
Rendement MES en %



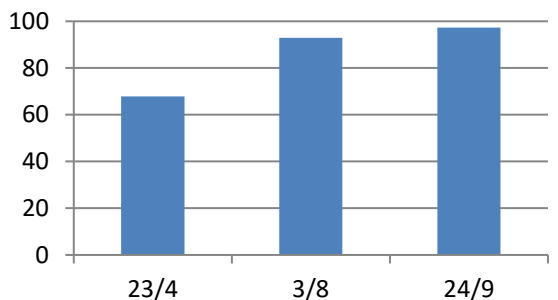
Rendement DCO en %



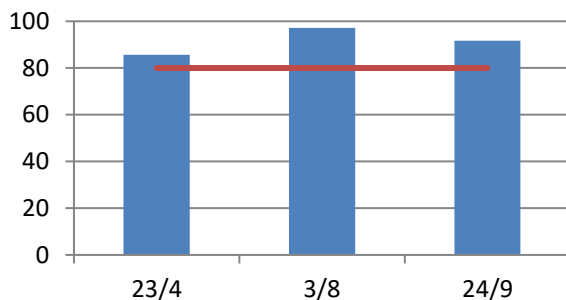
Rendement Azote Kjeldahl en %



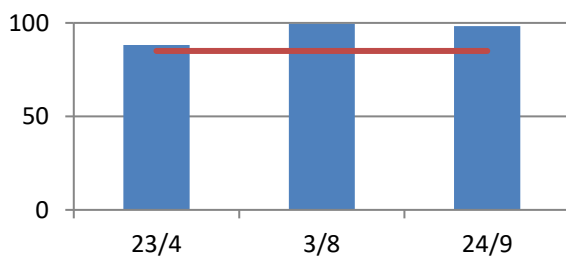
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %

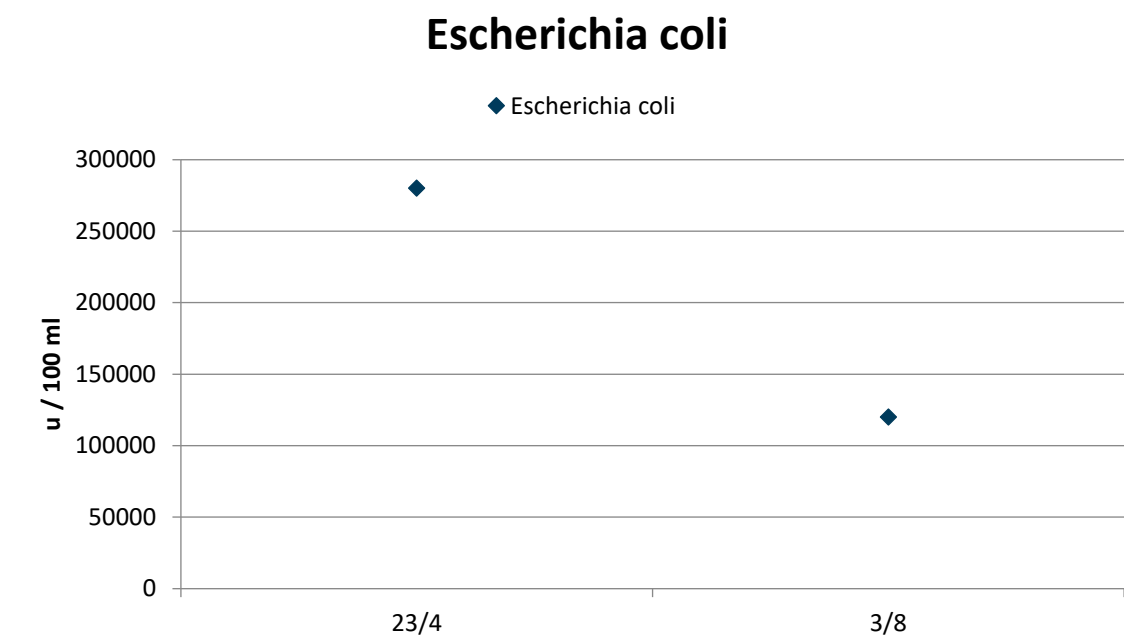


Rendement Azote Ammoniacal en %



N.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
23/04/2025	A4 - Sortie de station (R)	280 000
03/08/2025		120 000



N.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet

Pas de rejet en surface en 2025, toutes les eaux sont infiltrées sur les noues.

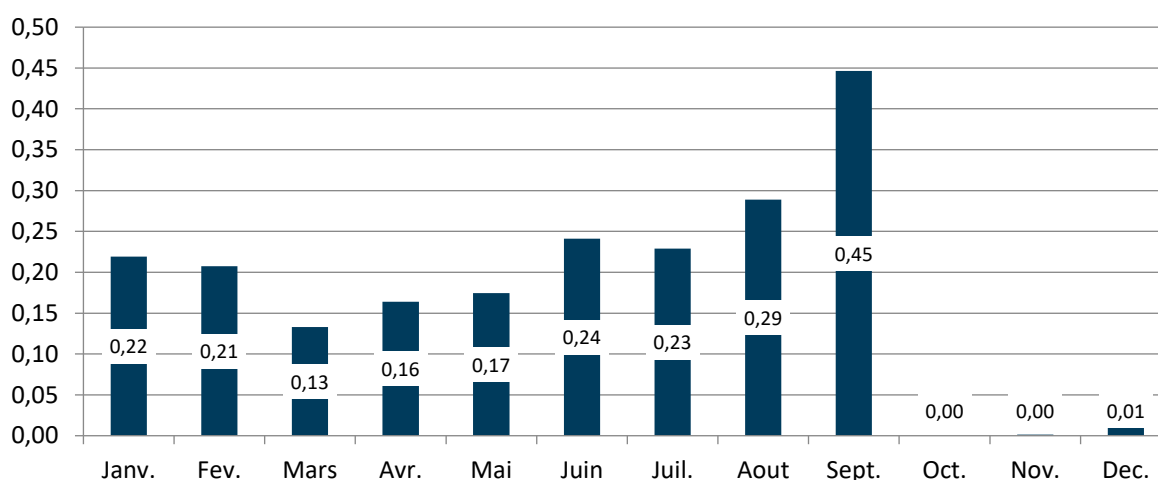
N.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

N.3.1. Les boues

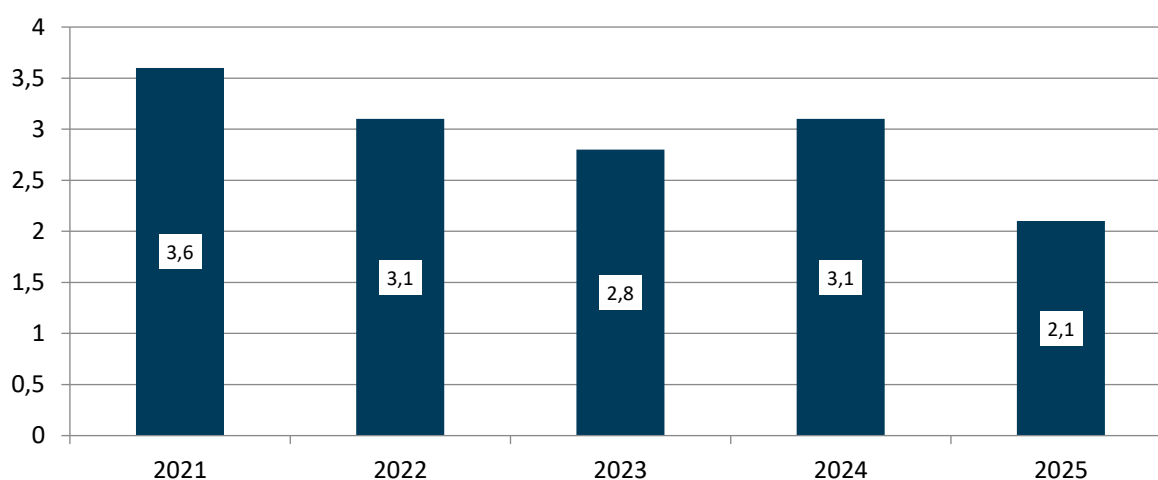
Boues	Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	508 408	2,116
Boues évacuées (point S6 et S17)	368	2,448

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	2,448	100.00%	

N.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	150	CET La vraie croix (56)

N.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

N.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

N.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	13 982

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

N.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	1 670

N.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

N.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Pas de faits marquants en 2025

N.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	68	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	27															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,7	9,5	96,7	26,67	98,4	6	91,5	8,07	94,8	4,8	3,23	-	-	86,1	1,43
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,7	9,5	96,7	26,67	98,4	6	-	-	94,8	4,8	-	-	-	86,1	1,43
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	35	88	120	94	30	80	30	85	15	7	-	-	-	-
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	-	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

N.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet.

N.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 8.3 kg de DBO5/j soit un taux de charge organique de 31 % avec un pic lors du bilan estival à 45% de la charge de la station.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2025.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N- NO2 mg/l	N- NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
23/04/2025	22,9	350	735	360	90	68,2	0	0	91,1	9,7	2,1	23	9	30	4,5	9,4	8	0	0	13	3,1
03/08/2025	24	510	1070	590	116,4	84,7	0	0	117,4	12,7	2,1	24	3	20	4	1,5	0,5	0	0	3,4	0,9
24/09/2025	13	350	750	400	92,2	67,9	0	0	93,2	11,3	2,14	13	6	30	20	3,5	1,2	0	0	7,8	0,3
Moyenne	-	403,33	851,67	450	99,53	73,6	0	0	100,6	11,23	2,11	-	6	26,67	9,5	4,8	3,233	0	0	8,07	1,43
Min	13	350	735	360	90	67,9	0	0	91,1	9,7	2,1	13	3	20	4	1,5	0,5	0	0	3,4	0,3
Max	24	510	1070	590	116,4	84,7	0	0	117,4	12,7	2,14	24	9	30	20	9,4	8	0	0	13	3,1

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	Hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
23/04/2025	22,9	8,02	16,83	8,24	2,06	2,09	0,22	34%	30%	31%	20%	30%		16%	23	0,21	0,69	0,1	0,22	0,3	0,07	97,4	95,9	98,7	89,5	85,7	67,9
03/08/2025	24	12,24	25,68	14,16	2,79	2,82	0,3	35%	45%	48%	35%	41%		22%	24	0,07	0,48	0,1	0,04	0,08	0,02	99,4	98,1	99,3	98,7	97,1	92,9
24/09/2025	13	4,55	9,75	5,2	1,2	1,21	0,15	19%	17%	18%	13%	18%		10%	13	0,08	0,39	0,26	0,05	0,1	0	98,3	96,0	95,0	96,2	91,6	97,3
Moyenne	-	8,27	17,42	9,2	2,02	2,04	0,22	29%	31%	32%	22%	30%		16%	-	0,12	0,52	0,15	0,1	0,16	0,03	98,4	96,7	97,7	94,8	91,5	86,1
Min	13	4,55	9,75	5,2	1,2	1,21	0,15	19%	17%	18%	13%	18%		10%	13	0,07	0,39	0,1	0,04	0,08	0	97,4	95,9	95,0	89,5	85,7	67,9
Max	24	12,24	25,68	14,16	2,79	2,82	0,3	35%	45%	48%	35%	41%		22%	24	0,21	0,69	0,26	0,22	0,3	0,07	99,4	98,1	99,3	98,7	97,1	97,3

O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLINFORMATIONS GENERALES – STEP KERFILDRO – PLOZEVET

O.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129215
Commune	PLOZEVET			
Taille de l'agglomération	6 474 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre		0429215R0002
Nom	Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429215S0002
Nom	Step Kerfildro			
Lieu d'implantation	PLOZEVET			
Date de mise en œuvre	1993			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	580	1 000	122	9 500
Temps pluie		1 000		
Débit de référence	1 000 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)		420,32 kg/jour		7 005 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epandage		
	Filières de traitement	Epaississement par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Kerfildro			
Masse d'eau	FRGC26			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface	
	Rejet souterrain			

O.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le schéma directeur assainissement au niveau de CCHPB est en cours de réalisation.

P. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

P.1. LES RACCORDEMENTS

P.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
PLOZEVET	29215	837
POULDREUZIC	29225	479
Total		1 316

P.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Capitaine Cook	Plozevet	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 300 m3/j Débit instantané de pointe : 25 m3/h pH : 5,5 à 9,5 Température : < 35°C MES : 180 kg/j DBO5 : 400 kg/j DCO : 800 kg/j NTK : 45 kg/j Pt : 8 kg/j Cl- : < 1400 mg/L MEH : < 250 mg/L	☒ Oui (par l'industriel) ☐ Non	01/01/2025 (6 ans renouvelable)

P.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement de réseaux rue du stade / rue Jules Ferry

Extension du réseau rue des Primevères

P.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

P.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Résultat	Nombre de contrôle
Plozévet	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	2
		Non conforme	1
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	10
		Non conforme	5
		Total Plozévet :	18
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Conforme	1
		Conforme	5
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	3
		Total Pouldreuzic :	9

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

P.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLOZEVET	1511

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLOZEVET	06/01/25	Rue du Stade / rue Jules Ferry	559
PLOZEVET	14/03/25	Rue du Stade	162
PLOZEVET	06/10/25	Rue de la Fontaine vers la step	790

P.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le dernier diagnostic a été réalisé avec les données de janvier 2024 à décembre 2024.

Un diagnostic est en cours de réalisation sur la période de septembre 2024 à septembre 2025

P.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet, gestion communale

P.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

P.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
PLOZEVET	PR lot. OPAC	10 m³/h	2015	Oui	Non
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES	18 m³/h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Cheminots	9 m³/h	2023	Oui	Non
POULDREUZIC	PR de la mer	7 m³/h	2023	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Kervizigou	7 m³/h	2023	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m³/h	2012	Oui	Non
PLOVAN	PR ZA Pencleuziou	10 m³/h	2014	Oui	Non

P.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif programmées

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Linéaire EU (ml)
PLOZEVET	2 860

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé au cours de l'année

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLOZEVET	06/01/25	Rue Jules Ferry	250
	07/01/25	Rue du Stade	450
	14/03/25	Rue du Stade	210
	03/06/25	Rue de Quimper	550
	03/06/25	Rue de Kermao	400
	06/10/25	Rue de la Fontaine	1000

Opérations d'hydrocurage non programmées et débouchage

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (ml)
PLOZEVET	Curage EU	2	48
	Débouchage Hydro Branchement	1	10
	Débouchage Hydro EU	2	200
	Débouchage Rior Branchement	1	0
Total		6	258

Détail des interventions d'hydrocurage non programmées effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	23/01/25	Rue du Stade
	27/02/25	Rue du Stade
	12/08/25	Avenue Georges-le Bail
	16/09/25	Chemin de Kerrien
	02/10/25	Hameau de Park Ar Groaz

Détail des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	26/03/25	3 Rue du Stade

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Nombre
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	7
Total	9

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées au cours de l'année

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	31/01/25	PR lot. OPAC
	25/02/25	PR Rue des Saules CES
POULDREUZIC	25/02/25	PR Cheminots
	25/02/25	PR de la mer
	25/02/25	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	25/02/25	PR Kervizigou
	27/03/25	PR ZA Pencleuziou
	09/10/25	PR ZA Pencleuziou
	09/10/25	PR Principal du Bourg (Kergoay)

En plus des interventions avec le camion d’hydrocurage, nous réalisons des passages mensuels pour effectuer la maintenance préventive sur les équipements, et réaliser l’entretien (nettoyage des poires de niveaux et des parois).

P.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

P.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de point A1.

Pas de déversements en 2025 au point R1 (PR des saules).

P.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Sans objet

P.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

P.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet

P.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

SAUR a mis en place de l'autocontrôle périodique sur le bon fonctionnement des points R1 en simulant un débordement et valider la chaîne de transmission de l'information.

P.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

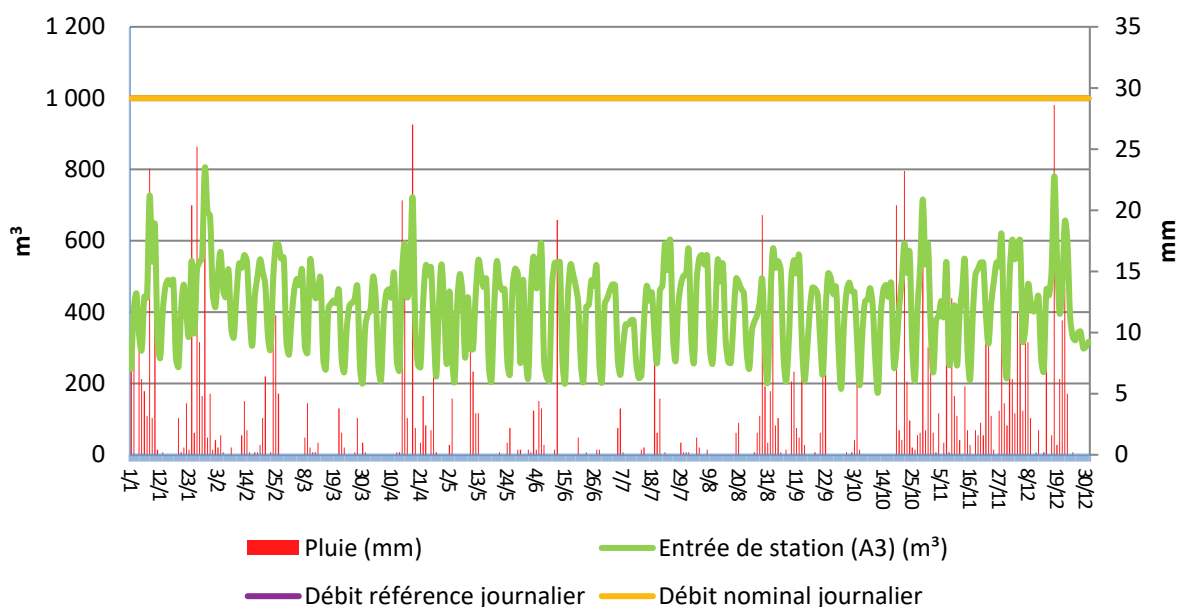
Les travaux réalisés ces dernières années sur Plozévet ont permis de réduire sensiblement les volumes d'eaux parasites qui arrivaient à la station d'épuration.

Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP KERFILDRO – PLOZEVET

Q.1. BILAN SUR LES VOLUMES

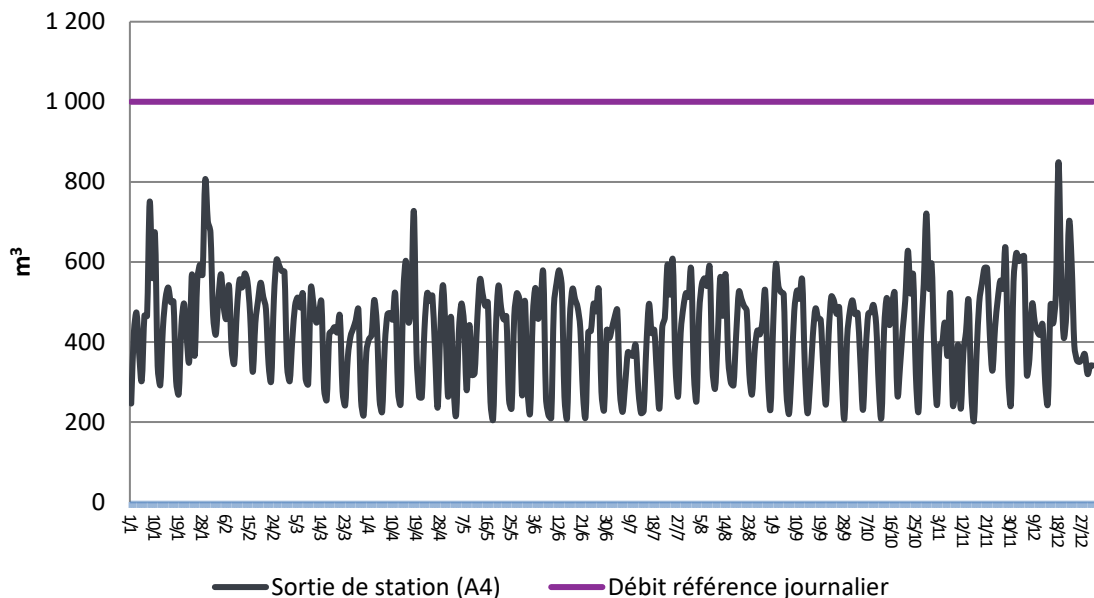
Q.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Q.1.2. Volume sortant du système de traitement

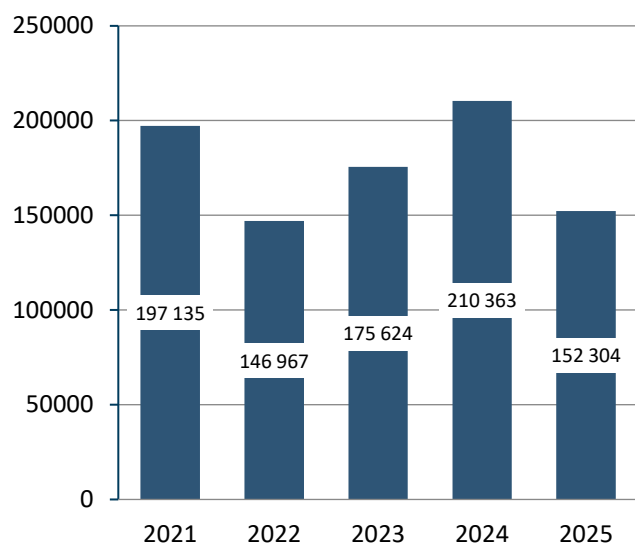
Volume journalier au niveau de la sortie (A4) en m³/j



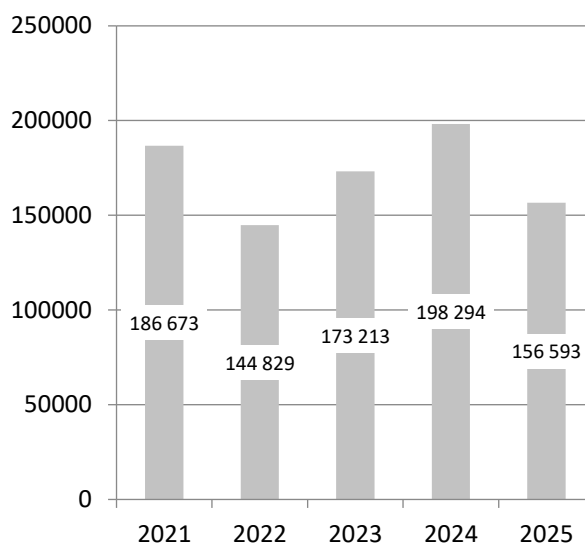
Q.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	29 808	30 826	20 756	13 934	12 658	12 569	14 083	14 050	12 387	12 988	11 160	11 916	197 135
	2022	13 338	11 995	13 561	12 353	12 529	12 834	10 933	10 813	11 642	11 511	12 340	13 118	146 967
	2023	23 433	14 930	16 723	14 741	12 541	12 445	11 722	13 588	12 068	13 712	12 990	16 731	175 624
	2024	19 487	23 635	30 821	24 344	16 805	13 321	14 715	14 587	11 970	15 073	14 088	11 517	210 363
	2025	14 249	13 247	12 031	12 498	12 177	12 071	12 301	12 520	12 263	13 089	12 138	13 720	152 304
Sortie de station (A4) (m3)	2021	26 798	29 125	18 990	12 926	11 911	11 824	13 405	13 995	12 047	12 566	11 072	12 014	186 673
	2022	13 404	12 073	13 499	11 961	11 758	12 000	11 055	10 911	11 951	11 350	11 247	13 620	144 829
	2023	22 286	14 724	16 292	14 711	12 548	12 447	11 477	13 564	11 940	13 791	13 393	16 040	173 213
	2024	18 783	21 485	29 013	21 729	15 913	13 453	15 116	13 813	11 597	13 391	11 869	12 132	198 294
	2025	14 940	13 658	12 316	12 751	12 348	12 249	12 262	13 178	12 547	13 793	12 216	14 335	156 593
Pluie (mm)	2021	129,4	67,6	29	14,4	64,2	51,4	73,4	43,2	45	116,8	33,4	106,4	774,2
	2022	59,8	56	42,2	28,4	19,6	85,6	5,2	26,8	47	81,4	165,4	131,4	748,8
	2023	111,8	13,4	114,4	51,4	45,8	19	62,4	52,8	50,6	112	144,6	123,4	901,6
	2024	106,8	160,6	134,4	63,2	100,2	25,6	65,4	51,4	39,8	92,8	86,6	59,8	986,6
	2025	177,4	49	18,2	94,6	35	35,6	24,6	38,4	69	98,4	114,2	152,6	907

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



Q.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs(A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

Q.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

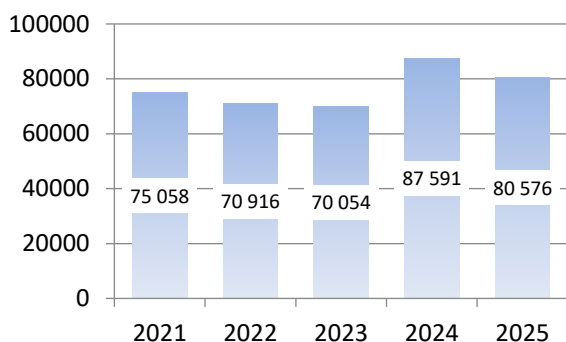
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

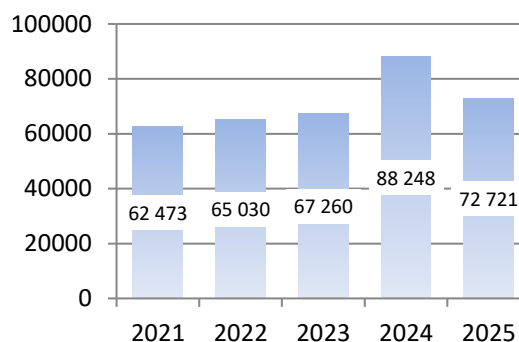
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 /1000

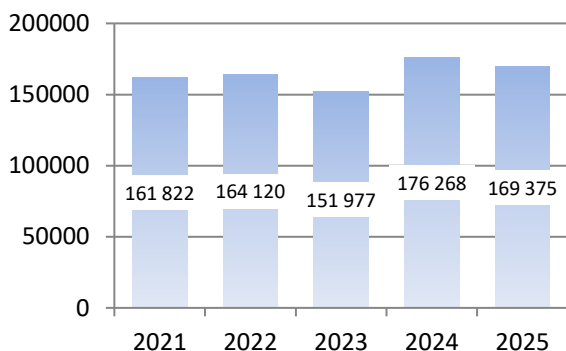
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DBO5 en kg/an**



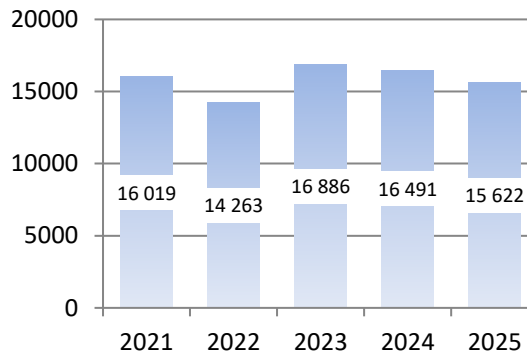
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



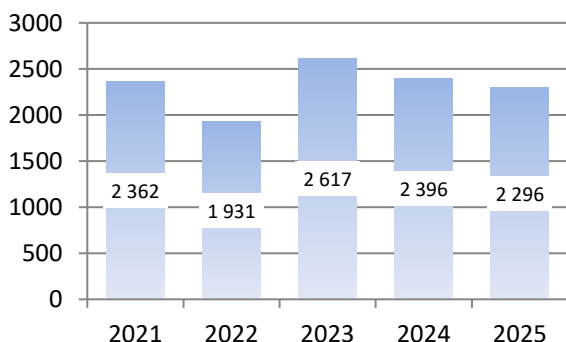
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 DCO en kg/an**



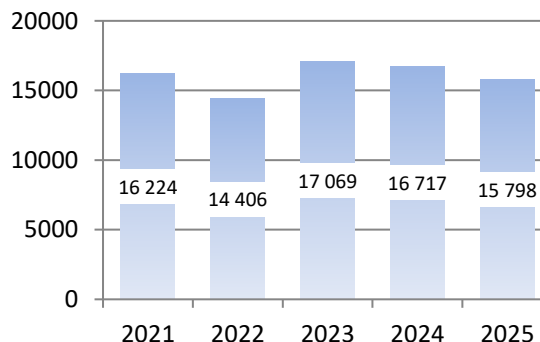
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldahl en kg/an**



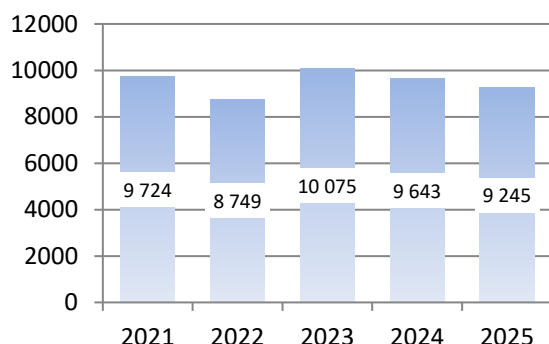
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



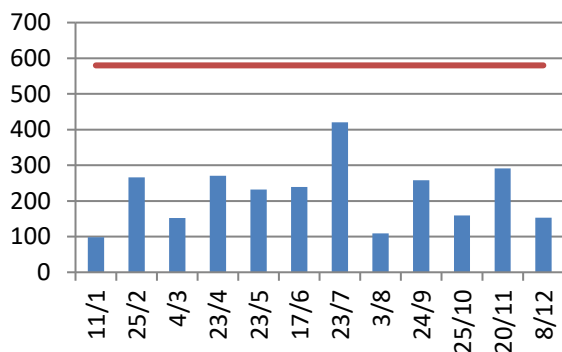
Q.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

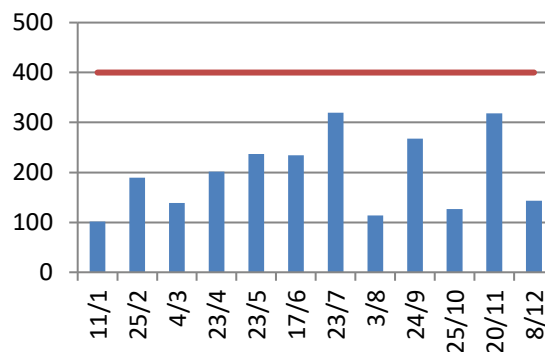
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

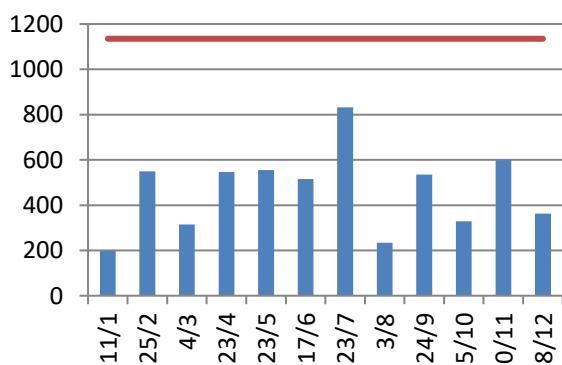
Charge entrante DBO5 en kg/j



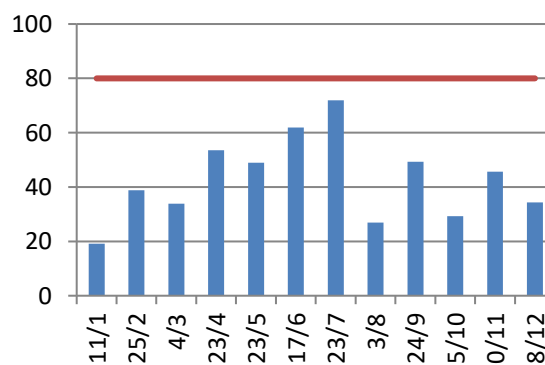
Charge entrante MES en kg/j

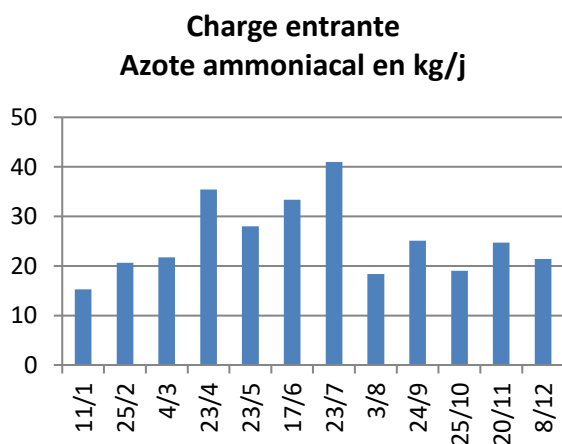
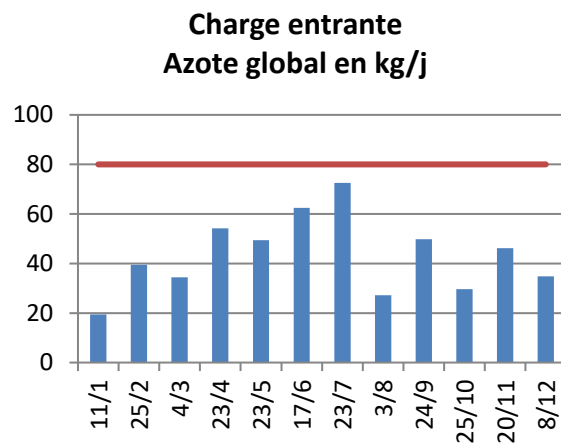
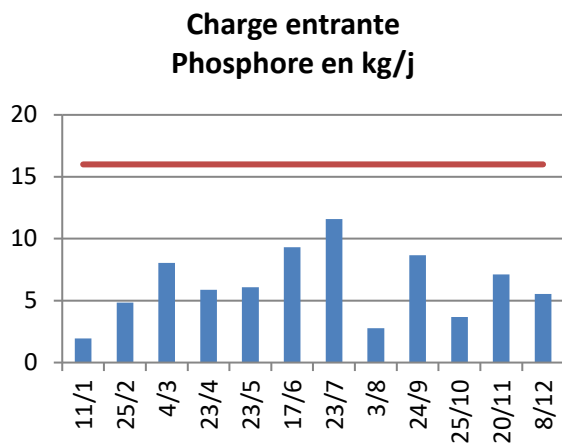


Charge entrante DCO en kg/j



Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j





Q.2.3. La pollution déversée en tête de station

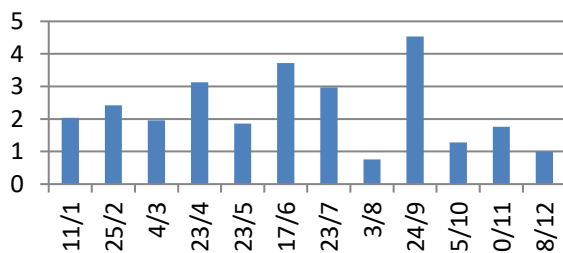
Sans objet

Q.2.4. La pollution sortante du système de traitement

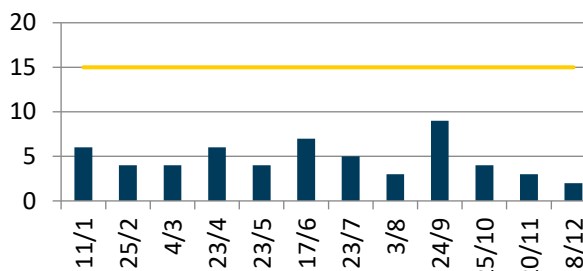
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

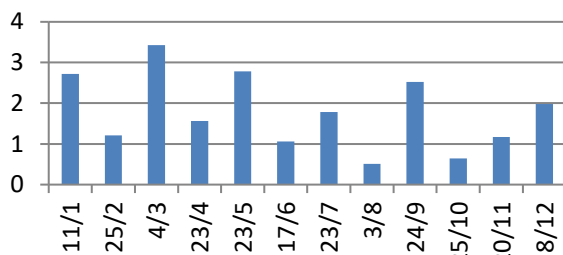
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



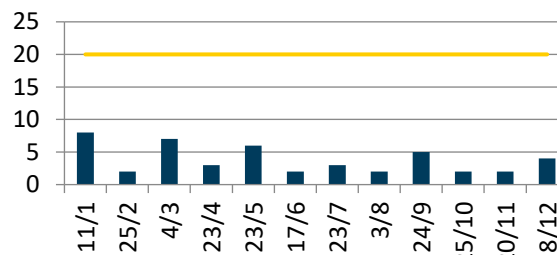
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



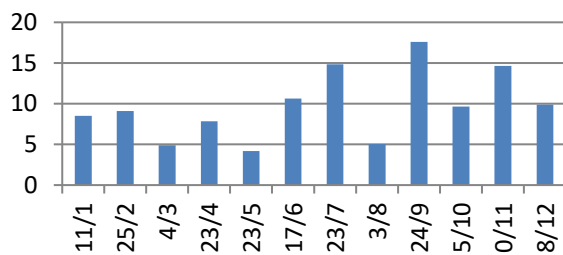
**Charge sortante
MES en kg/j**



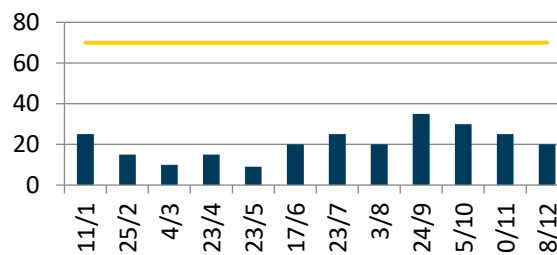
**Concentration sortante MES en
mg/l**



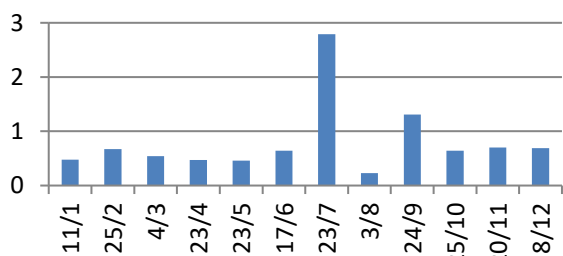
**Charge sortante
DCO en kg/j**



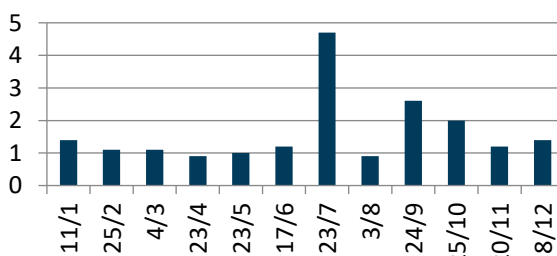
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



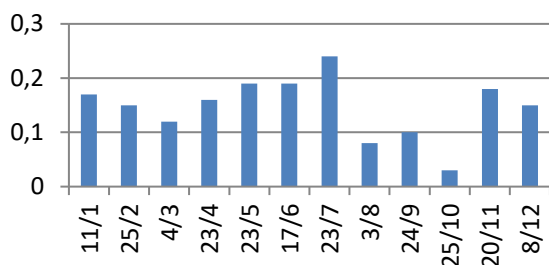
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



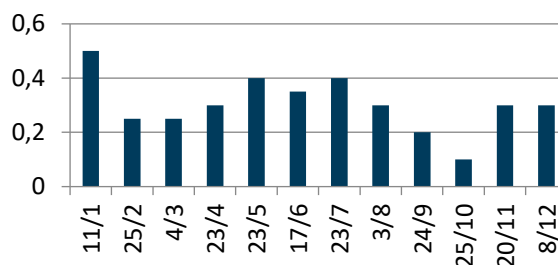
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



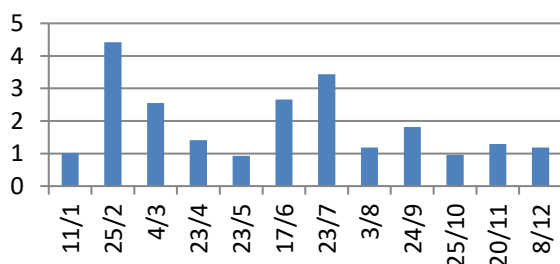
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



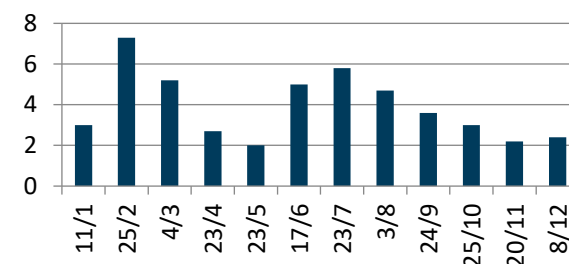
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



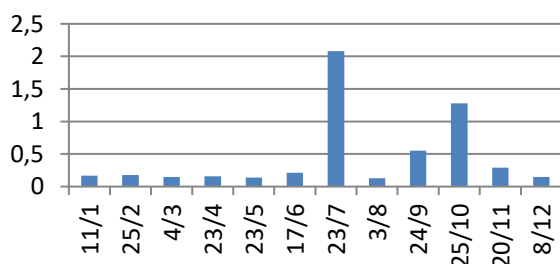
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



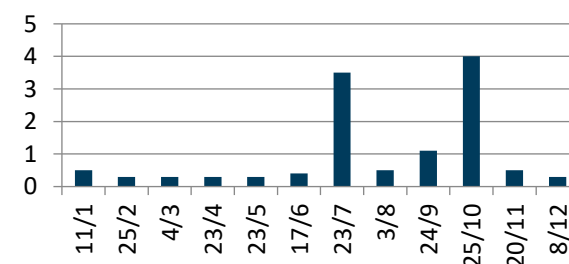
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



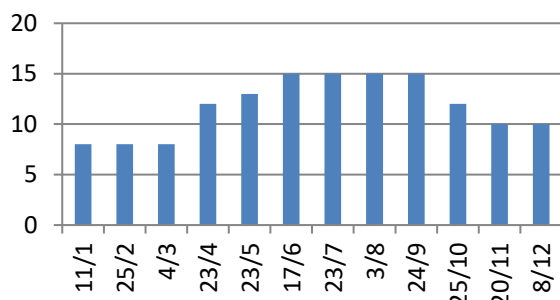
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



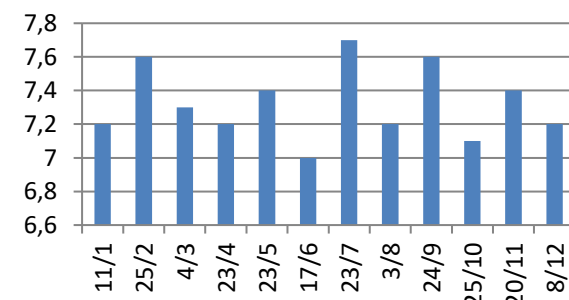
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



Q.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

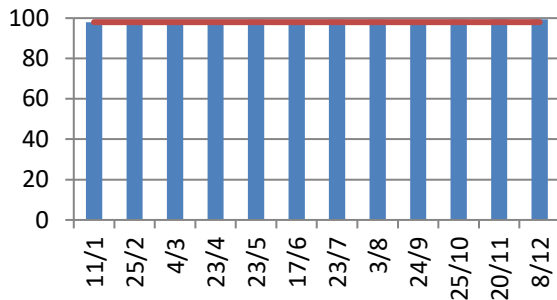
Flux réglementaire entrée F_e = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

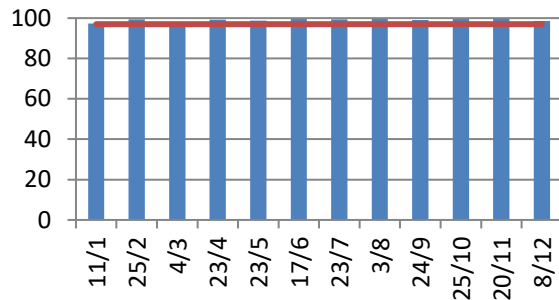
Flux réglementaire sortie F_s = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

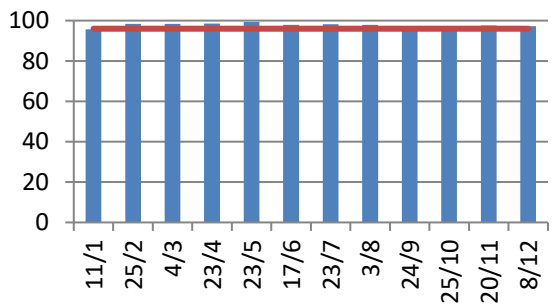
Rendement DBO5 en %



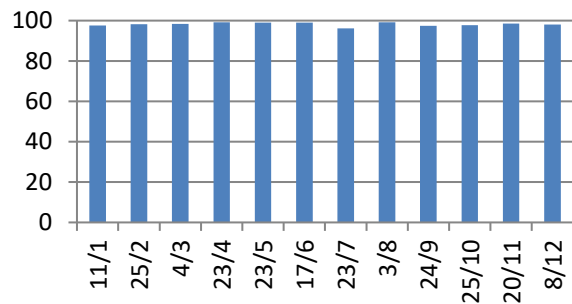
Rendement MES en %



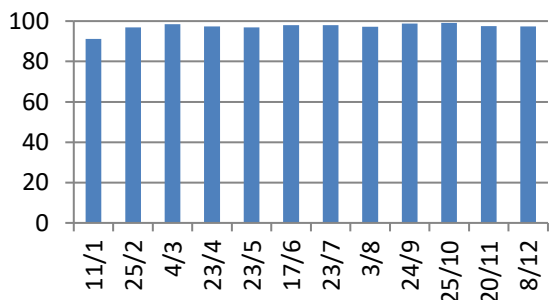
Rendement DCO en %



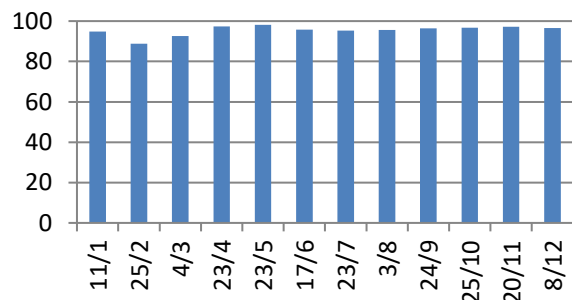
Rendement Azote Kjeldahl en %



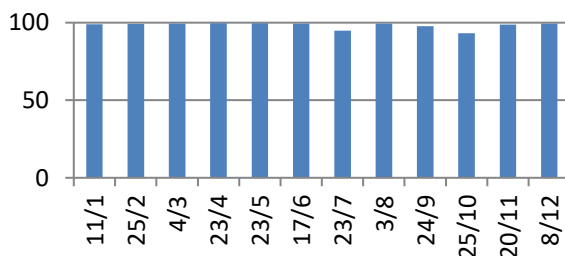
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Q.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
11/01/2025	A4 - Sortie de station (R)	410 000
04/03/2025		110 000
23/07/2025		500 000
03/08/2025		22 000
24/09/2025		710 000
25/10/2025		43 000

Q.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Paramètre	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
12/01/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,1	5,2	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,2	0,3	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	25	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	78	5 800	N/100 ml
	Matières en suspension	2	9	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,9	4,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,05	0,05	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,4	unité pH
	Température de l'eau	4	4	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
05/03/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5	5,8	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,3	0,3	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	19	210 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	6	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,7	5,5	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,26	0,5	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,4	unité pH
	Température de l'eau	8	8	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
24/07/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,7	mg/l
	Azote global (N.GL.)	4,7	10,1	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	1,5	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	15	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	120	77 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,1	8,3	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,35	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,05	0,45	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,6	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C

Date	Paramètre	M1 - AMONT	M2 - AVAL	Unité
04/08/2025	Température de mesure du pH	20	20	°C
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,5	0,5	mg/l
	Azote global (N.GL.)	2,8	2,7	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,9	0,9	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2	2	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	15	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	58	1 300	N/100 ml
	Matières en suspension	2	10	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	1,9	1,8	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,05	1,7	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,7	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
25/09/2025	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,2	mg/l
	Azote global (N.GL.)	3,4	2,7	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	1,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	15	20	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	1 300	4 700	N/100 ml
	Matières en suspension	2	3	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	2,8	1,45	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,09	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,08	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,1	7,1	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,3	mg/l
26/10/2025	Azote global (N.GL.)	3,5	3,1	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	1,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	4	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	10	20	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	530	11 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	7	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	2,9	1,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,04	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,15	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,1	7	unité pH
	Température de l'eau	12	12	°C
	Température de mesure du pH	20	20	°C

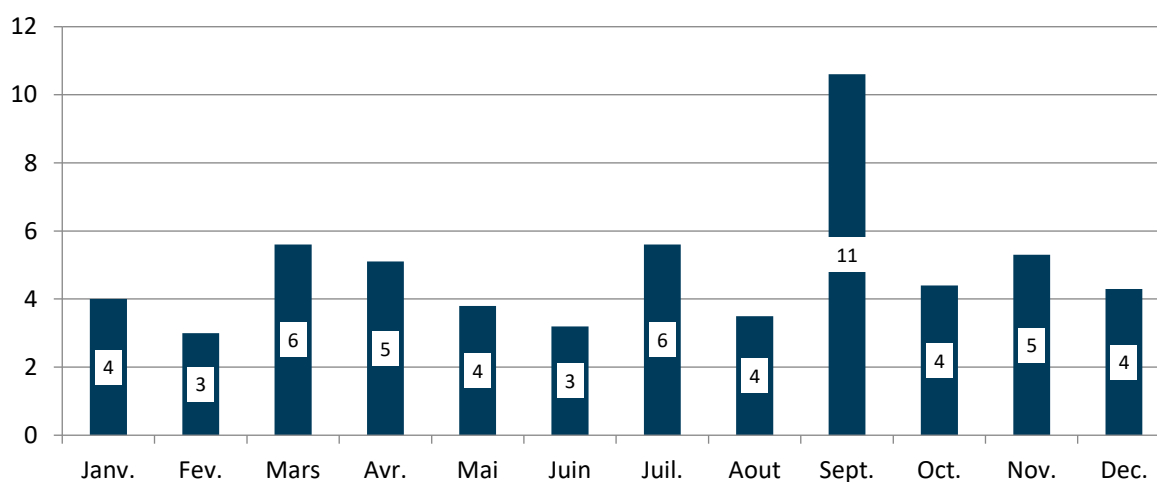
Q.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

Q.3.1. Les boues

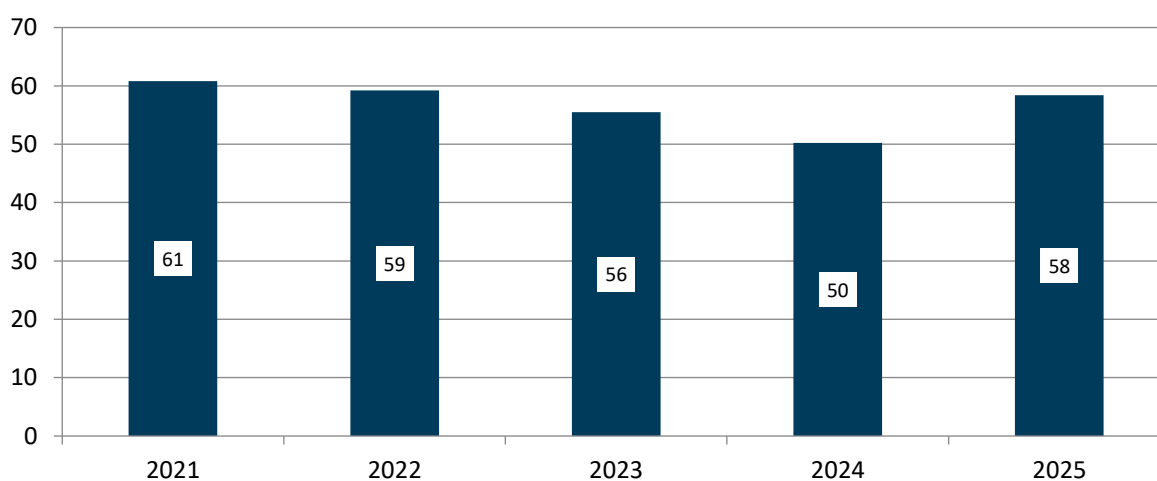
Boues	Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	3 474	58,403
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 693	42,892

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	42,892	100.00%	

Q.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	24 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	36 000	STEP Corniguel - Quimper
Huiles/Graisses (S9) en m3	22	STEP Corniguel - Quimper

Q.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

Q.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

Q.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	179 417

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Q.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly cation poudre	Boues	955
Chlorure ferrique	Eau	45 500

Q.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

Q.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Mise en place d'une sonde ammoniac dans le bassin d'aération qui permet d'optimiser le fonctionnement des turbines.

Q.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

Q.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

Q.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 000	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	580															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99	3,83	97,7	20,75	98,9	4,75	95,4	3,91	98,2	1,63	1	0,04	2,27	97,2	0,3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99	3,83	97,7	20,75	98,9	4,75	95,4	3,91	98,2	1,63	-	-	-	97,2	0,3
	Valeur réductrice (1)		212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice		0		0		0		0		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		97	20	96	70	98	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	95	10	95	7	5	-	-	95	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Q.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 18 novembre 2025 à 9 h 30 N° 01/2025

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	9500 EH	
Exploitant	: SAUR - SECTEUR HAUT PAYS BIGOUDEN	580 kg de DBO5/j	
Mise en service	: 01/07/1993	1000 m³/j	
Constructeur	:		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: RUISSEAU DE Kerfildro	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429215S0002

Personnes rencontrées : Michel KEROUEDAN et Christophe KERVOALEN
 Technicien de la visite : Romain CARADEC
 Technicien accompagnant : Paul JACQUIN

Météo jour de la visite : Sec Météo jour précédent : Sec Température : 9 °C

Remarques générales sur :

Pluviomètre : Bon prise en compte des impulsions par l'acquisition de données et basculement satisfaisant des augets (un basculement pour 8,2 mm et 7,9 mm), respectant le critère d'acceptabilité (8 ml +/- 0,2 ml).

A) - SYNTHESE :

Bon fonctionnement général des appareils d'autosurveillance.

Le préleveur d'entrée avance d'une heure et son volume prélevé par cycle est un peu faible (45 ml); modifier l'horaire et augmenter le volume au-delà de 50 ml, pour s'assurer d'une bonne représentativité des échantillons.

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)
REFERENCE :	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS LUT 400
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/07/2010	01/10/2022
Etat du canal et du déversoir :	Propre	Déversoir bombé, dans le sens de l'écoulement (près de 1 cm)
Positionnement sonde :	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	112	55
Vérification plaque d'étalonnage avant modification:	110	58 mm
Vérification plaque d'étalonnage après modification:	110	58 mm
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	--	15 secondes à la montée et 15 secondes à la descente

	BOUES (S15) (A6)
Référence :	SIEMENS MAG 5000
Date de mise en service :	01/03/2017
Commentaires :	La pompe d'alimentation des boues étant hors service et en cours de remplacement, le débitmètre a été vérifié par une simulation d'impulsions (1 impulsion = 0,001 m3 / 100 impulsions = 1 m3). Bonne prise en compte des impulsions par la table de lecture, passage de 61 339 m3 à 61 340 m3 pour 100 impulsions réalisées.

Commentaires :

Débitmètre d'entrée : sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne correctement.

Débitmètre de sortie : sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne correctement.

Débitmètre des boues : par simulation d'impulsions, le débitmètre fonctionne correctement.

C) - PRELEVEURS :

	ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :	HACH LANGE BUHLER 4011	HACH LANGE BUHLER 4011
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/01/2014	01/01/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :	00h00	00h00
Lieu de prélèvement :	Dans le regard en amont du canal débitmétrique et en aval du dessableur dégraisseur	Dans le regard amont du canal débitmétrique (en aval de la cloison de tranquillisation)
Cycle de fonctionnement :	24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :	Au débit d'entrée : 1 prélèvement tous les 3 m3	Au débit de sortie - 1 prélèvement tous les 3 m3
Prise en compte impulsion :	Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :	45	53
Reproductibilité du volume prélevé :	Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :	4 x 12 l	4 X 12L
Tuyau prélèvement	L : 3,6	2.85
	Ø : 12	12
Vitesse d'aspiration (m/s) :	1,3 m/s	1 m/s
Etat bol prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :	Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)	Température affichée de l'enceinte = 2*2 °C - Température mesurée de l'enceinte = 2,8 °C	Température affichée de l'enceinte : 3 °C - Température mesurée de l'enceinte : 2,7°C

Commentaires :

Préleveur d'entrée :

- avance d'une heure, à corriger.

- volumes de prélèvements un peu faibles (45 ml) à augmenter à 50 ml pour s'assurer d'une bonne représentativité des échantillons.

Préleveur de sortie :

- bon fonctionnement

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation	Remplissage par 1/3 des flacons d'analyse et homogénéisation par retournement successif entre chaque remplissage	
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage)	Stockage dans l'enceinte réfrigérée du préleveur et transport des échantillons dans une glacière réfrigérée (véhicule laboratoire)	
Délais de convoyage	24 heures à 48 heures	
Laboratoire d'autosurveillance	Nom	LABOCEA QUIMPER (QUIMPER)
	Ville	QUIMPER
	Agréé	OUI
Fréquence des analyses	Suivant le planning annuel	
Contrôle analytique	Non	

Commentaires : Les analyses de bactériologie sont effectuées par le laboratoire LABOCEA.

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

Les données SANDRE d'autosurveillance sont transmises régulièrement.

Q.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Le flux de pollution organique moyen s'élève à 221 kg de DBO5/j soit un taux de charge de 39 % avec un pic lors du bilan de juillet à 74% de la charge de la station. On peut observer un impact de la station sur le paramètre E.Coli sur le milieu récepteur.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2025.

Concentrations :

2025	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N- NH4 mg/l	N- NO2 mg/l	N- NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
11/01/2025	328	300	600	310	58,4	46,5	0,03	1	59,4	5,9	2	340	6	25	8	1,4	0,5	0,04	1,6	3	0,5	
25/02/2025	591	450	930	320	65,6	34,9	0,03	1	66,7	8,2	2,07	605	4	15	2	1,1	0,3	0,03	6,17	7,3	0,25	
04/03/2025	462	330	680	300	73,4	47,1	0,03	1	74,4	17,4	2,06	490	4	10	7	1,1	0,3	0,03	4,1	5,2	0,25	
23/04/2025	530	510	1030	380	101	66,8	0,03	1	102,2	11,1	2,02	521	6	15	3	0,9	0,3	0,03	1,8	2,7	0,3	
23/05/2025	464	500	1195	510	105,6	60,4	0,03	1	106,6	13,1	2,39	464	4	9	6	1	0,3	0,03	1	2	0,4	
17/06/2025	532	450	970	440	116,3	62,7	0,03	1	117,3	17,5	2,16	532	7	20	2	1,2	0,4	0,06	3,8	5	0,35	
23/07/2025	592	710	1405	540	121,4	69,2	0,03	1	122,5	19,6	1,98	593	5	25	3	4,7	3,5	0,06	1	5,8	0,4	
03/08/2025	259	420	905	440	103,9	70,9	0,03	1	104,9	10,7	2,15	253	3	20	2	0,9	0,5	0,03	3,8	4,7	0,3	
24/09/2025	496	520	1080	540	99,4	50,6	0,03	1	100,4	17,5	2,08	503	9	35	5	2,6	1,1	0,03	1	3,6	0,2	
25/10/2025	301	530	1090	420	97,4	63,1	0,03	1	98,4	12,2	2,06	321	4	30	2	2	4	0,03	1	3	0,1	
20/11/2025	539	540	1110	590	84,6	45,8	0,03	1	85,6	13,2	2,06	585	3	25	2	1,2	0,5	0,03	1	2,2	0,3	
08/12/2025	478	320	760	300	71,9	44,8	0,03	1	72,9	11,6	2,38	494	2	20	4	1,4	0,3	0,03	1	2,4	0,3	
Moyenne	-	465	979,58	424,2	91,58	55,23	0,03	1	92,61	13,17	2,12	-	4,75	20,75	3,83	1,62	1	0,036	2,272	3,91	0,3	
Min	259	300	600	300	58,4	34,9	0,03	1	59,4	5,9	1,98	253	2	9	2	0,9	0,3	0,03	1	2	0,1	
Max	592	710	1405	590	121,4	70,9	0,03	1	122,5	19,6	2,39	605	9	35	8	4,7	4	0,06	6,17	7,3	0,5	

Flux et rendements :

2025	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
11/01/2025	328	98,4	196,8	101,7	19,16	19,48	1,94	33%	17%	17%	25%	24%	24%	12%	340	2,04	8,5	2,72	0,48	1,02	0,17	97,9	95,7	97,3	97,5	94,8	91,2
25/02/2025	591	265,95	549,63	189,1	38,77	39,42	4,85	59%	46%	48%	47%	48%	49%	30%	605	2,42	9,08	1,21	0,67	4,42	0,15	99,1	98,3	99,4	98,3	88,8	96,9
04/03/2025	462	152,46	314,16	138,6	33,91	34,37	8,04	46%	26%	28%	35%	42%	43%	50%	490	1,96	4,9	3,43	0,54	2,55	0,12	98,7	98,4	97,5	98,4	92,6	98,5
23/04/2025	530	270,3	545,9	201,4	53,53	54,17	5,88	53%	47%	48%	50%	67%	68%	37%	521	3,13	7,82	1,56	0,47	1,41	0,16	98,8	98,6	99,2	99,1	97,4	97,3
23/05/2025	464	232	554,48	236,6	49	49,46	6,08	46%	40%	49%	59%	61%	62%	38%	464	1,86	4,18	2,78	0,46	0,93	0,19	99,2	99,2	98,8	99,1	98,1	96,9
17/06/2025	532	239,4	516,04	234,1	61,87	62,4	9,31	53%	41%	45%	59%	77%	78%	58%	532	3,72	10,64	1,06	0,64	2,66	0,19	98,4	97,9	99,5	99,0	95,7	98,0
23/07/2025	592	420,32	831,76	319,7	71,87	72,52	11,6	59%	72%	73%	80%	90%	91%	73%	593	2,96	14,82	1,78	2,79	3,44	0,24	99,3	98,2	99,4	96,1	95,3	98,0
03/08/2025	259	108,78	234,4	114	26,91	27,17	2,77	26%	19%	21%	28%	34%	34%	17%	253	0,76	5,06	0,51	0,23	1,19	0,08	99,3	97,8	99,6	99,2	95,6	97,3
24/09/2025	496	257,92	535,68	267,8	49,3	49,8	8,68	50%	44%	47%	67%	62%	62%	54%	503	4,53	17,6	2,52	1,31	1,81	0,1	98,2	96,7	99,1	97,3	96,4	98,8
25/10/2025	301	159,53	328,09	126,4	29,32	29,62	3,67	30%	28%	29%	32%	37%	37%	23%	321	1,28	9,63	0,64	0,64	0,96	0,03	99,2	97,1	99,5	97,8	96,7	99,1
20/11/2025	539	291,06	598,29	318	45,6	46,14	7,11	54%	50%	53%	80%	57%	58%	44%	585	1,76	14,62	1,17	0,7	1,29	0,18	99,4	97,6	99,6	98,5	97,2	97,5
08/12/2025	478	152,96	363,28	143,4	34,37	34,85	5,54	48%	26%	32%	36%	43%	44%	35%	494	0,99	9,88	1,98	0,69	1,19	0,15	99,4	97,3	98,6	98,0	96,6	97,3
Moyenne	-	220,76	464,04	199,2	42,8	43,28	6,29	46%	38%	41%	50%	54%	54%	39%	-	2,28	9,73	1,78	0,8	1,9	0,15	98,9	97,7	99,0	98,2	95,4	97,2
Min	259	98,4	196,8	101,7	19,16	19,48	1,94	26%	17%	17%	25%	24%	24%	12%	253	0,76	4,18	0,51	0,23	0,93	0,03	97,9	95,7	97,3	96,1	88,8	91,2
Max	592	420,32	831,76	319,7	71,87	72,52	11,6	59%	72%	73%	80%	90%	91%	73%	605	4,53	17,6	3,43	2,79	4,42	0,24	99,4	99,2	99,6	99,2	98,1	99,1

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

ATTESTATION DOMMAGES AUX BIENS

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-DF16-8677-8040-81E75E80023C



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apéritrice ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:
XL CAPITAL SERVICES SE
[Signature]
008E1026E8D84F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Vejez (FR), D. Guent, D. Falcio-Chahab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.M. Radouzi (FR)

RESPONSABILITE CIVILE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE OBLIGATOIRE (BATIMENT)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2026 au 31/12/2026 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 680 365 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 028



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'Innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
-----------------------	------------------------



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 830 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 680 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
 Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	◦ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. ◦ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. ◦ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 028



Generali Iard
89 rue Talbott
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663
Signature



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 830 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1^{er} avril 2026** au **1^{er} avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
 Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
 CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
 Tel : +33 1 48 02 42 22
 Fax/Email : 01 48 02 44 34

ATTESTATION TOUS RISQUES CHANTIERS



Assuré :
SAUR SAS
 11 Chemin de Bretagne - CS 40082
 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 40 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
 SA au capital de 500 000 000 euros
 Entreprise soumise au droit des assurances
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
 RCS PARIS 0 562 062 603

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 562 062 603 RCS Paris - IRI ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IRI ADEME FR232327_03PBRV
Generali Pénalités, Société anonyme au capital de 213 041 600 euros - Fonds de Héritage Professionnelle Supplémentaire régie par le Code des assurances - 690 256 410 RCS Paris - IRI ADEME FR232327_03PBRV
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



A
B
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_155-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2025

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS ENVIRONNEMENT

→ [Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement](#)

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [DICT](#)

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

→ [Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines](#)

Cet arrêté prescrit une campagne de 3 prélèvements et analyses de PFAS pour les STEU de plus de 10 000 EH à réaliser au plus tard le 31 décembre 2026. 22 PFAS seront obligatoirement recherchés, et la surveillance est complétée par l'analyse des PFAS qui ont été retrouvés dans les rejets des ICPE raccordées au réseau des STEU de +10 000EH lors de la campagne de l'AM du 20 juin 2023

Il est également demandé une analyse pour estimer la quantité totale de PFAS dans les eaux (par la méthode « AOF »)

La transmission des résultats au service en charge de la police de l'eau est attendue un mois au plus tard après réception des résultats d'analyse

→ [Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Pour certains des usages mentionnés, à l'exemple du nettoyage de quais de déchetterie, l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les opérations sur installation d'assainissement non collective et le nettoyage de bennes à ordures, qui "ne requièrent pas de traitement complémentaire des eaux usées traitées" en sortie

de station d'épuration, l'arrêté prévoit un dossier simplifié avec moins de pièces requises et des conditions d'utilisation moins exigeantes.

Il a été décidé de lever l'interdiction de l'utilisation d'eaux usées traitées au sein d'un périmètre de protection rapproché (PPR) pour le nettoyage de voiries, d'accotements ou d'ouvrages d'art réalisé sur des surfaces imperméabilisées avec drainage des eaux de ruissellement vers le réseau pluvial, sans risque notable d'infiltration dans la nappe.

Des modifications ont été apportées afin que le rinçage et le nettoyage des camions-citernes dédiés aux EUT ne se fassent pas avec de l'eau potable (sous certaines conditions) : temps de séjour dans le matériel, vidange et rinçage avec des eaux usées traitées de qualité A lorsqu'il est temporairement mis hors service pendant une période prolongée de 72 heures.

L'obligation d'établir un programme de surveillance des virus entériques a été supprimée.

L'arrêté modifie également l'arrêté du 14 décembre 2023 s'agissant de la Reut pour l'arrosage d'espaces verts, et l'arrêté du 18 décembre 2023 pour l'irrigation de cultures. Des précisions sont également ajoutées à l'arrêté du 14 décembre 2023 (espaces verts) s'agissant d'élargir la liste des EUT issues des ICPE pouvant être autorisées, en supprimant le critère du rejet dans le milieu naturel.

→ **[Instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines.](#)**

Cette instruction du Gouvernement vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences réglementaires relatives à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau

→ **[RÈGLEMENT \(UE\) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 - Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie](#)**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS)**. Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

→ **[Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 \(PLF\) :](#)**

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - **[Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance](#)** dispose que : « *Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...)* »

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ **[Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics](#)**

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux